This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06934592 8

PUBLIC LIBRARY

L'ÉGLISE

DE

712146

SAINT-GERMAIN-LEZ-CORBEIL

PAR

L. VOLLANT

ÉD. CRÉTÉ

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

CORBEIL (SEINE-ET-OISE)

MDCCCXCVII

L'ÉGLISE

DE

SAINT-GERMAIN-LEZ-CORBEIL

6455-97. — Corbeil. Imprimerie Éd. Crété.

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

I.

L'ÉGLISE

DE

SAINT-GERMAIN-LEZ-CORBEIL

PAR L. VOLLANT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

—

MDCCCXCVII

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
712146
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1915 L

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

L'Église de St Germain-le-Vieux-Corbeil

(Extrait d'une gravure de Flamen, 1659)

L'ÉGLISE

DE

SAINT-GERMAIN-LEZ-CORBEIL

Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil (1) était, jusqu'à la fin du dernier siècle, le chef-lieu d'un important doyenné du diocèse de Paris ; il ne comprenait pas moins de soixante et une paroisses.

Construite sur la hauteur, aux confins de la Brie, à l'endroit où le terrain s'abaisse brusquement vers la Seine, son église se présente d'une façon très heureuse quand on s'y rend de Corbeil, par la nouvelle route. Son riche portail, qu'on aperçoit tout d'abord, indique nettement que l'on a devant soi un monument de la fin

(1) Une charte du roi Robert de 1029 désigne ainsi le lieu actuel de Saint-Germain-lez-Corbeil : « *In veteri Corboïlo de terra Sancti Germani quæ dicitur Pradels, mansum unum et dimidium.* » L'abbé Lebeuf ajoute : « *J'écris ceci conformément à l'original de cette charte que j'ai vu.... Il faut observer.... que c'est-là le premier titre où l'expression de Vieux Corbeil soit employée. Odon, Moine des Fossés, qui écrivoit en 1058 la vie du Comte Burchard, s'en sert pareillement.... par opposition au nouveau Corbeil qu'il appelle Junius Corboïlum.* » *Histoire du diocèse de Paris*, par M. l'abbé Lebeuf, Paris, 1757, t. XIII, p. 132.

L'épithète de Vieux Corbeil est restée dans l'usage officiel jusqu'en 1822.

du XII[e] siècle ; les chevrons, les feuilles régulièrement imbriquées, qui ornent les archivoltes de ses voussures, rappellent le style monacal ; mais le trèfle du tympan, l'ogive bien accusée des arcs, font déjà pressentir l'influence de l'esprit laïque. Un porche avec gâble précédait autrefois l'entrée de l'église ; démoli depuis longtemps, il n'en reste plus aujourd'hui que deux colonnettes d'angle, qui devaient recevoir les retombées des nervures de la voûte. Un mémoire adressé en 1766, par un architecte parisien, à M. de Bretigneres, seigneur de Saint-Germain, et relatif aux réparations à faire à l'église de sa paroisse, parle de l'état de vétusté de ce porche ; il conclut à sa démolition (1).

A l'intérieur, les piliers qui séparent la nef des bas-côtés divisent l'église en cinq travées ; les deux du haut forment le sanctuaire et le chœur. Des colonnes, assises sur de larges bases ornées de griffes, cantonnent les piliers ; leurs chapiteaux, à tailloir très accentué, offrent une grande variété d'ornementation. L'élément roman y figure encore à côté de la flore locale ; beaucoup portent déjà des crochets largement détachés. De légères colonnettes, blotties dans les angles rentrants, s'élèvent jusqu'aux voussures ; elles reçoivent la retombée des arcs diagonaux et de quelques parties d'arcatures. Les arêtes des voûtes sont formées d'un double tore ; deux boudins, séparés par une nervure saillante, décorent également les grands arcs doubleaux.

Les arcatures aveugles qui forment le triforium rappellent par leur ordonnance la tradition romane ; les élégantes fenêtres à meneaux et trèfles qui s'ouvrent sur le fond des collatéraux n'en conservent au contraire aucune trace.

La structure générale de l'édifice est caractéristique ; les murs, construits en blocage, ne supportent que les égouts de la toiture ; la poussée des voûtes se transmet uniquement sur les piliers, par l'intermédiaire des arcs d'ogive et des arcs doubleaux. Aussi ces parties sont-elles spécialement soignées, construites en pierres de taille bien appareillées.

Un examen, même rapide, de l'église de Saint-Germain ne laisse aucun doute sur l'époque de sa construction. Tous les archéologues attribuent ce monument à la période dite de transition.

A la fin du XII[e] siècle, une tendance se manifeste ; on veut, dans

(1) Archives du château de Saint-Germain-lez-Corbeil.

les églises qui s'élèvent, donner un plus large accès à la lumière ; et d'ailleurs la substitution du vitrail à la pierre ajourée (*claustra*) permet d'élargir les proportions des fenêtres, souvent si réduites dans les siècles précédents. Il devient nécessaire de surhausser les voûtes pour agrandir les baies qui s'ouvrent au-dessus des bas-côtés. On peut voir dans cette nécessité, et aussi dans l'obligation de donner plus d'ampleur aux monuments religieux, une des causes qui ont donné naissance à l'arc brisé. En possession de cet élément, l'architecte laïque entrera dans une voie nouvelle et féconde, mais il n'avancera d'abord qu'avec précaution : il connaît les mécomptes du moine de Cluny, son maître. Le défaut de stabilité provoque, en effet, la ruine prématurée d'un grand nombre d'édifices construits pendant la période romane. Il faudra près d'un demi-siècle de tâtonnements et d'études pour arriver à édifier ces immenses vaisseaux fermés de hautes voûtes aiguës, si merveilleusement maintenues en équilibre par une série d'arcs-boutants appuyés sur de robustes contreforts, chargés de pinacles. N'osant franchir certaines limites de hauteur, l'architecte de l'église de Saint-Germain se sera décidé à pousser l'archivolte des fenêtres, jusques et au delà de l'intrados des formerets. Pareille anomalie se retrouve à Saint-Spire de Corbeil. Certains archéologues attribuent cette disposition à des remaniements postérieurs à la construction ; c'est la pensée qui se présente tout d'abord à l'esprit, mais l'examen attentif du blocage qui entoure l'appareil des baies nous fait plutôt croire à un parti pris des premiers constructeurs.

Nous ne possédons aucun document sur les origines de l'église de Saint-Germain qui puisse assigner une date précise à sa fondation ; nous devons donc nous en rapporter exclusivement à ses caractères architectoniques.

D'après l'abbé Guiot (1), saint Germain, évêque de Paris, aurait dédié, au VI[e] siècle, à saint Vincent martyr, l'église de cette paroisse, dont il est devenu lui-même l'un des patrons, après sa canonisation ; nous trouvons dans les *Acta Sanctorum* l'histoire des miracles qui lui sont attribués, ainsi que la description du trans-

(1) *Almanach de la ville Chatellenie et Prévôté de Corbeil*, année 1789, p. 24. Son auteur anonyme, l'abbé Joseph-André Guiot, né à Rouen en 1739, a été curé de Saint-Guenault, de Corbeil, du 2 mai 1785 jusqu'à la suppression du culte dans cette église, le 30 décembre 1790. Il est mort curé de Bourg-la-Reine, le 21 septembre 1807.

fert de ses restes à l'abbaye de Saint-Germaïn-des-Prés; l'auteur que nous traduisons termine ainsi son récit : « Enfin il y avait dans cette même église, où le saint prêtre avait dormi de son vivant, une botte de foin aussi vert que s'il avait été coupé récemment : car personne jusque-là n'avait osé emporter ce foin. »

Cette légende s'est conservée jusqu'à nos jours dans la paroisse de Saint-Germain (1).

L'église actuelle occupe-t-elle l'emplacement de celle qui fut consacrée par le saint évêque de Paris? Nous l'ignorons. Aucun document ne nous est parvenu à cet égard. Plus de deux cents ans s'étaient écoulés depuis la mort de saint Germain, lorsque l'auteur anonyme de l'histoire de la translation de ses restes écrivait simplement ceci : *nam et eamdem villam quondam Beati fuisse Germani adhuc rarus qui nesciat* (2). Le même auteur, en parlant du village de Saint-Germain, le qualifie ainsi : *Corboïlus vicus* (3).

Le faubourg Saint-Jacques de Corbeil, qui se développa plus tard sur la rive droite de la Seine, dépendait de la paroisse de Saint-Germain, ou plutôt du Vieux Corbeil, car c'est sous ce nom qu'elle a été connue jusqu'à la fin du dernier siècle. Le faubourg Saint-Jacques avait cependant son église (4) et son presbytère où résidait le plus souvent le curé de Saint-Germain, ce qui amena à plusieurs reprises des contestations entre lui et ses paroissiens. Depuis une centaine d'années, le faubourg Saint-Jacques est rattaché à l'église Saint-Spire de Corbeil.

Jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, le chemin (5), qui montait du faubourg Saint-Jacques au village de Saint-Germain, arrivait directement en face du portail de l'église (Pl. I).

(1) *Acta Sanctorum*, 28 mai; *Historia translationis* [*sancti Germani*], *auctore monacho Sancti Germani de Pratis*, ch. III, 25.

(2) *Ibid.*

(3) *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. XIII, p. 125.

(4) L'église Saint-Jacques, qui datait du XIII^e^ siècle, était formée de deux nefs qui se terminaient carrément. Elle avait appartenu aux Templiers par la donation que leur en fit Marguerite de la Grange, en 1267; après eux, elle devint la propriété des chevaliers de Malte qui la cédèrent aux habitants de ce faubourg, vers 1510. Elle fut démolie en 1803. — *Mémoire sur la C^ne^ de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil*, par M. Pinard, Wassy, 1848.

(5) Nous donnons ci-contre le fac-simile réduit d'un plan ms. de 1645, qui fait partie des archives du château de Saint-Germain, et sur lequel le tracé de ce chemin est indiqué. Ce plan avait été dressé pour accompagner une pétition des habitants qui demandaient le déplacement du vieux chemin. Le plan qui lui fait face représente l'état actuel (Pl. II).

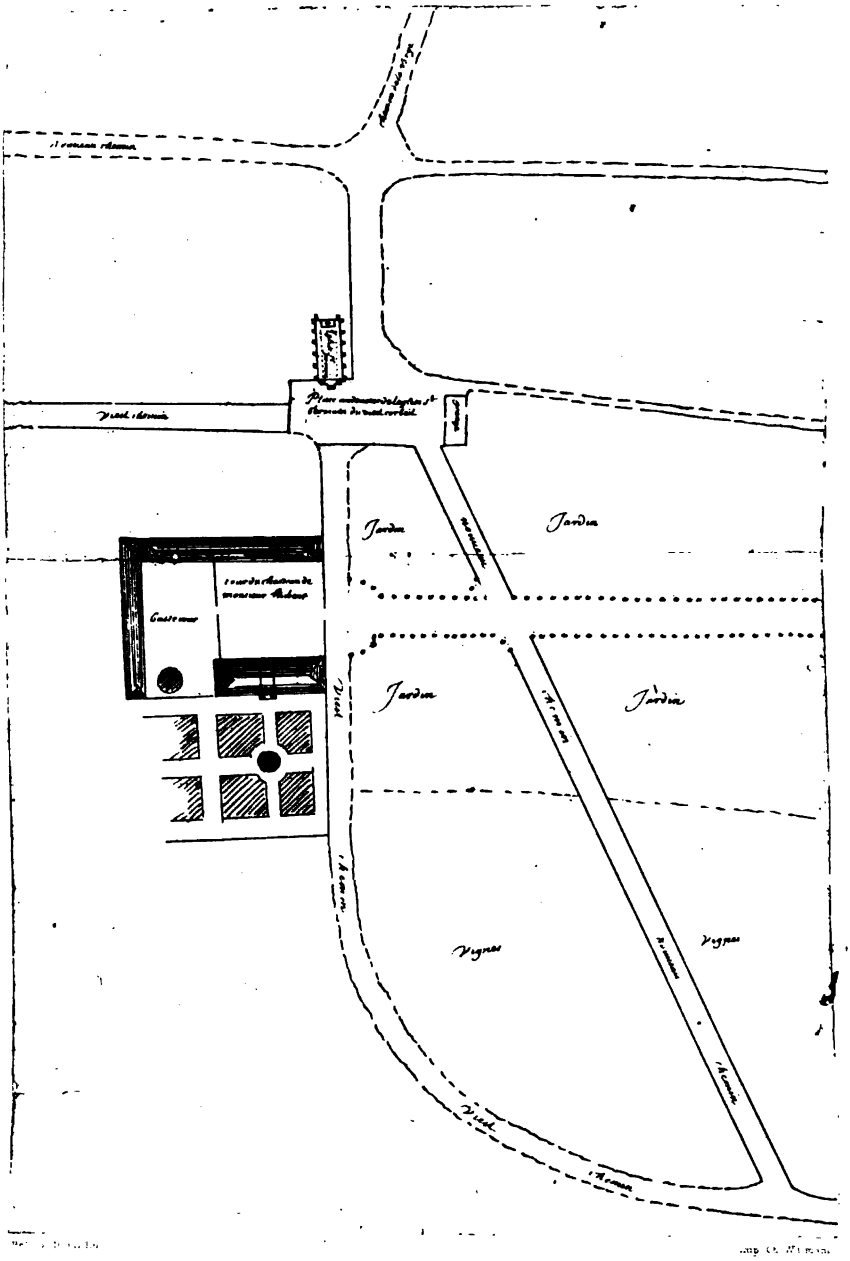

Reduction du plan manuscrit de 1645

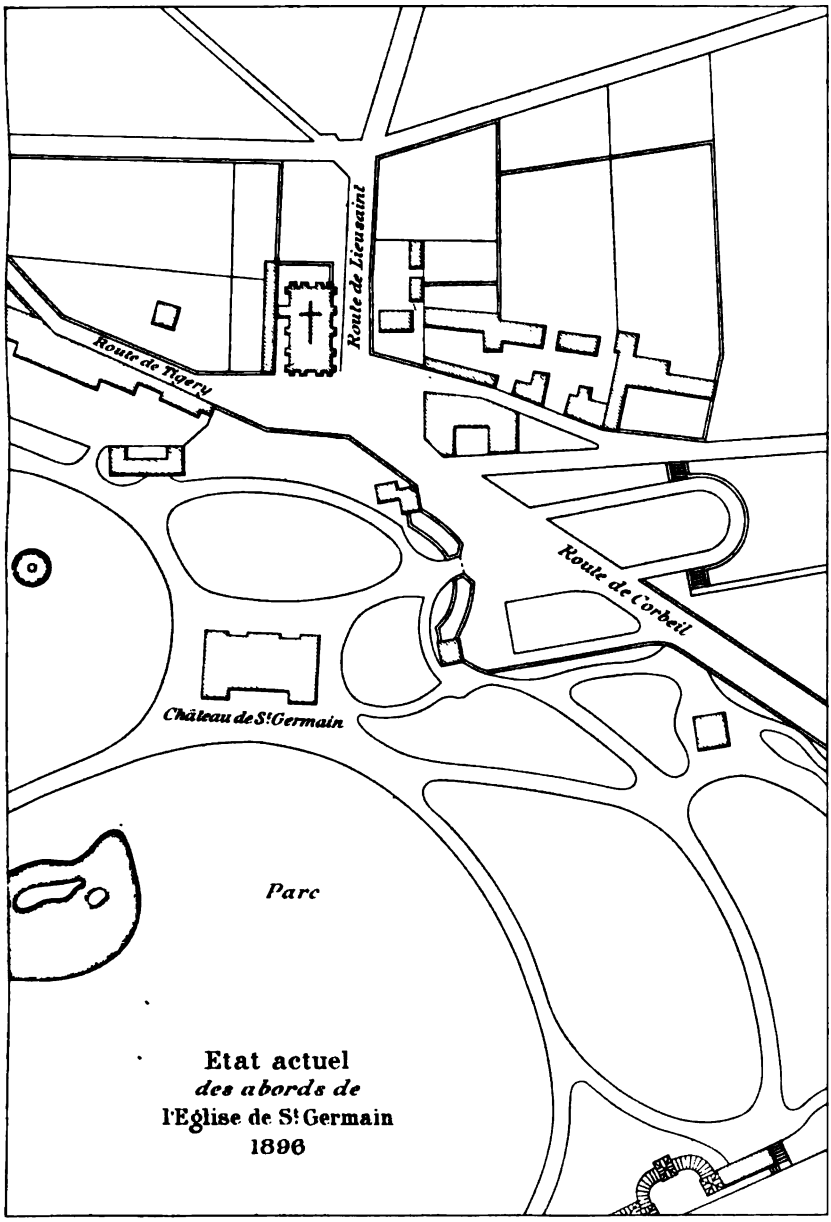

Etat actuel
des abords de
l'Eglise de St Germain
1896

Veüe de S.t Germain le vieil Corbeil et maiſon de M.r de Bonnille

Un clocher surmonté d'une haute flèche, recouverte d'ardoises, se voyait autrefois au nord de l'église de Saint-Germain (Pl. III) (1). Le mémoire de 1766, que nous avons cité plus haut, nous donne d'intéressants détails sur cette construction qui s'élevait au-dessus du collatéral. Sa face sud, établie en encorbellement sur un formeret, se trouvait en partie soutenue par la voûte du chœur ; cette disposition donne lieu, dans le mémoire, à une discussion assez subtile sur la répartition des dépenses à faire au clocher entre les gros décimateurs, les habitants et les propriétaires de fonds. Faut-il voir, dans ce vice de construction, l'origine de l'affaissement d'un des grands arcs du chœur ? Nous ne le croyons pas. L'auteur du mémoire, qui nous fait de l'état des différentes parties de l'église une description minutieuse, n'aurait pas manqué d'en parler s'il eût existé de son temps.

Le clocher, qui déjà menaçait ruine en 1766, s'écroula le 15 octobre 1793, écrasant en partie la toiture et les voûtes du collatéral nord (2). En exécution d'un avis émis par le conseil général de la commune, le 11 septembre 1793, ce clocher avait été dépossédé de trois de ses cloches ; une seule, la plus importante (3), n'avait

(1) Dans la gravure de Flamen, le clocher est figuré à la droite de l'église, tandis qu'en réalité il était à gauche. Nous avons ici corrigé cette erreur en renversant simplement la gravure.

(2) C'est à tort que Pinard, et d'autres après lui, ont donné la date de 1796. Voici en effet le texte d'une délibération conservée dans les Archives municipales de Saint-Germain : « Aujourd'huy quatrieme jour de la premiere décade du deuxieme mois de la seconde année de la Republique françoise.... assemblée général des hábitans de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil, ... convocquées extraordinairement au son du thámbourg faute de la clôche qui cest trouvée cassée par la chûtte du clochée.... arrivée le vingt quatrième jour du premiée mois de la ditte seconde année (15 octobre 1793) aux fins de déliberée... sur le ráports... rélatif a la chûtte du dit clochet et au repárátions à faire à la ditte Eglisse... [qui] s'eleve à douze où quinze mil livres... le Diréctoire.. vûe le dangé que les dits hábitans courroient dans leur Eglisse [émet l'avis] de faire loffice du culte dans l'Eglisse de Saint-Jacques leur surculçale... »

« L'assemblée... à arétée ûnanimement que vûe lurgeance... davoir au moins une mêsse basse dans son Eglisse... il est tres hurgent nom pas daitaizée toustes les voûte ny de faire la vissite des fondation qui reste dans l'Eglisse... mais quil sagit seullement de rétablire le mûre du bas cottée de l'Eglisse que le clochet a entrainée par ça chûtte dans une longueur de six toize au plus sur quatre toize de haûx et de rétablire la couverture de cette partie en thuille comme celle qui est restée.. et en atendent... l'assemblée arrête que [vu] l'état de soliditée où est la châpelle Saint-Pierre dans cette Eglisse quil y serat dit une messe basse au moint toust les dimanches... et en conséquence que une extrait de la présente déliberation cérats notifiée au citoyen Jozon curée de cette commune, absent pour le présent... » Archives municipales de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil, du 4 brumaire an II (25 octobre 1793).

(3) Cette cloche pesait 1715 livres. Archives municipales, 25 floréal, an II.

pas été déplacée, circonstance qui aurait, dit-on, déterminé la chute de l'édifice (1). Nous voyons cette opinion formulée en 1807 dans le procès-verbal d'une délibération du conseil municipal de Saint-Germain (2); elle semble justifiée par les termes du mémoire de 1766 qui s'étend longuement sur le mauvais état du clocher. A la suite de cette dernière délibération, les substructions de la tour furent enlevées; sa face orientale, érigée contre l'un des grands piliers qui sont à l'entrée du Sanctuaire, lui servait de contrefort; il n'est pas téméraire d'attribuer à la suppression de cet appui la déformation du pilier qu'il soutenait et le léger affaissement de l'arc doubleau qui s'élève au-dessus de la Sainte Table. Ces mouvements, peu importants du reste, ne paraissent pas s'être accentués.

Un plancher en bois a remplacé pendant longtemps les voûtes du bas-côté nord; vers 1835 (3), un modeste clocher (Pl. IV) fut établi provisoirement sur le pignon de la façade, pour abriter l'unique cloche de la paroisse. Cette cloche provient de l'église voisine de Saint-Pierre-du-Perray (4) ; elle porte l'inscription suivante en caractères gothiques :

* lan : m : v : z : xii : fut : fait : ceste : cloche : pour :
leglise : de : S : Pierre : de : Peray :
Jhs : maria : (5)

L'abbé Guiot nous apprend (6) que l'église de Saint-Germain a subi, vers 1750, des remaniements intérieurs assez importants. Plus tard, en 1793, la chute du clocher a donné lieu à quelques reprises de maçonnerie, mais ce n'est qu'à partir de 1862 que cet édifice a été l'objet de travaux dont l'importance a toujours été croissante jusqu'en 1896.

En 1862, M. Darblay jeune, député de Seine-et-Oise, avait fait entreprendre à ses frais la reprise et la décoration de la façade principale.

(1) L'écroulement ne peut être attribué à une bourrasque; le registre de l'Observatoire de Paris indique, en effet, que l'atmosphère était calme le 14 octobre, jusque dans la nuit, et parle simplement d'un vent ordinaire le lendemain.

(2) Archives municipales de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil, du 8 mai 1807.

(3) Ibid., 26 octobre 1834.

(4) Ibid., 22 septembre 1816.

(5) *Inscriptions de la France, du* V^{e} *au* XVIII^{e} *siècle,* par M. F. de Guilhermy. Paris, 1879.

(6) Bibliothèque de Rouen, fonds Montbret, ms. 115.

Heliog Dujardin — Imp Ch Wittmann

VUE DE L'ÉGLISE DE St GERMAIN-LEZ-CORBEIL

(4 Juillet 1841)

La partie qui surmonte le portail fut presque entièrement reconstruite, ornée de statues modelées par Elias Robert (1) et couronnée par le campanile actuel. A ces travaux, il faut ajouter la reconstruction des voûtes du collatéral nord, la réfection des bases des

colonnes et d'un certain nombre de chapiteaux, le renouvellement des vitraux de la façade. Plus tard, en 1872, M. Darblay jeune faisait construire le grand tambour d'entrée, au-dessus duquel s'élèvent les orgues, qui sont également dues à sa générosité.

En 1882, quelques travaux de restauration relatifs à la couverture et au ravalement extérieur du chevet furent entrepris sous les auspices de M. Charles Beranger, maire de la commune (2).

Désireux de compléter l'œuvre de leur père et grand-père, MM. Paul et Aymé Darblay firent venir auprès d'eux, en 1891,

(1) Robert (Louis-Valentin dit Elias), né à Étampes, le 15 septembre 1819, décédé à Passy le 29 avril 1874. Élève de David d'Angers et de Pradier, auteur de nombreux bustes et statues, ses œuvres les plus connues sont : l'*Enfant Dieu*, la *France couronnant l'Art et l'Industrie*, qui surmonte le Palais des Champs-Élysées, la statue en marbre d'*Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*, à Étampes, la *Justice*, statue en bronze pour la fontaine Saint-Michel, la *Loi*, statue en pierre pour le tribunal de commerce, le *Fronton* de l'École des Mines, en pierre également deux *Cariatides* pour l'Opéra, etc., etc.

(2) M. Charles Beranger est le petit-fils de M. Darblay jeune. Cf. à ce sujet le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, année 1895, pp. 20 à 26.

M. l'abbé Brisacier, curé de Fontenay-Lignières, architecte et archéologue distingué, dont ils avaient eu l'occasion d'apprécier le savoir et le talent. Sur ses conseils, MM. Darblay faisaient commencer, en 1895, des travaux qui devaient avoir pour effet de mettre en relief les beautés architecturales de l'église de Saint-Germain, entreprise importante, pour qui se rappelle l'état dans lequel se trouvait, à cette époque, l'intérieur de ce charmant édifice, dont tous les détails de sculptures étaient noyés sous la couche épaisse d'une succession de badigeons. Une partie du chevet disparaissait derrière de grandes boiseries (1). Celles du sanctuaire ne laissaient plus voir qu'en partie de superbes vitraux du XIII^e^ siècle, véritable richesse, dont plus d'une cathédrale serait fière. Habilement restaurés, ils font aujourd'hui l'admiration des savants et des artistes.

Le mobilier en sapin recouvert de peinture était complètement vermoulu ; ici, tout était à refaire, rien à regretter. Les vases sacrés que possédait autrefois l'église ont été enlevés, pour être portés à la Monnaie, le 14 brumaire an II ; les fleurs de lis qui les ornaient ont été sans doute la cause de leur destruction (2) ; parmi ces objets, figurait un étui en argent renfermant un bras de sainte Catherine.

Depuis sa fondation jusqu'à la fin du siècle dernier, l'intérieur de l'église de Saint-Germain semble avoir toujours été décoré de peintures. La plus ancienne, faite à la fresque en deux tons d'ocre rouge, consistait en nielles très simples. Nous en avons trouvé des traces dans toutes les parties de la nef, au-dessous du bandeau du triforium. Plus tard, à une époque difficile à préciser, l'église fut entièrement recouverte d'une décoration polychrome qui, d'après l'abbé Guiot, existait encore en 1760 (3). Un certain nombre de colonnes, de nervures, en conservaient encore des traces

(1) Nous lisons dans le *Mémoire sur la commune de Saint Germain-le-Vieux-Corbeil*, par Pinard, pp. 7 et 8 : « *Les boiseries du retable du maître-autel proviennent de la chapelle du domaine appelé le grand Tremblay, à Corbeil; le tableau principal qui s'y voit représente saint Germain distribuant des aumônes ; il est l'œuvre et l'hommage de Mme Pinson, qui habite depuis longtemps la commune de Saint-Germain.* » Ce tableau est placé maintenant sur un panneau du tambour, à droite de l'entrée.

(2) Leur poids total était de 21 marcs 6 onces 3 gros (5^kil^,580^gr^). Archives municipales de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil, 13 brumaire an II.

(3) « *En 1760, l'église étoit toute peinte jusqu'à la voute qui étoit or et azur. Les douze apôtres étoient autour, aux bas côtés. Il y avoit une grille au chœur et un beau Christ que le tonnerre renversa vers 1750. A cette époque on détruisit deux autels qui étoient à côté, alors furent aussi enlevées beaucoup de figures en pierre et de peintures sur bois.* » Bibliothèque de Rouen, fonds Montbret, ms. 115.

sous le badigeon de chaux qui les recouvrait ; il en était de même pour les clefs de voûte peintes à l'huile et dorées dans les fonds. La peinture du sanctuaire paraît avoir été plus souvent modifiée que celle du reste de l'église. L'enlèvement des boiseries a permis de constater, qu'au-dessus de l'autel jusqu'à la naissance des glacis, une succession d'enduits peints étaient venus à diverses époques changer l'aspect de l'abside. La dernière de ces peintures datait du règne de Louis XIII. Elle était faite à l'huile, ce qui a permis d'en détacher les fragments encore intacts et de les maroufler sur des panneaux de plâtre (1).

Les boiseries masquaient également une importante crédence, composée de deux arcatures géminées, séparées par une élégante colonnette.

Les piliers, les nervures, et en général toutes les parties construites en pierre de taille, ont été grattés au vif, leurs joints réparés au plâtre. Une nouvelle couche de plâtre, parfaitement dressée, est venue remplacer celle qui recouvrait le blocage des murs. Les joints, creusés dans la masse et remplis de mortier de chaux, donnent au monument l'aspect d'une construction en pierre de taille; effet en partie réel, du reste, puisque dans toute l'ossature, l'ancien appareillage a été scrupuleusement respecté. Enfin un très léger lait de chaux, diversement teinté, rompt l'uniformité de ce travail, dont l'ensemble a donné pleine satisfaction.

Les chapiteaux, en grand nombre, tous d'un modèle différent, débarrassés de l'épaisse couche de badigeon qui les empâtait, ont été trouvés en assez bon état ; quelques-uns seulement ont dû être réparés. Dans le collatéral nord, la plupart des chapiteaux sont en plâtre, ils datent de la restauration faite en 1862 par M. Darblay jeune. Les anciens avaient été détruits par la chute du clocher. Les bases des colonnes ont nécessité des reprises plus importantes ; ici, l'emploi du ciment de Fresne a donné d'excellents résultats.

Exécutés par des ouvriers spéciaux, les travaux de ravalement intérieur ont été enlevés assez rapidement, malgré l'obligation de déplacer les échafaudages importants nécessités par la hauteur de l'édifice, dont les clefs de voûte sont à dix-sept mètres au-dessus du dallage.

(1) Au sujet de ces peintures, voir le *Bulletin de 1895 de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix,* pp. 24-25. Ces fragments de peinture ont été depuis déposés au musée de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, dans l'ancienne église des Chevaliers-de-Saint-Jean.

Le sol de l'église de Saint-Germain offre l'exemple d'une particularité qui se rencontre quelquefois, quoique très rarement, dans les monuments de ce genre. Il est disposé en pente, de l'abside au portail. Si la disposition en gradins des différentes parties d'une église, avec l'autel surélevé de quelques marches, semble symboliser les grandes divisions de la hiérarchie chrétienne; pas plus les considérations de cet ordre que celles tirées des nécessités matérielles, n'expliquent l'anomalie que nous trouvons ici. Quoique ne pouvant expliquer son origine, peut-être même à cause de cela, l'architecte a cru devoir conserver cette disposition.

Une montée de trois marches séparait, comme aujourd'hui, les deux travées hautes du reste de l'église. Le sol des trois premières travées était recouvert d'un carrelage en terre cuite commune, sous lequel ont été trouvés quelques fragments de carreaux de terre vernissée, jaune verdâtre, dont l'emploi fut fréquent à partir du XIII^e^ siècle. Dans le chœur, le sanctuaire et la partie haute du collatéral sud, le dallage était formé d'anciennes pierres tombales; quelques-unes étaient entières; celles dont la gravure était encore visible ont été restaurées, plusieurs, favorisées par leur position, se trouvaient dans un excellent état de conservation. La gravure de ces tombes, rafraîchie au ciseau, a été réchampie en brun rouge. Quelques pierres, portant des inscriptions, se voyaient aussi le long des murs ou sur les piliers; leurs lettres, également restaurées, ont été rehaussées de noir; le rouge vif a été réservé aux restitutions de mots grattés sous la période révolutionnaire.

Toutes ces tombes et inscriptions, soigneusement classées dans leur ordre chronologique, sont actuellement scellées le long des murs des collatéraux. Cette succession de monuments, qui tous se rattachent étroitement à l'histoire de la paroisse de Saint-Germain, forme aujourd'hui un élément de décoration du plus haut intérêt.

Plusieurs archéologues, principalement l'abbé Lebeuf (1) et Guilhermy (2), ont étudié et décrit les pierres tombales de l'église de Saint-Germain; l'état d'usure de ces tombes et plus encore leur position, quelques-unes étant engagées dans la maçonnerie, en rendaient l'examen particulièrement difficile; de là plusieurs omissions ou inexactitudes relevées dans leurs ouvrages.

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. XIII, pp. 129-130.
(2) *Inscriptions de la France du* V^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, par Guilhermy, t. IV, pp. 226-248.

TOMBE DE PIERRE LETEINTURIER

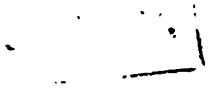

Placé dans de meilleures conditions, il nous a été permis de faire de ces monuments une étude plus complète. Nous avons trouvé un auxiliaire précieux dans l'abbé Guiot, qui avait eu l'heureuse pensée de copier ces textes avant la Révolution et de les consigner dans un de ses manuscrits (1).

Derrière les fonts baptismaux sont placées les pierres tombales dont la date est la plus reculée. La première, celle que Guilhermy considère comme la plus ancienne, possède, en effet, tous les caractères du XIII^e siècle. Elle est sans effigie ni ornementation et ne présente qu'une épitaphe en bordure. Voici ce qu'on y lit en lettres gothiques :

[I]ci : gis[t] :
.....[ilar] : de : [Corb]ueil : et : m
a : dame : M
arguerite : [sa : fa]me : [priez : (2) pour : leurs :
a]mes : ame[n] :

Haut. 2m,025, larg. au sommet 0m,75, larg. à la base 0m,56.

Le nom du mari a disparu en partie avec un morceau de la pierre.

A côté, est la tombe de Pierre Le Teinturier, assez bien conservée, celle-là, grâce à sa gravure large et profonde (Pl. V). Le défunt est représenté les mains jointes, un chien sous les pieds; un surcot à capuchon doublé de fourrure recouvre sa cotte. Deux colonnettes ornées de chapiteaux à crochets, réunis par un arc trilobé avec fleuron et crossettes, forment l'encadrement. Deux anges nimbés, disposés dans le haut, encensent la tête du défunt. Dans la bordure qui entoure cette tombe se lit l'inscription suivante :

Ici · gist · s
en · Pierre · le · Teinturier · le · viel · qui · trespassa
· lan · de · grace · m · cc ·
.. et xvi · lasemainne · devant · la · S · Laurenz · priez · pour · la
me · de · lui ·

Haut. 2m,41, larg. au sommet 1m,17, larg. à la base 1m,09

(1) Bibliothèque de Rouen, fonds Montbret, ms. n° 115.

(2) Les lettres placées ici entre crochets ont été simplement figurées sur la pierre ou le ciment par un double trait, parce qu'elles ne sont que le résultat d'une hypothèse, il est vrai, très probable. Corbueil même était difficile à déchiffrer.

La date de 1287, rapportée par l'abbé Lebeuf, n'est pas exacte. On ne peut lire que M.CC... et XVI. Elle n'a pas été regravée à cause de l'incertitude où l'on se trouvait. Les mots *qui trespassa lan de grace M.CC.... et XVI lasemainn* étaient recouverts de maçonnerie, à l'époque du travail de Guilhermy.

Entre cette dalle et la suivante, a été scellée une petite plaque de pierre qui figure, d'après la description qu'en a donnée Guilhermy, la tombe de Marie Le Teinturier, femme de Pierre. Nous n'avons pu la retrouver; la tombe disparue mesurait deux mètres de longueur et un mètre de largeur. Voici le texte de l'épitaphe qu'elle portait :

✠ Ici : gist : Marie : fame : Pi
erre : Teleiturier : priez : por : fame : m : cc : lxxiii :

Viennent ensuite les tombes de trois prêtres; les personnages, de grandeur naturelle, sont revêtus de leurs ornements sacerdotaux, aube, chasuble, étole et manipule; au-dessus de l'encadrement, deux anges thuriféraires occupent les angles supérieurs de la pierre.

Sur la première (Pl. VI), des colonnettes à chapiteau feuillagé, une archivolte trilobée avec fleuron encadrent le défunt, mort en 1287. La partie essentielle de l'inscription a disparu; on n'y lit plus que les mots suivants :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . : festum : Beati : Georgii
: anno : Domini : m° : cc° : octuag° : vii° : anima : eius : requescat : . . . . .

Haut. $2^{m},47$, larg. au sommet $1^{m},18$, larg. à la base $0^{m},98$.

Sur la seconde (Pl. VII), l'inscription est plus importante; le défunt porte aussi un calice, les ornements du cadre sont à peu près semblables, mais on y voit en plus un gâble à crochets; les pieds du personnage reposent sur un dragon. L'inscription est incomplète; elle nous apprend cependant que le défunt était chanoine de Saint-Quentin et qu'il portait le prénom de Jean; quant

TOMBE D UN PRÊTRE DÉCÉDÉ EN 1287

Mehog. Durandin — Imp. Ch. Wittmann

TOMBE D'UN CURÉ DU VIEUX-CORBEIL

décédé en 1309

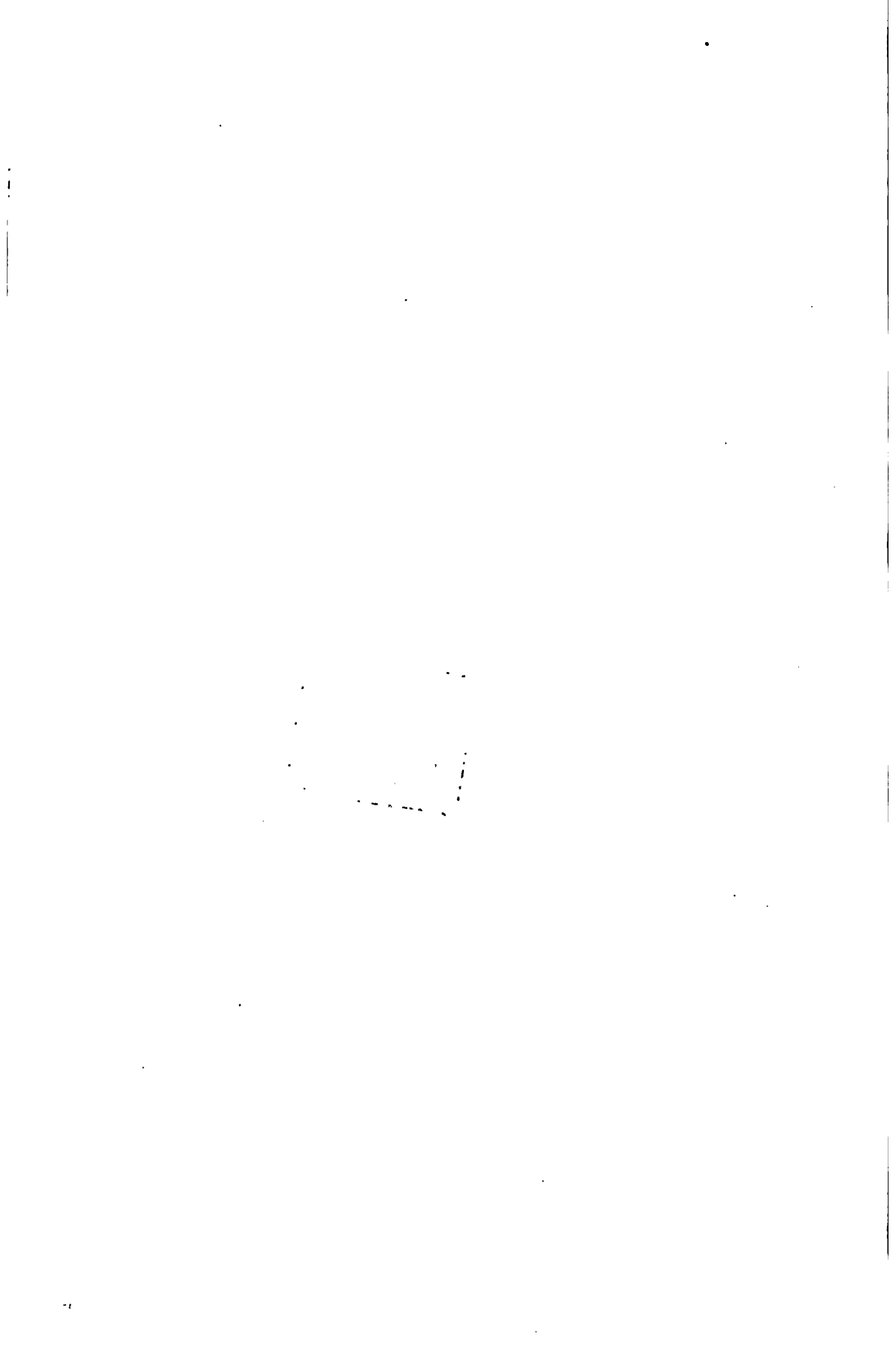

Héliog. Dujardin — Imp. Ch. Wittmann

TOMBE D'UN CURÉ DU VIEUX-CORBEIL

décédé en 1309

Héliog. Dujardin Imp. Ch. Wittmann

TOMBE D'UN CURÉ DU VIEUX-CORBEIL

décédé en 1340

au nom patronymique, il a disparu : il n'en reste plus que la syllabe *rio*; voici cette épitaphe :

* : Hic · iacet · magiſter · Johan.....
rio · condam · canonicus · ſancti · Quintini · de · (*sic*)
Viromandia[1] · ac · curatus · iſtius · eccles
ie · anno · Domini · m · ccc · nono · die · iovis · in ·
vigilia · aſſumpcionis · beate · Marie · Virginis · cuius ·
anima · requieſcat · in · pace · amen :

Haut. 2m,84, larg. au sommet 1m,44, larg. à la base 1m,37.

La troisième tombe (Pl. VIII) est de beaucoup la plus belle. Ici, le curé est coiffé de l'aumusse, insigne du canonicat; les mains jointes sont en marbre blanc ainsi que la tête et le cou. L'encadrement, d'une grande richesse, comporte deux piliers, divisés chacun en plusieurs étages, ornés de niches, gâbles à crochets, baies ajourées, pinacles et fléchettes. Le long des piliers, deux petites colonnes, que couronnent des chapiteaux à feuillage, soutiennent un arc brisé trilobé. Un tympan très ajouré, orné d'une jolie rosace, relie l'archivolte à un gâble fleuronné, garni de crochets. Une arcature svelte et élégante, qui réunit les piliers et s'engage derrière le tympan, supporte les anges thuriféraires. Les petits personnages représentés dans les niches, paraissent rappeler les différentes périodes de la vie du défunt; voici le texte de l'épitaphe :

Hic · iacet · magis
ter · Johannes · ..... · curatus · iſtius · eccleſie · de · Veteri · Corbolio · 2 · decanus ·
chriſtianitatis · qui · obiit · .....
anno · Domini · m · ccc · quadrageſimo · die · ..... · Domini · orate ·
pro · eo ·

Haut. 2m,53, larg. 1m,22.

Plus loin est une inscription qui relate les fondations faites par Germain Hébert, dit Oudart, pour lui-même et plusieurs membres de sa famille. Le texte est curieux par ses détails sur la cérémonie du jeudi saint et sur la distribution des petits gâteaux qui doit suivre l'obit annuel de la veuve Hébert. Le mauvais état de conservation de la partie inférieure de cette pierre ne permit pas à

(1) Saint-Quentin en Vermandois.

Guilhermy de déchiffrer les dernières lignes qu'avait en partie lues l'abbé Guiot. Le manuscrit déjà cité nous a facilité la lecture d'une vingtaine de mots, mais la ligne est restée incomplète, et on en voit encore une autre plus bas. Au-dessus du texte, est gravée une

série de figures : le Christ nu, assis sur un tombeau et tenant un roseau ; Germain Hébert, à genoux devant lui, ayant à ses côtés saint Germain évêque ; à la gauche du Christ, la femme de Germain Hébert, également à genoux, est assistée par un diacre revêtu d'une dalmatique : c'est saint Vincent, premier patron de l'église de Saint-Germain, reconnaissable au cep de vigne gravé derrière lui. Voici cette inscription, attribuée par Guilhermy au XVI[e] siècle :

Les marguilliers de ceans ſont tenuz faire dire et chanter par le cure ou vicaire
De ceſte egliſe par chacun premier Jour des mois de lan ſans empeſchement
vigiles a neuf pſeaulmes et neuf leccons laudes commendaces et meſſe
haulte a diacre ſoubz diacre et choriers[1] pour feu germain hebert dit oudart
Et pour ce faire a donne a ladite egliſe douze livres tournois de
reute pris par chacun an ſur la maiſon grauche eſtables bergerie et
Jardin le tout clos a murs aſſis a tillery[2] et ſur xv arpens de terre aſſis
a la butte aux bergiers Item a donne a ladite egliſe quatre arpens de terre
aſſis audit tillery au lieu dit Jally pour eſtre mis aux priers de ladite egliſe
Deſquels reute et terre monſieur de S[t] andre en a faict vuider les mains
a ladite egliſe par puiſſance[3] de fief et en eſt de preſent deſempteur pour

(1) Pour choristes.
(2) Pour Tigery, il y a là une faute du graveur.
(3) De même que l'abbé Guiot, nous avons lu puissance et non pas quittance, comme le dit Guilhermy.

Heliog. Duyardin Imp Ch. Wittmann

TOMBE DE LOYS TILLET.

décédé en 1516.

et de DENISE PARIS, sa femme

leſquels rente et terre ledit S^t^ andre aballe ſeize · xx · livres tournoys
Dont le cure en a receu quarente livres a cauſe des quatre
arpens de terre deſſus dits Item leſdits marguilliers sont tenuz faire dire par
chacun an aux Jours eſcripz au marluologe[1] quatre meſſes baſſes
De requiem pour feu Jacques hebert dit houdart pere dudit germain
item auſſi sont tenuz leſdits marguilliers faire dire le ſervice du Jeudy
abſolu de relevee et laver les piedz a xiii pauvres au nom
des xiii apoſtres et donner a Jceulx pauvres a chacun ung gaſteau
et trops ſolz tournoys et faire dire une meſſe baſſe le prenmier Jour
convenable dapres ou devant paſques pour et a intencion de denise
amiot veufve de feu Jacques hebert dit oudart et auſſi diſtribuer
aux aſſiſtans audit ſervice a chacun ung petit gaſteau pour ce faire ladite
denise a donne un sepier de ble de rente a ladite eglise pris ſur
un arpent de terre aſſis a tillery . . . . . .
. . . . . .

Haut. o^m^,86, larg. o^m^,71.

Au-dessous de la fenêtre qui s'ouvre à la hauteur du chœur, est scellée une grande dalle (Pl. IX) sur laquelle sont gravés deux personnages en pied, les mains jointes, le mari et la femme, avec leurs huit enfants agenouillés à leurs pieds. C'est la tombe de Loys Tillet, seigneur de Saint-Germain à la fin du xv^e^ siècle et au commencement du siècle suivant, et de Denise Paris, sa femme. Loys Tillet, huissier au Parlement, est représenté vêtu d'une longue robe fourrée; il porte une baguette, insigne de sa charge, sa femme a un gros chapelet attaché à la ceinture.

L'encadrement très orné est formé de deux arcs en plein cintre, avec retombée médiane en pendentif. Au-dessus de chaque arcade et séparées par un large fleuron sont deux demi-rosaces en forme de coquille. L'épitaphe qui entoure la pierre est interrompue, à la hauteur de la ceinture des défunts, par deux écussons, celui de Loys Tillet à gauche, le même écartelé des armes de Denise Paris, à droite (2). Cette dalle funéraire a dû être faite du vivant de la

(1) On doit lire *mortuologe.*

(2) Ces armoiries, presque effacées sur la pierre, ont pu être rétablies grâce à deux manuscrits de la fin du xv^e^ siècle, écrits par Loys Tillet lui-même, et en tête desquels ces mêmes armes sont dessinées en couleur. Ces manuscrits, restés dans les archives du château de Saint-Germain-lez-Corbeil, sont aujourd'hui en la possession de M. Paul Darblay. Voici la description de ces armoiries : D'azur à 3 coqs d'or, 2 et 1, crêtés et barbés de gueules, au vol de sinople, issant chacun d'une corbeille d'osier diaprée d'argent (alias d'or).

veuve de Loys Tillet, comme paraît l'indiquer l'absence de la date de sa mort. Voici cette épitaphe :

Cy gist Noble homme loys tillet en son vivant Seigneur du val coquatrix[1] de genouilly et de la grauche a la prevoste huissier du Roy notre sire en sa court de parlement Qui trespassa le xvi^e^ Jour de septembre mil v^c^ et seize : Et Noble femme denise paris Jadis sa femme Qui trespassa le.....
Priez dieu pour eulx :

Haut. 2^m^,30, larg. 1^m^,15.

Sous la chapelle de la Sainte-Vierge se trouve un caveau renfermant trois cercueils en plomb. Le plus grand porte, sur une plaque de cuivre, une inscription que l'on a reproduite sur une plaque de même métal sans s'astreindre à en observer les dimensions ni la forme des lettres grossièrement tracées. Cette plaque a été fixée au mur, on y lit :

Messire Eustache Thibeuf, Seigneur de S^t^-Germain le vieil Corbet, Val Coquatry et autres lieux, Con^er^ du Roy en sa cour de parlement de Paris et grande chambre d'icelle, décédé le 12 Juillet 1712 agé de 76 ans et 10 mois.

et plus bas, dans l'épaisseur du cadre en chêne :

Texte de l'inscription gravée sur le plus grand des trois cercueils que renferme le caveau qui occupe le sous-sol de la Chapelle de la S^te^ Vierge.

Vient ensuite une pierre relatant la fondation faite par Catherine du Tillet, fille de Loys dont nous venons de parler. Au-dessous de l'inscription, un dessin d'un réalisme un peu primitif nous montre

(1) Le Val Coquatrix était le domaine seigneurial de Saint-Germain ; il fut réuni à la terre de ce nom à la fin du XVI^e^ siècle. Ce domaine du Val Coquatrix, du nom d'un de ses anciens possesseurs, avait été autrefois terre royale ; on a des letrres et des ordonnances de Charles V datées du Val Coquatrix. Cf. L. Delisle, *Actes et mandements de Charles V.*

la fondatrice couchée dans son cercueil, le corps déjà envahi par les vers. Cette pierre était scellée sur un des piliers de la chapelle de Saint-Pierre, aujourd'hui consacrée à la Sainte-Vierge, c'est

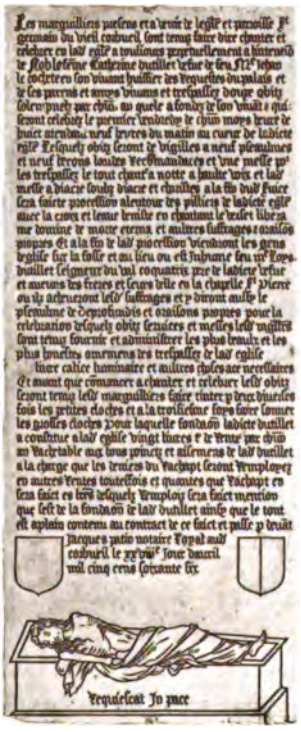

ce qui explique la vingtième ligne de cette longue inscription que nous transcrivons :

les marguilliers preſens et a venir de leglise et parroiſſe ſ^t^
germain du vieil corbueil ſont tenuz faire dire chanter et
celebrer en ladite egliſe a touſiours perpetuellement a lintencion
de Noble femme Catherine dutillet[1] vefue de feu M^e^ Jehan
le cochete en ſon vivant huiſſier des Requeſtes du palais et
de ſes parens et amys vivans et treſpaſſez donze obitz
ſolempnelz par chacun an quele a fondez de ſon vivant z qui

(1) On remarquera qu'entre 1516 et 1566 le nom de Tillet s'était enrichi de la particule.

ſeront celebrez le premier vendredy de chacun moys heure de huict atendant neuf heures du matin au cueur de ladicte eglise leſquelz obitz ſeront de vigilles a neuf pſeaulmes et neuf lecons laudes Recommandaces et une meſſe pour les treſpaſſez le tout chant[e] a notte a haulte voix et ladite meſſe a diacre ſoubz diacre et choriſtes a la fin dudit ſervice ſera faicte proceſſion alentour des pilliers de ladicte egliſe auec la croix et leaue benicte en chantant le verſet libera me domine de morte eterna et aultres ſuffrages z oraiſons propres Et a la fin de ladite proceſſion viendront les gens deglise ſur la foſſe et au lieu ou eſt Jehanne feu m[e] Iogs dutillet ſeigneur du val coquatrix pere de ladicte vefue et aucuns des freres et leurs delle en la chapelle S[t] Pierre ou ilz acheueront lesdits ſuffrages et y diront auſſy le pſeaulme de Deprofundis et oraiſons propres pour la celebration deſquelz obitz ſeruices et meſſes leſdits marguilliers ſont tenuz fournir et adminiſtrer les plus beaulx et les plus honeſtes ornemens des treſpaſſez de ladite egliſe liure calice luminaire et aultres choſes ace neceſſaires Et anant que commancer a chanter et celebrer leſdits obitz ſeront tenuz leſdits marguilliers faire tinter par deux diuerſes fois les petites cloches et a la troiſieſme fois faire ſouner les groſſes cloches Pour laquelle fondation ladicte dutillet a conſtitue a ladite egliſe vingt liures tournoys de Rente par chacun an Rachetable aux bons poinctz et aiſemens de ladite dutillet a la charge que les deniers du Rachapt ſeront Remploiez en aultres Rentes toutesfois et quantes que Rachapt en ſera faict es lettres deſquelz Remploy ſera faict mention que ceſt de la fondation de ladite dutillet ainſy que le tout eſt aplain contenu au contract de ce faict et paſſe par deuant

Jacques patin notaire Royal andit
corbueil le xxviii[e] Jour dauril
mil cinq cens ſoixante ſix

Requieſcat In pace

Haut. 1[m],51, larg. 0[m],615.

Nous avons retrouvé dans le manuscrit de l'abbé Guiot (1) les mots *Noble, Seigneur, Royal*, effacés en 1793, et déjà rétablis dans l'ouvrage de Guilhermy.

La plaque de cuivre fixée à côté, est l'épitaphe de François Bastonneau, tué à la reprise de Corbeil sur les Espagnols en 1590, mention qui donne à cette inscription un certain intérêt pour l'histoire de notre pays.

D. O. M.

Icy gist Francois Bastonneau vivant escuyer S^r^. de la Berauderie & Belleuille Cappitaine de gens de pied soubz le Comandemant de Monsieur de Givry qui fut tué a lescalade par les espagnolz a la reprise de Corbeil sur Iceux par led. Seig^r^, de Givry le x^e^ Io^r^ de Novem. bre M. v^c^ IIII^xx^ x *Priez dieu po^r^ sō Ame*

Haut. o^m^,275, larg. o^m^,365.

Deux écus découpés dans la partie inférieure de la plaque de cuivre ont dû contenir, en émaux peut-être, les armoiries du défunt. Le tombeau sur lequel se trouvait autrefois cette inscription n'existait déjà plus du temps de l'abbé Lebeuf, qui a trouvé cette plaque clouée au mur du collatéral nord, comme nous l'avons connue jusqu'en ces derniers temps (2).

Dans le collatéral nord, sur la pierre qui avoisine le petit tam-

(1) Bibliothèque de Rouen, fonds Montbret.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. XIII, p. 130.

bour d'entrée, sont inscrits les curés de Saint-Germain dont nous avons pu retrouver les noms dans l'ouvrage de l'abbé Lebeuf et dans celui de l'abbé Guiot. Cette liste comporte, malheureusement, d'importantes lacunes.

CURÉS DE SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX-CORBEIL

Etienne		1209 —	
Henry de Brie (1)		—	
Nicolas		1293 —	
Johan..... rio		— 1309	
Johannes.....		— 1340	
Jean Desnoyers		1390 —	Il était encore curé en 1400.
Eustache du Bellay		—	évêque de Paris (1561).
Michel Aubry		— 1599	
Michel Boucher	14 février	1599 —	
Charles Sénéchal	28 février	1623 — 1653	
Jean Boisneuf		1653 — 1690	11 déc.
Jean Boisneuf		1690 — 1725	
Jacques Martin Bouillerot (2)	15 février	1725 — 1772	2 nov.
Pierre Léonor Mounoury		1773 —	
Vincent Duval (3)	21 mars	1775 — 1791	
Pierre Germain Jozon	28 mai	1791 — 1793	
Charles Antoine Mariette	11 mars	1800 —	
Nicole	16 oct.	1802 —	
Pierre Fçois Jean Geoffroy	11 déc.	1802 —	
Antoine Borel	10 août	1803 —	
Vital Nègre	1er août	1809 — 1812	18 août
Charles Innocent Antoine Gaetan Marie Fabri	1er nov.	1812 —	
Pascal Mercadal		1818 —	
François Julien Gueret	15 nov.	1827 — 1851	10 sept.
Mathurin Ropert	11 sept.	1851	

Mentionnons dans la deuxième travée une dalle finement gravée qui n'a jamais reçu d'épitaphe. Une tête de mort et deux ossements croisés occupent chacun des quatre angles. En haut sont deux

(1) *Annales de la St Hist. et Arch. du Gâtinais*, t. XI, p. 29.

(2) Il existe un portrait gravé de « *Messire Jacques Boüillerot, Docteur de Sorbonne, Curé de Saint-Germain et de Saint-Jacques de Corbeil, 1762. Appelius Pin. Chevillet Sculpsit. 1762* ».

(3) On a aussi un portrait gravé de « *Vincent Duval. Ancien Chanoine de Champeaux, Curé de St-Jâques de Corbeil, puis à St-Jâq.-du-haut-pas à Paris* ».

écussons, supportés par deux lions, et surmontés d'un heaume à lambrequins, posé de face; l'un porte un chevron accompagné de trois aiglettes éployées, l'autre trois roses, avec un chef chargé de trois étoiles.

Les armes de l'écusson de droite paraissent appartenir à un membre de la famille de Bretigneres (1) : l'*Armorial* de Dubuisson (2) et le *Dictionnaire héraldique* de Chevillard (3) donnent les mêmes armes à M. de Bretigneres, seigneur de la Pertuisière, avec cette différence que le chef est chargé d'un soleil, tandis qu'ici il est chargé de trois étoiles.

Dans la travée suivante, une très longue inscription rapporte deux arrêts du Parlement. Le premier, de l'année 1614, règle un différend qu'avait eu, pour la répartition des dîmes, Michel Boucher, curé de Saint-Germain et de Saint-Jacques, avec les marguilliers et paroissiens du Vieux-Corbeil.

Le second arrêt, qui est de 1617, indique les droits et les devoirs du curé Boucher envers ses paroissiens, surtout ceux de Saint-Germain. Ce curé avait élu domicile à Corbeil, au presbytère de Saint-Jacques (4), et comme la montée qui conduisait à Saint-Germain était assez difficile, il en résultait que les habitants de cette commune étaient fort négligés au point de vue des secours religieux et des offices de leur paroisse. L'archevêque de Paris vint même tout exprès pour régler ce différend (5), mais son intervention n'eut pas plus d'effet que l'arrêt du Par-

(1) Eustache Thibeuf, seigneur de Saint-Germain, et Jacques de Bretigneres, son cousin, s'étaient légués leurs biens au dernier vivant; Eustache Thibeuf mourut le premier et Jacques de Bretigneres devint seigneur de Saint-Germain. Ses descendants ont possédé cette terre jusqu'à nos jours. Le dernier des Bretigneres n'avait qu'une fille, mariée au vicomte de la Tourdonnet, à la mort duquel M. Darblay jeune acquit, en 1834, le château de Saint-Germain.

(2) Dubuisson, *Armorial*, t. I, p. 78.

(3) Jaques Chevillard le fils, *Dictionnaire héraldique*, p. 114.

(4) L'emplacement de cet ancien presbytère est occupé aujourd'hui par la pension Castagnié.

(5) Nous en avons retrouvé la preuve dans un texte imprimé daté du 15 décembre 1698 dont un exemplaire se trouve dans la sacristie, et que nous reproduisons ci-après :

Reglement pour la paroisse de Saint Germain le vieux Corbeil.
Du quinze Decembre mil six cens quatre-vingt-dix-huit.

« LOUIS-ANTOINE par la permission Divine & par la grace du Saint Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit : Vû par Nous l'Arrest du Parlement du deux Avril mil six cens

lement, puisque les successeurs de Michel Boucher continuèrent, jusqu'à la Révolution, de résider à Corbeil.

quatre-vingt-dix-sept, intervenu entre Messire Eustache Thibeuf, Seigneur de S. Germain le vieux Corbeil, Conseiller en la Grand'Chambre dudit Parlement, d'une part : Et les habitans du Fauxbourgs S. Jacques Paroisse dudit S. Germain, d'autre part : Par lequel du consentement dudit Seigneur de S. Germain, les Parties ont été renvoyées pardevant Nous sur leurs differens & contestations, les memoires & pieces mises par devers Nous en execution dudit Arrest, tant par ledit Seigneur de S. Germain, que par les habitans de ladite Paroisse; & après qu'iceux & le Curé de ladite Paroisse ont été entendus sur le fait de l'execution de l'Ordonnance par Nous decernée le vingt-sept Octobre mil six cens quatre-vingt-seize dans le cours de notre visite, sur la Requeste presentée par les Habitans dudit Fauxbourg; Tout consideré : Nous disons que notre Ordonnance dudit jour 27. Octobre 1696. sera executée selon sa forme & teneur, & interpretant icelle en tant que besoin seroit pour terminer les differens survenus & arrester ceux qui pourroient survenir dans la suite en la Paroisse de S. Germain le vieux Corbeil, Nous avons déclaré & déclarons n'avoir entendu par notredite Ordonnance innover ni préjudicier en aucune chose à l'état de ladite Paroisse, ni aux droits de l'Eglise Paroissiale dudit S. Germain, mais seulement permettre aux Habitans du Fauxbourg S. Jacques de recevoir la Communion Paschale en l'Eglise de S. Jacques située audit Fauxbourg succursale de ladite Eglise Paroissiale de S. Germain; n'entendant les empêcher d'aller faire leurs Pâques & autres devoirs de Paroissiens en ladite Eglise de S. Germain lorsqu'ils en auront la devotion; enjoignons ausdits Habitans de la reconnoître pour leur Eglise Paroissiale; & en consequence seront tenus suivant les usages de tout tems observés, d'y aller en procession le Dimanche des Rameaux pour y assister à la benediction des Rameaux & à la Messe Paroissiale. Seront pareillement tenus d'y aller en Procession le jour de Pasques pour y assister à la Messe Paroissiale & à l'absoute; de même seront tenus les jours de Pentecôte, de Toussaints, & de Noël, & le vingt-huitiéme jour de May, jour de la Fête de S. Germain Patron de ladite Eglise, d'y aller en Procession pour y assister à la grande Messe. S'y rendront aussi en Procession le jour de S. Marc pour assister avec les autres Habitans de ladite Paroisse à la Procession qui se fait autour du territoire, & ensuite à la grande Messe qui se celebre en ladite l'Eglise de S. Germain. Seront tenus les trois jours des Rogations de se joindre à la Procession de saint Germain; & le jour de l'Ascension d'assister à la Procession audit saint Germain & à la grande Messe qui s'y celebre ensuite; & le jour de la Fête-Dieu ils attendront avec le Vicaire la Procession de ladite Eglise de saint Germain pour la recevoir; & aprés la premiere station ou reposoir qui s'y fait ordinairement, suivront ladite Procession & assisteront à la grande Messe qui se celebre ensuite en ladite Eglise de saint Germain; comme aussi à la Procession & à la grande Messe ensuite audit saint Germain le jour de l'Octave de la Fête-Dieu; & generalement seront tenus d'observer les usages accoûtumés, sans que sous prétexte d'omission d'iceux dans notre presente Ordonnance, ils puissent s'en dispenser; ils ne pourront aussi se dispenser d'aquitter les charges de ladite Eglise Paroissiale de S. Germain avec les autres Habitans d'icelle; et en consequence seront tenus de subir, comme ils ont toûjours fait, les Charges de Marguilliers, lorsqu'ils seront élus à leur tour, & assisteront avec les autres Habitans à la reddition des comptes de la Fabrique dudit saint Germain; & toutes les autres charges conjointement avec les autres Habitans de ladite Paroisse, comme les Habitans d'une même Paroisse y sont obligés, soit pour réparations de la nef & Presbytere, ou autres charges de ladite Eglise, ainsi que de droit, à l'exception du pain à benir qu'ils ne presenteront que deux fois par an les jours qu'ils en seront requis par les Marguilliers dudit saint Germain,

Ces arrêts du Parlement intéressant également l'église Saint-Jacques, succursale de celle de Saint-Germain, la même inscription avait été scellée dans cette église (1).

Bien qu'ils soient fort longs, nous ne croyons pas sans intérêt de reproduire ces deux arrêts :

Extraict des Arrestz de la Court de Parlement de Paris du huict^me^ Io^r^. de Mars mil six cens quatorze entre M^e^ Michel Boucher Prestre Curé des eglise S^t^. Germain et S^t^. Iacques & Docteur en la facqulté de theologye en la serbone de Paris Contre lesd^es^ egl̃e Marg^en^ & parroissiẽs djcelle lesd̃z arrestz donné au proffict desd^es^ Eglises et parroissiens Nostred̃ Cour par son Iugement & arrest faisant droict sur le tout sans sarrester ausd̃ fins de nom Recepuoir a mis & mect lesd̃ appellatiõs sentẽces & ce dont a esté appellé au neant sans amende en emendãt a cõdanné & condãne lesd̃ Marguill^rs^ payer & continuer par chacun an aud̃ Boucher curé de S^t^. Germain de Corbueil quatre muis de grain les deux thiers fromẽt & mestail & laultre thiers auoyne tel quil sera perceu desd̃^es^ dixmes & vne queue de vin pour le gros quil a droict de prendre sur les dixmes de lad̃^e^ parroisse de S^t^. Germain suiuant la mesure encienne des dixmes de lad̃^e^. egl̃e qui ne pourra estre main-

lequel pain lesdits jours sera rendu par celui qui sera en tour ; & le Sieur Curé sera tenu d'y observer les anciennes fondations & usages ainsi qu'il est accoûtumé & a été reglé & établi par authorité legitime : Au surplus pourront lesdits Habitans du Fauxbourg saint Jacques se servir de ladite Eglise de saint Jacques & du Cimetiere comme ils faisoient auparavant ; & le Sieur Curé ou autre Prêtre de sa part approuvé de Nous, y administrer les Sacremens & faire toutes les fonctions Curialles, sans que les revenus de la Fabrique de ladite Eglise de S. Germain puissent être tenus de contribuer à l'entretien de ladite Eglise de S. Jacques, soit pour réparations, aquit du Service divin, achapt de linges, livres & ornemens ou autres charges ; & les jours que lesdits Habitans du Fauxbourg se rendront en Procession en ladite Eglise de saint Germain, ils y seront conduits par le Vicaire en étolle avec la Croix, sans qu'ils puissent se servir de Banniere distinguée de celle de ladite Paroisse de saint Germain ; & la grande Messe se dira ces jours là en ladite Eglise de saint Jacques à huit heures, afin de pouvoir se trouver sur les dix heures à saint Germain ; & à l'égard des autres jours, la Messe Paroissiale & les Vêpres se diront en ladite Eglise de saint Jacques, autant que l'on pourra, à des heures distinguées de celles ausquelles se fera l'Office audit saint Germain. Donné à Paris le quinziéme jour de Decembre mil six cens quatre-vingt-dix-huit. Signé, LOUIS-ANTOINE, Archevêque de Paris ; *Et plus bas*, Par Monseigneur, CHEVALIER. Et scellé du sceau de Mondit Seigneur l'Archevêque. »

(1) Lorsque l'église Saint-Jacques fut démolie, en 1803, cette pierre vint échouer dans une maison voisine où l'on en fit un appui de fenêtre. Cette maison existe encore rue du 14-Juillet. C'est aujourd'hui l'Asile Audiffred-Bastide. La pierre en question forme l'appui d'une fenêtre du petit pavillon qui est au bout du jardin, sur la Seine.

dre que dung huict^{t}. de la mesure ordinaire de nre ville & chastellenye de corbueil le sur plus desd^{s} dixmes demeurans ausd^{s} Marguill^{rs} Abbesse de S^{t}. Anthoine & Prieur de S^{t}. Iehan en lisle & oultre cõdenné lesdz Marguill^{rs} & Consors payer aud Boucher lesd Arrerages a luy deues dud gros pour lannée six cens sept sans aulcune diminution po^{r}. la sterilité de lad^{e} année deduction faicte de de ce qui se trouuera auoir esté sur ce payé a la charge que led Boucher et ses sucesseurs Curéz serõt tenuz suiuãt le tiltre de lanée M. IIII^{c} pduict au pces oultre la Messe parrochialle de chacun dimache dire et celebrer par chacune sepmaines trois aues Messes compris en Icelle les grande Messes des festes y escheantes & oultre dire & celebrer les vespres esd festes & dimanches sabmedis & veilles de festes & les matines & heure Canonialles en touttes les festes sollempnelles & encorre en administrer les sacremens de legle & fe inhumer ses parroissiens q^{l}. nauront aulcuns moyens gratuitemẽt & sans prẽdre aucune chose sans despes tant de la cause principalle que des causes dappel & de lad Instance.

Aultre arrestz donné de Mesdz s^{rs} de la Court entre les partyes le xxi^{e}. Io^{r}. de Ianuier Mil six cents dix sept Nostred^{e} Cour executant larrest donné allencõtre dud curé du 8^{e}. Mars M. VI^{c} XIIII. A en loinct aud curé & ces sucesseurs curez de dire et celebrer le seruice diuin porté par Icelluy aultremẽt & a faulte de ce fe a pmis & pmect ausd^{s} Marg^{rs} de fe dire & celebrer led seruice a laduenir aux fraiz & despes dud curé deffandeur po^{r} lesqlz recourir se pouuoirõt par saisye sur le reuenu tẽporel de lad cure & a ce fe en Ioinct au subtitud de Nre pcureur general tenir la main sans que led defadeur en puisse estre recherché po^{r} le passé & oultre a maitenu & garde Maictyent & garde lesd^{s} Marg^{rs} & parroissies en pocession de ne payer aucune chose pour les celebratiõs des mariages et administration de lextremontiõ & enterm suyuãt lencyen tiltre sauf cy po^{r} lesd^{s} Mariages & enterm estoit celebrer aultre messe et seruice extraordinaire & neantmoings a pmis & pmect aud curé daxepter se quil luy sera gratuytement & liberallemẽt offert par lesd^{s} parroissiens sans quil puisse exiger ne vser de contrainte condempné led Boucher es despen^{s} lesqlz Nostred^{e} Cour à licquidez & moderez a la somme de quarente liures parisis donné le iour & an que dessus Signé par la Chambre Gallard ~

Ces pns Arrestz ont esté mis & possez en ce lieu par M^{e}. Claude Cartier pour lors Marguillier de ceans en lannée 1618.

Haut. 1^{m},52, larg. 0^{m},87.

Nous trouvons à côté le texte de la fondation de Vincent Dupont, que nous citons tel qu'il a pu être rétabli :

D. O. M.

PAR CONTRAT PASSÉ DEVANT DU RUCHANOY (1) ET SON CONFRERE NOres *ROYAUX* (2) A CORBEIL LE 10e DECEMBRE 1733. LES SIEURS CURÉ ET MARGUILLIERS DE CETTE ÉGLISE SONT TENUS ET OBLIGÉS DE FAIRE DIRE ET CELEBRER A PERPETUITTÉE PAR CHACUN AN A L'INTENTION ET POUR LE REPOS DES AMES DE VINCENT DUPONT, VIVANT LABOUREUR, DEMEURANT A GRAVOIS, DANS LETENDUE DE CETTE PARROISSE, ET DE MARIE HOUDAN SA FEMME, SCAVOIR UN OBIT HAUT LE 15e DECEMBre 1733 JOUR DU DECEDS DU DIT DUPONT×, ET UN AUTRE OBIT HAUT LE 21e MARS 1741 JOUR DU DE CEDS DE LA DITE HOUDAN×, ET ENCORE UNE MESSE BASSE TOUS LES PREMIERS MARDIS DE CHACUN DES DOUZE MOIS DE L'ANNÉE LES QUELS OBITS SERONT SONNÉS *AVEC LES QUATRE CLOCHES* (3) EN LA MANIERE ACCOUSTUMÉE ET LES MESSES BASSES TINTÉES AVEC LA GROSSE CLOCHE *SEULEMENT* (4) ET LE TOUT ANNONCÉS AU PROSNE LE DIMANCHE PRECEDANT, CHACUN DES DITS DEUX OBITS ET MESSES BASSES; POUR LA FONDATION DES QUELS LES D'. DUPONT ET HOUDAN SA FEMME ONT CEDDÉ ET TRANSPORTÉ A LA FABRIQUE DE CETTE EGLISE VINGT CINQ LIVRES DE RENTE FONCIERE DE BAIL D'HERITAGE ET NON *RACHEPTABLE* A PRENDRE SUR DEUX ARPENS DE *VIGNE* MENTIONNÉS AU CONTRAT SUSDATTÉ LE *TOUT AINSI QU'IL* EST PLUS AU LONG EXPLIQUÉ ET *AUX AUTRES* CHARGES CLAUSES ET CONDITIONS

(1) Nous avons retrouvé dans les minutes de l'étude de Me Jozon, qui fut jadis celle de Me Duruchanoy, l'acte de vente et fondation dont cette inscription n'est qu'un extrait.

(2) Mot rétabli.

(3) Ces quatre mots avaient été grattés.

(4) Mot rétabli.

PORTÉES PAR LE DIT CONTRAT DU QUEL CET EXTRAIT A ÉTÉ TIRÉ ×AGÉ DE 68 ANS. ×AGÉE DE 78 ANS (1).

Requiescant in pace.

Haut. 1m,14, larg. 0m,79.

L'angle gauche inférieur de cette pierre avait été brisé, et, avec lui, avaient disparu les premiers mots des six dernières lignes, plusieurs autres, dans le corps même du texte, avaient été grattés pendant la Révolution: le manuscrit Guiot est encore ici venu heureusement à notre aide en nous permettant de rétablir le texte primitif. Il pourrait, au premier abord, paraître bizarre que l'adverbe ***seulement***, qui figure au milieu de cette inscription, n'ait pas trouvé grâce devant le ciseau qui effaçait ailleurs les adjectifs ***noble***, ***seigneur***, etc. L'explication en est fournie par une délibération du Conseil général de la commune de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil, en date du 11 septembre 1793. Les trois plus petites cloches furent envoyées au district de Corbeil, il ne restait donc que la cloche principale. Quelques semaines plus tard, le 15 octobre 1793, le haut clocher s'écroulait et la grosse cloche était brisée en plusieurs morceaux. Le rapprochement de ces dates nous indique, à peu de jours près, celle du travail de grattage opéré sur la pierre : l'enlèvement des trois plus petites cloches rendait, en effet, le mot ***seulement*** superflu. Les mots effacés en 1793 ont été regravés et réchampis en rouge, mais la partie du texte de l'angle rompu, mis ci-dessus en italique, a été laissée en noir sur la pierre.

Enfin, pour clore cette liste des richesses épigraphiques de l'église de Saint-Germain, nous donnons ci-dessous l'épitaphe de Nicolas Giroux, le maître-maçon de la rue des Marmousets à Paris, décédé en 1758, dans sa maison de campagne du Vieux-Corbeil, circonstance qui vaudra à sa mémoire des siècles de durée, à la paroisse un monument de plus.

JCY REPOSE LE CORPS DE
NICOLAS GIROUX MAITRE MAÇON
ENTREPRENEUR DE BATIMENTS
DEMEURANT A PARIS RUË DES MARMOUZEST

(1) On avait omis d'indiquer l'âge des défunts ; c'est pourquoi mention en a été faite au bas de l'inscription.

PAROISSE SAINTE MARINE (1) EN LA CITE
DECEDE EN SA MAISON DE CAMPAGNE
SIZE A SAINT GERMAIN LEZ CORBEIL
LE NEUF JUILLET
MIL SEPT CENT CINQUANTE HUIT
AGE DE CINQUANTE HUIT ANS

Prieʒ Dieu pour le Repos de son ame

Haut. 1m,93, larg. 0m,98.

La tombe de Nicolas Giroux est fort bien gravée, les insignes de la profession du défunt, enveloppés d'une draperie, surmontent l'épitaphe, au-dessous deux torches en sautoir sont réunies par un ruban auquel est suspendue une sonnette. Deux cassolettes où brûle de l'encens occupent les angles du haut.

Nous avons malheureusement à regretter la disparition d'un certain nombre de dalles mentionnées dans divers écrits relatifs à l'église de Saint-Germain. Parmi elles : la tombe d'un chevalier décrite par l'abbé Lebeuf qui la considère comme la plus importante de l'église (2), celle de Marie Le Teinturier, dont nous avons

(1) Petite église près de Notre-Dame et derrière Saint-Pierre-aux-Bœufs.

(2) « *La sépulture la plus considérable de cette église est celle d'un chevalier représenté en homme de guerre avec un lion à ses pieds, il a le visage et les mains de marbre incrusté dans la tombe. Son bouclier, qui est sans armoiries, paroît désigner le treizième siècle. Il n'y a rien d'écrit autour de cette tombe, qui se trouve aujourd'hui placée dans le côté septentrional de la nef sous la chaire du prédicateur.* » *Histoire du diocèse de Paris,* par l'abbé Lebeuf, t. XIII, p. 129. Pinard ayant reproduit mot pour mot ce passage de l'*Histoire du Diocèse de Paris*, pouvait faire croire que cette tombe n'avait disparu qu'au milieu du siècle actuel, mais des recherches faites dans les archives municipales de Saint-Germain ont fait voir que l'enlèvement et sans doute la destruction de cet intéressant monument remontaient, comme très probablement celle de la tombe de M. de Bretigneres, à 1793. Voici l'extrait des registres municipaux de Saint-Germain : « Aujourd'huy premier prereal deuxe année de la Republique (20 mai 1794)... le citoyen Sallée agent nationale a representé... qu'il existe au cy devant maitre autel, le ci devant tabernacle et quatre tableaux de devotion ainsy qu'un autre tableau a la cy devant chapelle Saint-Pierre qui servoient pour lire, [qui] dans ces moments déplaise à quelques citoyens, de même qu'un espèce de tombeau au dessus duquel est une figure representant un homme guerrier taillé en pierre deposé sous la chaire de la ditte cy devant église... Surquoy l'assemblée ayant délibere a arreste unanimement que le cy devant tabernacle, les quatre tableaux du maitre autel, celuy de la cy devant chapelle Saint-Pierre et le tombeau de dessous la ditte chaire representant une figure d'homme guerrier, seront à l'instant demolis et suprimés du lieu ou ils sont pour qu'il n'y reste aucune trace apparente. ... » Archives municipales du 1er prairial an II.

parlé plus haut, et celle de Jacques de Bretigneres. C'est dans le manuscrit de l'abbé Guiot, qui avait connu cette dernière tombe, que nous avons retrouvé le texte de son épitaphe, le voici :

ICI REPOSE
DANS L'ATTENTE DE LA RÉSURRECTION GLORIEUSE

MESSIRE PIERRE JACQUES DE BRETIGNERES, CHEVALIER CONSEILLER AU PARL. DE PARIS ET DE GRAND CHAMBRE, SEIGNEUR DE CETTE PAROISSE DE S^T^-GERMAIN DU VIEUX CORBEIL NÉ LE 27 MAI 1697 DÉCÉDÉ LE 24 AVRIL 1772.

LA NOBLESSE ET L'ANCIENNETÉ DE SON ORIGINE EST LE MOINDRE DES AVANTAGES QU'IL RECUT DE LA NATURE. A UN ESPRIT VIF ET PÉNÉTRANT IL JOIGNIT UN CŒUR DROIT ET GÉNÉREUX. IL FUT LIBÉRAL ET COMPATISSANT ENVERS LES PAUVRES, QUI TOUJOURS ET PRINCIPALEMENT DANS CES DERNIERS TEMS DE DISETTE, ONT REÇU DE SA CHARITÉ DES SECOURS PROMTS ET ABONDANS. VRAI, SINCÈRE, ENNEMI DU LUXE, IL VÉCUT SANS FASTE, DANS UN GOUT DE SIMPLICITÉ CONVENABLE AU MAGISTRAT. JUGE INTÈGRE DÉVOUÉ TOUT ENTIER AUX AUGUSTES FONCTIONS DE SA CHARGE, IL EN CONNUT LES DEVOIRS QU'IL REMPLIT AVEC EXACTITUDE. DÉLIVRÉ PAR LES CIRCONSTANCES DE L'EMBARRAS DES AFFAIRES IL S'OCCUPPA UNIQUEMENT DE LA SEULE NÉCESSAIRE. ENFIN CONDUIT PAR UNE MALADIE DE LANGUEUR AU TERME DE SES JOURS, APRÈS AVOIR REÇU LES SACREMENS DE L'EGLISE, IL A FINI UNE VIE ACTIVE ET LABORIEUSE PAR UNE MORT ÉDIFIANTE AVEC LES PLUS VIFS SENTIMENS DE RELIGION ET D'HUMILITÉ.

PRIÉS DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

RESTITUTION FAITE EN 1896 D'APRÈS LE MS. DE L'ABBÉ GUIOT CONSERVÉ A LA BIBLIOTH^QUE^ DE ROUEN.

Cette inscription, restituée sur pierre de Tonnerre, se voit aujourd'hui dans la chapelle de Saint-Joseph.

Dans la même chapelle, tout près de l'autel, le Conseil de Fabrique a fait sceller une plaque de marbre gris en commémoration des dons et des importants travaux que l'église de Saint-Germain doit à la générosité de la famille Darblay. En voici le texte :

CETTE ÉGLISE DOIT A M. AIMÉ-STANISLAS DARBLAY LA RECONSTRUCTION DE SA FAÇADE AU-DESSUS DU PORTAIL AVEC SON CAMPANILE ET SES STATUES (1862) SON TAMBOUR ET SES ORGUES (1878).

LE CALORIFÈRE, DON DE M. PAUL DARBLAY, A ÉTÉ ÉTABLI EN 1882.

EN 1888 ET EN 1889 MM. DARBLAY ONT ENRICHI DE VITRAUX LE COLLATÉRAL SUD.

EN 1895-1896 M. PAUL DARBLAY A FAIT EXÉCUTER LES TRAVAUX SUIVANTS : RÉFECTION DE LA TOITURE DES BAS COTÉS, RAVALEMENT DES FAÇADES LATÉRALES, RECONSTRUCTION DE LA SACRISTIE, RAVALEMENT INTÉRIEUR DE TOUTE L'ÉGLISE, RÉPARATION DES VERRIÈRES DE L'ABSIDE CENTRALE, RÉFECTION DES VITRAUX DES ABSIDES LATÉRALES. DES FENÊTRES HAUTES ET DU COLLATÉRAL NORD, PEINTURES DES ABSIDES.

LES TROIS AUTELS, LA SAINTE TABLE, LES CLOTURES DU SANCTUAIRE ET DU CHŒUR, LES STALLES, LA CHAIRE, LA RESTAURATION DES PIERRES TOMBALES ET DES INSCRIPTIONS SONT DUS A M. AIMÉ HENRI DARBLAY (1) (1896).

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GERMAIN-LEZ-CORBEIL A FAIT GRAVER CETTE PIERRE POUR PERPÉTUER LE SOUVENIR DE L'ŒUVRE GÉNÉREUSE DE LA FAMILLE DARBLAY.

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE FABRIQUE DU 12 AVRIL 1896.

Parmi les dalles qui formaient une partie du sol de l'église, beaucoup ne portaient aucune trace de gravure ou d'inscription; elles ont été débitées. Ces pierres très dures, d'un grain très fin, ont servi à l'établissement des trois marches qui donnent accès dans le chœur et sur la partie haute des bas-côtés : celles qui entourent le sanctuaire ont la même origine.

L'enlèvement du dallage a amené la découverte d'un grand nombre de sépultures disposées sans aucun ordre dans le chœur et dans le voisinage de l'autel. Les débris nombreux d'ornements sa-

(1) Nous devons ajouter que M. A. Darblay a pris une part très active à l'étude et à la direction des travaux de l'église de Saint-Germain, spécialement de ceux du domaine archéologique.

cerdotaux trouvés dans le sol ne laissent aucun doute sur la nature de la plupart de ces tombes. C'était en effet dans le sanctuaire, ou tout au moins dans le chœur, qu'on déposait les corps des curés de la paroisse ou des ecclésiastiques attachés à son service.

Nous avons également trouvé maints débris de petits vases à une seule anse, en poterie commune non vernissée. Deux étaient

à peu près intacts, ils renfermaient encore des fragments de charbon de bois ; quatre à cinq trous avaient été percés sur leur pourtour. C'était, on le sait, des sortes de brûle-parfums qu'on disposait auprès des corps.

Le désordre de ces tombes indiquait clairement qu'elles avaient été déjà visitées. Tous ces ossements ont été réunis avec un soin pieux dans une caisse en chêne : cette caisse est aujourd'hui scellée dans un massif de maçonnerie, à droite du maître-autel. Le couvercle porte une plaque de cuivre avec la mention suivante :

CETTE BOITE RENFERME DES OSSEMENTS QUI ONT ÉTÉ TROUVÉS DANS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-LEZ-CORBEIL PENDANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION QUI Y FURENT ENTREPRIS PAR LES SOINS ET AUX FRAIS DE MM. PAUL ET AIMÉ DARBLAY AU COURS DE L'ANNÉE 1895.

Nous avons déjà parlé du caveau qui occupe une partie de la chapelle de la Sainte-Vierge. Il était recouvert d'une voûte dont la construction avait nécessité à cet endroit l'exhaussement du sol ; elle a été remplacée par un solide plancher en fer qui protégera pendant longtemps encore la sépulture des anciens seigneurs du Vieux-Corbeil.

Le sol entier de l'église est aujourd'hui recouvert de pierre de

L'Ascension
Les Apôtres
témoins de l'Ascension
de N.S.
Stes Femmes au Tombeau
Apparit.on du Christ à sa mère
Anges adorant la Croix
La Loi Nouvelle
Le Christ en Croix
La Loi Mosaique
Flagellation
Arrest.on de Jésus
Rencontre de Jésus et de sa Mère
Le Couronnement d'épines
L'Agonie
La Cène
Le lavement des pieds
Les Rameaux

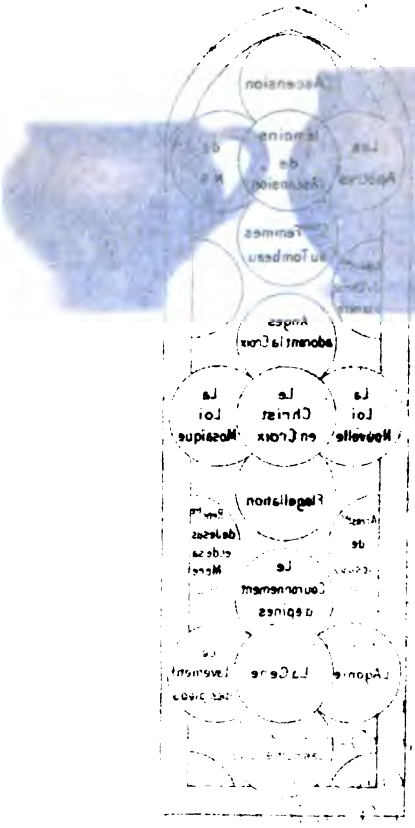

Pl. [illegible]

Héliog. Dujardin — Imp. Ch. Wittmann

GRAND VITRAIL DU SANCTUAIRE

Trois Colombes
Trois Colombes
le St Esprit
Isaac
Le Christ
Manassès
Jérémie
La Ste Vierge
Moïse
Roboam
Salomon
Abraham
Josué
David
Aaron
Daniel
Jesse
Jacob

des Anges présentent la Couronne des Elus à St Germain
Mort de St Germain
St Germain est sacré Evêque de Paris
St Germain devant le Roi Childebert
Un Vieillard presente a St Germain les clefs de la Ville de Paris
St Germain éteint un incendie dans son couvent a Autun

Mont
de
St Germain

David

Héliog. Dujardin

Imp. Ch. Wittmann

VITRAUX DES PETITES BAIES

du Sanctuaire

Décollation de St Jean Baptiste
Martyre de St Laurent
Martyre de Ste Barbe
Agneau Pascal
Le couronnement de Charlemagne par le Pape St Léon
St Martin coupant son manteau
Martyre de St Barthélemy

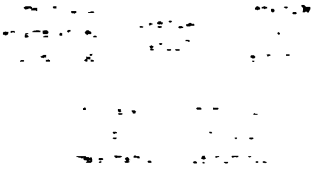

Hebog Duyardin

Imp Ch Wittmann

OCULUS DU SANCTUAIRE

Agneau
Pascal

Hébog Dujardin

Imp Ch Wittmann

OCULUS DU SANCTUAIRE

Tonnerre. Dans la partie réservée aux fidèles, il est coupé de passages dessinés par des bordures de marbre; dans le chœur et le sanctuaire, la disposition, quoique simple encore, acquiert un peu plus de richesse. Ce dallage, d'un aspect sobre, s'harmonise fort bien avec le caractère général de l'église dont il complète l'allure monumentale.

Au fond de l'abside centrale s'ouvre une grande baie en ogive accostée de deux autres fenêtres plus petites, et surmontée d'un *oculus*. Nous avons déjà parlé des vitraux qui ornent ces ouvertures : la composition et le fini de leur dessin, l'harmonie de leurs tons, leur état relatif de conservation en font un des types les plus remarquables de l'art du peintre verrier au XIII^e^ siècle. En examinant ces reliques du temps passé, on éprouve un sentiment d'admiration pour les artistes inconnus, qui, aidés de moyens rudimentaires, ont su donner à leurs œuvres tant de perfection et de durée.

Le vitrail le plus important (Pl. X), celui de la grande fenêtre centrale, comporte trois médaillons composés chacun de cinq parties circulaires, dont l'ensemble forme un quatre-feuilles avec un cercle au milieu. Ces médaillons occupent toute la largeur de la baie, empiétant sur la bordure qui encadre le tout. Quatre demi-cercles, disposés dans la partie libre des champs, complètent cette décoration. L'iconographie de cette verrière retrace les principaux épisodes de l'histoire de N.-S. Jésus-Christ.

Cinq panneaux carrés, un panneau ogival rangés les uns au-dessus des autres, occupent le milieu du vitrail de gauche (Pl. XI); une large bordure à compartiments se développe autour de cet ensemble. Chacun des panneaux, y compris ceux de la bordure, porte un personnage appartenant à la généalogie du Christ, c'est l'arbre de Jessé. Le vitrail de droite (Pl. XI), formé d'une série verticale de petits motifs circulaires encadrée d'une légère bordure à crochets, est relatif à la vie de saint Germain, patron de la paroisse (1).

(1) Pinard, *Mémoire historique et archéologique sur la commune de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil*, a cru que ce vitrail avait trait à la légende du diacre saint Vincent, à cause du mot *Vicentius* lu au bas de l'un des médaillons : mais un examen plus minutieux a permis de reconnaître qu'il représentait des scènes de la vie de saint Germain. La raison d'être du mot *Vicentius* est, sans doute, que ce saint fut enterré dans l'abbaye de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés.

Un petit panneau circulaire, représentant l'agneau pascal, forme le centre de l'*oculus* (Pl. XII); les six médaillons qui l'entourent nous montrent : la décollation de saint Jean-Baptiste, le martyre de sainte Barbe, saint Martin coupant son manteau, le martyre de saint Barthélemy, le couronnement de Charlemagne par le pape saint Léon, et le martyre de saint Laurent.

Les sujets dessinés sur tous ces vitraux s'enlèvent nettement sur les fonds, le peintre a su éviter les effets de confusion, qui résultent souvent, dans ces petits médaillons, de la multiplicité des personnages.

Tous ces verres ont été démontés, soigneusement nettoyés et garnis de plombs neufs. Quelques panneaux disparus ou trop détériorés ont été refaits en totalité, ce sont : les trois panneaux du bas dans la verrière centrale; dans le vitrail de gauche, le panneau inférieur et une partie de la bordure; le panneau supérieur, celui du bas et toute la bordure dans la fenêtre de droite. Enfin des reprises nombreuses ont dû être pratiquées dans les parties conservées.

Les baies du collatéral sud étaient fermées par de riches mosaïques que MM. Darblay avaient données à l'église en 1888 et 1889 (1); il n'y avait pas à les modifier.

Les grisailles de la façade principale, exposées aux vents d'ouest et dépourvues de grillage protecteur, ont nécessité d'importantes réparations.

Dans le collatéral nord, une série de vitraux à médaillons, traités dans l'esprit du XIII^e^ siècle, remplacent aujourd'hui les vitraux en verre blanc qui s'y trouvaient avant la restauration de l'église. Les médaillons représentent des épisodes concernant les personnages religieux les plus vénérés de la région (2).

(1) Les trois principales fenêtres sont ornées de médaillons où sont représentées des scènes de la vie de saint Pierre, de saint Vincent et de saint Germain. La guérison par saint Pierre d'un paralytique à la porte du Temple, sa délivrance et la remise des clefs de la Ville Éternelle occupent la première fenêtre. Dans la seconde, saint Vincent est fait diacre : il comparaît, accompagné par saint Valère, devant le proconsul d'Espagne qui le met à la torture sur un lit de fer garni de pointes, au milieu d'un brasier, afin de le forcer à sacrifier aux idoles. La troisième fenêtre, consacrée à saint Germain, nous le fait voir abbé du monastère de Saint-Symphorien, à Autun; puis endormi sur l'herbe verte, où il voit en songe un vieillard qui lui présente les clefs de la ville de Paris; enfin, le troisième médaillon représente la translation de son corps en présence de Pépin le Bref et de Charlemagne enfant.

(2) Voici la description de ces vitraux en partant de l'entrée :

Cette pratique est conforme à la tradition architecturale du moyen âge, dont l'iconographie et la sculpture faisaient de chaque église un livre ouvert de l'histoire de la religion et des légendes religieuses locales.

Les plus anciens documents relatifs aux restaurations partielles de l'église de Saint-Germain remontent aux années 1625 et 1628; ce sont deux marchés passés pour la restauration des vitraux de l'église (1); le premier nous avait été signalé par M. Dufour, le

1er vitrail de saint Jacques le Majeur :

Saint Jacques prêche les Juifs et les convertit ; — il baptise Josias ; — la sainte Vierge lui apparaît en Espagne ; — il a la tête tranchée.

2e vitrail de saint Exupère :

Le pape saint Clément l'envoie prêcher dans les Gaules ; — il guérit des possédés ; — il rend la vue à un aveugle ; — ses reliques sont apportées à Corbeil.

3e vitrail de saint Guenault :

Sur sa prière, saint Guingalois l'emmène dans son monastère ; — il chante les psaumes de la pénitence, plongé dans l'eau froide jusqu'aux épaules ; — il fait jaillir une source ; — les pèlerins vénèrent ses reliques à Corbeil.

4e vitrail de saint Melaine :

Saint Melaine chasse le démon en donnant un soufflet à un possédé ; — il ressuscite un mort en lui mettant une croix sur la poitrine ; — un bateau chargé de sa dépouille remonte, sans voiles, la rivière.

5e vitrail de saint Léonard :

Clovis tient le futur saint sur la cuve baptismale ; — accompagné de plusieurs religieux, saint Léonard demande à Clovis la grâce de prisonniers ; — il reçoit les hommages des prisonniers, délivrés à sa prière.

Comme on l'a vu plus haut, *saint Jacques* était le patron de l'église succursale du faubourg du Vieux Corbeil, *saint Exupère* (saint Spire), premier évêque de Bayeux, est celui de la paroisse actuelle de Corbeil, *saint Guenault*, abbé de Landevennec, en Bretagne, était le patron d'une église de Corbeil, désaffectée depuis la Révolution et démolie en 1885, *saint Melaine* a été le plus ancien patron de Saint-Pierre-du-Perray, commune voisine qui n'a plus aujourd'hui d'église et qui fait partie de la paroisse de Saint-Germain, enfin *saint Léonard* était le patron de la chapelle de ce nom, ancienne succursale de l'église du Perray, démolie en 1884, lors des expropriations nécessitées par la construction de la nouvelle route de Saint-Germain-lez-Corbeil.

(1) « Du lundy vingtz ungniesme avril mil six cens vingtz cinq, devant midy.

« Fut présent en sa personne Jehan Hébert, Mre vitrier, demeurant à Corbeil, lequel de sa bonne vollonté, sans contraincte aucune, confesse avoir entrepris de Guillaume Aumont, marchand laboureur, demeurant aux faulxbourgs de Corbeil, marguillier de l'esglise de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, par l'advis et du consentement et en la présence de Jacques Dauvergne, marchand, demeurant ausdits faulxbourgs, Jacques Moireau, maçon, Jacques Girault, Baptiste Le Père, Denis Lefort, Imbert Pinet, Pierre Ferry, tous habitans et paroissiens de la dite esglise, à ce présens, les ouvrages de vitrerye qui sont, conviennent et sont nécessaire affaire en ladicte esglise de Saint-

savant bibliothécaire de la ville de Corbeil, dont les avis nous ont été précieux pendant le cours des travaux qui nous occupent. Les verrières qui en font l'objet représentaient saint Jean, saint Thomas, saint Paul, saint André, saint Philippe, saint Pierre et saint

Germain qui seront déclarés par cy après par le menu et dont la teneur ensuict.

« Premièrement, aux grand forme du hault des voulte de destacher trois grandz panneaulx qui sont de l'image saint Jehan, icelle nettoyer et replacer et remettre les oranges (*sic*) que conviendra; et en après les remectre en plomb neuf, et remectre des clavettes là où il y en conviendra, et replatrer de mesme que y a tousjours esté, et faire le tout bien et deuement. *Item*, de destacher trois panneaulx à l'image saint Thomas et refaire le tiers de la dicte image, et remectre le plomb que y conviendra, qui sera neuf, et remectre des bordeure de verre paincte, et mettre des clavette là où il y en conviendra, et mettre une barre plus que n'y en a eu par le passé, et icelle accommoder bien et deuement. *Item*, de faire et refaire et destacher trois panneaulx à l'image Saint-Paul, et remectre deulx pièce de verre paincte, et mettre des clavette là où il y en conviendra, et replastrer le tout bien et deuement comme il apartient. *Item*, à l'image saint André destacher aussy trois panneaulx qui sont trop cours, iceulx allonger et fère en bon estat, mettre des clavette avecq tout ce que y conviendra. *Item*, du costé mesme destacher trois panneaulx à l'image saint Philippes, iceulx replacer et les nettoyer, fournir et garnir les oranges de vistres que y conviendra, et mettre une barre de fer avecq clavette, et replastrer le tout bien et deuement comme il appartient. *Item*, à l'image saint Pierre destacher trois panneaulx et une barre de fer pour fortiffier le corps de la dicte image, et y mettre clavette tant que y en conviendra, et icelle accommoder bien et deuement. *Item*, au basse forme destacher huict panneaulx et iceulx replacer lorsque seront refaictz, pourquoy fère sera remis des pièces par tout là où il y en conviendra, et la rendre bien cloze, et icelle accommoder bien et deuement. *Item*, aux quatre vistres qui sont à dessus du maistre-autel de la dicte église racommoder icelles sans lever les panneaux, pour quoy mettra tout les oranges que y conviendra, les nettoyer avecq linges ou autres ustancilles propre à ce, les garnir de clavette, et mettre des piéces painctes semblable et rapportante à celle que y sont. *Item*, de lever trois panneaulx à l'image saint Jacques, et iceulx laver et nettoyer et refaire bien et deuement, et iceulx replacer, mettre vergette et clavette se que y en conviendra.

« Touttes lesquelles réparations le dit entrepreneur a promis de faire et refaire bien et deuement ainsy que apartient, au dire d'ouvriers, et mettre touttes les oranges que conviendra aux vitres et panneaulx qui sont à la dite esglise et fournir de tous mathériaulx que y conviendra pour la réfection d'iceulx, faire les faux trous qui se trouverront, pour quoy fère souffriront le dit marguillier et habitans au dit entrepreneur de prendre deulx corde de deux cloches soyt de Saint-Germain ou de Saint-Jacques, bailler les eschelles des dites esglises Saint-Germain et Saint-Jacques comme aussy une corbeilles, lesquelles le dit entrepreneur sera tenu de rapporter et replacer au lieu ou il les prendra lorsque les dictes besongnes seront faicte, parfaicte et receue, lesquelles ouvrages et reparacions le dict entrepreneur sera tenu de commencer à y travailler dans ceste sepmaine et iceulx rendre faicte et parfaicte d'huy en six sepmaine.

« Ce marché faict aus dictes charges que le dict entrepreneur promect satisfaire, et outre moyennant le pris et somme de cinquante-quatre livres tournois que le dict marguillier sera tenu de bailler et paier au dit entrepreneur, et sur laquelle somme a esté présentement baillé et payé comptant au dit entrepreneur la somme de vingt-quatre livres tournois, dont quictance, et le surplus de la dicte somme, qui est de trente livres, le dict marguillier sera tenu de icelle paier audit Hébert ou au porteur lorsque les

Jacques. Un fragment important du vitrail de saint Paul subsistait seul en 1895 au milieu des vitraux blancs, qui, dans toutes ces fenêtres, avaient remplacé les anciens panneaux à personnages.

Ce fragment, qui n'a pu être utilisé, est aujourd'hui déposé au musée de Saint-Jean. On a adopté pour ces ouvertures des verres en forme d'écailles de diverses couleurs, régulièrement imbriquées. Chaque baie est encadrée d'une bordure unie alternativement rouge et bleue. Le ton très doux de ces vitraux permet à la lumière de pénétrer en quantité suffisante dans l'édifice. Nous regrettons que la note de M. Dufour nous soit parvenue

dictes besongnes seront faicte, parfaicte et receue... Promettant, obligeant, renonçant, etc.

« Faict et passé en l'hostel et domicille dudict Dauvergne, présen[ce] de Simon Loriot, sergent à verge au Chastelet de Paris, et Jacques Sourdeau, tesmoins.

J. Hébert, — Guillaume Aumont, — Jacques Moyreau, — Pierre Ferry, — J. Dauvergne, — Baptiste Lepère, — Imbert Pinet, — Loriot, — ..... Harly, notaire. »

Archives de Seine-et-Oise. — E. 6883. Pièce numérotée 47.

« Du mardy XIIII[e] Novembre mil six cens vingtz huict.

« Fut présent Gabriel Guinault, vitrier, demeurant à Corbeil, lequel contesse avoir

trop tard pour pouvoir, lors de l'établissement des nouvelles verrières, nous mieux conformer aux traditions de l'église de Saint-Germain.

Les fenêtres qui s'ouvrent sur le fond des absides latérales ont reçu des verrières à grands personnages. Ce parti a été adopté pour éviter la monotonie d'une succession non interrompue de mosaïques à petits médaillons. Dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au-dessus de l'autel, le peintre verrier a représenté la visitation; dans la chapelle correspondante, dédiée à saint Joseph, une Sainte Famille. Les personnages de ces vitraux, bien groupés et traités avec soin, se détachent sur un fond plein de lumière d'une perspective saisissante. Nous retrouvons en partie, dans l'encadrement de ces tableaux, les motifs et les tons des verrières du sanctuaire. Ces deux fenêtres sortent des ateliers de M. Fournier, de Tours. C'est également à lui que nous devons la patiente et consciencieuse restauration des anciens vitraux, ainsi que les fenêtres du collatéral nord; ici encore, l'artiste s'est maintenu dans le faire et les tons de nos anciens peintres verriers; on ne peut que l'en féliciter.

Un grillage à mailles serrées protège chaque fenêtre à l'exté-

entrepris de Guillaume Carsault, marguillier et proviseur de l'esglise de St-Germain du vieil Corbeil, et habitans de ladicte esglise : c'est assavoir de faire et refaire bien et deuement au dire d'ouvriers, dans le jour de Champdeleur prochain, à ladicte esglise de St-Germain de mectre dix panneaulx de vistre neufve, sçavoir à la vistre d'en bas au dessus du grand coffre huict panneaux, deulx grandz panneaulx neufz à la vistre de dessus la porte, et de refaire la vistre de la chappelle St-Pierre dont ung panneau à moictié neuf, et généralement faire et refaire par ledict entrepreneur toustes les vistres qui sont à ladicte esglise bien et deuement, comme il apartient, à la charge que, sy besoing est de lever quelque gros fer, la levée sera faicte par ledict marguillier et restablie aux despens de ladicte esglise, et pour les verjecte et clavette se il en convient, seront fournye par ledict marguillier et estachée par ledict entrepreneur à ces despens. Ce marché faict moyennant la somme de cinquante six livres tournois à payer : sçavoir la moictyé de ladicte somme présentement payée audict entrepreneur en une demy pistolle d'Espagne et quartz d'escus dont quictance, et l'autre moictyé de ladicte somme, montant vingtz huict livres tournois, sera payée par ledict marguillier à la réception desdicts ouvrages de vistreryes audict entrepreneur ou au porteur. Sera tenu ledict entrepreneur de mettre autant des présentes en pappier ès mains dudict marguillier.

« Ce fut faict et passé en l'estude du dict notaire, présence de Jacques et Rocq Sourdeau, tesmoings. A esté nottiffié l'eedict du sceel.

GUINAULT, — GUILLAUME CARSAULT, — HARLY, notaire. »

Archives de Seine-et-Oise — E. 6883.

rieur. Des précautions ont été prises à l'intérieur, contre les eaux de condensation, pour éviter les coulées qui pourraient altérer la surface des glacis.

Une construction du plus mauvais effet, accolée au chevet de l'église, renfermait la sacristie; le faîtage de sa toiture venait butter dans la fenêtre du collatéral nord à la hauteur de la naissance des arcs. A l'intérieur de l'église, l'obligation de loger sous un même arc, dans un espace trop étroit, une porte et un autel nécessairement relégué contre un pilier, avait donné lieu à un ensemble d'un aspect boiteux, exactement en face de l'entrée la plus fréquentée par les fidèles. Après quelques hésitations, on s'est décidé à déplacer la sacristie (1). Son emplacement actuel s'étend le long du collatéral nord; ici, discrètement logée entre l'église et l'école des sœurs, elle ne dépare plus l'extérieur de l'édifice; à l'intérieur, son accès suffisamment dissimulé est à la fois plus commode et d'un meilleur effet. Cette construction est faite en meulière et mortier coloré, elle est recouverte d'un toit d'ardoises; la pente rapide du comble a permis de ménager sous la toiture un vaste débarras, éclairé par une lucarne. Les mosaïques qui ornent les fenêtres de la sacristie sont faites avec des débris de vitraux, qui, à diverses époques, avaient servi à réparer les anciennes verrières de l'abside. La majeure partie de ces verres, de provenance variée, paraît être du XV^e^ siècle; beaucoup gardent encore les traces de peintures d'un certain intérêt.

Trois autels en bois peint et doré occupaient le fond de l'église, ils étaient en assez mauvais état; l'obligation de les déplacer momentanément pour procéder à certains remaniements nécessaires du chevet, rendait leur conservation très difficile; de plus leur forme, dans l'esprit du XVIII^e^ siècle, ne rentrait pas dans le programme de la restauration. Ils ont dû être remplacés.

(1) Dans le blocage des fondations de ce bâtiment, on a trouvé les restes d'un groupe en pierre représentant une *mater dolorosa*, tenant le Christ sur ses genoux. La tête de la Vierge avait disparu, de même que les extrémités des membres inférieurs des deux personnages. Ce fragment de sculpture, déposé aujourd'hui par la Fabrique de Saint-Germain au musée de Saint-Jean, devait faire partie des figures de pierre qui, d'après l'abbé Guiot, furent enlevées de l'église vers 1760 (Bibliothèque de Rouen, fonds Montbret, ms. 115).

Un petit mur, surmonté d'une balustrade en bois, interrompu dans son milieu par un escalier de trois marches, séparait le chœur du reste de l'église. Des bancs vermoulus étaient scellés contre cette murette. Des bancs, également sans caractère et en mauvais état, occupaient l'emplacement actuel des stalles. La chaire, très primitive et nullement en harmonie avec le genre d'architecture de l'église, était accolée à un pilier de la nef. Son établissement avait nécessité la mutilation d'une colonne qui a été rétablie en pierre de taille (Pl. XIII).

Les trois nouveaux autels en pierre blanche et marbres ont été dessinés par M. l'abbé Brisacier qui en a lui-même surveillé l'exécution.

Un espace de trois pieds sépare le maître-autel du mur du fond. On a dû réduire à deux degrés la hauteur du marchepied, pour éviter l'encombrement du sanctuaire, de dimensions assez restreintes. Cet autel est en pierre de Lavoux; des colonnes en marbres de différentes natures en dessinent les principales divisions verticales, les lignes horizontales sont nettement accusées par des moulures saillantes; les détails de sculptures, nombreux et très soignés, sont mis en relief par une judicieuse répartition des fonds. Une gracieuse exposition s'élève au-dessus du tabernacle; quatre colonnes en onyx, en supportent les arcatures et le toit. Un lanterneau terminé par une flèche ajourée, surmontée d'une croix, couronne cet élégant édicule (Pl. XIV) (1).

Les deux autres autels sont accolés au mur de fond des collatéraux. A droite, l'autel de la Vierge, en pierre du Poitou et colonnes de marbre, d'un dessin sobre, d'une grande fermeté de lignes, produit le meilleur effet; à gauche, l'autel de Saint-Joseph, un peu moins important, mérite aussi sa part d'éloges; il est également en pierre et marbre. Ces trois autels, fort bien traités comme moulures, ravalements, sculptures, font honneur à l'artiste consciencieux, M. Champeaux, de Tours, qui a bien su traduire la pensée de l'architecte. La table de communion, en pierre du Poitou et colonnettes de marbre rouge, sort des mêmes ateliers. Elle est formée de deux parties entre lesquelles s'ouvre un passage de $1^{m},40$. Chaque travée comporte trois panneaux largement ouverts, ornés de petites ferronneries, qui adoucissent la sécheresse de la pierre.

(1) Sous le marchepied de l'autel a été placée une petite boîte renfermant quelques menues pièces de monnaie au millésime de 1895.

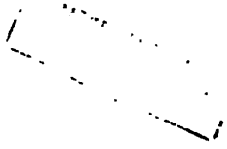

Phototypie Dujardin — Imp. Ch. Wittmann

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

avant la restauration de 1895-96

Heliog Dujardin

Imp Ch Witmann

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE EN 1897

ESQUISSE DU TABLEAU DE L'ABSIDE DE

Imp. Ch. Wittmann

ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-LEZ-CORBEIL

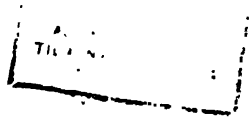

Des clôtures en fer forgé, dessinées dans le goût du XIII^e^ siècle, ferment le chœur du côté des fidèles et séparent le sanctuaire des bas-côtés.

Une chaire isolée, en chêne, ornée de quelques sculptures, un banc d'œuvre et des stalles également en chêne sont venus compléter le mobilier de l'église. Dans la composition de ces objets, formés d'éléments appartenant à l'architecture ogivale, la note archaïque n'a pas été maintenue dans toute sa rigueur; toutefois ils s'harmonisent d'une façon satisfaisante avec la décoration générale de l'édifice.

Pour donner aux autels toute leur valeur, dessiner leurs contours, faire valoir les tons de la pierre, il était indispensable de recouvrir de peintures la partie basse du chevet. Cette décoration, s'élevant jusqu'aux glacis des fenêtres, devait servir d'appui aux verrières et relier entre eux les éléments les plus riches de l'édifice et du mobilier. Plusieurs partis se présentaient : on pouvait figurer au-dessus du stylobate une tapisserie entourée de bordures ou bien un rideau archaïque, avec plis perdus derrière l'autel. Pour les collatéraux, l'espace restreint dont on disposait ne permettait pas de songer à d'autres dispositions. Dans l'abside centrale, au contraire, un parti plus décoratif, plus séduisant, se présentait à l'esprit; il consistait à placer, au-dessus du maître-autel, une peinture magistrale à grands personnages, représentant un sujet eucharistique. Les exemples nombreux de ce genre de décoration sont en général d'un grand effet. En l'adoptant, on se conformait aux traditions de l'église de Saint-Germain, dont l'abside, depuis le XIII^e^ siècle au moins, a toujours été décorée de peintures représentant des personnages ou des scènes de l'Écriture sainte. Toutefois, une difficulté apparaissait : entre la base des glacis et le retable du maître-autel, on ne disposait que d'une aire de 1^m^,20 à 1^m^,50 de hauteur. Cet obstacle avait été surmonté, au commencement du siècle, à l'aide d'un procédé barbare que l'on ne pouvait songer à imiter; l'installation de hautes boiseries, masquant les glacis et une partie des fenêtres, avait permis de loger à cette place trois grands tableaux, dont la valeur était loin de justifier de pareils sacrifices architectoniques. Aux siècles précédents, on s'était contenté de peindre, au-dessous des fenêtres, dans de petits compartiments ménagés à cet effet, des personnages, des portraits, des emblèmes religieux.

712146

L'effet était mesquin ; il fallait se garder d'imiter une solution aussi primitive. On s'est décidé à relever la base des glacis, heureusement très allongés, des trois fenêtres de l'abside, en les terminant à leur naissance par un bandeau saillant qui aura pour effet d'éloigner de la peinture les poussières qui ne manqueront pas de glisser sur les allèges. Cette modification, dont l'effet n'a rien de choquant, a permis de disposer d'une surface de $2^{m},50$ de hauteur, à la rigueur suffisante.

Le choix du sujet a lui-même donné lieu à quelques hésitations; il était limité par la disposition même de l'autel. On ne pouvait placer au centre du tableau le ou les personnages essentiels; ils eussent été masqués par l'exposition qui s'élève au-dessus du tabernacle. La nature même de la scène qu'il fallait représenter devait permettre à l'artiste de se conformer à ces exigences. La Multiplication des Pains, ou le Sermon sur la Montagne, se prêtait particulièrement à cette disposition. Pour ce motif et d'autres encore, ce sujet a réuni tous les suffrages. On ne pouvait faire un choix plus heureux pour la décoration d'une paroisse de la Brie, un de nos greniers d'abondance. L'exécution de cette peinture a été confiée à M. Douillard; c'est dire l'importance qu'attachaient à cette œuvre ceux qui, ayant entrepris la restauration de l'église de Saint-Germain, voulaient terminer dignement ce travail. Nous n'avons pas à faire ici la critique de l'œuvre remarquable de M. Douillard; disons seulement que les tons souples de l'ensemble traité à la manière d'un frottis, que la façon dont le peintre a compris les effets de perspective donnent à ce travail le caractère bien accusé de peinture murale. La même préoccupation se retrouve dans les couleurs sobres du ciel; ici, tout en laissant à son œuvre une allure franchement orientale, M. Douillard a su éviter certains effets de transparence peu compatibles avec la nature du fond. La planche XV reproduit l'esquisse de ce tableau, relevée sur la toile elle-même, avant l'exécution de la peinture; elle nous montre l'heureuse disposition des principaux personnages et des groupes dont se compose la scène. Des précautions spéciales ont été prises pour éloigner les moindres traces d'humidité de l'enduit sur lequel la toile doit être marouflée.

Nous avons déjà parlé des réparations faites, vers 1862, à l'extérieur de l'église. Le côté sud avait été recouvert d'un enduit en

Relevé Duperdin

Imp Ch Wittmann

L'ÉGLISE DE St GERMAIN-LEZ-CORBEIL

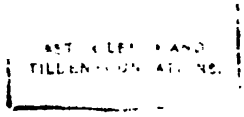

plâtre, sans caractère; le côté nord n'avait pas été touché. On a dû reprendre le ravalement de ces deux façades. Après la mise à nu du blocage, un enduit en ciment de Fresne a été étendu sur toute la surface décroûtée; sur le ciment encore frais, ont été pratiqués des joints de $0^{m},025$ d'épaisseur, avec un outil en forme de gorge de poulie. L'effet en est très monumental. Çà et là, des pierres diversement teintées par un lait de ciment, harmonisent le travail avec les façades antérieurement restaurées. Les pierres des contreforts, celles qui entourent les baies, jointoyées à nouveau, sont restées apparentes; leur appareillage a servi de base à celui des murs (Pl. XVI).

Une partie du collatéral nord était dépourvue de corniche, un éperon manquait dans le voisinage de la nouvelle sacristie, à l'endroit où s'élevait jadis le clocher. Un nouveau contrefort a été érigé, la corniche complétée. Au midi, le long du trottoir de la route, le sol a été garni de dalles dans l'intervalle des éperons. Au pied du chevet, ce travail a été fait en pavés de grès jointoyés au ciment. Un pavage du même genre s'étend entre l'église et l'école des sœurs. Un préau gazonné, entouré d'une murette surmontée d'une grille sépare le chevet des terrains accessibles au public (1).

Il n'est pas utile de s'étendre sur les nombreux détails qui ont dû être repris au cours de cette restauration; leur énumération serait plus longue qu'intéressante.

Il nous reste, pour terminer, à parler de la belle cérémonie à laquelle a donné lieu, le 16 mai 1896, la consécration du maître-autel par M^gr^ Goux, évêque de Versailles. Ce jour-là, une foule nombreuse et élégante remplissait l'église de Saint-Germain, spécialement décorée pour la circonstance. De grandes tentures à crépines d'or, drapées à l'antique, avaient été disposées derrière l'autel. Des massifs de verdure complétaient la décoration du sanctuaire. Dans le chœur, un superbe dais en velours et satin

(1) Les deux inscriptions funéraires scellées contre le mur du chevet proviennent de l'ancien cimetière qui s'étendait autrefois derrière l'église. En voici le texte :

D. O. M. Ici repose Monsieur Vital Nègre, chanoine régulier de la Congrégation de France, ex-prieur de Samoi et curé de Saint-Germain-les-Corbeil, décédé le 18 août 1812, âgé de 69 ans. Modèle de Douceur et de Bonté, fut regretté de tous ceux qui le connurent.

Ici repose le corps de d^lle^ Marie-Louise Leclère, décédée à Villededon le 3 8^bre^ 1818, âgée de 78 ans, De profundis, etc.

rehaussé d'or abritait le trône épiscopal. Un groupe d'artistes de talent occupait la tribune. M. Galeotti tenait l'orgue. M. Lopez dirigeait les chœurs. A huit heures et demie, Sa Grandeur faisait son entrée solennelle dans l'église et procédait à la cérémonie de la consécration, suivie d'une messe basse, avec musique et chants. A onze heures, les assistants se retiraient; ce n'était parmi eux qu'un concert d'admiration pour l'église de Saint-Germain, d'éloges pour ses généreux paroissiens.

L. Vollant.

712147

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

II

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—

MDCCCC

SOMMAIRE :

I. *La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871.* — Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction par A. Dufour.

II. *Etudes historiques sur la Réforme à Corbeil et aux environs au XVI^e siècle*, par J. Pannier.

Gravures :

Théodore de Bèze. . . . . page 5
Pierre tombale de Michel II Gaillard et Souveraine d'Angoulême, dans l'église de Chilly-Mazarin . . 19
Le Château de Chilly-Mazarin, d'après Claude Chastillon (XVI^e siècle). 32
Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de France. 49

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. Dufour, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. Lasnier, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

MONTDIDIER. — IMPRIMERIE BELLIN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

II

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—

MDCCCC

CHR

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
712147
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1915 L

LA DÉLÉGATION

DES

AMBULANCES VOLONTAIRES A CORBEIL

PENDANT LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

(1870-1871)

LA DÉLÉGATION

DES

AMBULANCES VOLONTAIRES

A CORBEIL

PENDANT LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

(1870-1871)

Ouvrage traduit de l'allemand.

INTRODUCTION PAR A. DUFOUR

Bibliothécaire de la ville de Corbeil

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—

MDCCCC

INTRODUCTION

Dans les douloureux événements de 1870-1871, Corbeil fut l'une des villes qui eurent le plus à souffrir de l'occupation allemande : placée en dehors, mais tout près de la ligne d'investissement de Paris, elle était continuellement encombrée par les passages de troupes.

A partir du 16 septembre, où il arriva une avant-garde de 1000 hommes, il en vint chaque jour plusieurs milliers, plus ou moins, mais, pour ne citer que les grands passages, nous empruntons les chiffres suivants à un document officiel publié par la ville de Corbeil (1) :

Le 17 septembre on vit arriver 35.000 hommes, autant le lendemain 18; il en venait 36.000 le 22; du 18 au 20 octobre, il y en eut 25.000, du 1er au 5 novembre 20.000, du 29 décembre au 3 janvier 35.000; le restant du mois de janvier nous en amena 50.000, et février 30.000, et il fallait loger et nourrir tout ce monde dans une ville qui comptait moins de 6.000 habitants, et qui était déjà chargée d'une garnison permanente de 4.000 hommes, qui fut par moments portée à 6.000. « La plus meurtrie de toutes les villes du « département, écrivait M. Desjardins (2), est Corbeil qui, le 4

(1) *Mémoire présenté par la ville de Corbeil au Conseil général de Seine-et-Oise à l'effet d'obtenir le remboursement de ses réquisitions de guerre.* Corbeil, 11 janvier 1874.

(2) *Tableau de la guerre des allemands dans le département de Seine-et-Oise.* Versailles, 1873.

« mars, enregistrait sa 8914e réquisition et qui avait logé 500.000 « allemands, sans compter 45.000 prisonniers français. »

Nanteuil (et plus tard Lagny) était alors le point terminus du chemin de fer communiquant avec l'Allemagne, et toutes les troupes qui en venaient et étaient dirigées sur Paris, Versailles ou vers la Loire, passaient à Corbeil. Les prisonniers français, et il y en eut 45.000 ou à peu près, séjournaient aussi dans notre petite ville, alors gîte d'étapes, pour aller en Allemagne subir les douleurs et les duretés de l'exil. En outre, tous les évacués militaires, blessés ou malades, venant des alentours de Paris ou des bords de la Loire, arrivaient en masse et sans cesse à Corbeil pour y être soignés dans les ambulances avant d'être rapatriés, quand ils guérissaient, car la mortalité fut grande à Corbeil et beaucoup ne revirent pas leur pays ; le typhus, la petite vérole, la dysenterie sévissaient avec violence et faisaient de nombreuses victimes ; le monument des Allemands, érigé dans le cimetière de Corbeil, en a perpétué le souvenir.

Dans ces conditions, notre ville était tout indiquée pour être un centre important d'ambulances. Tous les bâtiments publics d'une certaine étendue furent affectés à cette destination, et comme ils ne suffisaient pas, on prit encore les plus grandes maisons et quelquefois même des petites, comme celles de l'avenue Darblay dont il est question plus loin (1).

Le service sanitaire était divisé en deux parties distinctes : les hôpitaux militaires, qui relevaient de l'armée, comme leur nom l'indique, et les ambulances volontaires, dirigées en grande partie par des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (on les appelait *Johannitres*), ordre qui n'existe plus guère en France, mais est encore florissant en Allemagne. Ces ambulances volontaires jouèrent un rôle important un peu partout pendant cette triste campagne, mais surtout à Corbeil où il n'y avait pas moins de 26 ambulances, dont très peu relevaient de l'autorité militaire. Cette dernière exerçait surtout son influence sur l'hôpital Galignani, où l'on a relevé 15.869 journées de malades allemands pendant toute la période d'occupation (2).

Le délégué en chef des ambulances volontaires à Corbeil était le baron de Wardenburg, qui séjourna dans cette ville presque

(1) Page 11.

(2) *Mémoire présenté par la ville de Corbeil...*, p. 10.

tout le temps de l'occupation. Il a publié, à Iéna, en 1886, un volume de 94 pages, dans lequel il a consigné, non seulement ses impressions et souvenirs, mais aussi tous les détails du service qu'il avait à diriger à Corbeil et aux environs.

Les écrits sur l'occupation allemande à Corbeil sont rares, nous ne connaissons sur ce sujet que l'ouvrage de M. de la Rüe (1) digne homme qui rendit à cette douloureuse époque les plus signalés services à la ville de Corbeil (2); c'est pourquoi nous avons cru utile d'insérer, dans ce second volume de nos Mémoires, la traduction de l'opuscule de M. de Wardenburg, qui donne des détails intéressants et non rapportés ailleurs, sur une des plus tristes périodes de l'histoire de Corbeil, pauvre ville qui, dans le passé, a déjà subi de si nombreuses et si dures épreuves.

Nous devons cependant faire des réserves et prévenir le lecteur que l'auteur allemand est animé des plus mauvais sentiments envers la France et les Français; il est gallophobe à l'excès, on le sent à chaque page de son récit, et cette passion le rend non seulement injuste et méchant, mais l'aveugle souvent au point de le porter à dénaturer les faits et à les présenter sous un jour absolument contraire à la vérité. Souvent même l'exagération de ses accusations est tellement évidente qu'elle enlève toute autorité à ses allégations malveillantes.

Il est impossible, par exemple, de croire à la moindre partie de ce qu'il avance sur la conduite des médecins militaires français et l'attitude de la population de Corbeil vis-à-vis des prisonniers de guerre (3).

Néanmoins, pensant qu'il est bon que l'on connaisse les sentiments dont ces gens sont animés à notre égard, nous n'avons pas voulu supprimer, ni même atténuer les passages enfiellés où l'auteur montre une haine de parti pris contre tout ce qui est français;

(1) *Sous Paris pendant l'invasion, 500.000 Prussiens, 45.000 prisonniers français.* Paris 1871, in-12, de 492 pp.

(2) Voir ci-après, page 59, la note relative à M. de la Rüe.

(3) Pour les médecins militaires et les prisonniers français on pourra consulter les notes des pages 22 et 37 et 45 et 60. Depuis l'impression de ces notes, nous avons retrouvé un détail relatif aux prisonniers, et que nous tenons à reproduire ici; c'est une simple note de comptes, mais elle a son éloquence et réfute victorieusement les méchancetés voulues de l'auteur allemand. Voici cette note : *Secours en argent aux prisonniers français à leur passage pour faciliter leur évasion, fournis par des souscriptions particulières* : 6.329 *fr.* 75 *cent.* Cette note est officielle, elle est insérée dans le mémoire présenté par la ville.

mais nous les avons soigneusement annotés, nous reportant pour cela à nos souvenirs de témoin oculaire, afin que le lecteur ait le plus souvent sous les yeux la réponse à l'accusation portée.

Nous le répétons, cet ouvrage est intéressant pour notre contrée, c'est un chapitre tout nouveau ajouté à l'histoire de l'occupation allemande à Corbeil et aux environs et, tout en tenant compte de l'esprit mauvais qui a inspiré l'auteur, nous pensons qu'il pourra intéresser ceux qui voudront bien le lire et être utile aux historiens de l'avenir.

Tous les châteaux et les maisons de campagne de nos alentours étaient occupés par les ambulances volontaires (1); on trouvera, à leur sujet, dans le livre de M. de Wardenburg, des détails et des renseignements qui ont leur intérêt pour l'histoire, à cette époque, des différentes communes voisines de Corbeil. L'auteur y commet quelques erreurs, excusables chez un étranger, et que nous avons redressées. C'est ainsi qu'il cite Madame de Maintenon à Etiolles, au lieu de Madame de Pompadour qui en a habité le château, et encore le duc de Rovigo au Coudray, à la place du duc de Reggio.

Parmi toutes ces maisons de campagne, nous avons identifié par des notes celles que nous avons pu reconnaître; ceux de nos lecteurs qui habitent ces localités pourront indiquer celles qui n'ont pu être reconnues.

Comme complément à cette notice sur l'occupation allemande à Corbeil en 1870-1871, nous ajouterons quelques extraits empruntés au mémoire que notre ville adressa en janvier 1874 au Conseil général du département de Seine-et-Oise à l'effet d'obtenir le remboursement de ses réquisitions de guerre, requête qui n'eut qu'un succès médiocre, puisque la ville, qui avait à rembourser 532.645 francs de réquisitions, n'obtint qu'une indemnité très insuffisante après avoir fait un emprunt de 400.000 francs, dont aujourd'hui encore elle paie les intérêts et qui ne sera éteint qu'en 1902.

Et à ces charges de la ville, il convient d'ajouter les pertes personnelles des habitants, car, sans parler des vols et des pillages, des mobiliers détériorés, etc., ils ont eu à loger, pendant 6 mois sur la rive gauche, un an (moins 5 jours) sur la rive droite, tout

(1) Desjardins (*op. cit.*), dit à la page 123 de son ouvrage: Corbeil surtout et les environs regorgeaient de malades et de blessés; on n'y comptait pas moins de 3097 lits occupés par les victimes de la guerre.

un monde d'officiers et de soldats, et non seulement il fallait les loger, mais encore les nourrir ; c'est ainsi que nous avons appris à connaître, à nos dépens, la voracité des allemands et la capacité de leurs estomacs.

Les documents officiels que nous citons ci-dessous feront voir jusqu'à quel point s'est exercée la rapacité tudesque envers notre pauvre ville et toutes les souffrances qu'elle a endurées de la part d'un ennemi impitoyable.

Voici ce qu'on lit dans le mémoire de la ville comme préambule aux réquisitions citées :

La ville de Corbeil a été rançonnée pendant six mois par les Allemands, non seulement pour l'entretien des troupes casernées sur son territoire, mais aussi pour les besoins du service militaire dans tout le pays environnant, à quatre ou cinq lieues à la ronde.

Outre le grand pont de Corbeil dont la reconstruction a été imposée à la ville, les ponts prussiens et wurtembergeois de Villeneuve-Saint-Georges, les camps bavarois du général Hartmann à Chatenay, ont été construits avec des matériaux réquisitionnés à Corbeil.

Les ambulances des villages voisins, Petit-Bourg, Saintry, Étiolles, Soisy et Coudray-Montceaux, ont été installées et en partie entretenues aux frais de la ville de Corbeil.

Quant aux vivres, du 17 septembre au 19 octobre 1870, l'ennemi a pourvu à son approvisionnement par le pillage. Il poussait ses razzias jusqu'à Lieusaint, Savigny-le-Temple, Melun, d'un côté, et de l'autre jusqu'à Chailly-en-Bierre, Dannemois et la Ferté-Alais.

Ce pillage n'a cessé que parce que le Conseil municipal de Corbeil, animé du plus intelligent patriotisme, s'est résigné à subir des réquisitions régulières (1), plutôt que de voir les campagnes livrées à une dévastation insensée.

La ville de Corbeil a donc travaillé et souffert dans l'intérêt général, et cependant, après la guerre, elle a dû, faute d'indemnité suffisante, emprunter une somme de 400.000 francs, en s'imposant de 30 centimes additionnels, pour payer elle-même les réquisitions fournies pour les causes indiquées ci-dessus.

Désireux de ne rien avancer sans preuve, nous reproduisons ci-après quelques souvenirs de guerre et pièces à l'appui de nos dires.

(1) Le 5 mars 1871, le registre des réquisitions est arrêté au N° 8914. (de la Rüe, p. 482).

QUELQUES RÉQUISITIONS

Corbeil, le 17 septembre 1870.

La ville de Corbeil fournira chaque jour, pour la construction d'un pont sur la Seine, jusqu'à l'achèvement de ce pont (1) :

Deux maîtres chapentiers avec trente aides ;

Un id. id. avec vingt ouvriers ;

Deux voitures à deux chevaux et tous les objets en fer nécessaires pour la construction du pont.

Ces ouvriers ont à exécuter les ordres de M. le Capitaine du génie Schels.

Tous les matériaux, soit en bois ou en fer, seront choisis par cet officier et livrés aux frais de la ville de Corbeil.

Le Commandant du 2me Corps d'armée Bavarois.

Signé : HARTMANN.

Corbeil, 19 septembre 1870, midi.

Selon l'ordre de M. le chef de l'État-Major de Prusse, la ville de Corbeil a à bâtir un second pont sur la Seine à la place en bas du grand pont (2). Un officier sondera cette après-midi, et le maître commencera alors la construction des bois de la même manière que le pont déjà commencé. Durée du travail : deux jours et demi. Les matériaux sont à fournir.

Le Commandant,

Signé : KERN, Major.

Corbeil, le 8 octobre 1870.

Sur l'ordre de l'inspection générale royale prussienne du 3me corps d'armée, la

(1) C'est le pont que les allemands nous ont forcés à construire à la pêcherie, en face la rue de la Tuilerie. Le second, dont il est question ci-dessous, était une passerelle provisoire, en bois, qui s'appuyait sur la partie du grand pont restée intacte et venait aboutir à la petite rue Notre-Dame. Cette passerelle permettait le passage du fleuve, pendant les travaux de rétablissement (en bois) du grand pont, dont il va être question à la 3me réquisition ci-après. Un troisième pont, de chevalets celui-là, avait été installé plus en aval ; il partait de la ruelle du Sabot.

(2) Les deux grandes arches en fer de la rive gauche avaient été minées et détruites. L'explosion a eu lieu le 12 septembre à 11 heures du matin. « Elle fut terrible, des blocs de pierre ont été projetés à plusieurs centaines de mètres ; l'un d'eux est venu se ficher dans une des voûtes latérales de l'église St-Spire, où il est resté longtemps et où on aurait dû le laisser comme souvenir. Les maisons du voisinage ont été ébranlées ; les toitures, les portes, les fenêtres, tout a été brisé. Trois tonnes de poudre avaient été placées dans les fourneaux ; fort heureusement, il n'y en a que deux qui aient pris feu. Que serait-il arrivé, grand Dieu ! si le troisième tonneau, qu'on a retrouvé depuis et qu'on a noyé, avait éclaté en même temps que les deux autres ? » (de la Rüe, page 11).

Mairie est requise de rétablir le pont de la Seine, sous la direction de M. Aboilard, ingénieur ordinaire (1).

L'inspection a déjà parlé à l'ingénieur à cet effet.

La pile démolie devra être reconstruite en pierres et le tablier en bois, avec la largeur de quatorze pieds, pouvant laisser passer deux colonnes à la fois.

Les travaux seront surveillés par l'inspection générale prussienne. Le déblaiement sera commencé le 10 Octobre à sept heures du matin, avec 60 ouvriers munis de leurs outils.

Le pont devra être terminé le 21 Novembre 1870 et livré à la circulation sous peine de 1000 francs d'amende pour chaque jour de retard.

Signé : FEILITZCH,
Sous-Préfet.

Corbeil, le 24 Octobre 1870.

Avec l'ordre de l'inspection générale des étapes, la Mairie est rappelée que si le pont massif de pierre n'est pas rétabli au 21 Novembre cette année, non seulement elle aura une demande d'argent, mais elle aura à subir des peines encore plus sévères.

La Mairie fera en sorte que la date ci-haut indiquée soit rigoureusement tenue (*sic*).

Signé : FEILITZCH,
Sous-Préfet.

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 27 Octobre 1870.

La Mairie de Corbeil a été prévenue par le Sous-Préfet pour le prompt rétablissement du pont de la Seine détruit. A ce sujet, le Général de l'inspection des étapes du 3me Corps fait savoir à la Mairie de Corbeil que M. le Maire, ainsi que les membres du Conseil municipal et les habitants de la ville, sont et demeurent responsables personnellement et sur leur fortune pour l'exécution de cet ordre formel.

Signé : de GOTSCH (2),
Lieutenant-général.

Corbeil, le 16 Octobre 1870.

A la Mairie de Corbeil.

La Mairie est requise de fournir au porteur de la présente, le lieutenant Marcard, de la 1re compagnie des pionniers de Silésie, 6me bataillon :

(1) M. Aboilard était un habitant de Corbeil ; il demeurait sur le quai de l'Instruction, à l'angle de la rue de la Triperie. On lui doit la reconnaissance d'avoir bien voulu se charger de ce travail, pour l'exécution duquel il sut mieux ménager les intérêts de la ville que si on avait eu affaire à n'importe quel allemand.

(2) Le Général de Gotsch s'était installé avec son état-major au Château de Saint-Germain. Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, s'y était logé aussi quand il vint assiéger Corbeil en septembre 1590.

120 madriers, en même temps que le nombre de clous et de bandes de fer qui sera exigé.

Pour la construction du pont de Villeneuve-Saint-Georges.

Le Commandant des étapes,
Signé : NEUENDORFF, Major.

Soisy-sous-Étiolles, le 12 Octobre 1870.

HÔPITAL PRINCIPAL N° V.

Reçu de la Mairie de Corbeil :

10 livres de farine bise,
2 vaches vivantes,
300 livres de pain,
40 litres de vin,
6000 allumettes ;

Vu le 12 Octobre 1870, à Corbeil,

Le Major, commandant des étapes,
NEUENDORFF.

Le chef de l'administration,
STRECKRET.

Corbeil, le 3 Octobre 1870.

Par ordre du général-inspecteur des étapes du 3me corps d'armée, le commandant soussigné fera livrer par la Mairie, dans le plus bref délai, 300 bois de lit, nécessaires pour les blessés grièvement qui se trouvent dans les ambulances, vu que les mauvaises couchettes de la campagne sont ou trop grandes ou à peine suffisantes et ne sont pas appropriées aux exigences militaires. Il faudrait qu'on livrât des couchettes étroites, en fer ou en bois, telles qu'elles sont ordonnées pour l'armée en campagne.

Les livraisons de ces couchettes seront ainsi réparties au plus vite :

1° 100, le 8 octobre, au château des Tourelles.
2° 100, le 13 octobre, au château de Beauvoir.
3° 100, le 18 octobre, au château de Mousseaux (1).

Signé : GRAN, Major.

Grigny, le 3 Octobre 1870.

Le Quartier-maître Fuchs, du 2me escadron du 6me hussards de Silésie, est autorisé par la présente à se faire délivrer, par le commandant des étapes à Corbeil, une réquisition pour les besoins dudit escadron, en brides et en chaussures :

Une demi-peau, cuir de cheval, pour brides ;

(1) Ces trois châteaux sont situés sur la commune d'Evry-Petit-Bourg, autrefois Evry-sur-Seine.

Une demi-peau, pour semelles de bottes,
Deux livres de fil de chanvre;
Trois livres de poix;
3000 semelles de bottes;
Cinq livres de ficelle fine;
Deux peaux de veau.

Vu le 3 Octobre 1870.
Le commandant des étapes,
Signé : NEUENDORFF. de JAVARD,
Lieutenant.

Étiolles, le 10 Octobre 1870.

HÔPITAL N° V.

La ville de Corbeil est requise de fournir :
140 litres de vin,
200 livres de viande de bœuf,
30 livres de viande de veau,
40 livres de riz,
40 livres de gruau,
30 livres de farine,
300 livres de pain.

Vu le 10 Octobre 1870.
Le Commandant des étapes, Signé : STRECKRET.
Signé : NEUENDORFF.

Réquisition de Châtenay.
Génie Bavarois
Général Hartmann

Corbeil, le 11 Octobre 1870.

Nous requérons M. Verdage (1), de fournir 1793 kilos de tôle mince.

Signé : KRIEG.

Corbeil, le 7 Février 1871.

Monsieur le Maire,

Par ordre de M. le Préfet, je vous invite à fournir, dans un délai de deux jours, 30 couvertures pour les chevaux.

Ces couvertures, destinées au 5me corps, devront être fournies à la Sous-Préfecture de Corbeil, sous peine d'une amende de 500 francs.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet provisoire,
Baron FEILITZCH.

(1) M. Verdage (François), négociant en fers, était alors 1er adjoint au maire de Corbeil.

Ces douze réquisitions, parmi les 8914 exigées, montrent combien la ville de Corbeil a été rançonnée par son implacable ennemi; il n'y a rien à y ajouter, elles parlent d'elles-mêmes.

Les allemands avaient amené à Corbeil une quantité de voitures volées par eux un peu partout; avant de partir, ils les vendirent à l'encan sur la place publique; il y en avait 124. Le Maire, révolté de ce procédé, eut recours à l'obligeance de M. de la Rüe, qui se rendit adjudicataire des dites voitures pour la somme de 750 thalers (1), puis elle en donna avis aux propriétaires à qui elles furent rendues moyennant le remboursement du prix d'acquisition, soit 24 à 25 fr. par voiture. Mais les pauvres gens ne revirent jamais leurs chevaux, ceux qui ne moururent pas à la peine furent emmenés par les allemands.

Parmi les charges imposées à la ville de Corbeil, il en est une que nous devons encore signaler, c'est l'incendie du théâtre lyrique, transformé en ambulance par les allemands et qui brûla le 17 janvier à 9 heures du matin (2). C'était un bâtiment en bois, dont la ville paya la reconstruction jusqu'à concurrence d'une somme de 27.000 fr.

Si, pendant cette triste période, la partie intelligente de la population fut admirable envers les prisonniers, elle sut aussi se montrer digne et résignée vis-à-vis de l'ennemi, c'est une justice à lui rendre; mais nous devons surtout une reconnaissance toute spéciale au Maire, aux adjoints et aux membres du Conseil municipal de Corbeil, qui étaient en permanence à la Mairie et qui ont donné l'exemple du courage et de l'abnégation, en luttant sans cesse et sans défaillance contre les exigences toujours croissantes de l'envahisseur. Corbeil a été bien meurtri, bien éprouvé dans ces sombres jours, il l'eût été plus encore sans leur dévoûment.

Des critiques, des accusations même se sont produites longtemps après les événements (il est si facile de critiquer, les pieds sur les chenets et loin du danger); mais nous qui étions là, témoin attristé, qui avons apprécié les difficultés et les dangers de la situation, nous tenons à protester contre ces allégations mensongères et à rendre un hommage reconnaissant à ces hommes dévoués qui, pendant de longs mois, ont lutté pour nous, ne reculant devant rien et bravant la menace de la déportation en Allemagne, tou-

(1) 2812 fr. 50 c.
(2) V. page 25.

jours suspendue sur leur tête, plutôt que d'abandonner les intérêts dont ils avaient la lourde charge.

Il y a dans l'ouvrage de M. de Wardenburg une note qui a été oubliée par le traducteur; afin d'être complet autant que possible, nous en donnons ci-après la substance.

Il nous apprend que son travail a été rédigé d'après les notes qu'il a prises pendant l'occupation et les lettres qu'il a écrites de Corbeil à sa famille; pour le reste il s'est inspiré de ses souvenirs et des actes de la délégation. Pour de plus amples renseignements, il renvoie à « l'excellent » ouvrage de Friedrich von Criegern, intitulé: *La Croix rouge en Allemagne, manuel de l'ambulance volontaire pendant la guerre*, publié à Leipzig en 1883, et qui a mérité un prix spécial.

Cette introduction est un peu plus longue que nous ne l'aurions voulue; nous nous en excusons en disant que nous avons cru bien faire en profitant de l'occasion de cette publication pour faire connaître quelques détails peu ou mal connus de l'occupation allemande à Corbeil en 1870-1871. Ces détails, joints à ceux fournis par M. de Wardenburg, pourront être, dans l'avenir, une utile contribution à l'histoire de Corbeil pendant cette triste période.

En terminant, nous mettons encore une fois les lecteurs en garde contre les exagérations, les vantardises et les entorses à la vérité, semées à plaisir dans le récit de l'auteur allemand.

A. Dufour,
Bibliothécaire.

Nota. — On nous fait observer qu'à la page 6 de cette relation, nous avons dénaturé le nom du chef d'État-Major Bavarois en l'écrivant *Berri della Bosia*, c'est *Véri della Bosia* qu'il faut lire. D'ailleurs, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que quelques-uns de ces noms rocailleux aient été quelquefois mal lus et altérés; nous nous en excusons d'avance. L'Officier dont nous venons de parler, Véri della Bosia, est devenu depuis Commandant en chef de l'armée Bavaroise.

LA DÉLÉGATION

DES AMBULANCES VOLONTAIRES A CORBEIL

PENDANT LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

1870-1871.

Dans les nombreux écrits publiés sur la guerre franco-allemande de 1870-1871, on s'est peu occupé jusqu'ici de l'activité déployée par les ambulances volontaires. Au début de la guerre on eut de graves reproches à faire (et ils ne paraissent pas toujours sans fondement) aussi bien aux chevaliers de Saint-Jean qu'aux ambulanciers volontaires, ainsi appelés par opposition avec les ambulanciers militaires. Mais on ne s'inquiéta pas assez de la grande difficulté qu'il y avait à trouver de suite des personnes convenables pour une tâche qui exigeait, à côté d'un grand sacrifice personnel, une habileté que, seule, la pratique peut donner. On ne pensa pas non plus à les mettre à la place qui leur convenait. Celui qui a suivi le développement de l'organisation des ambulances volontaires pendant la durée de la guerre, ne pourrait refuser son approbation à ceux qui en avaient la direction suprême. Dans une nouvelle guerre, l'expérience acquise pourra amener beaucoup de changements. Par le réglement du 10 Janvier 1878, les ambulances volontaires sont rentrées sous la dépendance de l'État et sont dirigées par les autorités militaires; elles font partie intégrante de l'armée et sont soumises à la même jurisprudence et aux mêmes devoirs. La guerre de 1870 nous donna de précieuses indications sur l'état sanitaire de l'armée en campagne; aussi modifia-t-on les ambulances volontaires, sinon dans leur activité, du moins dans leur multiple organisation; mais elles n'avaient pas alors la cohérence et la solidité qui leur sont données maintenant par leur reconnaissance comme partie du service général de santé de l'Etat.

En temps de guerre, on ne pourra obtenir des ambulances volontaires une activité féconde en résultats que par un juste choix des personnes à employer. Les rapports avec les autorités militaires, les relations de chefs à subordonnés ne peuvent jamais être suffisamment réglés par des ordonnances. Aussi la nouvelle organisation du service de santé, en campagne, ne fera que peu de bien à cet égard. Il restera beaucoup à compter sur l'énergie et le jugement de chaque membre de ce service, car il faudra souvent créer soi-même l'installation nécessaire à tous les besoins. Les expériences faites dans la dernière guerre porteront leurs fruits. On usera dorénavant d'une plus grande circonspection dans le choix des personnes désignées pour des situations à peu près indépendantes, les délégués par exemple. Il est à souhaiter aussi, pour l'avenir, que les hauts fonctionnaires des ambulances volontaires soient placés plus à portée de leurs services, car en 1870-1871 leur nombre était trop restreint.

L'attention doit tout d'abord se porter sur l'ordre des Chevaliers de Saint-Jean (1). Sa forte organisation, le grand nombre de ses membres, l'expérience qu'il a acquise dans les guerres de 1863-64 et de 1866 autorisent le souhait de lui voir prendre un plus grand développement, et aussi une nouvelle organisation. Si ce vœu ne se réalisait pas de suite, il serait injuste d'élever pour cela des accusations contre cet ordre, comme cela n'arrive que trop souvent. Dès les premiers temps de la guerre, je fus à même de voir de près quelques-uns de ces chevaliers et d'être en relation avec des membres de l'Ordre, et je changeai d'opinion lorsque je connus bien les difficultés que l'administration supérieure avait à vaincre. En 1870 les relations étaient tout autres qu'auparavant et presque tous les chevaliers acceptaient déjà le devoir de se mettre à la disposition du commissaire royal et de l'inspecteur militaire. Au commencement, il s'ensuivit bien quelques refus isolés, mais peu nombreux. Il arriva aussi que pendant les premiers temps il y eut beaucoup de gens inoccupés et d'autres qui se montraient impropres à faire leur service; il en résulta quelques difficultés, mais elles disparurent bien vite quand les premières opérations militaires furent commencées.

Le personnel des chevaliers de Saint-Jean était beaucoup plus

(1) Section allemande et toute civile de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

nombreux que celui des autres ordres, c'est pourquoi les hautes situations de délégués appartenaient en plus grand nombre à ces mêmes chevaliers, et, dans les services rendus par les ambulances volontaires, on ne peut contester que le mérite leur en revient dans une part correspondante à leur nombre.

Mais pour la nomination aux postes élevés, il serait à souhaiter qu'il n'y eût jamais de méprise, quelle que fût la hâte apportée à cette nomination. Cependant l'Ordre ne s'empara jamais de places extraordinaires et ses membres se soumirent au commissaire royal comme les autres personnes qui se consacrèrent au service des ambulances volontaires.

Dès le 5 août 1870, je me trouvais à l'arrière-garde ; c'était le lendemain du premier combat de Wissembourg ; jusqu'au 20 du même mois, je fus occupé à conduire sur le théâtre des opérations militaires un grand transport de matériel d'infirmerie, avec plusieurs médecins et vingt aides et infirmiers. Le 4 septembre, je rejoignis l'armée devant Sedan, au-delà de Nancy et de Bar-le Duc. Je fus alors chargé d'un nouveau service, celui de délégué des ambulances à Brigne-aux-Bois et les villages environnants, et je restai là jusqu'au commencement de novembre, après que l'évacuation de tous les malades et blessés eut été terminée.

Après avoir été proposé pour Reims, puis pour Soissons, j'arrivai le 13 novembre à Versailles où je trouvai un ordre de Son Altesse le prince de Pless, daté du 16, qui me confiait l'administration de la délégation de Corbeil, où je devais remplacer aussitôt le délégué en chef des étapes de la III^e^ Armée, le comte Goertz Schlitz, malade.

La délégation de Corbeil était en grande partie composée d'éléments dissemblables et donnait un exemple de la façon dont les ambulances volontaires étaient employées pendant la guerre. Dans cette délégation, qui avait à s'occuper d'une moyenne de 2000 à 2500 malades, étaient réunis tous les services dont se composent ordinairement les ambulances volontaires. A cause de sa situation entre les champs d'opérations de la II^e^ et de la III^e^ Armée, on établit à côté d'elle une autre série d'ambulances dont l'importance de la délégation de Corbeil gênait le développement. Ce furent ces raisons spéciales qui décidèrent le commissaire royal et l'inspecteur militaire à assigner, dès le commencement de décembre, une place exceptionnelle à la délégation de Corbeil.

Celle-ci fut déclarée indépendante, séparée de tout rapport avec le délégué général des étapes de la III[e] Armée, et elle ne resta subordonnée qu'à la commission centrale des ambulances volontaires de Versailles, qui dépendait du commissaire royal. En raison des nombreuses relations qui existaient entre la III[e] Armée (Versailles et le sud-ouest de Paris) et la II[e] Armée (Orléans, Loire, etc.), sur la ligne de jonction desquelles Corbeil se trouvait, il parut d'une grande importance de donner au délégué de ce pays une situation qui lui permît, non seulement de se mettre en relation avec l'inspection générale prussienne des étapes de la III[e] Armée et l'inspection générale Bavaroise des étapes, qui avaient toutes deux leur siège à Corbeil, mais aussi de communiquer avec les chefs de la II[e] Armée dont la ligne d'étapes, vers la seule voie de chemin de fer, dans la direction de l'Allemagne, touchait à Corbeil. Aussi cette indépendance donna de grandes facilités pour l'administration du dépôt de Corbeil, car les différents dépôts de cette ville devaient, en outre de l'alimentation des ambulances et des stations d'évacuation situées dans le ressort de la délégation, être en mesure de suffire aux réquisitions qui provenaient chaque jour de la II[e] Armée et venaient d'Etampes et même d'Orléans.

Les occupations du délégué général des étapes n'avaient été que très insignifiantes à cause de la dispersion des délégations qui lui étaient soumises sur une immense région (de Versailles et ses environs jusqu'à Nancy et Lunéville), et par suite de l'extrême difficulté de ses rapports avec celles-ci; aussi ce poste fut supprimé et les fonctions en furent confiées au grand maître des chevaliers de Saint-Jean, M. de Mitzleben, à Lagny.

Corbeil, ville d'environ 6.000 habitants (1), est située à 3 milles (allemands) et demi de Paris (2); elle s'étend sur les deux rives de la Seine. On y vient de Versailles par Palaiseau et Longjumeau en 3 heures avec de bons chevaux. Lorsque, par une sombre journée de novembre, j'arrivai dans cette ville, l'impression qu'elle me fit fut peu agréable. Le grand pont de pierre était détruit, mais les communications entre les deux rives de la Seine étaient assurées par des ponts volants. Au-dessus de la rive droite, sur une colline qui domine la ville, se trouve le château de Saint-Germain-lès-Corbeil, où s'était établi en septembre le quartier général du

(1) Elle en a 10,000 en 1899 (N. d. l. R.).
(2) 30 kilomètres (Ibid.).

Kronprinz, lors du passage de la Seine par la deuxième armée. Il était alors habité par l'Inspecteur général des étapes de la III^e^ Armée et son état-major. La ville elle-même n'offre rien de remarquable, aussi y avait-il peu de logements convenables pour des ambulances. Les environs sont d'une grande beauté comme paysages, au-dessus comme au-dessous de la ville; sur les petites hauteurs voisines de la Seine, se trouve une série de châteaux et de villas qui appartiennent en grande partie à de riches Parisiens. A quelques-uns se rattachent des souvenirs de noms historiques des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, noms qui n'ont pas une bonne renommée: Maintenon (1), Pompadour, Montespan, etc. Une grande partie de ces maisons, situées dans les communes d'Etiolles, Soisy, le Coudray, Evry et Ris, avaient été occupées par les ambulances et elles offraient tout ce qui est le plus important pour le bon établissement des malades: une situation saine, de hautes salles bien aérées, des conduites d'eau, des parcs remplis d'arbres, et des caves, où l'on trouva des vins peu communs, d'une valeur inestimable pour donner des forces aux malades et aux convalescents.

Le chevalier de Saint-Jean, baron von Tettau qui, depuis le mois d'octobre administrait la délégation, avait ordre, aussitôt mon arrivée, de se rendre sans retard à Meaux, dont il venait d'être nommé sous-préfet. Aussi ne put-il m'établir que d'une façon sommaire dans mes nouvelles fonctions, et il me laissa seul arriver, par la pratique, à la connaissance des affaires nombreuses et embrouillées qui m'incombaient.

Peu de jours me suffirent pour me convaincre que la délégation avait été en bonnes mains et que les rapports du délégué avec les différentes autorités avaient été jusqu'alors satisfaisants. La circonscription était très étendue et n'avait pas été, à proprement dire, limitée, ce qui avait un charme exceptionnel. De toutes parts on était soumis à des obligations qui demandaient tout notre temps et notre application, aussi les moments de repos étaient rares.

Les autorités supérieures étaient pour le délégué: le commissaire royal et inspecteur militaire, prince de Pless, ainsi que la com-

(1) C'est une erreur: M^me^ de Maintenon n'a jamais habité les environs de Corbeil (N. d. l. R.).

mission centrale des ambulances volontaires pour la France, à Versailles, qui lui était rattachée; le chef de cette commission était le grand chambellan héréditaire de Silésie, comte von Maltzan-Militsch. La délégation doit beaucoup à la bienveillante sollicitude de ces messieurs et à leur direction exempte de toute mesquinerie; il lui fut ainsi permis de déployer une libre activité et de pouvoir agir d'une façon indépendante dans toutes les occasions extraordinaires. On n'avait pas à craindre que l'approbation fût refusée aux mesures prises en dehors des pouvoirs établis. Et cela était une grande force dans une situation qui manquait d'une délimitation précise et dont le ressort n'était pas réglé d'avance pour tous les lieux isolés.

A côté des rapports avec les autorités des ambulances volontaires à Versailles, et aussi avec le duc d'Ujest, commissaire royal suppléant et inspecteur militaire à Berlin, il fallait tenir compte spécialement des relations avec les autorités militaires installées à Corbeil et qui étaient les suivantes :

1° L'Inspection générale royale prussienne des étapes de la III^e^ Armée, au château de Saint-Germain-lès-Corbeil, avait à sa tête le lieutenant-général von Gotsh, le chef d'état-major, major von der Goltz, le médecin général, docteur Mehlhausen, et l'intendance.

La création de stations de nuit et de repos, le rassemblement de chariots pour l'évacuation comme pour la fourniture des dépôts, l'établissement d'une nouvelle ligne d'évacuation, donnaient souvent lieu à des conversations avec le chef d'état-major, officier d'une rare habileté, sur l'appui duquel les ambulances volontaires pouvaient compter avec sûreté. C'est ainsi que le médecin général Mehlhausen obtint, sur notre demande, qu'aucune direction ne s'occuperait de nous et c'est lui surtout qu'il faut remercier de ce que l'hôpital des convalescents établi par nous fut soutenu d'une manière considérable par la caisse de l'Intendance.

2° L'Inspection générale royale bavaroise des étapes dans la ville de Corbeil comprenait le major-général von Meyer (1), le chef d'état-major, comte Berri della Bosia, le médecin d'état-major, docteur Grauvogel. Nos relations avec cette inspection étaient

(1) Le général von Meyer était logé dans la maison bourgeoise contiguë aux grands moulins et qui fait face à la Seine. C'était alors l'habitation ordinaire de M. P. Darblay, maire de Corbeil, dont le père habitait le château de St-Germain (N. d. l. R.).

beaucoup plus importantes qu'avec celle de Prusse; cela provenait d'abord de ce que le nombre des ambulances bavaroises à Corbeil et aux environs dépassait de beaucoup celui des ambulances prussiennes, et que l'évacuation était principalement dirigée par les autorités bavaroises. Au quartier général du général von Meyer il y avait appel deux fois par jour; les officiers de son état-major, le commandant de place, les médecins en chef et les commandants des différents hôpitaux devaient y paraître; à midi, j'y venais régulièrement, tandis que le soir le docteur Pollack m'y remplaçait habituellement. Tous ceux qui ont pris part à ces réunions se souviendront certainement de ce général vêtu d'un manteau espagnol, et des discussions qui étaient ouvertes et closes par d'énergiques paroles.

Le délégué avait donc, pour leur aide empressée, une égale reconnaissance à l'inspection générale prussienne et à l'inspection bavaroise. A cause des nombreux points de contact qui existaient, à cause aussi de l'incertitude qui régnait à l'égard des droits, c'était une entente réciproque d'une très grande importance.

3° Le commandement de place. Si l'accord avec tous les officiers fut remarquable pendant tout l'hiver, il le fut aussi avec le lieutenant-colonel von Rudolphe, alors commandant des réserves des hôpitaux. Cependant il devait arriver, à la fin de la suspension d'armes, un événement qui provoqua un conflit entre cet officier et la délégation. C'est le seul cas de différend sérieux que j'ai eu avec une autorité militaire pendant la guerre.

4° Le commandant des étapes était le major prussien von Colomb (1). Avec cette autorité, le délégué eut beaucoup de rapports de service pour les affaires de logement et d'ambulance. Cette fonction était à cette époque tellement chargée d'affaires, que les forces dont elle disposait pouvaient à peine suffire à leurs exigences; elle fut même débordée lorsque, après la destruction du pont volant situé au-dessous de Corbeil (2), tout le transit du Sud et de l'Ouest dût passer par le seul pont existant encore, celui de

(1) Le major von Colomb habitait une grande maison sur le Quai de l'instruction, n° 14. Ses ancêtres étaient de Toulouse. C'est peut-être à cause de cette origine qu'on lui doit d'avoir été plutôt bienveillant, lui qui pouvait faire beaucoup de mal (N. d. l. R.).

(2) Ce pont, qui aboutissait à la ruelle du port du Sabot, sur la rive droite, fut détruit en janvier 1871 par les glaces. Un autre pont, construit en face de la Pêcherie, avait été enlevé également (Ibid.).

Corbeil, pour atteindre la station terminale du chemin de fer d'Allemagne, alors établie à Lagny; et surtout en février, quand, après la conclusion de la suspension d'armes, les évacuations atteignirent leur plus grande importance.

5° Les médecins en chef des hôpitaux militaires prussiens et bavarois. On parlera des rapports avec ceux-ci dans les renseignements sur les différentes ambulances auxquelles ils étaient attachés.

Aux ambulances volontaires dans la délégation de Corbeil étaient employés:

1° Le délégué directeur (1). — La délégation me fut confiée le 17 novembre 1870 et je restai à sa tête jusqu'après le retrait de nos troupes sur la rive droite de la Seine; ce fut alors que je reçus ma nomination de délégué en chef à Versailles, mais je n'en continuai pas moins à donner mes soins aux malades et aux blessés laissés sur la rive gauche qui, à partir de ce moment, ne fut plus occupée par nos troupes; mais comme la partie la plus importante de Corbeil se trouve sur cette rive, nos installations y restèrent encore dans la suite.

2° Le référendaire à la Chambre, docteur H. Pollack, comme chef de bureau et délégué à l'évacuation; et les étudiants von Mering et Weber comme aides de bureau.

3° Les délégués aux ambulances ou subdélégués: le référendaire à la Chambre J. Pollack, l'architecte Fenner, le comte Emile von Goertz, le chevalier de St-Jean comte von Uetterodt zu Scharfenberg et le baron Ernst von Schenck zu Schweinsberg. Tous ces messieurs, à l'exception du comte Uetterodt, qui reçut en janvier une mission pour Berlin, et l'étudiant von Mering qui fut atteint de la petite vérole, restèrent en activité jusqu'à la dissolution de la délégation.

4° Les administrateurs du dépôt: Rheinhart, Krug, von Beughem et Luther.

5° Le Président de la maison d'asile, Hegnauer.

6° L'écuyer André, occupé au parc des transports.

7° Six diaconesses, dont deux bavaroises.

(1) C'était M. Wardenburg, l'auteur de cette relation. Il avait pris son logement chez M. Habert, Président du tribunal civil de Corbeil, qui demeurait sur le Quai de la porte-Paris (N. d. l. R.).

8° Trente-deux sœurs catholiques (onze de Niederbronn, dont une supérieure, neuf de Würtzburg, huit de Dillenburg, deux de Pirma, deux franciscaines).

9° Dix ambulancières volontaires et trois cuisinières volontaires.

10° Trente ambulanciers volontaires: là étaient représentées les positions les plus diverses: candidats en théologie, étudiants, architectes, marchands, ouvriers, etc.

11° Cinq frères de charité de l'ordre des Jésuites et trois Franciscains; ces derniers furent seulement occupés quelques jours à Evry.

12° Le corps de secours des gens d'Offenbach : dix-huit hommes sous la conduite de l'avocat à la cour, docteur Strecker, munis d'une voiture couverte et de tous les ustensiles nécessaires.

13° Le corps de secours des Palatins, sous la direction de Lange; primitivement composé de vingt-huit hommes, il était déjà réduit, en novembre, à douze hommes.

Les membres de ces deux derniers corps étaient employés principalement dans les hôpitaux de convalescents et aux évacuations; les autres étaient occupés dans nos stations de nuit et de repos. Le corps du docteur Hulwa, de Breslau, qui resta la plupart du temps à Corbeil, fut rappelé de cette ville en novembre et transféré à Soissons.

En somme, pendant l'hiver de 1870-71, environ 140 personnes appartenant aux ambulances volontaires se rendirent utiles dans le ressort de la délégation. Par suite des départs et des arrivées, il y eut quelques changements dans l'effectif, mais ils furent relativement de peu d'importance.

Nous allons indiquer maintenant les locaux qui furent aménagés et administrés par les ambulances volontaires.

CHAPITRE PREMIER

A. — DANS LA VILLE DE CORBEIL (1).

1° La maison d'asile de Corbeil (2) était sous la direction du médecin suisse Hegnauer, avec six ambulanciers, une ambulancière française, une Suisse et une jeune fille pour la cuisine. Cette maison était aménagée pour 100 hommes; en outre, les blessés et les malades qui avaient besoin d'être pansés avant de continuer leur route, ou qui avaient à recevoir d'autres soins médicaux, trouvaient là un accueil empressé; la durée de leur séjour était d'une nuit. Du mois de novembre 1870 jusqu'au milieu de février 1871, 7.478 hommes y furent soignés et nourris; dans ce nombre ne sont pas compris les malades qui furent placés dans l'église protestante, quand la maison d'asile était pleine, ni ceux qui, au moment de l'armistice, furent établis dans les services de santé de Corbeil. Néanmoins la sollicitude des ambulanciers s'étendit également sur tous. Leurs forces suffisaient à peine à toutes les demandes; souvent, vers minuit, il arrivait des convois de blessés et il fallait travailler toute la nuit pour arriver à les panser et à les nourrir tous, car ces convois repartaient le matin à sept heures et il fallait que chacun de ces hommes eût reçu tous les soins nécessaires avant leur départ. Le médecin directeur et tout son personnel montraient dans ces occasions un dévouement qui ne se lassait pas; aussi je fus heureux, après la dissolution de la délégation, de proposer

(1) Les établissements dont il va être question furent organisés et administrés par les ambulances volontaires.

(2) Le local que l'auteur désigne sous le nom de *la maison d'asile,* ne peut être que l'école des garçons, située sur l'ancien quai *Saint-Laurent,* aujourd'hui quai *de l'Instruction* (N. d. l. R.).

au prince de Pless, pour une distinction honorifique, M. Hegnauer et deux gardes-malades.

Malheureusement, dès le mois de décembre, la maison d'asile fut privée, par une circonstance singulière, d'un de ses meilleurs ambulanciers: Au cabinet du roi, était arrivée une requête signée « Comtesse Moltke », dans laquelle un garde-malade était recommandé, pour son mérite tout à fait remarquable, à sa Majesté, dans le but d'obtenir une croix. Je fis une enquête qui prouva que l'homme recommandé avait écrit et signé lui-même la pétition et que la comtesse Moltke, indiquée par lui, n'avait pas paru sur le théâtre de la guerre. La révocation immédiate de l'habile homme en fut la suite nécessaire.

A la fin de janvier, après la conclusion de l'armistice, les évacuations atteignirent leur maximum et, d'accord avec le commandement des étapes, on organisa et on confia, aux soins du personnel de la maison d'asile, une ambulance pour les passants, établie dans une orangerie voisine, et une station de nuit de 30 lits, installée à la gare du chemin de fer. L'alimentation de ces deux établissements dut être assurée en partie par la cuisine de la maison d'asile.

2° Une ambulance pour les officiers était établie dans deux maisons de l'avenue Darblay. Leur aménagement eut lieu vers la fin de décembre, lorsque les trains nous amenèrent d'Orléans, et souvent la nuit, des troupes et des officiers. On réquisitionna dans la ville les objets nécessaires, avec l'autorisation du commandant des étapes. Cette ambulance resta peu de temps en activité, car on réussit plus tard à introduire une plus grande régularité dans les évacuations et on choisit alors dans les maisons particulières de bons logements pour les officiers malades qui arrivaient.

3° Le dépôt n° 1, sur la rive gauche de la Seine, dirigé par von Beughem et Luther, qui ne fonctionna que jusqu'à la fin de novembre.

4° Le dépôt n° 2, sur la rive droite, sous les ordres de M. Rheinhart et du baron Krug.

5° La maison d'évacuation, sous la direction du délégué docteur Pollack. Lorsque le docteur Hulma, avec la colonne d'évacuation de Breslau, en eut le commandement, cet établissement, ainsi qu'une division du corps palatin, ne resta plus au château de Trousseau. Il était utile en effet de réunir dans la ville les troupes

qui accompagnaient les colonnes d'évacuation, pour pouvoir en disposer en tout temps. Plus tard les communications devinrent plus difficiles aussi bien avec les dépôts qu'avec les services d'évacuation.

6° Le parc des transports. Pour les besoins des ambulances volontaires et principalement en vue du rassemblement des dons venant des dépôts et des stations de chemin de fer, on avait placé, sous la direction de l'écuyer André, au château de Saintry, un parc de chevaux et de voitures. Au milieu de novembre, il se composait de 15 chevaux et 5 voitures. On manquait de harnais et on ne pouvait mettre de l'ordre dans cette installation que peu à peu. Les voitures furent examinées et le nombre des chevaux fut porté à dix-sept. Je remplaçai les cochers français, loués tout d'abord, leur fidélité étant douteuse, par des volontaires du corps palatin, qui se mirent à ce service avec un zèle digne de louanges. Dans les circonstances particulièrement difficiles, le service général bavarois des étapes nous venait en aide en commandant des soldats du train. L'écuyer André se montrait infatigable dans l'accomplissement de son difficile devoir qui lui imposait des fatigues et des privations. Un grand voyage à Château-Thierry, par Brie-Comte-Robert, Tournan et Coulommiers, pour aller chercher des dons, prit 8 à 9 jours; les voitures étaient très lourdes, les logements mauvais ; le remisage et la garde de ces voitures chargées offraient des difficultés extraordinaires dans les arrêts. Les convois se composaient en général de 20 à 30 voitures, en grande partie des charrettes françaises réquisitionnées, et malgré les plus grandes précautions, on ne pouvait pas toujours se garantir des vols, car sur les routes, comme dans les localités, toutes sortes de gens peu sûrs rôdaient autour. On avait aussi à lutter contre le manque de fourrage ; il arriva qu'à Corbeil, pendant plusieurs jours, on ne pouvait pas trouver d'avoine et on manquait même de la paille nécessaire. Heureusement qu'on pouvait nourrir les chevaux avec du pain (1).

Vers le milieu de février M. André retourna dans son pays, et il fut remplacé par M. Ad. Dyckerfoff d'Offenbach. Le 7 mars les chevaux et les voitures furent vendus publiquement (2) avec tous

(1) Personne à Corbeil ne se souvient qu'on ait nourri les chevaux avec du pain. (N. d. l. R.).

(2) Sur la place du Marché de Corbeil (Ibid.).

les harnais: le tout produisit 1433 thalers (1). Il était temps, en effet, de se débarrasser de ce matériel qui se détériorait; en outre on nous avait volé deux voitures (2).

Lors de la dissolution de la délégation, le dernier service que rendirent les voitures, fut d'aller chercher le matériel des stations de Brie, Tournan, Coulommiers, et Villeneuve-Saint-Georges; tout ce matériel fut rassemblé à Corbeil, une partie fut vendue, le reste fut renvoyé en Allemagne.

B. — EN DEHORS DE LA VILLE

1. — *L'Hôpital des convalescents de Ris.*

Avant mon arrivée, on avait projeté d'organiser en stations d'asile les deux châteaux de la Briqueterie et de Trousseau, dépendances du village de Ris et éloignés de Corbeil de 5 kilomètres, en aval et sur la rive gauche de la Seine; on avait déjà fait dans ce sens quelques démarches préliminaires. Mais plusieurs raisons m'éloignaient de ce projet; d'une part, des entretiens avec l'agent-voyer m'avaient démontré qu'il ne fallait pas songer pour le moment à un service régulier sur la ligne du chemin de fer qui passait devant ces châteaux, parce qu'on n'avait pas de locomotives, mais seulement des chevaux; d'autre part, tous les moyens manquaient pour établir avec la ville des relations régulières au moyen des voitures ordinaires, et on ne pouvait s'en passer pour une station située en dehors de la ville. En revanche, ces deux châteaux, voisins l'un de l'autre, paraissaient tout à fait propres à l'établissement d'une ambulance: ils avaient de hautes salles bien aérées et faciles à chauffer, trois cuisines (deux à la Briqueterie et une à Trousseau), des salles de bains, de grands approvisionnements frais, des écuries et des remises. Mes négociations avec les directions générales prussiennes et bavaroises des étapes eurent ce résultat, qu'on décida d'essayer d'installer ces châteaux en hôpital de convalescents. Le but était de débarrasser les hôpitaux militaires des gens dont la santé était assez rétablie pour que leur évacuation fût possible, mais qui, n'ayant pas encore retrouvé les forces nécessaires pour reprendre leur service, auraient été renvoyés dans leur pays

(1) Le thaler valait 3 fr. 75 c. (N. d. l. R.).

(2) Ce vol pouvait bien s'appeler une restitution forcée (Ibid.).

et perdus le plus souvent pour l'armée. Leur direction et leur entretien devaient être confiés aux ambulances volontaires, tandis que l'inspection générale prussienne des étapes se déclarait prête à prendre à sa charge les frais de la fourniture, par l'intendance, du pain, du lait, du beurre, des œufs, des pommes de terre, etc. La direction générale bavaroise des étapes nomma le médecin de régiment, docteur Würth, comme médecin directeur et commanda cinq ordonnances pour l'assister. A Trousseau, le médecin de l'Assistance, docteur Rosenhain, fut d'abord chargé du service; il fut remplacé plus tard par le Dr Jacoby, médecin civil.

Je confiai la direction de ce double établissement à M. J. Pollack, référendaire à la Chambre; on mit sous ses ordres neuf volontaires d'Offenbach pour la Briqueterie et neuf Palatins pour Trousseau. Pour les remplacer, on envoya de Claye, vers le milieu de décembre, une nouvelle section de gens d'Offenbach, composée de neuf hommes commandés par le Dr Strecker, avocat à la Cour; dans le même temps, une partie des Palatins retournaient dans leur pays et les autres trouvaient un emploi au parc des transports et à la station de nuit d'Ablon; quelques-uns revinrent à Trousseau. Dans ce dernier château, la cuisine était confiée aux soins de deux Françaises à gages, auxquelles se joignirent plus tard deux diaconesses et une ambulancière volontaire. Pour la Briqueterie, deux cuisinières arrivèrent en janvier, une jeune fille anglaise, Bianca Light, et une femme bavaroise du nom de Figer, qui, toutes deux, étaient recommandées par l'ambassade prussienne de Florence et le comte Von Castell de Munich, et qui justifièrent en tous points leurs recommandations.

La nourriture saine et abondante qui était distribuée régulièrement aux malades contribua beaucoup aux bons résultats dont nous eûmes à nous réjouir. L'administration avait passé des marchés pour la fourniture de la viande, du pain, du lait, du beurre, des œufs et des pommes de terre, avec des habitants des pays environnants qui étaient toujours étroitement surveillés, et ce ne fut que très rarement que la qualité des aliments donna lieu à des plaintes. Les dépenses occasionnées par ces marchés, passés pour une semaine, variaient de 400 à 800 thalers (1), selon que l'ambulance était plus ou moins importante; par compensation, la caisse de l'intendance nous faisait régulièrement, pour chacun de ces

(1) Rappelons que le thaler valait 3 fr. 75 en monnaie française (N. d. l. R.).

marchés, une avance de 800 thalers, de l'emploi desquels nous devions rendre un compte exact.

Les ambulances volontaires prirent aussi la direction intérieure de ces deux hôpitaux; selon l'usage, on prit à leurs dépôts les couvre-pieds, les draps, les couvertures de laine, les oreillers, les fauteuils roulants, etc, et aussi le linge de table, la vaisselle d'étain, les couverts et tous les ustensiles nécessaires dans un établissement de ce genre. Ces dépôts fournirent aussi vite que possible tout ce dont l'ambulance avait besoin en vêtements, aliments et réconfortants spéciaux, comme en toutes autres choses. Les besoins étaient multiples, et, pour assurer l'exacte distribution de tous ces objets si divers, je fis dresser l'état suivant de tout ce qui fut livré à l'hôpital dans le courant du mois de décembre:

En vêtements: 120 chemises de toile, 110 gilets de laine, 146 caleçons, 230 paires de chaussons de laine, 108 mouchoirs de poche, 220 ceintures de laine, 114 paires de gants fourrés, 48 châles de laine.

En aliments: 140 livres et un demi-sac de farine de froment, 50 livres de macaroni, 1 sac de riz, 300 livres de sagou, 100 livres de sel, 1 sac 1/2 d'orge, 2 barils 1/2 et 50 livres de beurre de cuisine, 17 jambons, 1 morceau de viande fumée, 2 barils de harengs, 24 livres de fromage, 34 boîtes de conserves de viande, 3 barils de biscuits, 30 boîtes de lait concentré, 10 bouteilles d'huile à manger, 3 barils et 65 livres de café, 20 livres de cacao, 5 livres de thé, 200 livres de sucre, 184 bouteilles de rhum, de cognac et d'eau-de-vie, 1 petite caisse d'eau de Seltz, 200 bouteilles de gros vin, Porto ou Malaga, des clous de girofle, de la cannelle, de la menthe et de la camomille.

J'ajoutai encore 457 livres de tabac et 7850 cigares, des savons, des allumettes, des médicaments de différentes sortes et des désinfectants.

L'Hôpital tirait des magasins royaux, suivant les ordres de l'intendance, tout ce dont il avait besoin en riz, saucisses et autres denrées.

En outre on paya au comptant: pour 169 francs de vin rouge, cognac, vinaigre et autres choses; 744 francs de gages aux cuisinières françaises; 559 francs 39 c. pour les choses nécessaires au ménage, lavage de la maison et des malades, ustensiles de cuisine, fers de chevaux, etc.

Ne sont pas compris dans ce compte les 6.936 fr. 54 c. dépensés pour acheter de la viande, du pain, etc. jusqu'au 25 décembre, argent qu'on avait à rendre à l'intendance.

Jusqu'à la fin de février, époque de la fermeture de l'hôpital (1), la somme qui passa par les mains du référendaire Pollack s'éleva à 50.000 francs environ.

Au commencement, des difficultés de toute sorte entravaient l'administration de M. Pollack; d'un côté, les médecins militaires voulaient envoyer à cet hôpital surtout des malades; d'un autre côté il en vint qui ne pouvaient nullement être regardés comme convalescents; un jour on dut en renvoyer vingt. Le Dr Grauvogel, médecin d'état-major attaché à la direction générale bavaroise des étapes, s'intéressait beaucoup à cet établissement et petit à petit tout rentra dans l'ordre.

Le 28 novembre, la Briqueterie était occupée par 85 hommes et Trousseau par 89; par la suite, le nombre total s'éleva successivement jusqu'à 200. M. Pollack montrait de grandes aptitudes pour ses fonctions et était infatigable dans ses efforts pour élever l'hôpital à la plus haute situation possible; il était d'ailleurs aidé d'une façon continuelle par le Dr Würth; tous deux s'étaient consacrés aux ambulances volontaires d'une manière toute spéciale. M. Pollack fut récompensé de son dévouement par la croix de fer de deuxième classe. En général, les sections d'Offenbach et du Palatinat rendirent de grands services et leur conduite fut toujours digne de louanges.

Une tenue correcte était exigée et le moindre écart n'était pas toléré; c'est ainsi que l'un des palatins dut être renvoyé en Allemagne à cause de son ivrognerie et de ses manières inconvenantes.

La façon de voir qui consiste à considérer le bien abandonné comme bien sans propriétaire fut malheureusement mise en pra. tique plusieurs fois; cependant ces faits restèrent des exceptions et, en général, nos jeunes gens, qui appartenaient à des classes très différentes de la société, durent fournir des témoignages montrant qu'ils avaient accompli leurs devoirs avec fidélité (2).

(1) Par ce mot *hôpital*, l'auteur comprend toujours les deux ambulances de la Briqueterie et de Trousseau (N. d. l. R.).

(2) Ces faits de vols et de rapines restèrent l'exception, dit l'auteur; ce langage est bien allemand, car la vérité est que c'est le contraire qui fut l'exception. La rapine était plus rare, c'est vrai, chez les officiers; ils se contentaient de se livrer à

Quelques différends surgirent entre eux qui ne purent pas toujours être évités, mais les chefs, les Drs Strecker à la Briqueterie, et Leschmann qui remplaça le Dr Lange à Trousseau, surent bien maintenir le bon ordre partout et mettre tout le monde d'accord. Tous deux revinrent dans leur pays décorés de la croix de fer.

En janvier, l'un des Palatins, Gustave Hern, de Ludwigshafen, mourut du typhus ; nous l'enterrâmes au cimetière de Ris et la grosse artillerie qui était devant Paris et dont les coups avaient un son allemand, s'associa à notre deuil par des décharges qui pouvaient être considérées comme des salves d'honneur. Le prêtre de l'endroit prononça un discours funèbre analogue à la circonstance, et ses camarades du Palatinat chantèrent sur sa tombe un hymne patriotique.

Les rapports entre supérieurs et subordonnés, comme entre malades et infirmiers, étaient tout à fait satisfaisants. Nous en eûmes une preuve agréable lors de la célébration de la fête de Noël, qui, dans cet hôpital où les convalescents seuls trouvaient place, put avoir lieu sans danger et selon la coutume du pays natal ; tandis que dans les autres hôpitaux, les médecins, et non sans raison, avaient dû s'opposer à cette fête.

Quand le soir du 24 décembre, à l'approche du crépuscule, j'entrai au château de Trousseau (en route j'avais distribué quelques petits cadeaux aux malades isolés de l'hôpital d'Evry), je trouvai une salle ornée avec magnificence de guirlandes de fleurs, d'orangers, de plantes diverses, de casques entourés de lauriers et d'armes de toutes sortes. Au milieu de la vaste pièce se dressait un grand sapin décoré avec des banderolles aux couleurs allemandes, prussiennes et bavaroises ; des gâteaux apprêtés par les convalescents, de grandes andouillettes de Hambourg, des pipes et autres objets y étaient suspendus. Des chaises avaient été préparées pour moi, le référendaire Pollack et les médecins.

Lorsque les malades, dont beaucoup, en dépit de leur état de convalescence, inspiraient encore une grande pitié, furent entrés, Leschmann nous souhaita la bienvenue dans un discours improvisé qui s'adaptait très bien aux circonstances et qui ne manqua pas de faire impression sur les malades. De mon côté je fis une

l'intempérance, et Dieu sait comme ! mais les soldats laissés à eux-mêmes étaient de vrais pillards ; la pauvre ville de Corbeil en a conservé de cuisants souvenirs. (N. d. l. R.).

courte réponse aux assistants. Les cadeaux, consistant en vêtements de laine, pipes et autres menus objets, étaient sur une table, avec une rangée de bouteilles de vin; de la sorte chacun avait son plaisir préféré devant les yeux. Le château lui-même formait le fond de l'arbre de Noël; il avait été façonné en papier, de la façon la plus exacte, par un des volontaires d'Offenbach. Tous avaient travaillé à cette décoration qui réjouissait la vue et au milieu de laquelle chacun était agréablement placé. Une grande émotion se lisait sur les traits de beaucoup de ces jeunes gens à peine guéris, qui se sentaient remplis de joie après une longue période de douleur et retrouvaient là un doux souvenir du lointain foyer paternel.

Je trouvai une fête semblable à la Briqueterie; le Référendaire Pollack et un sous-officier y firent chacun un discours fort gracieux à mon endroit; j'y répondis en quelques mots, heureux de leur exprimer ma reconnaissance. Je serais resté là volontiers toute la soirée, mais je devais retourner à Corbeil. Pendant le trajet, le froid pénétrant et la campagne couverte de neige étaient bien faits pour rappeler à mon esprit le pays natal. Heureusement il n'arriva pas ce jour-là de malades d'Orléans et du moins ces pauvres gens n'eurent pas à souffrir du froid.

L'hôpital des convalescents subsista jusqu'au 25 février 1871, et, à peu d'exceptions près, ceux qui y vinrent purent s'en aller guéris après un séjour plus ou moins long. Malheureusement je n'ai pas conservé de notes sur le nombre des hommes qui y furent admis et renvoyés plus tard à leur corps.

L'établissement d'hôpitaux de convalescents sur le théâtre de la guerre, à côté des ambulances volontaires, devrait être l'objet, pour une guerre future, d'une attention sérieuse; on ne semble pas l'avoir suffisamment compris dans les instructions du service de santé en temps de guerre (1). En effet, pendant la dernière campagne, notre hôpital de Ris fut, à ma connaissance, le seul de son espèce.

II. — LA STATION DE NUIT D'ABLON

Dès les premiers engagements et combats d'Orléans, au commencement de décembre, je fis une démarche à Versailles pour obtenir l'établissement d'une station de nuit à Ablon, alors point

(1) Paragraphe 109, sous-titre 5 de ces instructions.

terminus de la ligne Orléans-Etampes-Paris. La commission centrale ne pensa pas tout d'abord devoir accepter cette proposition ; le comte Maltzan était d'avis qu'à cause de la proximité de Villeneuve-Saint-Georges, une station de repos était suffisante pour faire face aux nécessités présentes. Cependant, avec l'assentiment de l'inspection générale bavaroise des étapes, j'établis dans un rapport la presque impossibilité de secourir de suite des malades arrivant en voiture à Villeneuve-Saint-Georges, presque toujours le soir et, d'après un rapport du délégué von Lücken, l'encombrement de cette même station de Villeneuve ; alors on accueillit ma proposition et on m'autorisa en même temps à charger de la direc. tion de la station d'Ablon le baron Ernest von Schenck, qui m'avait été envoyé peu de temps auparavant pour être employé dans nos établissements. Une enquête faite par moi, de concert avec le médecin général Mehlhausen, avait établi que les bâtiments nécessaires ne manquaient pas dans le village ; tout d'abord trois maisons qui paraissaient propres à l'établissement des malades, furent installées dans ce but et arrangées le mieux possible pour recevoir environ 200 blessés. Un médecin militaire y séjournait et le docteur Mehlhausen y fit venir six ambulanciers volontaires, inutiles à Brie-Comte-Robert pour le moment.

Le baron Schenck s'était rendu de suite à Ablon avec quatre Palatins ; plus tard arriva une section de gens d'Offenbach et de Duisburg. Il eut pour commencer une situation difficile, mais, avec de l'énergie et de la volonté, il réussit à mettre l'établissement sur un bon pied. Les malades, parmi lesquels étaient beaucoup d'amputés, étaient très difficiles à alimenter, car on manquait presque complètement d'ustensiles de cuisine. Le 12 décembre, j'apportai l'indispensable, marmites, couteaux, cuillers etc., et je mis à la disposition de la station deux chevaux avec un équipage tiré de notre parc des transports ; on pouvait ainsi venir chercher régulièrement des vivres à Corbeil.

Von Schenck et ses hommes se livraient avec zèle à leurs obligations et ils se conduisirent fidèlement, au milieu de privations de toutes sortes, jusqu'au milieu de février, après l'ouverture de Paris. Alors la station de Juvisy, sur le chemin de fer d'Orléans à Paris, fut rétablie et Ablon se trouva sur la ligne d'évacuation qui allait à Lagny en passant par Villeneuve-Saint-Georges.

A Ablon se passa un des rares événements, où il y eut conflit

entre les membres des ambulances volontaires et les autorités militaires. Un médecin exigea d'un homme d'Offenbach, qui lui servait de brosseur, qu'il lui enlevât ses bottes, celui-ci ayant refusé, le médecin réclama l'aide d'un officier, un lieutenant, qui mit en prison, seulement pour une nuit, l'homme d'Offenbach. Une plainte s'ensuivit et je demandai un rapport au baron Schenck. La réponse fut que le médecin et l'officier étaient pris de vin et l'affaire se termina sans que, de mon côté, j'eusse besoin d'adresser une plainte aux autorités supérieures.

III. — LA STATION DE REPOS DE JUVISY

A la suite d'une décision de la commission centrale, en date du 17 février, cette station fut établie au point de jonction des lignes de Corbeil-Paris et d'Orléans-Paris, dans le but de rendre aux malades qui y arrivaient les forces nécessaires pour attendre les soins qu'on devait leur donner plus tard à Paris. D'après les clauses de la suspension d'armes, le chemin de fer de ceinture était mis à notre disposition pour les malades. Différentes circonstances et principalement les événements qui se produisirent à Paris et qui amenèrent de grandes irrégularités dans l'envoi des trains, avaient donné à la station de Juvisy une grande activité. Les troupes qui arrivaient étaient soignées par le baron Schenck qui était établi à Ablon et avait ordre de tirer de notre dépôt de Corbeil tout ce qui lui était nécessaire. Avec des ambulanciers d'Offenbach et du Palatinat il établit une cuisine et un magasin dans une maison inhabitée près de la gare et fut, en peu de jours, en situation de pouvoir fournir des aliments chauds à 300 ou 350 hommes. Cependant toutes ces peines devinrent bientôt inutiles, la guerre tirait à sa fin et, dès le 25 février, von Schenck demanda son rappel à cause du manque d'occupation et on fit droit à sa demande. Le 26 eut lieu la signature des préliminaires de la paix et, le 28, leur acceptation par l'Assemblée nationale française de Bordeaux.

IV. — LA STATION DE NUIT D'ORSONVILLE

En raison des nombreux blessés de la bataille du Mans, dont l'évacuation devait se faire en partie par Chartres et Etampes, la ligne de Chartres-Versailles étant trop encombrée, l'inspection générale des étapes de la IIIe armée résolut d'établir une station

de nuit dans le village d'Orsonville, situé près d'Auneau, entre Etampes et Chartres. On y mit un médecin militaire et on me pria d'y envoyer quelques personnes habiles qui installeraient les salles nécessaires et pourraient aussi donner des soins aux malades. Comme Orsonville était bien en dehors de la zone de la délégation de Corbeil, je pensai pouvoir refuser cette demande, mais l'Inspection insista et alors je fis apprêter tout ce qui était nécessaire pour les soins à donner aux malades et aux blessés. Après avoir informé la commission centrale de cette situation et fait connaître au délégué général de la IIe armée, baron von Szedlitz-Neukirch, à Orléans, les mesures que je venais de prendre, j'envoyai le chef du corps d'Offenbach, le docteur Strecker, avec quatre hommes à Orsonville; je le fis pourvoir, par notre dépôt, des choses nécessaires au premier établissement de la station et je priai notre délégué à Etampes de vouloir bien donner suite à l'avenir aux réquisitions venant d'Orsonville. Etampes appartenait à la zone de la IIe armée, mais le dépôt était presque exclusivement alimenté par Corbeil.

Le docteur Strecker partit le 30 janvier pour Orsonville où il fit une installation pour soigner la nuit 120 malades. Il en arrivait en moyenne 60 à 80 par jour, ce nombre fut parfois dépassé et on dut même en mener une partie à Auneau, qui était tout proche. Comme les colonnes portaient ordinairement avec elles leurs vivres, on n'avait pas beaucoup de réquisitions à faire au dépôt d'Etampes. L'activité de nos hommes et de leur habile chef pour l'installation, les soins et l'approvisionnement des malades, fut soutenue, et, en outre des travaux occasionnés par la succession continuelle des passants, ils donnèrent encore leurs soins à la bonne tenue et au nettoyage de tous les objets en usage.

La dissolution de la station eut lieu le 21 février et ce qui y restait fut dirigé sur le dépôt d'Etampes.

La direction des secours sur le champ de bataille était en dehors des attributions de la délégation. Cependant les combats de Champigny donnèrent occasion à plusieurs personnes de montrer leur activité. Dans la nuit du 2 décembre, le docteur Pollack, le baron Schenck, le comte Goertz, von Mering et Weber arrivèrent sur le champ de bataille au moment de la retraite des Français. De nombreux blessés étaient étendus çà et là dans les vignes et der-

rière les murs, à portée des coups encore échangés entre les avant-postes et en même temps exposés au feu continu des forts. On s'empressa de les secourir, surtout de donner des réconfortants à ceux qui souffraient beaucoup du froid, et on s'occupa tard dans la nuit du transport des blessés aux ambulances les plus proches. Dans une maison du village de Champigny, qui avait été du 30 novembre au 2 décembre aux mains des Français, on trouva 5 soldats français qui, blessés le 30, avaient été laissés sans secours, sans bandages et sans nourriture. Naturellement ces Français reçurent les Allemands comme des sauveurs, et l'un de ces malheureux s'écria que le personnel de santé français considérait les blessés, même ceux qui l'étaient le moins grièvement, comme des morts. Plusieurs exemples d'un oubli complet de leur devoir me furent donnés à moi personnellement sur des médecins français dans le cours de cette campagne, et je trouvai là une confirmation du jugement défavorable que j'avais porté, après la bataille de Wissembourg, sur l'esprit régnant dans le corps de santé français (1).

(1) Ce passage est bien d'un allemand et d'un allemand haineux. Wardenburg, l'auteur, non content d'exalter sans cesse les siens et lui-même, donne ici un libre cours à sa haine et à son esprit malveillant; il est bien avéré cependant, et toutes les relations de la guerre en font foi, que tous les médecins militaires français ont fait preuve, dans cette triste campagne, de la plus grande abnégation et de tout le dévoûment possible. A. D.

CHAPITRE II

En jetant un coup d'œil sur les hôpitaux militaires du ressort de la délégation, je remarquai d'une façon évidente que l'action des ambulances volontaires ne pouvait être qu'une aide en quelque sorte parallèle de ceux-là; l'exercice de nos ambulances était limité très exactement et placé entièrement sous les ordres des autorités militaires. D'autre part les rapports avec celles-ci firent que les limites ne furent pas toujours exactement observées. Des dispositions prises d'avance exigeaient des efforts supérieurs aux moyens dont nous disposions, en outre nous avions un personnel tout à fait insuffisant.

D'après les instructions des médecins en chef, les délégués des ambulances devaient prendre soin des blessés; en même temps ils devaient faire venir des dépôts des ambulances volontaires tous les aliments, réconfortants, médicaments et autres choses, qui ne pouvaient pas être tirés des magasins militaires, ou qui ne pouvaient l'être à temps. Régulièrement, le médecin donnait un ordre que le délégué remplissait par un certificat ou transmettait lui-même à l'administration du dépôt. Le délégué devait aussi être un appui moral pour les malades, et certes, dans cette occupation, il pouvait déployer une activité très salutaire en procurant au malade, par des conversations amicales, des consolations et des encouragements, le rassurant par des entretiens et des lectures, facilitant ses relations avec ses parents. L'utilité de ce devoir devait entrer dans l'esprit des membres des ambulances volontaires, car écrire une carte-lettre, c'est rendre un grand service à celui qui ne peut pas lui-même conduire sa plume, et l'on est largement payé par le tranquille sourire du malade auquel on apporte des nouvelles de

son pays, ou dont on transmet les pensées et les désirs dans une lettre qui contient souvent ses derniers témoignages d'affection. Pour ces légers services nous reçumes souvent de chaleureux remerciements des parents de nos malades. On procure une consolation et une joie salutaires en prêtant aux pauvres alités des livres, des revues, des journaux politiques et surtout des journaux illustrés. Les librairies et les rédactions qui nous les ont fournis se sont attiré une véritable reconnaissance de la part de nos malades; au nom de ces derniers, je remercierai les librairies de Ed. Hallberger, de Stuttgart; Weber, de Leipzig; Hofmann, de Berlin; G.-L. Lang, de Spire et les rédactions des journaux de Cologne, de Silésie, et de Breslau.

Des délégués de Corbeil, je fus celui qui put s'occuper le moins de ces délicates attentions envers les malades, car mes nombreux travaux ne me laissaient que peu de temps libre. C'était pour moi une grande privation et souvent je pensais à Brigne-aux-Bois, près de Sedan, où j'avais eu occasion de voyager avec quelques malades.

Plusieurs parmi nos employés déployèrent dans ce genre de soins une très louable activité, se conformant d'une façon remarquable aux prescriptions édictées à ce sujet, et dont les médecins en chef leur avaient fait comprendre la grande utilité.

Le personnel employé dans les hôpitaux des ambulances volontaires (diaconesses, sœurs et frères de charité, ambulanciers et ambulancières volontaires) était placé sous les ordres du commissaire royal, tout en relevant du délégué désigné; mais, sous le rapport du service, il dépendait du médecin en chef. Je ne cite pas ici les noms des délégués aux différents hôpitaux afin de ne pas paraître trop partial envers les ambulances volontaires.

A. — RIVE GAUCHE DE LA SEINE

1° *La Ville de Corbeil.*

L'architecte Fenner était chargé de la surveillance des hôpitaux des ambulances volontaires dans la partie de la ville située sur la rive gauche; là se trouvait l'hôpital principal bavarois de campagne, n° IV, sous la direction du médecin d'état-major docteur Schmaltz. Les malades étaient établis dans onze maisons, dont une pour les galeux, et une pour les variolés; à la fin leur nombre s'é-

levait à 680. Les membres des ambulances volontaires qui y étaient employés étaient: un habitant de Niederbronn, huit de Dilling, cinq sœurs de Wurtzburg, neuf ambulanciers, dont cinq de Duisburg. En outre des onze ambulances et de la maison d'asile, on réquisitionnait souvent l'église St-Spire et le temple protestant pour les blessés qui arrivaient tard dans la nuit. Les soins à leur donner incombaient surtout aux médecins de service dans cette partie de la ville et occupaient souvent très tard les ambulancières.

Le 17 janvier, un grand malheur arriva dans un hôpital: vers neuf heures du matin, le feu prit tout à coup au théâtre lyrique (1), une des onze maisons mentionnées plus haut, et, rapidement, les flammes s'étendirent sur tout ce bâtiment qui était rempli de malades et de blessés; on ne les sauva qu'avec beaucoup de difficulté. Une grande partie du matériel fut brûlé et un des ambulanciers eut une jambe brisée et devint invalide; j'eus encore, en 1884, à faire un rapport sur cet événement, à l'occasion d'une enquête qui fut ordonnée lors de l'avènement au trône de l'empereur Guillaume.

2° *En dehors de Corbeil.*

Le délégué directeur eut aussi à surveiller le personnel des ambulances volontaires employé sur la rive gauche de la Seine, en amont et en aval de la ville; il dut en outre veiller à l'entretien des hôpitaux et des dépôts. En amont de la ville, au Coudray (2), était établie la 4e ambulance prussienne de campagne du XIe corps d'armée, sous la direction du médecin d'état-major docteur Schmidt-Ernsthausen, avec 350 malades, répartis dans quatre châteaux. Au milieu de novembre, je n'y trouvai pas de personnel volontaire; cependant, comme quelques infirmiers militaires étaient malades, on y plaça, en décembre, deux ambulanciers et trois ambulancières, une anglaise et deux hambourgeoises. Ces dernières, qui avaient été envoyées de Kiel avec trois habitants du Holstein par la comtesse Charlotte de Rantzau, m'avaient été adressées par le médecin général; elles se trouvèrent très malheu-

(1) Cette salle, située à l'entrée de la rue Féray, a été reconstruite peu après et sert encore de théâtre aujourd'hui. Elle était alors tout en bois, aussi flamba-t-elle comme un feu de paille (N. d. l. R.).

(2) Le Coudray, à 5 kilom. de Corbeil, sur la rive gauche (Ibid.).

reuses au Coudray, car, au lieu de soigner les malades, on les employait à laver le linge. Ces malheureuses jeunes filles, dont une était très jolie, seraient parties sur le champ si je ne leur avais adressé de pressantes supplications qui ne firent d'abord que peu d'impression sur elles. On se trouvait en effet dans une position des plus difficiles. Il était presque impossible de trouver des ambulancières volontaires pour s'occuper de la cuisine et des lessives, et cependant cela est d'une grande importance en campagne. Dans la prochaine guerre il faudra s'occuper spécialement de cette question. Au Coudray, une femme Simon, employée à ces petits travaux, a montré en 1870-1871 une grande activité qui lui a valu la reconnaissance de tout le personnel.

Nos malades souffraient beaucoup et le docteur Schmidt me disait un jour qu'il lui semblait vivre au milieu de bêtes sauvages, tant leurs accès de fièvre étaient horribles et bruyants, surtout la nuit.

Dans le superbe château du duc de Reggio, on avait largement célébré la fête de Noël, et le lendemain il y eut une fête de nuit, à laquelle je fus invité. Un candidat en théologie prêcha sans grand succès, mais le recueillement était profond et l'on ne pouvait maîtriser l'émotion qu'inspirait la vue de tous ces hommes pâles et amaigris qui s'agitaient autour de l'arbre de Noël. Après le dîner, où se trouvèrent réunis un grand nombre de médecins, d'ambulanciers et d'ambulancières, et auquel assista le maire de l'endroit, l'arbre de Noël fut illuminé et un quatuor chanta le morceau : « C'est le jour du Seigneur ». On recommença plus tard ce cantique dans la grande salle des malades, mais à voix basse; ce chant, dans un tel milieu, était émotionnant, mais il parut peu toucher les malades qui étaient, hélas! abattus par le typhus et avaient une fièvre violente.

En janvier, il fut question de la suppression de cet hôpital de campagne, mais un contre-ordre arriva à ma grande satisfaction et cet utile établissement continua à fonctionner jusqu'à la paix.

En aval de Corbeil, quatre châteaux, Mousseau, Beauvoir, les Tourelles et Petit-Bourg (1), furent occupés par le 10e hôpital de campagne, du VIe corps d'armée, placé sous la direction du médecin d'état-major docteur Schulze; cet hôpital fut remplacé dans la

(1) Ces quatre châteaux sont tous situés sur la commune d'Evry-Petit-Bourg. (N. d. l. R.).

suite par un hôpital de campagne du IIe corps, avec le docteur Beuster, pour directeur; il comprenait 350 places, et le personnel se composait de onze ambulanciers laïques, cinq frères de charité de l'ordre des Jésuites, et, pendant quelque temps, cinq franciscains, trois ou quatre ambulancières volontaires et deux diaconesses. Ces châteaux contenaient de grandes salles et leur situation salubre, sur des hauteurs dominant la Seine, était très convenable pour un établissement de malades.

Tandis que le Coudray était éloigné de Corbeil d'environ une lieue, les maisons d'Evry commençaient tout près de la ville; aussi la visite de cet hôpital était-elle très facile et je pouvais veiller continuellement sur notre personnel qui y était occupé. Mais il y survint des conflits de toutes sortes entre les médecins militaires et les ambulanciers volontaires des deux sexes, à tel point qu'il y fallut mon intervention personnelle pour y ramener l'accord nécessaire entre des personnes appelées à remplir une mission commune.

Les premières plaintes vinrent des Jésuites, qui avaient été amenés à Corbeil par le grand maître de Malte, comte Stolberg; ceux-ci prétendaient qu'ils avaient été gênés dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux par un médecin qui était juif, et ils racontaient des détails qui paraissaient justifier leurs plaintes. Je réussis cependant à mettre tout le monde d'accord, et ces frères, dont les remarquables services excitaient la plus grande reconnaissance, restèrent longtemps à l'hôpital d'Evry; dans la suite, la meilleure intelligence régna entre ceux qui s'y trouvaient. En janvier les Jésuites furent rappelés à Orléans et ils partagèrent les regrets que nous éprouvions de nous séparer d'eux.

Les trois frères franciscains, au contraire, ne pouvaient pas être en bons termes avec l'hôpital militaire; dès le commencement ils étaient très mécontents de la place qui leur avait été désignée et exprimaient déjà, au bout de peu de jours, leur désir de trouver une autre occupation. Le médecin en chef n'avait rien à objecter contre leur départ, aussi j'adressai au Baron von Ketteler, délégué de l'ordre de Malte à Etampes, une proposition les concernant, à laquelle il donna suite immédiatement.

Quelques ambulancières, envoyées vers Noël, donnèrent lieu à des difficultés d'une autre sorte: leur remarquable, mais trop énergique Directrice, ne pouvait vivre d'aucune façon avec le médecin

en chef qui manquait un peu d'initiative. Cette Dame travaillait très bien, mettait elle-même la main à tout, frottait les parquets et déployait, il faut bien le reconnaître, une louable activité. Mais ses prétentions en tout étaient très grandes. Les scènes qui avaient souvent lieu entre la sœur A..., avec laquelle était d'accord une autre ambulancière, et les médecins militaires, étaient parfois très comiques, mais malheureusement les disputes ne cessaient pas. Tantôt un des partis venait me trouver à Corbeil pour m'exprimer ses plaintes, tantôt je devais aller à l'hôpital pour rétablir la paix; ces femmes parlaient toutes ensemble avec un flux de paroles tout à fait extraordinaire. Les « sœurs » combattaient pour leur droit véritable, ou prétendu tel, avec une grande vigueur et sans se lasser; même pendant les repas, elles ne laissaient pas de repos à leur adversaire et arrivaient par leurs critiques mordantes à obliger le médecin à se retirer de la table commune. Ces difficultés rendirent tout à fait impossible un plus long séjour de la sœur A. à Evry ; ou elle, ou le médecin devait s'en aller. J'en référai au médecin général auquel la dame était spécialement recommandée, et je réussis à obtenir son envoi à Melun. Cette décision profita grandement à l'ambulance qui, dans sa position indépendante, put alors faire beaucoup de bien.

Ce fut encore par le fait d'une autre ambulancière volontaire que s'accrurent les désagréments et les difficultés ; celle-ci s'était présentée à moi à la fin de décembre, munie de papiers d'identité et de bons renseignements, et je l'avais envoyée à l'hôpital de Petit-Bourg où elle avait été bien accueillie. Mais, presque aussitôt, la sœur Catherine se sentit blessée parce que l'indépendance promise ne lui était pas laissée ; elle se plaignait continuellement et exprimait ses plaintes en pleurant à chaudes larmes. Cette « Catherine en larmes » se laissa emporter un jour jusqu'à déclarer que les envois faits par le dépôt à l'hôpital ne parvenaient pas aux malades ; cette accusation souleva chez les médecins et tout le personnel masculin une légitime indignation. Je me rendis sur le champ à l'hôpital, et j'acquis la certitude, en interrogeant les malades, que tous avaient confiance en leurs sommeliers, échansons, etc... Cela me donna l'occasion de me convaincre qu'il régnait dans l'hôpital un ordre exemplaire.

Sœur Catherine dut être retirée, le médecin intervint lui-même en sa faveur ; il avait encore présent dans sa mémoire le souvenir

des discussions avec sœur A..., et il pensait qu'avec l'inimitié de deux femmes, la réputation de tout homme était compromise.

Ces circonstances me firent retarder le transfert de l'ambulance de Petit-Bourg au château de Mousseau. Lorsque je revins à la fin de janvier d'un voyage d'affaires à Orléans, je ne trouvai plus la dame ; elle s'était éloignée secrètement et tout faisait présumer qu'elle s'était retirée chez un homme des ambulances volontaires avec lequel elle disait avoir travaillé auparavant. Un avis de Versailles décida le renvoi de « Catherine en pleurs » dans son pays.

Dans le paragraphe précédent, j'ai fait mention d'événements peu importants en eux-mêmes, mais qui montrent combien étaient difficiles les relations avec certaines ambulancières. Sur le théâtre de la guerre, elles paraissent capables de se consacrer à la guérison des malades, mais elles ne sont pas habituées à la subordination et à l'obéissance. La plupart de ces femmes étaient remplies de zèle, fidèles à leurs devoirs et modestes, mais il se trouvait parmi elles des personnes peu propres à l'emploi qu'elles avaient choisi ; des natures langoureuses, ayant besoin d'amour, se consacraient avec plaisir aux officiers convalescents ; à côté d'elles il y en avait qui, dénuées de toute délicatesse et importunes à l'excès, étaient dans un hôpital un grand embarras pour les médecins comme pour les malades, telle par exemple cette ambulancière qui, à Reims, demandant à un officier gravement malade si elle ne pouvait pas encore faire quelque chose pour lui, s'attirait cette réponse : « Certainement, madame, c'est de me laisser tranquille ». Plus d'un délégué se souvient peut-être encore de cette dame ; du reste, des caractères de ce genre se sont présentés bien souvent aux médecins et aux délégués. Heureusement les bonnes infirmières furent de beaucoup les plus nombreuses et elles se sont attiré une reconnaissance universelle ; aujourd'hui encore beaucoup se souviennent d'elles avec plaisir.

L'Hôpital de campagne du II[e] corps fut dans une situation difficile, quand, au milieu de décembre, il détacha une ambulance à Evry, car l'ambulance précédente avait emporté en se retirant tous les objets fournis par les ambulances volontaires, couvertures de laine, matelas, etc. A cette époque nos dépôts étaient peu fournis par suite des nombreux envois que nous avions faits sur Orléans ; il y eut donc dans plusieurs châteaux des installations mauvaises. A Petit-Bourg je trouvai beaucoup d'hommes, gravement malades

du typhus, qui étaient couchés sans couvertures dans des chambres insuffisamment chauffées. Un rapport à ce sujet fut adressé au médecin général qui vint lui-même à Evry, où il fut saisi d'émotion à la vue de la douloureuse situation de ces malheureux. La responsabilité de ces faits remontait aux autorités militaires, surtout à Petit-Bourg, où cependant le nouveau médecin, le docteur Guttmann, se montrait supérieur. Cet accident m'engagea à demander à l'inspection générale prussienne des étapes de vouloir bien donner aux médecins en chefs des hôpitaux tous les objets qui ne sont pas susceptibles de s'abîmer par l'usage, tels, par exemple, les couvertures, matelas, instruments de chirurgie et autres choses semblables, et de les faire livrer le plus promptement possible par les dépôts des ambulances volontaires; cette demande me fut accordée.

Par mes nombreuses démarches, je fus à même à Evry d'être utile à quelques malades. Il y avait dans cet hôpital beaucoup d'officiers, les uns blessés, les autres atteints du typhus; je pus les secourir, non seulement en leur apportant des réconfortants divers, mais encore en m'occupant de leur évacuation au moyen de voitures confortables, que je réussis et non sans peine à me procurer. Je recevais aussi dans ce pays beaucoup de lettres de parents de nos malades, surtout des mères, où, à côté de sentiments d'affection, je trouvais souvent un profond patriotisme qui allait jusqu'à sacrifier au roi et à la patrie ce qu'ils avaient de plus cher, la vie de leurs enfants. C'est avec une grande émotion que je relis encore maintenant plusieurs de ces lettres, entre autres celle d'une dame von K. de Silésie, dont le fils, volontaire d'un an au régiment de dragons de Neumark, resta longtemps à la maison Pageot, gravement malade du typhus. En janvier, je pus laisser le jeune volontaire K. sortir convalescent de l'hôpital et je connus, par une lettre de sa mère, son heureuse arrivée dans son pays.

Chose étrange, quoique bien explicable, nombre d'officiers malades s'occupaient, dans leur délire, de la croix de fer! Un lieutenant D., à Petit-Bourg, disait sans cesse qu'il avait été proposé au roi pour être nommé de première classe: puisse cette hallucination être devenue une réalité!

L'hôpital de campagne resta à Evry jusqu'à la signature des préliminaires de la paix.

B. RIVE DROITE DE LA SEINE

I. La ville de Corbeil et le château de Saint-Germain-lès-Corbeil.

Les délégués des hôpitaux, en activité au mois de novembre, furent successivement le comte Gœrtz fils, dont la résidence fut à Etiolles-Soisy, et le baron von Schenck, qui fut envoyé à Ablon au commencement de décembre; l'architecte Fenner prit alors la direction de la partie de la ville située sur la rive gauche.

L'Hôpital bavarois n° 1 fut ouvert sous la direction du médecin régimentaire Tutzscheck. Progressivement le nombre des malades s'éleva à 300, répartis dans huit maisons; il y avait en outre un hôpital de variolés, un de galeux et deux maisons d'asile (1). Le personnel des ambulanciers volontaires se composait de deux diaconesses, deux franciscains et deux infirmiers; en janvier, deux nouvelles diaconesses furent encore affectées à cet hôpital.

Ici, comme sur la rive gauche, les bâtiments choisis comme hôpitaux n'étaient pas en rapport avec les exigences sanitaires, mais il n'y avait pas d'autres endroits pour les établir. Malgré cela la proportion de la mortalité ne se montrait pas trop défavorable, comparée à celle des autres ambulances; il faut en être reconnaissant à l'habileté et aux bons soins du médecin résidant.

Après la signature des préliminaires de paix, la rive gauche de la Seine fut évacuée par nos troupes, le docteur Tutzscheck prit alors la direction des malades laissés dans cette partie de la ville, et il eut à souffrir mainte iniquité de la part de la populace française, malgré la présence d'un bataillon de chasseurs bavarois laissé de ce côté-là du pont (2).

Parmi les hôpitaux cités ci-dessus, l'établissement des galeux mérite une mention particulière, car il présentait un caractère spécial. Un soir qu'une enquête sur un soldat disparu me conduisait à cet hôpital, j'aperçus, du vestibule où j'étais entré, une pièce uniquement éclairée par un grand feu de cheminée; le parquet était

(1) C'est toujours par le nom de « maison d'asile » que l'auteur désigne les écoles.

(2) J'ai bien connu le Dr Tutzscheck, c'était un brave homme très conciliant qui était considéré par la population en général. L'assertion de l'auteur est ici encore contraire à la vérité.

Quant au bataillon de Bavarois, il était resté sur la rive droite, des sentinelles seulement gardaient l'entrée et la sortie du pont, mais aucun de ces soldats ne pouvait pénétrer dans la ville. A. D.

couvert d'une épaisse couche de paille et, devant le grand feu qui brûlait dans le fond de la pièce, apparaissaient environ huit formes humaines; les uns complètement nus s'occupaient avec ardeur à se frotter le corps avec de la pommade du Pérou; d'autres, enfouis dans des couvertures de laine, se blottissaient autour de la cheminée dans des positions extraordinaires; on se serait cru dans le Groënland, parmi les Esquimaux. Cette scène nocturne eût été digne d'être livrée à la postérité par le pinceau d'un peintre réaliste.

Il se trouvait par hasard dans l'hôpital n° 1, un grand nombre de Weimariens du 94e régiment d'Infanterie, celui du Grand-Duc de Saxe; ce régiment avait pris part aux combats livrés au nord d'Orléans et avait subi de grosses pertes; je m'occupai beaucoup de ces hommes et si ma sollicitude envers eux fut efficace, elle fut surtout aidée par son Altesse royale la Grande Duchesse de Saxe, qui mit à ma disposition des secours extraordinaires destinés aux soldats Weimariens. Ces secours ne visaient pas seulement l'indispensable, car ils me permirent en différentes occasions de procurer à ces braves, non seulement des soulagements, mais encore des satisfactions qui les rendaient heureux. Pour les fêtes de Noël, les soldats Weimariens ne furent pas les seuls des hôpitaux de Corbeil auxquels on pensa, car la Grande Duchesse poussa si loin une charité véritablement digne de la mère du pays, qu'elle fit parvenir à tous les soldats du 94e régiment les gâteaux de Noël de leur pays (les petites bottes) avec des cigares, du tabac et autres douceurs. Par les soins du major général von Egloffstein, cet envoi rejoignit, au commencement de janvier, dans les environs de Chartres, le régiment en marche sur le Mans. On m'a raconté plus tard que les soldats avaient placé triomphalement les gâteaux desséchés à la pointe de leurs baïonnettes, et chantaient en marchant le refrain suivant :

Chère patrie, tu peux être tranquille,
Le général Egloffstein apporte les gâteaux.

A cause de la grande pénurie de véhicules, ce n'était pas un petit travail de rassembler six voitures pour amener deux convois de dons venant de Lagny. On ne put le faire que grâce à l'influence du Grand-Duc qui séjournait à Versailles. De Lagny m'arrivèrent les objets destinés à Corbeil et, dans la nuit de Noël, je pus préparer, pour les malades, quelques petites étrennes que je plaçai devant leurs lits. Les moyens dont je disposais me suffirent pour

réjouir avec de simples bagatelles tous les malades couchés dans la même chambre que les Weimariens; s'il n'avait pu en être ainsi, ils auraient eu tout de suite à l'esprit le sentiment d'une injustice.

La serre située dans le parc du château de Saint-Germain-lès-Corbeil fut destinée spécialement aux officiers qui arrivaient. En me rendant, le soir du 9 décembre, à une invitation à dîner du général von Gotsch, je fus tout surpris d'y trouver six officiers du 94e régiment, le capitaine von Steuben, le lieutenant von Ketelholdt, le vice-sergent-major Bergfeld, et trois réservistes; ils venaient de Poupry, et tous, heureusement, étaient si peu grièvement blessés que leur évacuation en Allemagne pouvait se faire dès le lendemain.

Ce fut pour moi une surprise bien agréable de rencontrer des amis si loin de mon pays. Habitué que j'étais à vivre avec des mourants et des hommes gravement malades, la vue de gens légèrement blessés et dont le caractère n'était pas aigri me procurait une douce satisfaction. M. von Steuben, qui ne pouvait se coucher que sur le ventre, nous amusait, malgré l'incommodité de sa position, par des saillies d'une gaieté réconfortante.

Par extraordinaire, les deux maisons d'asile, organisées par les autorités militaires bavaroises, furent mises en réquisition pour les hommes épuisés et légèrement malades. Pendant quelque temps on projeta d'établir aussi sur cette rive de la Seine un hôpital de convalescents, mais on ne donna pas suite à ce projet.

Les ambulanciers et les ambulancières volontaires, surtout les deux diaconesses, s'attirèrent la pleine confiance du personnel médical et il ne s'éleva aucune difficulté ni pour le délégué des hôpitaux, ni pour moi.

II. EN DEHORS DE CORBEIL

Etiolles et Soisy.

Il y avait dans ces deux villages six ambulances bavaroises de l'hôpital général de campagne N° V, sous la direction du médecin d'Etat-major docteur Besnard, réparties en 15 maisons, avec 1.000 lits, dont 500 à 700 furent successivement occupés.

Le délégué des ambulances était le comte Goertz junior, le personnel se composait de dix sœurs de Niederbronn, dont une supé-

rieure; deux sœurs de Pirma et deux ambulancières volontaires.

Ces deux villages, situés en aval de Corbeil et voisins l'un de l'autre, se composent en grande partie de maisons semblables à des châteaux ; leur situation et leur installation intérieure offraient des avantages inusités pour leur emploi comme ambulances. Leurs propriétaires, pour la plupart riches parisiens, s'étaient retirés à Paris à l'arrivée de nos troupes. Les autorités bavaroises eurent donc toute facilité pour s'installer dans ces habitations abandonnées. Ces différents châteaux avaient été désignés par les soldats sous les noms caractéristiques de *château des Chiens*, *du Commandant*, *de la Supérieure*, *des Veuves*, *le Haut-Château*, etc. Le château des chiens, ainsi nommé à cause des deux chiens de pierre qui ornent la porte d'entrée du parc, avait été primitivement la demeure de Madame de Maintenon (1) et appartenait alors à une dame Violet (2), qui avait abandonné, dans sa hâte de partir, une grande partie de ses affaires de toilette, petits pots de fard, cheveux et autres objets.

Dès mon arrivée à Corbeil il y eut des difficultés, car cette dame se plaignit au prince Putbus, qui résidait à Versailles comme délégué d'armée au quartier général du Kronprinz, de la destruction prétendue de son bien par le personnel de l'ambulance ; elle prétendait que les médecins qui y résidaient avaient enlevé les souvenirs de la Maintenon (3) et les meubles historiques et s'en étaient servis comme de combustible. Je fis une enquête qui me démontra que cette plainte était sans fondement, et j'en eus la preuve en me faisant conduire dans la chambre où les beaux objets mentionnés par Madame Violet étaient conservés ; je trouvai cette chambre habitée par une aimable dame écossaise, qui n'avait pas besoin des artifices de la toilette et qui, pour le moment, consacrait ses forces aux ambulances volontaires.

Le Château du Commandant tirait son nom du commandant de

(1) C'est le château d'Etiolles que l'auteur désigne ainsi ; seulement il renouvelle l'erreur qu'il a déjà commise en parlant de madame de Maintenon, qui n'a jamais habité notre pays : c'est la marquise de Pompadour qui a possédé et habité le château d'Etiolles (N. d. l. R.).

(2) M. Violet, propriétaire du château d'Etiolles, était entrepreneur de travaux publics ; il prit une part importante à la construction du théâtre de l'Opéra de Paris. (Ibid).

(3) *Sic.* Madame de Maintenon toujours mise au lieu et place de la marquise de Pompadour (ibid.).

l'hôpital qui y habitait. Ce grade n'existe pas dans l'armée prussienne, mais seulement dans l'armée bavaroise.

Le château de la Supérieure était la résidence de la supérieure de nos sœurs de Niederbronn qui y habitaient également. Au château des Veuves il n'y avait pas de veuve, mais le médecin d'état-major Besnard, et je n'ai pas compris pourquoi on avait désigné ainsi cette habitation. Le Haut-château à Soisy est ainsi nommé à cause de sa situation en haut du coteau qui domine le village.

De grands services furent rendus par les sœurs de Niederbronn et leur supérieure, la sœur Bonaventure. Celle-ci, d'une nature énergique, rappelant par sa physionomie la figure de la nourrice dans l'effrayant tableau des sept corbeaux (1), donnait des soins minutieux aux nombreux officiers qui, dans le courant de l'hiver, trouvèrent un cordial accueil au château de la supérieure; elle s'est acquis de leur part des droits exceptionnels à leur reconnaissance. Un grand nombre de ces messieurs, soignés dans cette ambulance, m'ont écrit pour me demander d'user de ma haute situation pour proposer la sœur Bonaventure pour la croix de fer; je fis mon possible pour y réussir.

Le comte Gœrtz était en très bons termes avec les sœurs catholiques et leur supérieure, et il n'y eut qu'une fois des difficultés avec le personnel des ambulances placé à Etiolles. Au château des Chiens, on employait surtout des gens de Niederbronn; avec eux se trouvait l'Ecossaise dont je viens de parler; celle-ci avait avec elle sa femme de chambre, une jeune Vaudoise, sur la conduite de laquelle la sœur Bonaventure avait émis des soupçons, ce qui arrive trop souvent malheureusement entre femmes; il en était résulté une lutte opiniâtre à laquelle un jeune médecin militaire fut aussi mêlé. On réussit, en partageant la maison, à obtenir la paix: les infirmières protestantes avec le jeune médecin eurent l'étage supérieur du château, les sœurs catholiques exercèrent leur influence au rez-de-chaussée. Je me rappelle avec reconnaissance cette dame écossaise, mistress Chr... qui, de ses propres mains, préparait pour les malades des réconfortants et des rafraîchissements de différentes sortes; elle obtint aussi, par l'entremise du dépôt anglais de Versailles, la possession d'ustensiles d'hôpital de qualité supérieure. Souvent je surpris cette dame en train de remuer, avec

(1) Quelque tableau allemand, inconnu en France, probablement (N. d. l. R.).

l'aide de sa femme de chambre, des pots et des bassines devant le feu de la cuisine, je la traitais en plaisantant de sorcière, mais c'étaient là des bienveillantes et jolies sorcières qui préparaient leurs utiles maléfices.

Un événement, douloureux pour nous, fut la mort subite de la sœur Amarina, de Niederbronn; le 15 janvier, je la trouvai malade depuis vingt-trois jours et, le 20, nous l'enterrâmes au cimetière de Soisy. Un père capucin prononça sur sa tombe un discours funèbre qui rappelait beaucoup la manière d'Abraham de Santa Clara; il parla beaucoup du paradis et compara les riches à des rosiers, les pauvres à des hachettes. Ce discours était peu propre à porter à la dévotion, mais, dans leur cœur, tous les assistants étaient remplis de pitié pour cette jeune femme qui s'était sacrifiée à un trop lourd devoir. Une autre sœur catholique succomba aussi de la petite vérole, pendant l'hiver, et, de la même maladie, mourut à Corbeil le père Jésuite Kockemann, de Paderborn. Il était professeur à Oxford et devait être placé, à ce qu'on disait, à l'Université de Bombay. Ce fut avec un douloureux intérêt que je suivis le corps de cet homme dévoué qui, toujours actif, s'était trouvé dans toutes les ambulances de la ville et des environs; même gravement malade, il ne cessa pas cependant de donner une assistance spirituelle à ses coreligionnaires, et fut ainsi victime de sa fidélité à accomplir son devoir. On l'ensevelit le 14 janvier au cimetière de la ville, où d'autres Allemands avaient déjà trouvé leur lit de repos.

Les rapports des ambulances volontaires avec les médecins militaires, surtout avec le médecin d'état-major, docteur Besnard, étaient très satisfaisants; nous avions souvent des conversations avec ce dernier et il me faisait part de ses expériences. Je remarquai surtout ses observations sur l'opiniâtreté et la tendance à la résistance des différentes races allemandes; les Bas-Allemands (Hanovriens, Holstinois) sont les plus tenaces, et se montrent dans les maladies et les blessures les plus durs pour eux-mêmes; aussi retournent-ils en général volontiers à leurs corps de troupes après leur guérison. Un habitant du Holstein, un nommé Bruhn, qui se trouvait à l'ambulance du château des chiens, justifia, à ma grande joie et d'une façon tout à fait complète, la bonne opinion du médecin d'état-major sur mes compatriotes: quoique blessé grièvement à la main et souffrant beaucoup et continuellement, il ne

perdit pas un instant sa bonne humeur et égayait toute la salle des malades par ses rudes saillies et des histoires comiques qu'il racontait dans son langage bas-allemand. Un autre habitant du Holstein, qui arriva à Corbeil avec un coup de feu dans la partie supérieure de la cuisse, disait en riant : « Eh bien! quoi? il n'y a rien a dire, un estomac du Holstein peut tout supporter ! » Malheureusement, on peut douter, d'après l'expérience, que les jambes du Holstein soient aussi solides que les estomacs de ce pays.

Je dois parler encore des médecins militaires français, et, sur ce sujet, je me trouvai entièrement d'accord avec le docteur Besnard. Après la bataille de Wœrth, celui-ci a trouvé à Reischoffen 31 amputés français, tous mal amputés, et d'autres qui l'étaient d'une façon tellement insuffisante, qu'il n'a pu en sauver qu'un seul. Moi-même, le matin qui suivit la bataille de Wissembourg, je trouvai, au lever du soleil, plusieurs médecins militaires français, prisonniers, se promenant tranquillement devant la gare, tandis que, dans les maisons voisines, un grand nombre de blessés français étaient couchés sans pansement. J'exigeai d'eux, d'une façon polie, qu'ils secourussent leurs compatriotes, mais ils s'y refusèrent formellement et j'eus besoin de les sommer de le faire pour les décider à me suivre dans les maisons les plus proches. Alors, là, toute l'activité de ces médecins se borna à demander aux blessés, (cétaient presque tous des turcos), le numéro de leur régiment et de leur bataillon, pour les noter sur leurs carnets (1). Le temps me manquait pour importuner plus longtemps ces messieurs, car il y avait beaucoup à faire sur le champ de bataille et je dus abandonner à leur sort médecins et malades. Je m'assurai d'autre part que messieurs les turcos ne sont pas des malades faciles, car, voulant porter secours à un blessé de cette catégorie, il tira aussitôt un grand couteau de sa gaîne pour me remercier; il fallut le lui enlever de force et je le conserve comme un souvenir de cette sauvagerie; l'on se demande comment se seraient conduits ces turcos en Allemagne si la fortune de la guerre avait été favorable aux Français ? Un peuple civilisé ne devrait pas se servir de ces bêtes sauvages comme soldats, surtout en Europe; on pourrait

(1) L'auteur n'a pas encore exhalé toute sa haine et il revient à nouveau sur cette calomnie méchante. D'ailleurs l'exagération de son récit est tellement évidente qu'elle lui enlève toute créance. Nous ne pouvons que renvoyer à ce que nous avons déjà dit à ce sujet à la note de la page 22 (N. d. l. R.).

tout aussi bien lâcher sur l'ennemi des animaux féroces ! (1).

Je fis à Sedan les mêmes observations qu'à Wissembourg sur les médecins français. A la suite des stipulations de la capitulation, un nombreux personnel médical de l'armée prisonnière fut laissé dans la place pour secourir de son côté les nombreux Français étendus çà et là dans la plaine. Pendant la semaine suivante, on vit messieurs les médecins généraux, en brillant uniforme, suivis d'autres médecins et d'ordonnances, aller et venir dans les environs, mais il ne leur vint presque jamais à l'esprit de consacrer leurs forces à soigner leurs compatriotes. Il est vrai qu'ils n'étaient pas désirés, car tous les Français suppliaient qu'on leur amenât des médecins allemands. A Brigne-aux-Bois, on avait installé, dans une école, une ambulance, dûe à la Baronne Evain, où étaient soignés des allemands et des français et qui était dirigée par des médecins allemands ; les soins étaient donnés par des sœurs françaises. Un jour, le commandant de place, je ne sais pour quelle raison, voulut remplacer les médecins allemands par un docteur français de Sedan ; les sœurs et les malades français firent une vive opposition à cet ordre ; la baronne et l'aumônier de la maison me supplièrent d'en obtenir le retrait. J'y réussis, ce fut alors une grande joie et on m'en remercia cordialement. A partir de ce jour, la baronne, dont j'habitai le château quelques semaines, me fit servir au dîner, en outre du vin de table, un vin plus fin, et, lorsqu'en 1875, je retournai à Brigne-aux-Bois, je fus reçu comme un vieil ami par les sœurs et par l'abbé Morel qui, en récompense de ses services, avait été élevé, par un ordre du pape, au titre d Monseigneur. J'eus aussi la joie d'avoir par eux des nouvelles de mes protégés français pendant tout le temps qu'ils avaient vécu réunis.

Une bonne situation, des soins, des médicaments, l'excellente installation intérieure des ambulances, tout cela réuni contribuait à donner des résultats favorables pour le rétablissement des malades à Etiolles aussi bien qu'à Soisy.

Au 1^er^ janvier 1871, le nombre des malades était de 664 et, jusqu'au 31, il descendit graduellement jusqu'à 365. La plus grande mortalité eut lieu le 10. Les affections régnantes étaient le typhus, les maladies d'estomac, la dysenterie et des fièvres brûlantes.

(1) C'est toujours le vieux refrain de ces doux allemands : Pas de zouaves, pas de turcos, pas de francs-tireurs ! Ah ! les bons apôtres ! (ibid).

La mortalité a été de 4, 56 o/o, pour le typhus et elle s'est élevée à 12 o/o pour la dysenterie.

Les chiffres qui précèdent ont été extraits d'une statistique qui a été dressée pour les hôpitaux de Soisy-Etiolles pendant le mois de janvier 1871. Dans l'hôpital général bavarois n° IV (rive gauche de la ville de Corbeil), la mortalité s'éleva, pendant ce même mois de janvier, à 7 o/o; pour le typhus en particulier, à plus de 14 o/o, car dans quelques maisons, la proportion monta jusqu'à 18 et même 20 o/o.

Dans le village de Draveil, situé au nord de Soisy, il y avait une ambulance établie dès les premiers jours de décembre et dont je n'eus connaissance que par hasard. Là, sous la direction du médecin du village (1), étaient soignés surtout des Français blessés à la bataille de Champigny, parmi eux se trouvaient plusieurs officiers. Cet établissement était soutenu par une dame distinguée (2) qui, par exception, n'avait pas fui à l'approche de nos troupes, résolue qu'elle était à ne pas abandonner les tombes de son mari et de ses enfants. Le chevalier de Saint-Jean, Comte Vetterold-Scharfenberg, auquel on n'avait pu jusqu'ici confier une place importante, remplit à Draveil les fonctions de délégué des hôpitaux, et, lorsque dans la seconde moitié de janvier, il fut envoyé à Berlin, à la demande pressante du prince de Pless, je me rendis moi-même à Draveil, Soisy n'en étant éloigné que de 3 à 4 kilomètres.

Dans ses efforts dignes d'éloges, le médecin français était soutenu d'une façon efficace par deux médecins d'une colonne de pontonniers prussiens qui séjournaient dans ce village. Le médecin général, docteur Mehlhausen, chargea alors un médecin civil allemand, le docteur Conradi, qui arrivait de Constantinople, de l'installation plus complète de cette ambulance, où les Allemands purent être reçus et bien accueillis. On pouvait subvenir en grande partie aux besoins de l'ambulance par des réquisitions dans ce riche village; aussi nos dépôts ne la fournissaient qu'exceptionnellement.

(1) Le Dr Rouffy, popularisé par les romans d'Alphonse Daudet et si aimé à Draveil que la population lui éleva un monument sur la place du village ; c'est une fontaine surmontée de son buste (N. de la R.).

(2) Madame Pécoul, née de Lauriston, qui fit preuve, dans ces tristes circonstances, d'un rare dévoûment.

Au milieu de Décembre il y avait à Draveil 31 blessés français et 54 Allemands malades, la plupart convalescents ; ceux-ci étaient spécialement répartis en neuf maisons, dont 3 châteaux et un couvent (1). Une dame allemande, madame Passoir, s'occupait des malades avec un grand dévoûment. Cette ambulance était donc dans un état satisfaisant sous tous les rapports.

Après la conclusion de la suspension d'armes, un hôpital militaire bavarois arriva à Draveil.

Je terminerai ce chapitre sur les Ambulances en empruntant un chiffre au nombre total des malades et des blessés qui furent reçus dans le ressort de la délégation, depuis le mois de Novembre 1870 jusqu'à la fin de février 1871 : En un mois, du 23 décembre au 23 janvier, 6358 malades y furent soignés. Sur ce nombre, 4491 furent évacués sur l'Allemagne, et 1000 environ retournèrent à l'Armée.

Quant aux proportions de la mortalité dans les différentes ambulances, cette statistique pourrait fournir des indications instructives, surtout si l'on comparaît la mortalité dans les villes à celle des campagnes.

Ce travail, je me proposais de l'entreprendre à Corbeil, mais la multitude des affaires n'a pas permis aux médecins des divers hôpitaux de me fournir les renseignements que je leur avais demandés sur ce sujet, et j'ai dû, et non sans regret, renoncer à mon projet.

III

Pendant la guerre, les dépôts avaient une grande influence sur l'activité des ambulances volontaires.

Là, étaient rassemblés les mille objets nécessaires aux hôpitaux ; tout cela venait d'Allemagne, ainsi que les cordiaux et les douceurs pour les convalescents. Ces dépôts relevaient du Comité central des Sociétés formées à Berlin pour le secours en campagne des blessés et des malades.

Ce Comité nommait les administrateurs et donnait des instructions pour la direction du service. Tout en tenant compte de l'emploi de toutes les ressources, les directeurs des dépôts nommés

(1) Ce couvent était le Pensionnat des dames de St-Thomas de Villeneuve, fondé par une grande Dame, Madame de Beufvier, née de Raigecourt et filleule de Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI.

par le comité central avaient à obéir aux ordres des délégués du commissaire royal et des inspecteurs militaires. Cette situation était fort regrettable, en ce sens qu'elle créait des difficultés de toutes sortes et qu'il en résulta fréquemment des incidents fâcheux dont la responsabilité ne me fut pas épargnée.

A mon arrivée à Corbeil je trouvai deux dépôts, l'un sur la rive gauche de la Seine,sous la direction de Beughem et Luther,l'autre sur la rive droite, dirigé par Reinhart et le baron Krug ; les approvisionnements vinrent d'abord de Château-Thierry, plus tard du dépôt principal de Meaux. La station de chemin de fer la plus rapprochée ne pouvait être atteinte, comme je l'ai dit plus haut, qu'en trois ou quatre jours, de telle sorte que l'aller et le retour exigeaient au moins une semaine. Ce n'était qu'au prix de fatigues extraordinaires qu'on pouvait se procurer les ressources dont on avait besoin pour les ambulances situées dans le ressort de la délégation et, en même temps,suffire aux exigences d'autres postes éloignés qui s'adressaient à nos dépôts pour satisfaire leurs besoins. Si tout en général a réussi, il faut en remercier, d'une part, les soins excellents du service des transports, d'autre part, l'aide efficace qui nous fut donnée par les autorités militaires ; celles-ci se donnaient toujours la peine de mettre à notre disposition les voitures nécessaires, soit par une réquisition de véhicules chez les habitants, soit en nous prêtant des voitures du train, ou une délégation de soldats pour la conduite des voitures rassemblées. Le sous-préfet de Corbeil, le baron von Feilitsch, nous offrit en cela, comme en autres choses, un concours plein de bonne volonté; l'intervention des autorités était souvent nécessaire pour forcer les municipalités à améliorer les routes, dont l'état devenait peu à peu très dangereux.

Une grande difficulté pour l'approvisionnement résidait dans ce fait que l'arrivée des transports venus par chemin de fer, n'était presque jamais annoncée suffisamment à l'avance; un télégramme envoyé d'Allemagne, ou d'une station française, nous prévenait qu'un envoi était en route ; on réussissait alors, en combinant ses efforts, à se procurer des voitures en nombre suffisant, on les envoyait à Château-Thierry, ou plus tard à Meaux, et les voitures devaient bien souvent attendre plusieurs jours avec les équipes de service,et quelquefois revenir à vide à Corbeil sans avoir rien reçu.

Comme exemple des difficultés auxquelles devait faire face le

service des transports, je rapporterai le fait suivant : le 19 novembre, 24 voitures, sous la conduite de l'écuyer André, étaient parties pour Château-Thierry ; un avis arriva ensuite de cette ville disant qu'il fallait venir chercher rapidement le chargement de trois wagons, de telle sorte que 29 voitures durent de nouveau être mises en mouvement le 24 novembre; l'écuyer André, à son retour, ne put donc donner à ses hommes et à ses chevaux qu'un jour de repos et il repartit de nouveau pour Château-Thierry. Aussi longtemps que la station d'embarquement pour les évacués fut réunie au lieu d'approvisionnement, ou située dans son voisinage, les voitures envoyées pour l'évacuation purent prendre, comme chargement pour le retour, les envois destinés au dépôt, mais cette facilité n'exista plus lorsque Lagny devint le point terminus du chemin de fer et que le départ des évacués eut lieu de cette station, tandis que le dépôt principal resta à Meaux comme auparavant. A Lagny, on réussit une fois, par exception, à avoir un chargement de retour, parce que Versailles et ses environs se fournissaient près de Lagny.

Il n'est pas possible de savoir ce qui fut amené aux dépôts de Corbeil jusqu'au milieu de mars 1871, en objets d'ambulance, vivres, boissons, etc, pas plus que ce qui fut partagé entre les divers hôpitaux de la délégation, parce que les écritures sont insuffisantes à cet égard. Pour avoir un aperçu de la quantité et de la variété des envois d'Allemagne arrivés à l'armée, il faudrait se reporter au rapport, publié par le Prince de Pless, sur l'activité des ambulances volontaires allemandes, dirigées par l'inspecteur militaire ; il s'y trouve, sous le titre III, un relevé des objets que le dépôt central de Berlin a envoyés, jusqu'au 23 mars 1871, aux dépôts qui dépendaient de lui, aussi bien qu'à l'armée allemande directement.

Du dépôt central (pour ne citer que quelques chiffres), furent expédiés et distribués en tout 900 envois, divisés en 97.379 colis. 921 wagons furent employés à ces transports. Pour l'achat de toutes ces fournitures, la caisse eut à débourser 707.400 marcks. En outre les dons de toutes sortes affluaient en grandes quantités et le Comité central les joignait utilement à ses envois. D'un autre côté, de nombreuses expéditions furent faites de la même manière par les sociétés des villes anséatiques. Les dépôts situés sur le théâtre de la guerre en reçurent pendant toute la durée des hostilités, sans compter les dons des sociétés de province et des pays étrangers.

Au point de vue du choix et de la qualité des marchandises, les

envois de Hambourg et de Brême méritent une mention particulière ; ils se composaient de viande fumée, de saucisses,de produits coloniaux, de vins, etc. Tout était excellent, rien ne manquait, pas même le champagne, qui fut très utile pour les hommes gravement atteints du typhus.

Vers la fin de décembre, le comité de la société des femmes de Souabe et de Neubourg fit parvenir aux Bavarois un envoi qui remplissait seize voitures ; il vint aussi de la bière de Bavière en grande quantité et elle fut reçue avec une joie extraordinaire. Mais ce que les blessés désiraient le plus c'était du tabac et des cigares. Tout mauvais qu'étaient ces cigares, ils les aimaient, et, quand on vint à en manquer, la tristesse s'empara des ambulances ; on aurait supporté plus facilement la famine.

Le comité central seul a envoyé en France 11.644.550 cigares et 124.340 livres de tabac. Malgré que les dépôts fussent en général en mesure de suffire à toutes les exigences raisonnables, il y eut cependant des jours où la disette régna au lieu de l'abondance.

Dans la première moitié de décembre, après les combats et les batailles au nord de la Loire, arrivèrent d'Etampes, d'Orléans et du délégué au 1er corps d'armée bavarois, comte Drechsel, à Orgères, des demandes d'un caractère vraiment effrayant ; nous dûmes faire l'impossible pour subvenir de suite aux besoins pressants qui nous étaient signalés. Je fis partir successivement de grands convois pour Etampes, Pithiviers, Toury, Vendôme et Orléans, et, sur les ordres de la Commission centrale, ces fournitures furent continuées jusqu'à la fin de décembre et même jusqu'au nouvel an. La commission centrale veilla aussi à ce que les objets de toute nature arrivés à Lagny fussent dirigés sur Corbeil par les colonnes de Francfort, pour être expédiés ensuite par le chemin de fer dans diverses directions.

Les hommes nous manquèrent souvent pour faire un chargement rapide et aussi les voitures nécessaires ; il en résulta que les ambulances volontaires se virent obligées d'agir parfois de leur propre initiative. Ainsi, le 8 janvier, le docteur Pollack s'empara d'un train, composé d'une locomotive et de cinq wagons, pour le conduire le lendemain à Orléans avec un chargement d'objets d'ambulance, pendant qu'en même temps un second envoi y était dirigé par étapes dans des voitures.

Si, dans ces occasions, il y eut une grande initiative personnelle, elle fut légitimée par l'urgence des circonstances, et il n'en résulta aucun blâme de la part des autorités militaires, qui avaient été elles-mêmes mises en réquisition d'une façon exceptionnelle.

Pendant tout le mois de décembre, la IIe armée, avec le 1er corps bavarois et la division du grand-duc de Mecklembourg, eurent à soutenir des combats continuels au nord de la Loire ; à la fin de l'année ses positions s'étendirent de Chartres, au-delà de Châteaudun et de Vendôme, jusqu'à Blois. Dans le même temps, le 1er corps bavarois, auquel nos secours affluaient, était entièrement détaché de la ligne de bataille et envoyé au nord de Corbeil pour y servir de réserve. Aussi la direction bavaroise des étapes et le comte Drechsel, qui avait suivi le général von der Tann à son quartier général de Grosbois, m'adressaient des lettres qui exprimaient une chaleureuse reconnaissance pour le dévoûment que nous apportions aux ambulances volontaires.

Vers la fin de décembre, il y eut fusion entre les deux dépôts qui existaient auparavant. Déjà, par mon intervention, de nombreuses difficultés avaient été aplanies entre les directeurs du dépôt n° 1 et quelques délégués des hôpitaux. Lorsqu'on eut appelé l'attention sur ces directeurs, les ordres donnés rendirent leurs fonctions plus lourdes, et même un refus catégorique fut opposé aux instructions des délégués. Ces événements me forcèrent à demander à la Commission centrale le rappel des deux directeurs ; il y eut après cela des difficultés entre la Commission centrale de Versailles et le Comité central des sociétés allemandes de Berlin ; elles aboutirent, à la fin de décembre, au renvoi des deux directeurs, qui fut ordonné aussitôt par le délégué du Comité central, M. von Simpson Georgenburg, à Meaux. A cette occasion, le principe que les chefs des dépôts devaient une obéissance absolue aux ordres des délégués, autant que l'état du dépôt le permettait, fut reconnu d'une manière formelle. La direction du dépôt unique fut alors confiée au propriétaire Reinhart ; on lui donna trois aides et il justifia son mérite par son zèle et sa remarquable connaissance des affaires dans ces fonctions où le devoir était difficile et exigeait une somme de travail extraordinaire.

En dépit de la reconnaissance souvent formulée des droits appartenant aux délégués du commissaire royal, il survint encore plus tard des discussions fâcheuses avec les autorités du Comité cen-

tral. Des plaintes tout à fait dénuées de fondement, émanées de plusieurs dames et visant la direction du délégué résidant, plaintes dont on avait eu connaissance à Berlin par une voie indirecte, trouvèrent là un écho, mais amenèrent de mon côté un démenti formel.

Les approvisionnements des dépôts étaient destinés exclusivement aux malades, mais souvent on fut tenté, à bon droit, d'en faire profiter des gens bien portants, et il ne manqua pas de demandes dans ce sens : des compagnies de passage se plaignaient du manque complet de gilets et de ceintures de laine ; les hommes de la landwehr voulaient être complètement munis de vêtements de dessous par les ambulances volontaires ; le poste bavarois s'engageait cependant à donner à ses compatriotes des objets de laine, depuis des foulards jusqu'à des caleçons et des bas ; mais des soldats isolés vinrent en grand nombre, avec ou sans certificat de médecin ; ils laissaient des réclamations à propos du manque de vêtements de dessous, et la valeur de ces réclamations n'aurait pu être fixée que par une visite locale. Des officiers convalescents envoyaient aussi des pétitions d'un caractère tout différent : l'un d'eux demandait cinq chemises de laine et ajoutait à cette demande une longue liste de comestibles, disant que « d'après mon amabilité bien connue » je n'hésiterais pas à lui envoyer ce qu'il me demandait, et il terminait en exprimant l'espoir que je serais porté de ma propre volonté à y joindre « encore autre chose ».

On avait surtout de la compassion pour les pauvres postillons qui, au son joyeux du cor allemand, apportaient à la ville les lettres du lointain pays natal. Non seulement leurs membres étaient exposés au froid par les nuits glacées d'hiver, mais encore leur vie était menacée par la balle d'un franc-tireur tapi en embuscade. Souvent, en faveur de ces derniers, et même aussi dans d'autres occasions, je me suis écarté de la règle, strictement suivie en général, qui voulait que les dépôts ne secourussent que les malades ; notre aide ne fit même pas défaut aux blessés français, lorsque la misère de ceux-ci, arrivant par milliers, par un grand froid d'hiver, était trop grande. (1) D'ailleurs il ne fut pas possible de

(1) L'auteur s'efforce ici de faire montre de générosité, mais les faits acquis le démentent. D'abord il ne venait pas de blessés à Corbeil, qui était en dehors de la ligne d'investissement de Paris ; d'autres ambulances, rapprochées du théâtre des opérations, les recevaient. Il n'en était pas de même des prisonniers français qui, en effet, passaient par milliers à Corbeil, d'où ils étaient dirigés sur Lagny et l'Al-

s'accorder sur cette question de la distribution des secours, et il y eut des endroits où de nombreux envois de ce genre furent faits à des soldats en activité.

Certains membres des ambulances volontaires émettaient des prétentions tout à fait extraordinaires : ainsi, par exemple, une ambulancière à Etampes, madame von H., d'une maison religieuse, désirait pour ses officiers des rôtis de venaison, des asperges, des pois verts, des huîtres et du champagne, et croyait pouvoir se plaindre amèrement parce qu'on n'avait pas pu prendre en considération une partie de ses désirs ; d'autres infirmières, dans de hautes positions, envoyaient des demandes d'une telle diversité que, si on leur avait donné suite, les dons d'un envoi de Hambourg auraient été à peine suffisants. Les rapports des médecins sont remplis de ces exemples.

Au commencement de la suspension d'armes, lorsque les trains d'Allemagne se succédaient sans cesse plus nombreux et que les communications étaient rétablies avec les endroits éloignés, il arrivait des demandes des hôpitaux militaires de la IIe Armée, établie très loin (à Sens, Beaune-la-Rolande, etc.) et, en général, on pouvait y donner suite. L'approvisionnement par l'Allemagne était alors singulièrement facilité par les nombreux trains sanitaires arrivant par le chemin de fer, et les voitures spéciales qui étaient désignées pour le transport du matériel d'hôpital.

Dans les travaux des ambulances volontaires, c'est bien l'activité des dépôts qui a droit à la plus grande reconnaissance ; la direction de celui de Corbeil pourra réclamer une part de ces louanges si largement distribuées (1).

lemagne. Plus de 40,000 y ont passé et couché, entassés dans les églises et les magasins, et celui qui a vu le spectacle navrant de ces misères ne l'oubliera jamais. C'est bien de ceux-là que veut parler notre auteur gallophobe, et nous, les témoins attristés de leur horrible détresse, nous donnons un éclatant démenti à ces prétendues velléités de générosité à l'égard des prisonniers français, car tout le monde à Corbeil s'est multiplié pour les nourrir, les vêtir et bien des fois même pour les faire évader. Tous les Français restés à Corbeil ont vu tout cela, beaucoup se sont dévoués, risquant leur liberté, mais personne n'a vu nos malheureux compatriotes secourus par les Allemands. La seule justice qu'on puisse leur rendre, et je n'hésite pas à le reconnaître, c'est qu'ils ont quelquefois soigné dans leurs hôpitaux des malades français, prisonniers tombés en route de misère et de froid, ou d'autres, évacués des ambulances plus rapprochées du théâtre de la guerre. A. D.

(1) On voit que l'auteur, toujours injuste et méchant pour les Français, n'épargne pas les louanges à tous les siens, pas plus qu'il n'oublie sa part personnelle dans ce beau concert. (N. d. l. R.).

IV

Les ambulances volontaires s'occupaient aussi des questions d'évacuation, mais en coopération avec l'autorité militaire ; elles ne prirent d'initiative à ce sujet que par exception, quand il n'y avait pas de commandant d'étapes sur les lieux, comme à Brie-Comte-Robert, où était le délégué Heinke, à Tournan, où se trouvait le Comte Mortimer Maltzan en qualité de délégué, et ailleurs encore. En général ce furent les ambulances volontaires qui eurent à établir les lignes d'évacuation et à suivre les négociations pour l'emploi des chemins de fer.

La route de Corbeil fut la seule ligne d'évacuation pour la IIe armée qui opérait au nord et au sud de la Loire. Les ambulances de ces contrées étaient entièrement remplies, aussi elles nous envoyaient en grand nombre des malades et des blessés qui devaient être évacués sur l'Allemagne; mais, à Corbeil, il était impossible de leur faire continuer immédiatement leur voyage; on les recevait alors dans les ambulances de cette ville, en attendant que ceux qui s'y trouvaient déjà pussent être expédiés à la gare d'embarquement au moyen des colonnes de voitures formées par les autorités militaires. Les ambulances volontaires fournissaient le personnel d'infirmiers, nécessaire pour ce service.

Les transports des malades et des convalescents des hôpitaux de Corbeil et des environs, évacués dans leur pays sur l'ordre des médecins, s'opéraient rapidement ; on évacuait aussi ceux qui se trouvaient à Corbeil et qui n'appartenaient pas à la IIIe Armée. Pendant tout l'hiver, les convois se succédèrent ainsi presque journellement.

Souvent, dans la journée, il nous arrivait un télégramme d'Orléans (délégué en chef von Zedlitz-Neukirch), ou de la station intermédiaire d'Etampes, qui nous donnait le nombre des évacués; leur arrivée était attendue dans la soirée ou la nuit.

Le soin de veiller à l'évacuation incombait aux autorités militaires et les ordres nécessaires à ce sujet étaient donnés à l'appel du soir par la direction générale bavaroise des étapes. Là aussi, les médecins et les directeurs des hôpitaux recevaient l'indication des hommes des ambulances de la ville et des environs qui devaient être évacués le lendemain.

Si le nombre des malades qui arrivaient dépassait 150 (notre maison d'asile avec ses dépendances ne pouvait en contenir davantage), on installait le surplus dans les églises de la ville, St-Spire, le temple protestant et l'église de St-Germain, où l'on avait déposé de grandes litières de paille. Là nos malades étaient visités par les médecins, on remplaçait les pansements puis on leur donnait la nourriture nécessaire.

Dans cette mission, les ambulances volontaires déployèrent une grande activité en s'occupant des pansements et des soins de toute nature à la maison d'asile et en distribuant des vivres dans les églises.

Le lendemain matin à sept heures, il fallait s'occuper du chargement des voitures et des chars à bancs réquisitionnés par le commandant des étapes. Le docteur H. Pollack s'occupait des escortes mises à la disposition de la direction des évacuations.

Dès que le nombre des hommes à transporter devint régulier, il m'arrivait par télégraphe des instructions pour les délégués établis sur la ligne des étapes, dans la direction des stations de chemins de fer.

D'après les ordres donnés par les autorités militaires, de concert avec les ambulances volontaires, l'évacuation de Corbeil fut réglée de la façon suivante: le premier jour on allait à Tournan, avec repos à Brie-Comte-Robert, on passait la nuit à Tournan et le second jour on atteignait Coulommiers où l'on logeait, le troisième jour on arrivait à La Ferté-sous-Jouarre et l'on y passait la nuit.

Vers le 28 novembre, j'avais fait à la commission centrale une demande pour que Lagny, point terminus de la ligne de Strasbourg-Paris, fût choisi comme station d'embarquement pour Corbeil. Par cette route, les jours de marche pouvaient être réduits de moitié; cette proposition ne fut cependant pas prise de suite en considération, parce que Lagny était déjà encombré par les évacuations de Versailles qui venaient y aboutir. Ce ne fut que plus tard, vers la mi-décembre, qu'on établit pour Corbeil une ligne d'évacuation par Lagny, avec Brie-Comte-Robert comme station intermédiaire, et encore ne put-on l'employer que dans une mesure restreinte à cause de l'encombrement continuel de Lagny, et aussi à cause de l'inconvénient qu'il y avait à ne pas utiliser les voitures des colonnes d'approvisionnement, le dépôt principal

de Corbeil étant resté à Meaux où ces voitures devaient retourner à vide.

L'importance des convois qui arrivaient, comme de ceux qui partaient, était très variable ; ordinairement le nombre des évacués quotidiens variait entre 200 et 400, et il s'éleva à certains jours jusqu'à 700, 800 et même à plus de 1000. Ainsi, par exemple, le 13 décembre, arrivèrent à Corbeil 1400 hommes blessés légèrement et, le 16, on en évacua en voiture 385 sur Nanteuil, par Brie-Comte-Robert, et 740 sur Lagny. La station de repos de Brie-Comte-Robert, pas plus que celle de nuit de Lagny, ne pouvait suffire à de telles exigences et il arriva même quelquefois qu'une partie d'un convoi de malades, arrivé à Lagny, dut passer la nuit à la belle étoile. Les événements de ce genre restèrent cependant des exceptions, c'était la conséquence inévitable des nombreuses évacuations qui eurent lieu à la suite des combats au nord de la Loire, en dehors du ressort de la IIe Armée.

Au commencement les renseignements télégraphiques sur la nature et le nombre des malades n'arrivaient pas, ou très irrégulièrement ; souvent ils n'indiquaient pas si les convois seraient dirigés vers Ablon ou sur Corbeil. Les mesures prises par le Baron Von Zedlitz, qui mettait la meilleure bonne volonté à tenir compte, autant que possible, de nos demandes, remédièrent à ces inconvénients et on arriva à obtenir ainsi une plus grande régularité dans la marche du service.

D'un autre côté, les officiers chargés de la direction des colonnes d'évacuation ne s'arrêtaient pas toujours aux stations qui leur étaient personnellement désignées, et il en résultait des désordres et des encombrements dont les malades et les blessés avaient beaucoup à souffrir.

Grandes étaient les souffrances de ces pauvres gens pendant ces tristes voyages, et l'on ne pouvait les atténuer que dans une bien faible mesure. Les grands froids qui régnèrent en décembre et en janvier (le thermomètre descendit à 12 degrés au-dessous de zéro), le manque de moyens de s'en préserver (1), l'incommodité des voitures (chars à bancs français à deux roues pour la plupart), le coucher la nuit dans des locaux glacés, l'insuffisance des soins médicaux dans le court séjour que l'on faisait aux différentes

(1) C'est pour cela qu'ils volaient les couvertures dans les maisons (N. d. l. R.).

stations, tout concourait à rendre plus pénible ce voyage jusqu'au chemin de fer et quelquefois plus loin.

Et par le mauvais temps, il arriva souvent, les voitures manquant, qu'une centaine d'hommes, légèrement blessés, furent obligés de faire à pied la longue étape de Brie-Comte-Robert à la station du chemin de fer. Heureusement qu'ils étaient soutenus par une puissante énergie, le grand désir de rentrer dans leurs foyers et surtout par la crainte très vive d'être forcés de rester en pays ennemi.

On fut souvent forcé d'interrompre l'évacuation ; alors nos différents hôpitaux s'encombraient et les hommes valides étaient confondus avec les malades. Une nuit, par exemple, on cantonna à Corbeil 4500 hommes et 2000 chevaux de troupes en marche.

Au milieu de décembre, tous les transports furent complètement suspendus pendant quatre jours, à cause du verglas qui rendait les routes impraticables. Ces difficultés furent encore augmentées, à la fin du même mois, par la débâcle qui détruisit le pont établi sur la Seine à Villeneuve-Saint-Georges.

Pendant une semaine entière tous les convois de Versailles passèrent par Corbeil et il en résulta un si grand encombrement d'hommes, de voitures et de chevaux, que l'autorité militaire dut édicter des réglements de police pour assurer l'ordre dans la ville, et ce fut à grand'peine que l'on réussit à tenir à peu près libres les communications, avec l'aide de gendarmes à cheval de l'armée, placés sur le pont et aux carrefours des rues (1).

Le 23 janvier, arriva, de la Commission des évacuations à Epernay, la nouvelle de la destruction, par un parti de francs-tireurs, du grand pont du chemin de fer de Toul ; alors cette communication directe avec l'Allemagne fut supprimée jusqu'au commencement de février. La ligne de Lagny-Reims-Mézières, nouvellement ouverte, ne procurait qu'une faible compensation à cette fâcheuse suppression. On espérait d'autre part l'exploitation régulière du chemin de fer de Montargis à Chaumont par Sens, Nuits et Châtillon. Cette ligne, inaugurée au milieu de janvier, aurait

(1) L'encombrement était tel, sur le pont par exemple, que le passage y était souvent rendu impossible pour les habitants, et alors il fallait attendre la nuit pour pouvoir passer sans danger, la circulation étant encore très active, mais moins effrayante que dans le jour. Il arriva même, et j'en ai été témoin, qu'un ouvrier, qui voulait traverser le pont quand même, fut renversé, foulé aux pieds et grièvement blessé. A. D.

atteint la frontière allemande, quoique par des voies détournées ; mais cet espoir fut encore déçu par les francs-tireurs, qui réussirent à faire sauter le pont de St-Florentin, rendant ainsi cette voie impraticable.

La première ligne parcourue par des locomotives fut celle d'Orléans à Ablon, c'était au milieu de janvier ; jusque-là la traction s'était faite par des chevaux. A la bataille du Mans, le 12 janvier, la prise d'un grand nombre de locomotives et de wagons apporta un notable accroissement à nos moyens de transport ; mais ce ne fut qu'après la conclusion de l'armistice (28 janvier) qu'on put établir un service plus ou moins régulier sur différentes lignes.

L'amélioration la plus importante pour nous, au point de vue des évacuations, fut la jouissance du chemin de fer de ceinture de Paris, qui nous fut accordée, pour nos malades et nos blessés, par une clause de la suspension d'armes.

Ces différentes lignes nous rendirent de grands services : c'est ainsi qu'à la suite des derniers combats, nos blessés purent être facilement transportés d'Orléans à Chartres et du Mans à Orsonville ; d'autres, arrivés à Etampes, furent dirigés de suite sur Corbeil.

A la suite de négociations avec le Commandant des étapes, les ambulances volontaires aménagèrent, à côté de la maison d'asile (1) et de l'orangerie qui y était jointe, une vaste grange, située dans le voisinage, pour y recevoir les soldats légèrement blessés, tandis que les hommes gravement atteints étaient portés dans les salles d'attente de la gare.

Entre temps, il y eut plusieurs nominations : la 11e armée envoya à Corbeil, en qualité de commandant de la gare, un officier brun et silencieux : la commission centrale de Versailles désigna des officiers spéciaux pour surveiller l'évacuation : au sud de Paris, c'était le Cte Mortimer-Maltzan, qui résidait à Charenton ; le Baron C. Pappenheim se tenait à Pantin pour la région nord ; un troisième officier était à une gare du chemin de fer de cein-

(1) Nous revenons encore sur cette ambulance que les Allemands désignaient sous le nom de *maison d'asile* et que nous n'avons pu sûrement identifier jusqu'à présent ; de récentes indications nous permettent de penser qu'il s'agit là de l'ancien hospice qui était situé sur la Place du Marché et qui devait contenir, dans son vaste enclos, un bâtiment annexe affecté à une orangerie ou à tout autre usage. Cette opinion nouvelle infirmerait celle que nous avons émise dans les notes des pages 10 et 31 (N. d. l. R.).

ture. On installa à Corbeil une commission mobile des lignes de chemin de fer et une commission d'évacuation pour régler, de concert avec celle d'Epernay, le service des trains et des transports de malades. Il y eut encore, entre ces deux commissions, de nombreuses discussions écrites et orales à propos de la marche des trains de malades, mais tout cela parvint à s'arranger.

Pour Juvisy, qui était le point de jonction des lignes d'Orléans-Paris et de Corbeil-Paris, un ordre du Prince de Pless fit conserver la station de repos de ce village, qui était dirigée par le Baron Schenck ; elle n'avait cependant que peu d'importance, en raison de ce que l'on ne pouvait réussir à régulariser les évacuations venant d'Orléans et de Corbeil, de façon à faire concorder l'arrivée des trains à Juvisy, pour les diriger ensemble sur Paris. Plusieurs fois je fis des rapports sérieux à ce sujet à la Commission des lignes de chemin de fer, mais il y avait, paraît-il, des difficultés insurmontables et, le plus souvent, les malades d'Orléans continuèrent à être évacués par Corbeil. Mais les charges s'en accrurent d'autant pour les autorités militaires et les ambulances volontaires de Corbeil et elles furent même souvent trop lourdes pour les forces dont elles disposaient. Le nombre des malades arrivant journellement n'était cependant pas aussi grand en février qu'en décembre, mais leur transport et les soins à leur donner exigeaient plus de temps et une plus grande activité qu'auparavant, parce que la plupart des soldats étaient plus grièvement blessés ou plus gravement malades.

De grandes difficultés résultaient de ce que la direction des chemins de fer à Orléans ne pouvait expédier à Corbeil un télégramme relatif à l'envoi de ces malades qu'au moment du départ même des trains ; la station intermédiaire d'Etampes y ajoutait souvent encore beaucoup de monde. Comme leur arrivée avait généralement lieu le soir et que l'évacuation sur Paris, ou sur la ligne de Montargis-Nuits-Chaumont, ne pouvait avoir lieu que le lendemain, nous avions à nous occuper pendant la nuit de l'entretien et du traitement de tous ces malades.

Justement à cette époque, l'éclairage au gaz avait cessé (1) par suite du manque de charbon et la ville, comme la gare, n'étaient éclairées que par la lumière douteuse de quelques lanternes à

(1) C'est le 21 janvier que le gaz manqua complètement ; jusqu'à cette époque il y en avait encore un peu, mais bien parcimonieusemant distribué (N. d. l. R.).

huile ; cette demi-obscurité rendait plus difficile encore l'accomplissement de notre mission.

Le 14 février, au matin, le premier train de malades, formé de wagons ordinaires, partit pour Paris; deux hommes d'Offenbach que j'accréditai auprès des autorités militaires françaises, en qualité d'attachés à la Société internationale de secours, accompagnaient ce train qui fut suivi le soir et le lendemain de deux autres. Ces trois trains restèrent à Paris (1) et ce ne fut que le lendemain de leur départ qu'ils atteignirent Lagny ; pendant ce temps les malades restèrent privés de soins.

Un rapport à ce sujet fut adressé par le délégué en chef de Lagny ; moi-même je me plaignis au Commissaire royal de ce fâcheux état de choses ; mais en même temps la Commission des lignes reçut de Paris un télégramme envoyé par la direction française des chemins de fer, par lequel on se plaignait que des trains eussent été expédiés de jour sur Paris, alors que, d'après les conventions arrêtées, le chemin de fer de ceinture ne devait être employé par les autorités allemandes que la nuit entre 11 heures du soir et 3 heures du matin. Cependant ni la commission des lignes, ni moi, n'avions reçu de Versailles aucune instruction à ce sujet. Néanmoins la Commission résolut de faire dorénavant partir les trains le matin ; il en fut ainsi et il n'arriva plus aucune plainte des autorités françaises.

L'évacuation par Paris prit alors une extension progressive, malgré la populace qui menaçait les trains et épouvantait même les malades en brisant les glaces des wagons.

L'heure du départ et le nombre des évacués étaient indiqués par télégrammes aux délégués résidant sur le parcours de la ligne, et tout marcha à souhait à Lagny, où 650 lits étaient toujours prêts pour recevoir les malades, et où la femme Simon s'occupait de la nourriture.

Habituellement les trains contenaient environ 100 malades. Pour le transport des soldats grièvement blessés, on devait attendre l'arrivée d'un train sanitaire spécial. Un train de ce genre fut annoncé pour le 21 février, mais on ne le vit pas arriver et personne ne put donner la raison de ce retard. Les pauvres blessés,

(1) Ce n'était pas précisément à Paris qu'allaient ces trains, mais à la gare de Bercy, d'où ils gagnaient, par la ceinture, la ligne de l'Est qui les conduisait à Lagny (N. d. l. R.).

qui avaient été déjà tirés de leurs lits et habillés, tout joyeux à la pensée de retourner dans leur pays, durent reprendre leur lit de douleur. Enfin, le 24, le train si longtemps attendu arriva et la nuit suivante fut un bonheur parmi tant de malheurs. Le lendemain 170 hommes, gravement malades ou grièvement blessés, furent embarqués ; l'organisation du train ne laissa rien à désirer : il y avait 10 lits dans chaque wagon, 3 médecins, 6 aides, 12 garde-malades et quelques sœurs. Pendant l'embarquement, des curieux pénétrèrent en grand nombre dans la gare et l'on entendit de nombreux cris d'admiration sur « la façon si bonne » dont les Allemands s'y prenaient. On était ému en voyant la joie peinte sur les pâles visages de ces malades, si longtemps abattus par la souffrance et qui voyaient enfin s'accomplir les vœux qu'ils avaient si souvent formés pendant tant de jours douloureux et de nuits interminables.. Et combien de ces malheureux ne devaient pas atteindre vivants la frontière allemande ! Beaucoup que je connaissais personnellement furent ainsi évacués : le gai Bruhn, celui que l'on avait surnommé *le Télégraphe* d'Etiolles, le Holstinois Geertz, d'Evry, et d'autres encore ; la séparation me fut pénible.

A ce premier train sanitaire, en succédèrent d'autres et l'évacuation prit une extension rapide.

Du 18 février au 7 mars, l'emploi du chemin de fer de ceinture dut être suspendu à cause des désordres qni éclatèrent à Paris ; mais pendant ce temps la ligne de Montargis-Sens-Nuits-Châtillon-Chaumont resta à notre disposition.

Le délégué Heinke avait été envoyé de Brie-Comte-Robert à Moret, pour y diriger une station de repos, et la II^e^ Armée avait établi à Nuits-sous-Ravières et à Chaumont des stations de nuit où l'on pouvait recevoir de 200 à 400 hommes. Les délégnés dans ces stations étaient MM. von Kœnen et von Grote.

D'après les renseignements établis, les évacués par Corbeil, du 20 novembre 1870 au 7 mars 1871, se divisent ainsi : 22.314 hommes, parmi lesquels 3.317 furent dirigés sur Paris du 14 au 27 février, et 2.762 qui partirent par Montargis-Chaumont du 1^er^ au 7 mars. Cependant ces rapports ne peuvent donner aucun total exact et il est certain que le nombre des évacués fut encore un peu plus important.

Dans les premiers jours de mars je fus appelé à Versailles ; il n'y avait plus, dans la plupart des hôpitaux, que quelques lits

occupés, par exemple 8 au Coudray, 34 à Evry. Alors les ambulances militaires s'apprêtaient à partir. Le transport par Etampes continuait cependant et le docteur H. Pollack, qui m'avait remplacé, resta encore à Corbeil jusqu'au 9 mars.

V

Dans la situation de délégué résident, les occupations se composaient essentiellement de ce que j'ai indiqué jusqu'à présent: on peut cependant y ajouter encore des détails qui me fourniront l'occasion, par le récit de quelques événements arrivés à Corbeil, de montrer ce qu'était la vie d'un ambulancier volontaire en pays ennemi.

L'activité du délégué devait s'exercer dans bien des sens ; les jours se passaient dans un enchevêtrement d'affaires de toutes sortes : travaux de bureau, conversations avec les officiers, employés d'Intendance et médecins, visites aux dépôts et aux hôpitaux dans la ville et aux environs, conférences avec la direction générale des Etapes et avec les délégués, réponses à des questions diverses, casernement, évacuation, etc ; ces occupations si compliquées nous prenaient tout notre temps. Souvent on réussissait le soir à avoir, après le dîner, une heure de repos pour mentionner dans les rapports les événements et les impressions de la journée, et ce sont ces renseignements et les actes de la délégation qui m'ont fourni les matériaux nécessaires pour rédiger la présente notice.

Un aide m'était absolument indispensable pour les travaux d'écriture de la délégation ; le référendaire à la chambre, docteur Pollack, me fut d'un grand secours pour cette besogne ; avec la plus entière confiance, je pouvais lui confier une grande partie des travaux ; souvent il rédigeait les rapports détaillés que j'avais à établir régulièrement sur les relations de la délégation avec la Commission centrale de Versailles et avec les représentants du commissaire royal de Berlin. Dans les travaux de bureau et dans les affaires qui lui incombaient directement, le docteur Pollack montra une habileté et une persévérance qui justifièrent bien les distinctions dont il fut honoré à la fin de ses travaux, telles que la

Croix de Fer de deuxième classe et celle de l'ordre militaire Bavarois.

En mars, le docteur Pollack m'accompagna encore à Versailles, où il s'occupa activement avec moi de la recherche et du rapatriement de nos malades dans les parties de la France occupées par l'ennemi. Là encore, il trouva l'occasion de faire preuve de dévoûment et de courage dans des circonstances souvent difficiles.

Les deux étudiants employés au bureau, Von Mering et Weber, rendirent ausssi de grands services et, ce fut avec beaucoup de peine que je dus me séparer du premier qui, abattu par la fièvre, dut regagner son pays dès le mois de janvier. Weber m'avait accompagné de Brigne-aux-Bois à Corbeil et resta avec moi jusqu'à la paix. A la fin il me causa cependant quelques inquiétudes, à l'occasion d'une promenade qu'il voulut faire de Versailles vers les fortifications de Paris. Arrêté par les Français, il fut fait prisonnier et emmené à Paris. On le mit en prison et il dut passer plusieurs jours dans une société peu agréable, mais, grâce aux démarches du commissaire civil allemand, dont je réclamai l'intervention, on réussit à le faire remettre en liberté.

Quand je pris possession de la caisse de la délégation, elle ne contenait que peu d'argent, mais les ressources nécessaires furent mises aussitôt à ma disposition par la commission centrale. Le total des dons s'était élevé à environ 11.000 fr ; ce n'était certes pas beaucoup, si on considère le nombre des établissements qui ont été soutenus au moyen de ces libéralités: l'hôpital des convalescents, la cuisine dans la maison d'asile, le paiement d'une partie des ambulanciers volontaires, la direction du parc des transports, dont le matériel était mis en réquisition d'une façon extraordinaire, tout cela exigeait des frais importants.

Dans le total des dépenses sont compris 2375 fr. d'avances que je fis, comme délégué en chef représentant de la IIe Armée, aux deux comtes Ysenburg à Coulommiers, pour les aider à aménager la station de cette ville et pour contribuer à la formation de leur colonne de marche vers Orléans.

Suivant une disposition du ministère de la Guerre, les aides employés dans les hôpitaux prussiens et les garde-malades qui venaient et s'entretenaient librement, avaient droit, depuis le commencement, à un remboursement de la part des Finances de l'Etat ; mais, pendant longtemps, les Bavarois ne prirent aucune mesure de

ce genre. Une demande que j'adressai le 10 février à la direction générale bavaroise des étapes et que je fis appuyer par le médecin d'Etat-Major, docteur Granvogel, eut pour effet de faire distribuer à tous les garde-malades des hôpitaux une indemnité de 30 kreutzers par jour ; cette décision fut très appréciée par les intéressés. Cependant le corps de secours des gens d'Offenbach et les Palatins ne reçurent aucune indemnité ; on leur fournit seulement le logement et la nourriture.

Il y eut à ce moment de nombreuses demandes relatives à la recherche des disparus ; ce fut un nouveau surcroît de travail pour les délégués, car on dut faire ces recherches sur une grande échelle. Au mois de décembre, après les combats au Nord de la Loire, le régiment Weimarien n° 94 (Grand-Duc de Saxe), avait fait de grandes pertes. Aussi, et c'était tout naturel, les familles des officiers et des soldats de ce régiment s'adressaient à moi continuellement pour les renseigner sur le sort de leurs parents ; le Grand-Duc à Versailles et la Grande-Duchesse à Weimar, s'intéressaient aussi particulièrement aux hommes de leur pays. De nombreuses lettres et des télégrammes arrivaient chaque jour et nécessitaient des recherches dans toutes les directions. Mes démarches n'eurent pas toujours de résultat, et maint messager dut s'en retourner sans rapporter le renseignement désiré. Cependant, il me fut permis de donner à beaucoup de consolantes nouvelles. Ces recherches nous permirent aussi de secourir quelques blessés abandonnés dans le voisinage des champs de bataille, et de recueillir des corps de soldats tombés devant l'ennemi et qui furent envoyés dans leur pays, selon le désir de leurs familles.

Les affaires relatives au logement des soldats mis à la disposition de la Commandature des étapes, n'occupaient les délégués que quand le personnel des ambulances volontaires avait à certifier l'autorisation d'établir un nouveau quartier, mais cela était si fréquent que je dus faire imprimer un formulaire spécial à cet objet. Je devais aussi m'occuper des infirmières, et j'eus souvent occasion de les placer dans des maisons où elles trouvaient un bon et agréable accueil.

Du côté de la commandature des étapes, mes souhaits étaient pris en bonne considération et les ambulancières de passage furent logées habituellement chez les sœurs françaises de l'ordre « de la Sainte-Enfance » à la Quarantaine. Là, on vit une fois de plus que

la réputation des femmes est la plupart du temps compromise par leurs semblables.

Dans la seconde moitié de février, quelques ambulancières furent logées pour quelques jours à la Quarantaine ; parmi celles-ci se trouvait la sœur J...., jeune encore et paraissant singulièrement forte. Le 23, tard dans la soirée, le commandant de place von Petzold vint me prévenir que la sœur J.... serait soumise à une visite médicale à la suite d'une accusation portée contre elle par la supérieure de la Quarantaine ; il ajouta que cette sœur était couchée sur son lit et réclamait instamment mon secours. Après avoir rassemblé quelques hommes de la garde principale, je me rendis avec eux et quelques officiers bavarois à l'hôpital de la Quarantaine. Là je trouvai la jeune fille baignée de larmes, à peine capable de dire un mot ; sa complète innocence s'était manifestée clairement sur ces entrefaites. Les dépositions d'une autre ambulancière, qui avait assisté à tout cela, donnèrent la certitude qu'il n'y avait là qu'une affreuse diffamation ne reposant sur rien. Les rapports d'une ennemie avaient malheureusement trouvé auprès du commandant de place un accueil trop facile et on s'était laissé amener à des démarches déplacées sans avoir seulement interrogé la jeune fille. Indigné de cette insulte faite à une protégée et résolu à en punir la coupable, je fis lever la supérieure (il était minuit), et je la conduisis moi-même dans la rue, où je la remis aux mains des Bavarois qui la menèrent sans retard à la prison. Nombre de nonnes suivaient en pleurant bruyamment et en réclamant leur supérieure ; mais on ne fit nulle attention à leurs plaintes, et la calomniatrice fut, sur mon ordre, enfermée dans une cellule de la prison de la ville. Le lendemain matin, les renseignements nécessaires arrivèrent à l'inspection générale bavaroise et à l'inspection générale prussienne et l'affaire eut des suites graves pour deux braves officiers. Le général von Gotsch condamna la supérieure à un supplément d'emprisonnement de 24 heures ; c'était une bien faible punition pour une Française qui avait attenté d'une façon scandaleuse à l'honneur d'une infirmière allemande. Cet événement regrettable me donna l'occasion, d'accord avec le major Von Colomb (1), de décider l'éloignement des sœurs françaises de l'hô-

(1) Le Major Von Colomb était le commandant des étapes ; il occupait la grande maison située sur le quai de l'Instruction, au n° 14, ainsi que nous l'avons déjà dit (N. d. l. R.)

pital de la Quarantaine et leur remplacement par des infirmières allemandes (1).

Les rapports avec les habitants étaient en général satisfaisants ; on se montrait obligeant et on se soumettait, en apparence, à ce qui était inévitable, et il n'y eut que rarement des différends ; l'expression des physionomies renseignait bien les Allemands sur la nature des opinions des Français (2) ; ils croyaient tout ce qui répondait à leurs désirs, non seulement l'invraisemblable, mais même l'impossible. Si la fortune de la guerre avait tourné à ce moment, il y aurait eu sans doute un changement rapide dans leur tenue (3). Lorsqu'en décembre on ordonna une alarme de nuit pour les troupes, tout Corbeil pensa que l'armée de la Loire était

(1) Dans l'ouvrage intitulé : *Sous Paris pendant l'invasion, 500.000 Prussiens, 45.000 prisonniers Français*, par M. de la Rüe, inspecteur des forêts (Paris, 1871, in 12 de 492 pp.), on pourra lire, aux pages 237 à 241, le récit détaillé de ce triste épisode. L'auteur, qui en a été le témoin oculaire, n'est pas tout à fait d'accord avec le narrateur allemand que la passion aveugle toujours, son récit le prouve à tout instant, et qui traite en ennemi tout ce qui est français, même des saintes religieuses qui soignaient avec un admirable dévoûment, dans leur maison convertie en ambulance, de nombreux malades, presque tous allemands.

M. de la Rüe obtint dès le lendemain la mise en liberté de la supérieure de la Quarantaine, dont il attribue l'arrestation au Major Von Colomb, et cependant l'auteur allemand, le Bon de Wardenburg, en revendique pour lui le triste honneur, puisqu'il dit qu'il l'a arrêtée lui-même de sa propre main et l'a fait conduire en prison par les soldats Bavarois. Mais tout l'odieux de cette affaire retombe sur un lieutenant-colonel allemand, du nom de Rudolph, qui fut, peu de temps après, invité à quitter l'armée et à cesser immédiatement tout service, ainsi que le raconte M. de la Rüe. Et, puisque le nom de ce digne homme revient sous ma plume, il me plaît de rappeler que ce bon Français a rendu les plus éminents services à la ville de Corbeil pendant la douloureuse période de l'occupation allemande, qui a duré du 17 septembre 1870 jusqu'au 10 septembre 1871, soit bien près d'une année entière. La reconnaissance de la ville de Corbeil envers M. de la Rüe s'est manifestée par le don d'une grande médaille d'or, aux armes de la ville et frappée spécialement à son intention ;

Elle porte au revers l'inscription suivante :

A M. de la Rüe, inspecteur des forêts, Hommage du Conseil Municipal de la ville de Corbeil pour les services qu'il a rendus pendant l'occupation par les armées allemandes, du mois de septembre 1870 au mois de mars 1871.

A partir de cette date, mars 1871, jusqu'au 10 septembre suivant, les Allemands n'occupèrent plus à Corbeil que la partie de la ville située sur la rive droite de la Seine. A. D.

(2) Si les Allemands étaient si fins physionomistes, ils n'ont pas dû souvent trouver des traces de sympathie sur les visages français, on les supportait parce qu'on ne pouvait faire autrement, et c'était tout (N. d. l. R.).

(3) Ceci est une vérité à la La Palisse (ibid).

proche, et que la jonction si longtemps attendue avec l'armée de Paris était faite ; aussitôt la témérité française se manifesta partout, même chez mes hôtes (1), qui étaient habituellement très réservés.

Il n'était pas sans intérêt non plus d'examiner l'affluence et l'attitude des habitants devant les affiches apposées à la mairie, qui annonçaient surtout les victoires de nos troupes. Les Français n'en comprenaient pas le contenu, mais instruits par une longue pratique, ils ne pouvaient réprimer leurs tristes pressentiments ; on ne voulait pas demander une explication à un Allemand et on allait de l'un à l'autre en secouant la tête. Bientôt cependant les Français apprenaient les événements et, avec le temps, les avis allemands finirent par faire une impression d'autant plus profonde, qu'à l'encontre des nouvelles françaises, ils ne contenaient jamais que la vérité. Le 29 janvier, on ne croyait pas encore à Corbeil à la prise des forts de Paris. La croyance en ces mots : « Paris ne se rend pas », restait toujours inébranlable.

Les nouvelles des batailles gagnées nous remplissaient de joie, tandis qu'une amère désolation se peignait en face de nous sur tant de visages.

La nouvelle de la capitulation de Mézières, qui nous arriva le 6 janvier, me causa, à moi personnellement, une grande satisfaction ; placée dans le voisinage direct de Brigne-aux-Bois, cette place nous avait causé pendant le mois d'octobre maint ennui, car beaucoup de cavaliers de la landwehr qui trottaient joyeusement le matin dans le village, étaient tombés, subitement atteints par la balle d'un « *Sanglier des Ardennes* » ou d'un « *Destructeur* » en embuscade. (Ainsi s'appelaient les corps francs, qui formaient la garnison de Mézières).

Ce n'était qu'avec peu d'émotion que les habitants voyaient passer les nombreux prisonniers qui traversaient continuellement la ville ; on se consolait en prétendant que c'étaient des poltrons qui s'étaient laissé prendre sans raison et qu'ils ne méritaient pas de pitié (2). Et cependant beaucoup de ces malheureux qui, par un

(1) M. Habert, Président du tribunal (N. d. l. R.).

(2) On ne peut lire cette phrase sans indignation, car elle est tout le contraire de la vérité !

C'est une infamie doublée de mauvaise foi ; elle montre bien le peu de créance que l'on doit accorder aux racontars de ce venimeux allemand, qui profite de toutes les occasions pour étaler et satisfaire sa passion gallophobe.

La vérité, je l'ai déjà dite et je ne saurais trop le répéter : j'ai vu de mes yeux ces

froid vif, devaient faire de longues marches, légèrement vêtus (la plupart avec des blouses bleues), étaient bien propres à exciter la compassion de leurs compatriotes. Souvent, dans mes courses à travers le pays, je rencontrais vers le soir des convois de plusieurs milliers de prisonniers, parmi lesquels des vieillards et de tout jeunes garçons, qui remplissaient de leurs longues files les routes couvertes de neige ; ils étaient gardés seulement par quelques cuirassiers bavarois, dont la haute stature, avec leurs grands manteaux blancs, se découpait d'une façon pittoresque dans le crépuscule. L'évasion leur aurait été facile, mais ils ne se souciaient pas de changer de situation (1).

Pour la nuit, les prisonniers étaient amenés, comme nos malades, dans les églises, ou bien dans le magasin Darblay (2), qui présentait de vastes salles dans ses cinq étages ; mais ces pièces étaient remplies d'ordures et d'insectes de toutes sortes. Les prières ins-

longs et lamentables défilés de nos malheureux prisonniers passant à travers nos rues, les habitants étaient tous sur leurs portes, leur donnant à la hâte du pain, des vivres, des vêtements : je dis à la hâte, parce que les allemands qui les escortaient ne leur permettaient pas de s'arrêter et les poussaient à coups de crosse de fusil quand ils ne prenaient pas assez vite ce que nous leur tendions. Et encore, dans les églises et les magasins où on les entassait sur la paille pour y passer la nuit, que de dévoûments se sont manifestés ! C'était à qui irait leur porter de la soupe bien chaude, des chaussures et des vêtements, car les malheureux étaient en lambeaux, à peine vêtus, quelques-uns nu-pieds, tous grelottaient. Les femmes surtout ont été admirables ; sous prétexte de porter de la soupe aux prisonniers, elles leur portaient, cachés sous leurs jupes, des blouses, des bourgerons, des pantalons grossiers, vêtements d'ouvriers qu'ils revêtaient dans quelque coin et à la faveur desquels ils sortaient avec ceux qui étaient venus apporter des vivres. Une fois dehors, on les cachait dans une pièce écartée de la maison, où ils restaient quelques jours ; puis on faisait une collecte entre voisins, et l'ex-prisonnier, reposé, nourri, vêtu, avec un petit pécule en poche, profitait de la première occasion favorable pour tenter de regagner son pays. Nombreux ont été les prisonniers que l'on a fait ainsi évader, car cela se répétait tous les jours, non moins rare le dévoûment de ceux qui risquaient leur liberté en faveur de ces malheureux car les Allemands ne plaisantaient pas sur ce sujet et, découvert, on était sur le champ emmené en Allemagne ; nous en avons eu la triste preuve à Corbeil. Je ne saurais trop le redire : ce dévoûment envers nos prisonniers, cette abnégation étaient partout, chez tous ; j'y ai participé comme les autres. On voit alors ce qu'il faut penser du rècit haineux et mensonger de M. le B^on^ de Wardenburg. A. D.

(Voir à ce sujet la note des pages 45-46).

(1) Encore une méchante appréciation ; ces malheureux étaient brisés par la fatigue, le froid et les privations ; et un coup de fusil eût bien vite arrêté toute tentative d'évasion. A. D.

(2) C'est le grand magasin bâti par l'Abbé Terray, sous le règne de Louis XV ; il a été détruit par le terrible incendie du 30 mai 1892, qui a fait tant de victimes (N. d. l. R.)

tantes du comité de secours français, formé sous la présidence du procureur de la République (1), m'amenèrent à réclamer du commandant des étapes une visite de cet établissement. Un nettoyage complet fut ordonné, mais la malpropreté des Français était trop grande pour qu'on pût les changer de local pendant la durée de ce nettoyage (2). La cour elle-même était d'un misérable aspect. On y voyait des tas de fumier et des brasiers, autour desquels les malheureux prisonniers se rassemblaient. L'aide fournie par le comité de secours était tout à fait insuffisante.

Souvent des troupes de passage établissaient leurs quartiers dans le magasin Darblay quand il n'y avait pas de prisonniers, et cela faisait une singulière impression de voir ces troupes fraîches, dans leur équipement neuf, au milieu des ordures, occupées à astiquer leurs uniformes et leurs armes avec autant de zèle que si elles se préparaient à la parade dans leur ville de garnison.

Une habileté extraordinaire fut déployée à Corbeil par les voleurs, mais il reste encore à savoir si c'étaient toujours des Français qui accomplissaient ces vols, car maints vagabonds se trouvaient à la suite de nos armées (3). Au commencement de janvier, on déroba ma voiture dans la rue pendant que le cocher était à la forge avec le cheval, et jamais on ne réussit à en découvrir la trace, bien que les gendarmes d'armée, bavarois et prussiens, s'en fussent occupés longtemps (4). Personnellement, je ne souffris aucun dommage de ce vol; c'était un breack attelé d'un joli cheval hongre; il avait été réquisitionné en août, à Bar-le-duc, par un agent de police de Berlin, avec 20 autres voitures, et on l'avait mis à ma disposition pour la marche vers Sedan. Dans la nuit qui suivit l'arrivée à Donchéry, tous les cochers français s'enfuirent en abandonnant leurs véhicules et leurs chevaux, et j'entrai de cette manière en possession d'une voiture qui me rendit de grands services, aussi bien pendant mon séjour à Brigne-aux-Bois que dans

(1) Le Baron Legoux (N. d. l. R.).

(2) Toujours la même note. Tous les locaux étaient remplis, et si les pauvres prisonniers étaient sales, ce n'était guère par leur volonté (ibid).

(3) Les vagabonds et les marchands de toute espèce qui suivaient l'armée étaient tous des allemands ; ils pillaient partout où ils pouvaient, c'est vrai, mais bien des vols et des pillages furent commis par des soldats Prussiens ou Bavarois (ibid).

(4) Il faut reconnaître que les Français ne se faisaient pas grand scrupule de dérober aux Allemands ce que ceux-ci avaient volé à leurs compatriotes, on appelait cela une restitution forcée (ibid).

ma marche sur Versailles. Avant mon départ de Corbeil, je confiai le cheval au maire et je fis savoir en même temps à son collègue de Bar-le-Duc que le propriétaire pouvait l'envoyer chercher à Corbeil.

Pendant la suspension d'armes, une autre voiture chargée disparut de la place du marché de Corbeil, non loin de la principale garde bavaroise ; une colonne de gens de Francfort, je crois, l'avaient amenée avec quatre chevaux et, faute d'abri pour la nuit, l'avaient fait stationner sur le marché ; cette voiture et son chargement ont-ils été abandonnés ou volés, personne ne l'a jamais su.

La famille de mon hôte, le président du tribunal Habert, se composait pendant l'hiver d'une grand'mère et d'un petit neveu que j'appelais le « *petit savant* ». A l'armistice, la femme et la fille de mon hôte revinrent de leur exode dans les Ardennes, où elles avaient fait connaissance avec les terribles uhlans plus tôt que si elles fussent restées à Corbeil.

J'appris à connaître dans la première une femme charmante, d'une famille honorablement connue, et dans la dernière une rieuse enfant qui, bien avant notre connaissance, avait montré dans ses lettres une certaine sympathie pour le monsieur étranger qui avait été pour l'hiver l'hôte inattendu de son père (1).

Avec madame Habert, il me fut possible d'entrer dans des discussions politiques plus facilement qu'avec son mari ; elle avait le bon goût d'admirer nos troupes et principalement les « cuirassiers de Bismarck » (toutes les tuniques blanches étaient pour les Français des cuirassiers de Bismarck), et elles les trouvait plus beaux que ses propres compatriotes. Je n'entrais en relations plus intimes avec mes hôtes que pendant le dîner, que je prenais régulièrement le soir à 8 heures en leur compagnie. L'entretien était toujours vif et souvent amical ; cependant on arrivait à parler de choses qui amenaient journellement des divergences d'opinion. Ainsi, la mesure prise par les Allemands pour la réquisition des notables français en chemin de fer, donna souvent lieu à de vives discussions. Mais il était encore moins possible d'arriver à un accord sur la conduite de ces officiers qui, malgré la parole donnée, rentraient dans l'armée. Pour l'honneur du nom français, je dois remarquer que, sur ce dernier point, presque tous les offi-

(1) Cet Allemand ne se rend pas compte de ce qu'il y avait d'obligatoire dans les sympathies qu'il croyait inspirer. A. D.

ciers avec lesquels j'ai été en rapport étaient de mon avis et jugeaient la conduite de leurs camarades déshonorante pour l'armée (1). Ce sujet de conversation était amené par ce fait que les officiers prisonniers, en cours de route pour l'Allemagne, obtenaient la permission d'aller dans les maisons particulières, en échange de leur parole d'honneur ; monsieur Habert en invitait souvent quelques-uns à dîner, il en résultait une distraction très agréable pour nous. La plus grande partie de ces prisonniers appartenaient aux mobiles ; leurs récits s'accordaient tous sur un point : leur corps était placé à un poste perdu et avait été entouré par des troupes d'une supériorité si écrasante (une brigade ou une division) qu'une résistance opiniâtre aurait été inutile (2).

J'eus d'intéressantes conversations avec les deux frères de Kinguerlay, dont l'un avait été à l'ambassade de Vienne ; nous discutâmes surtout sur l'unité de l'Allemagne qu'ils regardaient naturellement comme tout à fait impossible ; cependant, peu de jours après eut lieu à Versailles la proclamation de l'Empire.

Un officier de zouaves, fait prisonnier le 19 Janvier dans la dernière sortie à St-Cloud, nous racontait mainte anecdote amusante sur Paris. Il avait fréquenté plusieurs clubs, dans lesquels la conduite des femmes avait été véritablement patriotique (3) ; une occupation de la ville par nos troupes aurait amené un terrible massacre, car chaque maison se serait défendue contre l'ennemi, etc. etc.

A ce moment, les sorties furent justement critiquées comme impossibles parce que, dans le cas même d'une réussite, les troupes n'auraient pas pu se réunir.

Il y eut aussi, parmi nos hôtes, un aéronaute dont le ballon, atteint par les balles allemandes, était tombé sur le toit d'une maison de Choisy-le-Roi. Cet homme, soi-disant condamné à mort, avait été gracié, et il s'occupe maintenant d'un voyage en Allemagne et plus précisément en Thuringe.

Un abbé de Lyon racontait longuement son histoire à mes com-

(1) Cette affirmation est peu croyable : quand même cette opinion eût été dans la pensée de ces officiers, ils ne l'auraient pas émise devant un Allemand, surtout dans les termes rapportés par celui-ci. A. D.

(2) Les nombreux monuments élevés un peu partout en France à la mémoire des mobiles tombés devant l'ennemi en 1870-1871, infirment éloquemment cette phrase où la méchanceté le dispute à la mauvaise foi. A. D.

(3) L'auteur a écrit : *diabolique* (N. d. l. R.)

pagnons de table : on l'avait trouvé à la bataille de Beaune-la-Rolande, le 28 novembre, parmi les combattants, et il fut retenu à Corbeil pendant près de deux mois, dans l'attente d'un jugement du conseil de guerre ; mais, à la fin de janvier, la grâce désirée arriva enfin (1).

Ce prêtre, un homme encore jeune, n'était pas sans instruction, il avait lu des livres de toutes sortes, connaissait les écrits de Strauss et de Renan et les jugeait sans partialité. Sa théologie était ordinaire et, quant à ses opinions, il était le plus souvent de l'avis des personnes avec lesquelles il se trouvait, soit que la maîtresse de maison fût présente, soit que l'on fût entre hommes.

D'autres dames arrivèrent dans le courant de février ; parmi elles, je remarquai la très jolie femme du procureur de la République. Une autre dame amena ses enfants qui me récitèrent des vers allemands qu'ils ne comprenaient pas, et que la mère écoutait avec orgueil.

Après la conclusion des préliminaires de paix, la partie de Corbeil située sur la rive gauche ne fut plus occupée par les troupes allemandes ; alors le service des logements cessa d'exister, néanmoins je trouvai plusieurs fois un accueil cordial dans la famille Habert et, plus tard même, nos bonnes relations se continuèrent.

Je fus souvent appelé à Versailles par mes affaires, dont beaucoup furent facilement réglées dans mes entrevues avec le prince de Pless et le Comte Maltzan-Militsch ; sans ces heureuses circonstances, elles auraient exigé de longues et nombreuses correspondances. Ces voyages offraient une agréable diversion à ma vie ordinaire. A Versailles, je logeais habituellement à l'Hôtel des Réservoirs, où le grand-duc héréditaire de Saxe avait pris ses appartements, et j'y dînais avec les officiers supérieurs du quartier général du Kronprinz. La table était présidée par le duc von Koburg ; beaucoup de jeunes princes y prenaient part et, parmi tous ces convives, je retrouvai bon nombre d'anciennes connaissances.

On était malgré soi impressionné par les marques de grand

(1) C'était l'aumônier des mobiles du Rhône ; il se nommait l'Abbé Père et logeait en effet chez le Président Habert, où, en homme aimable et de bonne compagnie qu'il était, il savait égayer les trop nombreux hôtes du pauvre Président.

En 1876, l'Abbé Père était vicaire d'une paroisse de Lyon ; nous ne savons ce qu'il est devenu depuis. A. D.

respect qui étaient témoignées chaque jour au chef du grand état-major général. Quand le baron von Moltke entrait dans la salle, tous les assistants se levaient et restaient debout jusqu'à ce que le général eût pris sa place. Plusieurs fois j'eus l'honneur d'être invité par le Kronprinz, qui avait son quartier général à la « Villa des Ombrages », et aussi par le grand-duc héritier de Saxe. Dans ces réceptions, c'était un grand charme pour moi de me rencontrer avec des personnages qui exerçaient une grande influence sur les événements et étaient en situation de donner des éclaircissements sur beaucoup de choses qu'il nous importait de connaître.

Je me trouvais à Versailles le 31 décembre 1870 et je passai les dernières heures de l'année en compagnie d'officiers blessés du 94e régiment : les capitaines Winterberger, von Rhaden, von Lucadon, Schnell, von Snellenhühl. Une ambulance spéciale avait été établie pour eux, par les soins du grand-duc, sous la direction du docteur Mathès d'Eisenach. A minuit, quand je regagnai mon gîte, dans une chambre éloignée de l'avenue de la Reine, les canons du Mont Valérien tonnèrent au-dessus de moi comme pour saluer la nouvelle année, mais ma pensée était loin de là, vers l'autre rive du Rhin.

Le 18 janvier, j'assistai à la proclamation de l'Empire d'Allemagne dans la salle des glaces du château de Versailles. Parmi ceux qui entouraient l'Empereur se trouvait le prince dont j'avais dirigé l'éducation, et je savais que son cœur, chaud comme le mien, battait en faveur du rétablissement de l'Empire d'Allemagne sous l'hégémonie de la Prusse. En levant les yeux, je vis Louis XIV dans le tableau du « Passage du Rhin » accompagné, au delà du fleuve, par les Dieux de la Victoire.

La nuit suivante, j'allai avec le grand-duc héritier de Weimar à la fabrique de capsules, bien connue de nous et située sur les hauteurs de Meudon. De ce point élevé l'on voyait Paris s'étendant à nos pieds. Des bombes furent lancées par les batteries prussiennes dans cet immense océan de maisons ; elles ressemblaient à des balles d'enfant, et ne laissaient d'autre trace qu'un petit nuage de fumée, disparu aussitôt.

Quand, plus tard, je revins seul en voiture, au milieu de cette sombre nuit d'hiver, mes pensées se reportèrent bien loin en arrière ; les grands événements dont je venais d'être témoin me rappelaient que je les avais désirés dès ma jeunesse et qu'en vue

de leur réussite, j'avais songé à combattre dans le Schleswig-Holstein en 1848. Mon cœur était plein de joie en voyant mon rêve accompli, et j'étais heureux surtout d'avoir pu saluer l'Empereur d'Allemagne dans le palais de Louis XIV à Versailles, tout près des portes de la capitale ennemie.

Vers la fin de janvier, des affaires pressantes m'appelèrent à Orléans. Je pris à Juvisy un train protégé par des patrouilles et des postes fixes, il me conduisit sur les bords de la Loire, après un long voyage à travers une immense plaine couverte de neige. Cette contrée avait été, en décembre, le théâtre de plusieurs combats, dont les traces étaient encore très visibles à Arthenay et à Toury. A Orléans, il y avait une grande animation militaire, néanmoins la population paraissait se livrer à ses occupations habituelles; toutes les boutiques étaient ouvertes et les habitants circulaient dans les rues, on y voyait même des femmes du meilleur monde.

Mes négociations avec le délégué en chef von Zedlitz-Neukirch roulaient surtout sur la régularisation de l'évacuation, en dehors du ressort de la IIe armée; grâce à son bon vouloir, elles furent vite terminées.

Les transports sur la ligne de Nuits-sous-Ravières et Chaumont avaient été brusquement interrompus par la destruction du pont de chemin de fer de St-Florentin. Je me trouvais justement à la gare lorsqu'un train bondé de malades dut être déchargé : il fallut transporter ces malheureux dans les hôpitaux et deux moururent pendant le trajet.

Je n'eus pas le temps de visiter la Cathédrale et les autres curiosités d'Orléans, mais je devais retrouver plus tard l'occasion de visiter cette ville dans des conditions certainement moins agréables qu'à cette époque, où les troupes allemandes l'occupaient encore. Près du grand pont du chemin de fer jeté sur la Loire, je vis les canonnières françaises enlevées par nos troupes et occupées déjà par nos soldats de marine.

Je rentrai à Corbeil le 27, il y circulait des bruits sur la cessation des hostilités et, le lendemain à midi, une affiche de la mairie annonçait une suspension d'armes de trois semaines, pendant lesquelles nos troupes devaient occuper les forts de Paris. L'impression causée par cette nouvelle fut peu profonde, car elle était prévue déjà depuis quelque temps. Cela ne diminua pas le travail

des ambulances volontaires, mais l'accrut plutôt, et on n'eut même pas le temps de se livrer de toute son âme à de joyeuses émotions. Cependant la cessation des hostilités nous apporta un réel soulagement et la joie fut grande, plus grande même que le 18 janvier.

Le 2 février arriva la nouvelle de l'entrée de l'armée de Bourbaki sur le territoire suisse: cet événement termina la guerre, d'une façon on ne peut plus heureuse.

Pendant l'hiver, j'avais été souvent l'hôte du général von Gotsch; je pouvais aller le soir, sans y être invité, au château de Saint-Germain, et dans l'aimable réunion de ces messieurs de l'état-major on se livrait à de gais entretiens et à des conversations sur les événements qui venaient de s'accomplir. Un grand dîner fut donné par le général (1) pour fêter la fin de la guerre. Le Maire de Corbeil y assista (2) et, en sa compagnie, nous vîdâmes nos verres en l'honneur de la paix qui devait suivre la suspension d'armes. Mais, le lendemain, la bonne impression du Maire fut un peu ébranlée par la nouvelle des fortes contributions qui venaient d'être imposées à la ville: le département de Seine-et-Oise devait payer douze millions et le canton de Corbeil était compris dans cette somme pour 400.000 fr. (3).

Dans le courant de février, j'eus occasion d'aller voir les forts de Charenton, de Bicêtre et de Montrouge, dont les canons n'étaient plus braqués contre les travaux de siège des allemands, mais contre la capitale de la France qu'ils étaient appelés à défendre. Le village de Villejuif, situé près de Bicêtre, avait eu beaucoup plus à souffrir de la part des soldats français que les localités occupées par nos troupes. A la barrière de Paris, un jeune lieutenant me raconta que personne ne pouvait sortir de la ville sans passeport, à l'exception des jolies filles (4).

De Versailles j'allai, avec le grand-duc héréditaire de Saxe, à Sèvres, à Saint-Cloud et au Mont-Valérien, appelé par nos soldats

(1) Toujours aux frais du propriétaire de St-Germain. (N. d. l. R).

(2) Le Maire assistait à ce dîner en vertu d'une invitation qui n'était qu'un ordre déguisé. A. D.

(3) Grâce aux démarches du Conseil Municipal et du Maire de Corbeil, cette contribution fut réduite à quelque chose comme 30.000 fr. (N. d. l. R).

(4) Ceci est encore une méchanceté gratuite dont notre allemand se fait ici l'écho complaisant. C'étaient les allemands qui empêchaient la sortie de Paris, j'en ai eu la preuve par moi-même, et je n'ai rien vu qui puisse seulement ressembler à la méchante allusion faite ici par l'auteur. Si ce fait était vrai, d'ailleurs, il ne serait guère à l'honneur des Allemands. A. D.

le *Foudroyant*. Là se reposaient les pièces de canon géantes, *Valérie* et *la belle Joséphine*, maintenant tranquilles et protégées par la landwehr de la garde. Un grand drapeau flottait sur le toit de la haute caserne, montrant à tous les couleurs du nouvel empire.

Une multitude effrayante se pressait sur le pont de Neuilly, et le bas peuple de Paris se montrait si hostile que les agents de police français, postés à cet endroit, avaient peine à le contenir et menaçaient souvent de faire usage de leurs armes. Il se passait là, sous nos yeux, des scènes tristes et quelquefois aussi bien comiques.

La suspension d'armes fut prolongée jusqu'au 24 février et, le 26, les préliminaires de paix furent arrêtés à Versailles. A ce moment, le commissaire royal et l'inspecteur militaire donnèrent des ordres pour relever les ambulances volontaires des postes qu'elles occupaient et pour rapatrier de suite le personnel employé en France. Un grand nombre de délégués, rassemblés à Versailles le 27 février sous la présidence du prince von Pless, eurent à délibérer sur les voies et moyens relatifs à l'exécution de ces ordres. Avec moi, étaient présents le chef de la Commission centrale, comte Maltzan-Militsch, le délégué en chef de la deuxième Armée, baron von Zedlitz-Neukirch, le délégué en chef résidant à l'armée de la Meuse, comte Schlaberndorf, le délégué du Comité central de Berlin, von Simpson-Georgenburg, le délégué de la IIIe Armée, prince Putbus, et les membres de la Commission centrale, von Salisch et von Zawadsky. Les principales questions furent résolues sans difficulté. Pour Corbeil, le personnel et le dépôt, établis tous deux sur la rive gauche de la Seine, durent suivre le mouvement de retraite de l'armée et traverser le fleuve avec les troupes. Un certain nombre de délégations restèrent aussi sur la rive droite, et la direction des affaires dans le ressort de l'armée du Nord et de l'armée du Sud-Ouest fut confiée aux délégués von Angern-Stilcke, d'Amiens, et von Omptéda, de Dijon. Un délégué spécial fut nommé pour la rive gauche de la Seine, avec mission de secourir efficacement nos malades et nos blessés, abandonnés aux mains de l'ennemi dans les différentes régions de l'Ouest de la France, de les rassembler et de veiller à leur transport dans les hôpitaux allemands. Le choix des hommes pour ces diffférents postes donna matière à discussion et aucune décision ne fut prise à cet égard. Le soir du même jour, au cours d'un dîner d'adieu offert par le prince, on me demanda d'accepter

712147

la situation de délégué en chef pour les provinces Françaises qui, d'après les conventions établies, allaient être évacuées par nos troupes ; la résidence devait être à Versailles, et éventuellement à Paris. Cette demande m'honorait beaucoup et je n'hésitai pas à y donner mon adhésion, car cette situation nouvelle m'offrait l'occasion d'être encore utile en soignant les malades. Je fus donc nommé délégué en chef à Versailles.

Le 1er mars, j'assistai, avec le grand-duc héréditaire de Saxe, à la revue de Longchamps et je pus me joindre à l'escorte de Sa Majesté l'Empereur, et pénétrer dans Paris jusqu'à la place de la Concorde, au milieu de nos troupes victorieuses (1). En arrivant à la barrière de l'Etoile, à la suite de l'escadron du 14e hussard qui formait l'avant-garde, j'aperçus, près de l'Arc de Triomphe, le comte von Bismarck, à cheval, un cigare aux lèvres. La dernière fois que je l'avais vu, c'était en octobre 1865, il était président du conseil prussien et se trouvait sur la plage de Biarritz en compagnie de l'Empereur Napoléon ; combien d'événements s'étaient succédé depuis cette époque !

Pour terminer ma mission à Corbeil, j'eus à veiller sur les sépultures de nos morts. Suivant une circulaire du prince von Pless, du 14 janvier, l'attention des délégués devait se porter spécialement sur les sépultures ; j'espérais un envoi d'argent qui m'eût permis de pouvoir faire quelque chose pour l'ornement des tombeaux. Vers le 24 février, à la suite d'une demande pressante, la Commission centrale me fit savoir que l'envoi d'argent, demandé en vue de désigner les tombeaux par des inscriptions et de les orner de petites peintures, ne pouvait être fait à temps, parce qu'on ne pouvait pas prévoir quand et jusqu'à quel point il fallait mettre de l'argent à la disposition des ambulances volontaires, en outre de leurs besoins extraordinaires. Je me vis alors obligé de recourir à l'assistance bienveillante des particuliers, et les secours furent si abondants que je pus faire exécuter sur les tombeaux de Corbeil, d'Etiolles et de Soisy (2) de nombreux ornements.

(1) C'est de la forfanterie, car on sait combien cette démonstration fut platonique pour les Allemands. A. D.

(2) Il me semble que l'auteur se vante un peu, car il n'y eut pas grand'chose de fait à propos de l'ornement des tombeaux allemands, malgré l'abondance des secours envoyés, dit-il. Il est vrai que cette relation a été publiée en Allemagne,

A Corbeil, un tombeau situé près du mur d'enceinte du cimetière contenait 532 Allemands. Le dernier qui y fut enterré fut mon fidèle domestique, qui succomba du typhus en mars. Quelques membres décédés des ambulances volontaires reposaient aussi dans le cimetière de la ville: entre autres deux sœurs bavaroises et le père Roeckemann (1). A Ris étaient enterrés l'ambulancier Kern, à Soisy la sœur Amarina, sur le tombeau de laquelle fleurissaient de fraîches roses au moment de mon voyage.

Au Coudray, le docteur Schmidt-Ernsthausen, avec sa prévoyance habituelle, avait fait réserver un cimetière spécial pour les militaires ; il était dans un joli site, à l'ombre des grands arbres d'un petit bois appartenant au duc de Rovigo (2).

Lorsque je revins à Corbeil dans l'automne de l'année 1876, je trouvai les tombeaux érigés dans les cimetières des villages et dans celui de la ville dans un état satisfaisant ; les ornements et les croix étaient bien entretenus, les inscriptions qui y avaient été tracées étaient encore très lisibles. Mais le grand tombeau, situé à l'extérieur du cimetière, offrait un triste aspect : il était en grande partie couvert de gazon, les ornements brisés étaient répandus sur la pierre du soubassement, et il ne restait plus que de petites portions de la haie. La promesse faite, en avril 1871, par le maire de Corbeil, de faire entrer ce tombeau dans le cimetière par une nouvelle clôture, n'avait pas été tenue. A la suite de ce voyage, je pensai que le terrain occupé par cette sépulture pourrait peut-être être acheté par l'empire d'Allemagne ; j'en fis la proposition et elle trouva un accueil favorable aussi bien auprès du commissaire impérial et de l'inspecteur militaire qu'auprès du ministère royal prussien de la guerre. Si les négociations entamées entre les autorités compétentes n'aboutirent pas à un achat, du moins l'attention de l'État français fut appelée sur cette situation et j'eus la satisfaction de voir reculer la clôture du cimetière, conformément à la promesse faite. En juillet 1877, une note du ministère des Affaires étrangères français fut communiquée au prince von Pless à ce sujet ; elle portait que l'emplacement du tombeau était acheté

et que, pour les Allemands qui la lisaient, il était plus facile de croire que d'aller vérifier l'exactitude de ce récit. A. D.

(1) Ce nom vient d'être retrouvé et copié sur la pierre tombale. A. D.

(2) Ici l'auteur confond : c'est le duc de Reggio qui était propriétaire du château de Coudray, occupé encore aujourd'hui par ses descendants (N. d. l. R).

par le gouvernement français, qui avait ordonné le rétablissement immédiat des ornements, du gazon et de la haie (1).

Répondant à une invitation émanée du commissaire royal et de l'inspecteur militaire, je dus, en raison de ma situation, proposer les membres des ambulances volontaires pour les décorations qu'offraient les autorités supérieures. Le choix n'était pas facile à faire, vu les circonstances; cependant, à ma grande satisfaction, il arriva que mes propositions furent presque toutes accueillies favorablement.

La dissolution de la délégation de Corbeil fut accomplie avant mon établissement à Versailles et ce ne fut pas sans tristesse que je me séparai de ceux qui pendant quatre mois m'avaient aidé de leurs efforts; je penserai toujours à eux et au temps où nous étions réunis. J'espère que de leur côté ils garderont un bon souvenir de moi. Le 4 mars, dans nos paroles d'adieu, nous nous sommes promis mutuellement de toujours nous souvenir de cette époque; ces promesses ont été tenues, j'en ai eu des preuves.

La plupart des délégués retournèrent dans leur pays ainsi que les ambulanciers et les ambulancières; quelques-uns seulement restèrent à Corbeil encore quelque temps pour expédier et terminer les affaires courantes.

Le 12 mai, au matin, les dernières troupes allemandes abandonnèrent Versailles et ce ne fut pas sans émotion que je passai, au son d'une joyeuse musique, sous les fenêtres de mon appartement de l'hôtel des Réservoirs. Dès le soir de ce jour, le premier régiment français entrait dans cette ville.

(1) Le terrain de la grande tranchée où l'on enterrait au jour le jour les Allemands décédés a en effet été acheté par notre gouvernement, mais, depuis, une translation a eu lieu: la ville de Corbeil en agrandissant son cimetière, a concédé un nouveau terrain, dans lequel elle a rassemblé toutes les sépultures allemandes, collectives ou isolées, et sur lequel elle a élevé un monument où l'on lit l'inscription suivante :

Sépulture de 553 soldats allemands
et de 49 soldats français. 1870-1871.

Ce chiffre de 553 est de beaucoup inférieur à la réalité.

Tous les frais de translation, d'édification du monument et de son entourage par des grilles, etc., ont été à la charge de la ville. A. D.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LA RÉFORME A CORBEIL ET AUX ENVIRONS

AU XVI[e] SIÈCLE

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LA RÉFORME A CORBEIL

ET AUX ENVIRONS, AU XVI^e^ SIÈCLE

Par J. PANNIER

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—

MDCCCC

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
71247
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 19 5 L

INTRODUCTION

Il est très difficile de réunir des renseignements précis sur les origines de la Réforme dans les régions de l'Ile de France (Brie française, Hurepoix, Beauce gâtinaise) qui forment à peu près, aujourd'hui, les arrondissements de Corbeil et d'Étampes. En temps de persécution la proximité de la capitale rendait la répression particulièrement prompte et redoutable, et la disparition ou la destruction presque complète des documents originaux, privés ou publics, s'explique peut-être de la même manière.

D'autre part ce même voisinage de Paris, et celui de la Brie champenoise, berceau de la Réforme française, devaient nécessairement entraîner de bonne heure quelques habitants des contrées environnantes dans le mouvement des idées nouvelles (1).

On sait que Lefèvre d'Étaples, le traducteur de la Bible en français, exposait *à Meaux* la doctrine de la justification par la foi d'après l'épître aux Romains, dès 1512, cinq ans avant que Luther se séparât de l'Église romaine, fait qui suffirait à lui seul pour démontrer le caractère foncièrement français de la Réforme en France à ceux qui prétendent y voir une importation étrangère. En 1524 l'ère des persécutions s'ouvre par la condamnation de Jean Leelerc, cardeur de laine, « fustigé et flestri au front » à Meaux (2). Il nous est raconté à propos de la Thiérache que la Réforme y fut

(1) Baron F. de Schickler, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. VI, p. 56, v°. France protestante (géographie de la). — O. Douen, *ibid.*, t. VI, p. 468, v° Ile de France.

(2) Crespin, *Histoire des martyrs*, édition de 1597, fol. 86, verso. Cf. N. Weiss, *Bull. hist. prot.*, 1894, p. 254.

apportée par des journaliers qui étaient allés « faire la moisson en France », du côté de Meaux (1). Le comté de Corbeil se trouvait en contact encore beaucoup plus immédiat avec la Brie ; son histoire religieuse fut sans doute alors analogue à celle de la Thiérache, sur de moindres proportions. Des journaliers, des artisans, rentrant dans leurs familles, des marchands allant de Meaux à Étampes et Orléans, passaient par Corbeil, dont le pont fut jusqu'au XIX^e^ siècle le seul existant sur la Seine entre Melun et Charenton. Les voyageurs s'arrêtaient, sur la place du Marché, à l'antique auberge « où souloit pendre pour enseigne la Coupe d'or », près des églises Saint-Guenault, Notre-Dame, et Saint-Spire. Cette dernière, la seule qui subsiste aujourd'hui, rappelle la dévotion particulière des habitants pour les reliques de Saint Spire (Sanctus Exuperius) apportées au X^e^ siècle du château voisin de Palluau, près Ballancourt. Précisément à l'époque qui nous occupe, les habitants de cette localité firent confirmer par arrêt du Parlement de Paris en date du 23 avril 1529 leurs privilèges relatifs au port de la châsse du saint, lors de la procession annuelle au lieu dit le Tremblay. En 1519 le roi Francois I^er^, ainsi que sa mère Louise de Savoie, et la reine Claude de France, étaient au nombre des pèlerins (2).

Sur la place du Marché était aussi le prieuré de Saint-Jean de l'Ermitage, ainsi nommé pour le distinguer d'un autre prieuré sur l'Essonne : Saint-Jean en l'Isle. Le dernier prieur cité par l'abbé Le Beuf est, en 1530, Mathurin Charpentier.

Corbeil, quoique fort petite et peu peuplée, dans cette première moitié du XVI^e^ siècle, était donc importante cependant, comme lieu de passage, de marché, de pèlerinage. Surveillée par le château fort royal élevé au confluent de la Seine et de l'Essonne, et habitée par d'assez nombreux prêtres, religieux, et confrères de Saint-Spire, la ville, souvent traversée sans doute, comme nous

(1) Douen, *les Églises réformées du dép. de l'Aisne*, 1860, p. 7.

(2) Cf. l'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*. De la Barre, *Antiquitez de la ville, Comté et Châtelenie de Corbeil*. Voir surtout les intéressants articles publiés par M. A. Dufour, secrétaire de la Société historique et archéologique de Corbeil, dans le *Bulletin* de 1895 et 1896 : *Saint Spire à Ballencourt et à Corbeil*, avec une gravure de 1789 représentant la procession au bord de la Seine avec le bateau dit *Corbillard;* et *Un quartier de Corbeil*, avec une reproduction du plus ancien plan connu (*les plans et profils de toutes les principales villes*, par N. Tassin, Paris, 1634).

venons de le dire, par les premiers huguenots, hésita longtemps à accepter leurs doctrines (1). Néanmoins ils ont dû laisser ici de bonne heure, et plus facilement encore dans les bourgs et villages voisins, leurs « livrets », l'*Institution chrétienne* de Calvin (1535), la Bible traduite à nouveau par Olivétan, les psaumes mis en vers français par Clément Marot et qu'on chantait à la veillée.

Ainsi s'explique l'existence de protestants parmi le peuple et la petite bourgeoisie.

D'autres ont plutôt connu la Réforme non par des gens de Meaux et autres voyageurs, mais à Paris même : dans le clergé et la noblesse nous trouvons plusieurs titulaires d'abbayes et possesseurs de châteaux situés en Ile de France, qui résidaient rarement sur leurs terres, mais qui, inclinant ouvertement vers la Réforme, ont pu, par ce seul fait, encourager l'adhésion de leurs tenanciers ruraux.

Ces données générales une fois établies, nous allons citer les premiers protestants que nous connaissons d'une manière certaine et avec quelque détail dans notre région. Trois d'entre eux portent des noms illustrés dans l'histoire de France, soit au XVI[e] siècle, par eux-mêmes (*Bèze*) ou par leur famille (*Budé*), soit plus tard, au XVIII[e] siècle, par leurs descendants (*Rousseau*).

(1) Corbeil figure sur une liste des lieux où furent rendus des sentences d'excommunication et des arrêts contre divers animaux : « 1466, une truie, Corbeil » (Berriat-Saint-Prix, *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 1829, t. VIII, p. 448).

CHAPITRE PREMIER

Les réfugiés à Genève en 1548-1549

§ 1. — Théodore de Bèze, prieur de Longjumeau

Théodore de Bèze, né à Vézelay en 1519, d'une famille de petite noblesse bourguignonne, étudia le droit à l'Université d'Orléans, où l'un de ses professeurs, Melchior Wolmar, lui fit connaître les doctrines évangéliques ; puis il revint en 1539 à Paris, où, enfant, il avait vécu près d'un de ses oncles, *Nicolas de Bèze*, lequel était, d'après des lettres royales (1), « conseillier en nostre court de Parlement de Paris, que plusieurs personnages de nostre royaulme ont cogneu homme docte, de science, bonne vie et conversation, qui a faict à nos predecesseurs et à nostre dicte chose publicque plusieurs bons et louables services ». Or nous trouvons en 1522 comme prieur commendataire de Saint-Éloi, près de Longjumeau, *Nicole de Bèze*, et, en 1544, un autre membre de la famille, jusqu'à présent inconnu, *Audibert de Bèze* (2), enfin *Théodore de Bèze* (3). Nicolas était mort en 1532 (4). Avait-il transmis direc-

(1) Lettres du roi Henri II établissant la noblesse de la famille de Bèze, à la requête de Pierre de Bèze (1551), présentées par Th. de Bèze en 1576 au conseil de Genève. Papiers Tronchin de Lavigni, cités par Baum, *Th. Beza*, 1843, t. I, p. 5, n. 3.

(2) Communication de M. l'abbé Géhin, curé de Chilly-Mazarin. Le prieur commendataire était un ecclésiastique séculier ou un laïque nommé à un bénéfice pour jouir des revenus, en totalité ou en partie.

(3) *France protestante*, 2e édit., t. II, col. 504, art. Bèze. Il n'est pas question d'Audibert de Bèze, qu'il ne faut pas confondre avec l'ami nommé Audebertus dans les poèmes de Théodore de Bèze (probablement l'Orléanais Germain Audebert).

(4) *Ibidem*. Voir son épitaphe dans les *Poemata Bezæ*, 2e éd., s. l. n. d., p. 26.

D'après la 1re édit. des *Poemata* 1598.

tement ce bénéfice à Audibert, qui, peu après, était « receveur de la nation de Bourgongne en l'Université d'Orléans »? (1) En tout cas il y eut un intervalle entre celui-ci et Théodore, car « en 1546 le prieur était Noël Jacqueson, chanoine du diocèse de Châlons, qui démissionna et fut remplacé par Théodore de Bèze (2) ».

C'est ainsi que ce « grand esprit, éloquent et chaleureux (3) », le futur pasteur et conseiller des princes huguenots, commença par être prieur de Longjumeau. Il reçut ce bénéfice, ainsi que celui de Villeselve dans le diocèse de Beauvais, non par des démarches personnelles, mais grâce à la protection d'un autre de ses oncles, *Claude de Bèze*, abbé de Notre Dame de Froidmont (4), « homme de religion, vertu, doctrine et bonne vie » (5).

Nous n'avons pas d'indice que Théodore de Bèze ait séjourné dans son prieuré, aux bords de l'Yvette, entre Chilly et Longjumeau (6). Cependant si quelques-uns de ses poèmes latins de cette époque paraissent avoir été composés à Paris, d'autres, où il est question des affluents de la Seine, des vallées et des bois proches de la capitale, ont pu être inspirés par des promenades dans notre région.

Bèze, n'étant que prieur *commendataire*, comme ses prédécesseurs, n'avait point, en fait, à exercer de fonctions ecclésiastiques; il n'en aurait d'ailleurs pas eu le droit, n'ayant pas reçu les ordres. Il le

(1) On peut en effet identifier Audibert avec *Aubert de Bèze* qualifié « nagueres recepveur etc. » dans des lettres obligatoires du 12 février 1535 en vertu desquelles, le 22 octobre 1538, Nicolas Pasquier, sergent royal ès bailliage d'Orléans, saisit chez le bedeau divers objets appartenant à la nation de Bourgogne « pour avoir par led. de Beze payement de la somme de cinquante livres tournois faisant partie de plusieurs grandes sommes à luy deue (*sic*) par la communauté des escolliers supposz de lad. nation ».

Le dossier de cette affaire, encore inédit, se trouve aux archives de la préfecture du Loiret. Il montre le peu de créance que mérite Florimond de Raemond (*Hist. de la naiss. etc. de l'hérésie*, 1605, l. VII) confondant Théodore avec Aubert, et une saisie avec un vol, lorsqu'il prétend que Théodore fut condamné « à restituer les calices et ornemens de la nation de Bourgongne, dont il avoit esté procureur ». (D'après une communication de M. le pasteur P. de Félice).

(2) H. Bezault, *Le Prieuré de S. Éloi*, Corbeil, 1889, p. 15.

(3) Michelet, *Hist. de France au XVI^e s.*, t. IX, p. 255.

(4) Abbaye de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Beauvais, dépendant de l'abbaye d'Ourscamp (*Gallia Christiana*, t. IV, p. 442).

(5) Lettres de noblesse citées ci-dessus.

(6) Il ne reste actuellement du prieuré de S. Éloi qu'un petit oratoire servant d'orangerie (communication de M. l'abbé Géhin).

dit lui-même dans le récit d'un acte par lequel il affirmait sa résolution de rompre avec l'Église catholique romaine, malgré les supplications de sa famille : ses fiançailles avec Claudine Denosse. « Je lui fis, en présence de deux amis, la promesse formelle que je n'entrerais jamais dans les ordres papistes ». Ils ne se marièrent pas avant quelque temps, « parce que, dit-il, je ne pouvais me passer de cet infernal argent qui me provenait de mes bénéfices ecclésiastiques... Comme j'étais un jeune homme encore, sans grandes ressources, on m'avait donné la charge de deux gros et riches bénéfices, alors que j'étais d'ailleurs, je l'atteste en toute sincérité, absolument ignorant de ces choses et absent. Les revenus de ces bénéfices atteignaient bon an mal an 700 couronnes d'or (1) ».

Cependant cette situation fausse pesait à Th. de Bèze. En décembre 1547 le chapitre de Vézelay est saisi par lui d'une requête à l'effet de pouvoir « céder, résigner ou abandonner le prieuré de Villeselve ». L'autorisation lui est accordée en avril et juillet 1548 (2). Il avait peut-être fait des démarches analogues pour se dessaisir du prieuré de Saint-Eloi.

Toujours est-il qu'il le vendit « *pour mille ou douze cents écus* » (3), au seigneur de Longjumeau, Michel Gaillard, que nous retrouverons bientôt aussi parmi les chefs du parti huguenot, et qui — cet arrangement avec Bèze permet de le supposer — favorisait déjà la Réforme. On lit dans l'état des fiefs, domaines et seigneuries qui ont appartenu à la maison de Longjumeau : « n° 28, Saint-Eloy, prieuré, acheté en 1548 par Michel III de Longjumeau à Théodore de Bèze ». Mais la vente dut être considérée comme frauduleuse,

(1) *Tractationes theologicæ omnes*, 1570, t. I, (2e éd., 1582). Lettre à Wolmar : « Duobus pinguibus et opimis beneficiis me alioqui macrum adolescentem, et præterea, quod vere testor, istarum rerum prorsus ignarum et absentem onerarant, quarum vectigalia aureos coronatos annuos plus minus septingentos æquabant ». Cf. Baum, *Beza*, p. 41, et Bayle, *Dictionnaire historique*, art. *Bèze*, remarque B : « Son Abbaye valoit 15000 livres de rente ».

(2) Archives de l'Yonne ; fonds de Vézelay. Décisions du chapitre (1530-1612), fol. 284, 285, 287. Cf. F. Molard, *Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'Église romaine ? (Bull.* de la Société de l'hist. du protestantisme français, t. XXXVII [1888], p. 55).

(3) Fl. de Raemond *(loc. cit.)* : « Bèze se cache, vend le droit qu'il avoit en son prieuré à un gentilhomme nommé Gaillard, seigneur de Longjumeau, pour mille ou douze cens écus et quelque autre bénéfice qu'il avoit, bien qu'il eût pris la ferme par avance, et se sauve à Genève, se fesant nommer Thiébaud de May ».

car « elle ne fut pas exécutée, et ce fut *Antoine Grouet*, évêque de Digne, qui succéda » (1), jusqu'en 1552.

Enfin, en cette année 1548, où la persécution sévissait avec acharnement contre les protestants dans le ressort du Parlement de Paris, Théodore de Bèze se déclara ouvertement pour eux, et le nom de Thiébaud ou Thibaut *de May*, sous lequel il se rendit en Suisse, paraît emprunté à l'une des dépendances de son ancien prieure: le terroir du Val de May de Chilly (2). Aussitôt arrivé à Genève, le 23 ou le 24 octobre 1548 (3), auprès de Calvin dont il allait devenir le fidèle lieutenant, Bèze fit célébrer son mariage, puis il revint passer quelque temps en France au commencement de 1549.

Son biographe, M. Baum, supposait que c'était pour affaires de famille (4). Depuis, on a découvert plusieurs arrêts du Parlement de Paris, datant de cette époque (5), « contre maistre Deode de Besze, prieur des prieurés de Villeselve et de Longjumeau et autres ». Le 3 avril la cour ordonne la prise de corps et la confiscation des biens. Bèze ne comparaît pas. Le 6 avril, monitoire spécifiant les chefs d'accusation et demandant, entre autres, aux habitants de Longjumeau, de plus amples renseignements :

« *La Cour, advertie que aulcuns malheureux entachez de la secte luthérienne, ont puis aucun temps en ça délaissé la demeure et inhabitation de ce royaulme tres chrestien au ressort d'icelle Court, et se sont transportez en la ville de Genefve, receptacle des ennemys de la foy chrestienne, et ont prins et receu deniers pour bailler benefices, en cumulant l'heresie symoniacle avec le blaspheme heresie lutherienne, au grand dommaige et scandalle de la republique tres chrestienne,*

A ordonné et ordonne au procureur general du Roy, pour avoir plus facile preuve de ce que dessus, impétrer, obtenir et faire publier à sa requeste des monitoires en termes généraux, tant en ceste ville de Paris ès parroisses de Saint Cosme, de Saint Severin, de Saint Es-

(1) H. Bezault, *op. cit.*, p. 11.

(2) En 1271, Yolande, comtesse d'Angoulême, dame de Chailly, donne au prieuré de S. Eloi cinquante-cinq arpents de terre sis audit lieu. Ce Val de May était probablement situé sur la partie sud-ouest de la paroisse de Chilly annexée en 1793 à la commune de Longjumeau, ou sur le territoire de Morangis, au lieudit *le Val.*

(3) *France prot.*, t. II, col. 506.

(4) Baum, *Th. Beza.*

(5) Arch. nat. X^{2a} 106. Cf. N. Weiss, *Bull. hist. prot.*, t. XXXVII [1888], p. 530.

tienne, de Saint Supplice ès faulxbourgs de Saint Germain des prez, et par affiches et attaches en l'église Nostre Dame de Paris, AU LIEU ET PARROISSE DE LONGJUMEAU, *et au lieu et parroisse de Villeselve, et par attache en l'église de Saint Aignan d'Orléans et es parroisses circonvoysines de ladite église, aux prosnes, contre tous ceulx et celles qui sçavent ce que dessus...*

Et que dedans quatre jours apres la publication dudit monitoire ilz viennent à revelation au curé ou vicaire de la parroisse, etc. »

C'est peut-être à ce moment que se produisit une réclamation d'un fermier de Longjumeau nommé Jean Bourbier; mais le seul récit que nous ayons est trop partial pour que nous en puissions conclure rien de précis, sinon que le réglement des intérêts de Bèze à Longjumeau, à la suite de la vente de son prieuré, traîna en longueur et fut l'objet de fâcheuses contestations (1).

Les documents officiels ne mentionnent aucune révélation faite par des personnes de Longjumeau ni d'ailleurs, en réponse à la demande du Parlement, sur la vente des bénéfices, l'hérésie et le départ de Bèze. Le 31 mai 1550 il fut condamné « à estre brûlé par figure à la place Maubert » (2). Th. de Bèze fut ainsi privé de ses biens patrimoniaux qui étaient assez considérables, et il ne rentra pas en France avant 1560. C'est en 1559 seulement qu'il avait reçu à Genève les droits de bourgeoisie (3). Nous le retrouverons en 1561 au moment du colloque de Poissy, lorsqu'il bénit un grand mariage intéressant notre région.

En même temps que Bèze, s'étaient « retirés » à Genève, le 3 mai 1549, sept autres « gentilshommes ». L'un d'eux était peut-être *M. Denis Saulvage*, déclaré de prise de corps par arrêt du 5 avril

(1) Fl. de Raemond, *loc. cit.* : « Jean Bourbier, fermier de Longemeau, fait plainte de ce que Bèze l'avoit trompé, et son fils Robert le fut trouver jusqu'à Genève, dont il revint chargé de belles promesses sans effet, jusqu'à ce que Bèze venant revoir la France, au colloque de Poissy, on amassa quelque argent parmi les bourses de l'Église qui leur fut donné par le ministre Launay, depuis fait catholique, afin de leur clore la bouche et ne scandaliser le ministere ». Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce fait dans les diverses histoires du colloque, et le seul témoin cité inspire aussi peu de confiance que celui qui le cite. Ce Launay, ancien prêtre devenu réformé en 1560, puis pasteur à Sedan, fut brûlé en effigie pour cause d'adultère, et rentra dans l'église romaine.

(2) Ce supplice en effigie ne fut pas exécuté, ainsi qu'il résulte des lettres de rémission accordées par le roi Charles X en 1594. (*Bull. hist. prot.*, 1888, p. 536).

(3) *Livre des Bourgeois*, Genève, 1897, p. 263 : « 1559, 17 avril: Spect. Theodore de Beze, de Vézelay en Bourgogne, lecteur et ministre, gratuitement ».

1548 et dont le nom est fréquent en Beauce et Orléanais (1). Quelques-uns des autres habitaient sans doute Longjumeau ou Orléans « et les parroisses circonvoysines » où les monitoires de 1548 furent affichés, mais nous ne connaissons pas leurs noms.

§ 2. — Les Budé, seigneurs d'Yerres, Montgeron etc.

La même année 1549, parmi les centaines de réfugiés amenés à Genève par la persécution, figure une autre famille illustre possédant des biens dans le voisinage de Paris. Guillaume de Budé, le grand helléniste, dont Bèze a dit (2) « qu'il reluisoit comme un soleil entre les estoilles », était seigneur d'Yerres, Montgeron, Villiers-sur-Marne (3). Il mourut en 1540 après avoir, comme beaucoup d'humanistes, hésité entre l'Eglise romaine et la Réforme. Sa veuve, *Roberte Le Lieur* (4), prit ouvertement parti, et se retira à Genève en juin 1549, comme Calvin l'avait engagée à le faire dès 1546. Nous citerons quelques passages de la lettre du réformateur, qui montrent d'une manière impressionnante quelles pensées diverses devaient agir sur l'esprit des réformés français au moment où ils se décidaient à quitter la patrie pour pouvoir professer librement leur foi (5).

« *Mademoiselle, combien que j'aye occasion de louer Dieu du bon zèle et de la constance qu'il vous donne, selon que j'ay entendu par le porteur, toutefois pensant que mon exhortation ne vous seroit point superflue, entre tant de diverses tentations et combats, je n'ay pas voulu faillir à vous escrire par luy quelques mots, et surtout pour vous ayder à vous résouldre de la délibération qui vous est encore aulcunement doubteuse. C'est de vous retirer par deça, pour servir à Dieu en repos de conscience. S'il vous estoit possible de vous en acquitter où*

(1) *Sauvage*, pasteur à Mer en 1582. *Fr. prot.* II, 244 n., et P. de Félice, *Mer*, p. 91.

(2) *Histoire ecclésiastique*, I, 1 (éd. Baum, t. I, p. 6). Cf. une pièce en grec et deux en latin, consacrées à sa mémoire, dans les *Epitaphia* (*Th. Bezæ poemata*, 2e éd. s. l. n. d. p. 26).

(3) Trois communes de l'arr. de Corbeil. Cf. *France prot.*, 2e éd., t. III, col. 373, et Galiffe, *Notices généalogiques*, 1836, t. III, p. 84.

(4) A la même famille que Roberte Budé, appartenait sans doute Catherine Le Lieur, épouse de Louis Cappel, *retiré à Genève vers 1547*, puis pasteur et professeur à Sedan (*Bull. hist. prot.*, t. VII, p. 173). La *France protestante* (2e éd., t. III, col. 738), l'appelle à tort *Le Sieur*.

(5) Bibl. de Genève. Vol. 107. Orig. autog. — Corresp. Calv. n° 869 dans les *Œuvres complètes*, t. XII, p. 452; et *Lettres françaises*, t. I, p. 180.

vous estes, je n'auroys garde de vous donner conseil d'en bouger. Mais je sçay en quelle captivité vous êtes détenue... Quand vous avez bien tasché par dissimulation à vous exempter des périls où vous estes, encore n'est-ce rien faict; car les iniques espient de près, et ne les pourriez jamais contenter qu'en renonceant Dieu du tout. Par quoy vous n'estes en repos du corps non plus que de l'âme... Je sçay que c'est une chose dure que de laisser le païs de sa naissance, principalement à femme ancienne comme vous, et d'estat. Mais nous devons repoulser telles difficultés par meilleures considérations, c'est que nous préférions à nostre païs toute région où Dieu est purement adoré; que nous ne désirions meilleur repos de notre vieillesse que d'habiter en son Église où il repose et faict sa résidence; que nous aymions mieulx d'estre contemptibles en lieu où son nom soit glorifié par nous, que d'estre honorables devant les hommes, en le fraudant de l'honneur qui luy appartient... Vous avez beaucoup d'aydes qui vous ostent l'excuse qu'ont plusieurs aultres. Quand il plaira à Dieu vous conduire, vous ne viendrez pas si desnuée de bien, qu'il n'y ait pour vous sustenter, au lieu que beaucoup de paoures gens n'ont que charge sans provision. Combien y a-t-il de femmes chrestiennes qui sont tenues comme captives par leurs enfants? Or nostre Seigneur vous a faict cest advantaige, que vous aiez des enfants qui non-seulement se présentent à vous delivrez de captivité, mais aussy vous y exhortent ».

En effet lorsqu'en 1549 Roberte de Budé, âgée de 87 ans, arriva à Genève (où elle devait mourir l'année suivante), elle était accompagnée de plusieurs de ses onze enfants (1).

L'aîné des fils, *Dreux*, seigneur de Marly-la-Ville, était seul resté catholique avec sa sœur *Isabeau*, religieuse à l'abbaye de Saint Martin d'Yerres en 1562. *Catherine* Budé épousa le seigneur de Claye près Meaux, Jean *Anjorrant*, président au Parlement de Paris, qui figure sur une liste de parlementaires suspects en 1562 (2). *Marguerite* de Budé épousa, peu après son arrivée à Genève, Guillaume *de Trie* ou *Try*, seigneur de Varennes, terre proche de celles de la famille de Budé dans la vallée de l'Yerre (3).

Il y a lieu de penser que Calvin ne fut pas étranger à ce mariage, car il écrivait dès 1546 à Madame de Budé, dans la lettre déjà citée :

(1) Lettre de Mélanchthon, *Fr. prot.*

(2) *France prot.*, 1re éd., t. IV, p. 211 a ; 2e éd., t. I, col. 267 et 379.

(3) Département de Seine-et-Oise, près de Brie-Comte-Robert.

« *Entre les aultres empeschements qu'il semble que vous aviez, il y auroit vostre fille pour ce qu'elle est à marier. Mais tant s'en faut que je la compte pour empeschement, qu'elle vous doibt plus tost servir d'esperon pour vous inciter d'advantaige. J'entens que vous l'aimez non pas seulement de l'amour commun qu'ont les meres, mais d'une affection singulière. Or je vous prye de bien considérer lequel luy vauldra mieulx d'estre là lyée en mariaige pour demeurer en servitude perpétuelle, ou d'estre par vous conduicte en lieu où il luy soit libre de vivre chrestiennement avec son mary. Car il vous fault avoir ceste espérance que Dieu luy adressera party honneste, qui vous sera en consolation comme à elle* » (1).

Le second fils de Guillaumé Budé, *Jean*, seigneur de Vérace, diplomate mêlé plus tard à d'importantes négociations, notamment en 1557 avec Th. de Bèze (2), est inscrit le 27 juin 1549 (3) sur le registre des habitants de Genève comme « Noble Jehan Budé, natifz de la ville de Paris, conseillier et maistre des requestes ordinaires de la maison du Roy de France. » Il épousa cette même année (avant ou après son exil?), *Marie*, fille d'un des gentilshommes huguenots de la Beauce, *Rogerin de Jouan*, sieur de Jonvilliers (4).

Outre *Mathieu* Budé, hébraïsant, nous connaissons encore comme protestants les trois derniers frères: *Antoine*, seigneur de la Motte-Saint-Loup, habitant de Genève en 1554; *François*, sieur de Villeneuve (Saint-Georges?), valet de chambre du roi en 1540, et *Louis*, professeur de langues orientales à Genève (5). C'est l'un d'eux qui fut le premier trésorier de la « bourse françoise » de secours aux réfugiés (1550), et plusieurs membres de la famille figurent parmi les plus généreux donateurs mensuels (6). Deux seulement demandèrent les droits de bourgeoisie à Genève, en 1555 (7). Plusieurs de ces personnages paraissent être revenus, dès

(1) Il s'agit évidemment ici de *Marguerite*, mariée en 1550, et non de *Catherine de Budé*, comme le supposait M. J. Bonnet (*Lettres*, t. I, p. 184, note 1).

(2) Corresp. de Calvin, n° 2708. Baum, *Beza*, I, 299.

(3) *France prot.*, t. III, col. 373; la date du 27 janvier, donnée par M. Galiffe, *loc. cit.*, paraît due à une lecture erronée.

(4) Commune d'Ecrosnes, Eure-et-Loir, à la frontière de Seine-et-Oise. Cf. *Bull. hist. prot.*, t. XLIV [1895], p. 552, 670.

(5) *France prot.*, 2e éd., t. III, col. 375.

(6) « Argent receu pour le moys de mars VcLI : ...Mons. de Verace, un escu. Moy j'ay miz en la bource, du mien II florins... Madamlle de Jonvillier, un pistolet, IV fl. VI solz » (*France prot.*, t. IV, col. 328).

(7) *Bull. hist. prot.*, 1883, p. 110.

que faire se pouvait, dans notre région: en 1568 « Anjorrant » et l'un de ses beaux-frères, qui signe seulement « Budé », sont à Montargis près de Renée de France, et, dans un certificat adressé au Conseil de Genève, attestent que le pasteur Hénoc a été malade « tousjours despuis les troubles que *nous avons demeuré icy* jusques à ce jourd'huy (6 avril 1568) (1) ».

§ 3. — Didier Rousseau, de Montlhéry

Peu après Théodore de Bèze et la famille de Budé, en 1549, arrive aussi à Genève un homme bien inconnu par lui-même mais intéressant à un double point de vue: il représente une nombreuse catégorie de huguenots de l'Ile de France, ces « paoures gens » proposés en exemple par Calvin à Madame de Budé, « qui n'ont que charge sans provision » et qui, à l'étranger comme en France, devront gagner leur vie au jour le jour: tels, dès 1547, « Jehan le Noyer, filz de feuz Nycolas, de Montmorensy delà Paris, *poctier d'estain*...; M^tre^ Paquier Formyer, filz de feuz Jehan, de la diocèse de Chatres, *barbier* »; en 1557 « Francoys Bernier, filz de Mathurin, de la Beausse, *vellutier*...; Adam Bavois, filz de Nicolas, de Lorry en Gatinois, *mercier*, etc., (2) ». Celui dont nous allons parler est intéressant aussi comme ancêtre d'un philosophe célèbre. C'est *Didier Rousseau*, quartaïeul de Jean-Jacques.

Sur deux registres de Genève on lit en effet:

(Livre des habitants): « *Le 15 octobre 1549. Didier Rosseaux, natifz de Montrichery-lès-Paris en France, marchant, a suplyé, et admis* ».

(Livre des particuliers): « *Mardi 15 octobre 1549. Dedier Rousseau, de Montlechery, lequel a requis luy permectre habiter en ceste cité comme les aultres, et vendre vin; et aussi permectre que puisse mectre une enseigne de la Main, et le libérer comme dessus.*

(1) « Le 2 mai, nob. *François* et *Jehan Budé*, frères, filz de feu Guillaume, natifz de Paris. Leur tres sçavant pere est bien cogneu d'ung chaqu'ung. 40 esc. 2 s^ts^ [seillots] ». *Livre des bourgeois*, 1897, p. 242. Cf. p. 250: « 1556, 31 janv.: *Regnaulx Anjorrant*, filz de feu *Loys*, natifz de Paris, 10 esc. 1 s^t^ ».

(2) *Livre des bourgeois*, p. 233, 257, 259. Cf. p. 246: « 1555, 11 nov. Nycolas de la Fontaine, filz de Jaques, natifz de St Gervais-le-Veuxin françoys près Pontoise a six lieux de Paris, en regard du service qu'il a faict a Mons^r^ Calvin, 8 esc. 1 s^t^ »; « *Mathias Le Clerc*, filz d'Olivier, de Rocquencourt au diocèse de Paris, 4 esc. 1 s^t^ ».

« *Arresté que, en signant sa supplication, qui soit permis de habiter; et quant à la reste, que il soyt advisé si luy doibt estre permis* (1) ».

Le fait qu'il n'y a, dans ces textes, aucune allusion à la femme de Didier Rousseau, me paraît établir, plus certainement que ne le pense le dernier biographe de Jean-Jacques, que le mariage du marchand de Montlhéry fut postérieur à son arrivée à Genève en 1549 et à l'ouverture de sa boutique à l'enseigne de *la Main*.

Un autre document, qui avait échappé à l'érudition de M. Ritter, nous donne la date où, six ans après son arrivée, Didier Rousseau reçut les droits de bourgeoisie. La taxe perçue, assez élevée, semble indiquer qu'il faisait de bonnes affaires. Il paraît, en outre, que Rousseau avait alors joint ou substitué le commerce des livres à celui des vins :

(Livre des bourgeois) (2). « *1555, 22 avril: Dedier Rosseau, filz de feu Anthoyne, de Paris, librayre, 20 esc. 1 s^t* ».

En 1568, en temps de peste, Didier et sa femme Marguerite sont cités devant le lieutenant criminel pour « s'estre tous deux meslés par la ville, et avoir donné à boyre aux paysans, nonobstant qu'ilz eussent une servante malade dès assez longtemps ». Ils sont emprisonnés, puis condamnés à « crier mercy à Dieu et à Messieurs, et à trente escus d'amende ». D'autre part le Consistoire leur interdit la Cène (octobre 1568). Quatre mois plus tard Didier seul requiert d'y être admis de nouveau, ce qui lui est accordé. Marguerite était peut-être morte dès cette époque. En tout cas, en novembre 1569, nous trouvons Rousseau remarié avec *Mie Miège*, mais sans pouvoir dire si elle était compatriote de son mari.

Il y aurait beaucoup d'autres noms à citer, mais les détails nous manquent : par exemple, sur la présence à Genève, en mars 1550, d'un membre d'une des plus illustres maisons de la Beauce (3), « M. de *Brichanteau*, seigneur de Saint-Martin ».

Le 19 novembre 1557 est reçu bourgeois de Genève « Nob. *Jehan de Saint-Martin*, filz de feu Richard de Saint-Martin, en son

(1) Eug. Ritter, *Bull. hist. prot.*, XLII [1893], p. 285; XLIV [1895], p. 637.

(2) Edition de Genève, 1897, p. 241.

(3) Ils possédaient les seigneuries de Brichanteau, Linière, Saint Martin-de-Nigelles, Beauvais-Nangis etc. Beauvais, commune de Champcueil, est situé au sud de Corbeil.

vivant escuyer, seigneur de Garenes, de Berville en Gatinois (1) ». Le chef de la famille, Nicolas de Brichanteau, appelé M. de Beauvais, resta toujours catholique et mourut en 1564 (2). En tout cas nous ne savons s'il y avait parenté, et à quel degré, entre l'un ou l'autre de ces personnages et *Pierre Brichanteau* (3), originaire *du Hurepoix*, le premier habitant de cette région dont le nom soit inscrit, en 1559, sur le registre des étudiants à l'académie de Genève : « Petrus Brichantellus d'Urpois » (4).

(1) Les historiens, même la *France prot.* (2e éd., t. III, col. 125), ont souvent confondu Saint-Martin, dit *le Luthérien*, qui combattit jusqu'au bout sous les ordres de Condé, et Saint-Martin dit *le Huguenot*, qui passa du coté des Guise (*Hist. ecclés.*, VII, 500, éd. Baum, II, p. 594).

(2) *Livre des bourgeois de Genève*, p. 259.

(3) *Mémoires de Condé*, I, p. 197, n. 3 : « Marie *de Veres*, sa mère, dame de Beauvais-Nangis, veuve de Louis, seigneur de Brichanteau, s'était remariée le 26 de mai 1523 avec François d'*Anglure*, baron de Boursault et d'Estanges ». S'agirait-il de *Vert-le-Petit*, canton de Corbeil, ou de *Vert-le-Grand*, canton d'Arpajon ?

(4) *France prot.*, 2e éd., t. III, col. 126.

CHAPITRE II

Origine des Églises du sud de l'Ile de France

§ 1.— Première mention de Corbeil (1542).

La Réforme a Montargis, Étampes, etc. (1560).

Nobles ou bourgeois, savants ou marchands, tous ceux que nous avons trouvés jusqu'ici étaient des *individus* isolés : c'est à peine si la famille entière était parfois gagnée à la cause de la Réforme. Et en effet, dans la première moitié du XVI[e] siècle, il n'y a pas encore trace de véritable *Église* organisée parmi les protestants de Corbeil, du Hurepoix, ni de la Brie française. De la Brie champenoise étaient venus les premiers principes de foi individuelle ; de là vinrent aussi les premiers exemples d'Églises « plantées », c'est-à-dire réunissant un groupe de fidèles autour de la Parole de Dieu, puis « dressées », c'est-à-dire pourvues d'une organisation régulière avec pasteurs, anciens etc.

Quelques-uns de ceux qu'on appelait *christaudins* ou *luthériens de Meaux*, réfugiés à Strasbourg, y virent l'Église organisée par Calvin en 1538. A leur retour, dit l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, « ils dressèrent une forme d'Église entr'eux, à l'exemple de celle qu'ils avoient veue, eslisant pour leur ministre, après le jeusne et les prières, un nommé *Pierre le Clerc*, cardeur de laine de son mestier, mais, outre l'intégrité de vie, fort exercé ès Escritures... Et de faict ce personnage fut tellement benist de Dieu en son ministère, preschant et administrant les sacremens en l'assemblée, qu'en peu de temps y accoururent plusieurs des villages, mesmes *de cinq et six lieues à la ronde* ». La persécution reprit en septembre 1546 : « la dispersion fut grande,

mais au grand avancement de plusieurs autres Eglises qui furent édifiées des pierres de ceste ruine (1)». On cite notamment un nommé *Faron Mangin*, comme ayant fait « un grand fruict » à Orléans. Pour s'y rendre, lui et d'autres ont pu passer la Seine à Corbeil.

Le nom de cette ville apparaît pour la première fois, à notre connaissance, sous une plume protestante en 1542; mais c'est dans une description poétique du bon pays de France. Thomas *Malingre*, ancien moine jacobin, qui dès 1527 prêchait, sous sa robe de bure, l'Évangile devant la reine de Navarre à Blois, avait été chassé en 1529 par la persécution et était devenu pasteur à Yverdon au bord du lac de Neuchâtel. Lorsqu'en 1542 Clément Marot se réfugia à son tour en Suisse, Malingre, dont il avait été l'auditeur à Blois, lui souhaita la bienvenue dans une épître en vers. Il feint de chercher quel peut être le motif du départ de son ami et conclut que s'il a quitté la France ce n'est pas pour trouver ailleurs plus de biens matériels :

Dy moi (Marot) que c'est que tu propose ?
Veux-tu du vin meilleur que de sarment ?
Ou manger pain plus sain que de forment ?
Tu as d'iceux en France l'excellence :
Ainsi qu'on veoit par claire expérience...
Bon à Paris, à Banneux et *Corbeil*,
A Saint-Denis, Suranne et Argentueil... (2).

Dès cette époque, les vignes (et les moulins) de Corbeil étaient célèbres, et nous ne pouvons conclure de ces vers que Malingre les eût vues lui-même, ni, à plus forte raison, qu'il fût venu à Corbeil : cependant la ville pouvait renfermer des huguenots dès avant la persécution des Meldois en 1546.

Fréquents étaient les rapports de Corbeil avec Melun où, dès

(1) *Histoire ecclésiastique des Égl. réf. au roy. de Fr.* I, 50 à 52 (édition Baum, t. I, p. 67 à 70). Cf. Crespin, *Histoire des martyrs*, fol. 170, verso.

(2) *L'Epistre de M. Malingre envoyée à Clement Marot, en laquelle est demandée la cause de son département de France, avec la Responce du dit Marot.* Nouvellement imprimé à Basle par Jaq. Estange ce 20 d'octobre 1546. (Réimprimé par Tross, Paris et Harlem, 1870; cf. *Bull. Hist. Prot.* XIX, p. 87).

Notons à titre de curiosité qu'un homonyme, Claude *Malingre*, dont les *Antiquités de la ville de Paris* ont été publiées en 1640, a décrit (liv. IV, p. 145) la procession de S. Spire à Corbeil.

1542, *Charles de Marillac* était titulaire de l'abbaye de Saint-Père et où il devint « un quasi protecteur du protestantisme (1) ».

Toutefois s'il y eut des protestants à Corbeil en 1555 environ, le petit troupeau était de ceux dont Crespin décrit l'existence précaire : « L'un consoloit l'autre comme faire se pouvoit, s'assemblant selon l'opportunité pour faire les prières, sans qu'il y eût proprement autres prescheurs que les martyrs..... Tellement qu'il se peut dire que jusques alors le champ du Christ avoit esté seulement semé, et avoit fructifié par-ci par-là, mais qu'en l'année MDLV, VI et suivantes, l'héritage du Seigneur commença d'être rangé et mis par ordre à bon escient ».

L'établissement d'un consistoire à Meaux en 1555, la rédaction de la Confession de foi et de la discipline des Églises réformées de France par le premier synode national des pasteurs et anciens, tenu à Paris en 1559, marquent l'organisation définitive des églises. C'est en effet au commencement du règne de Charles IX que Delabarre place l'origine de l'église de Corbeil (2).

Avant de reproduire cet important passage, nous jetterons un coup d'œil sur l'état des églises voisines à la même époque.

La fille de Louis XII, Renée de France, duchesse d'Este, en correspondance avec Calvin depuis 1535, avait accueilli les réformateurs à la cour de Ferrare ; en septembre 1560 elle fut chassée après la mort de son mari par son fils Alphonse II, et se réfugia dans son duché de Montargis. Sa présence, et celle des ministres qu'elle fit prêcher dans son château à partir de juillet 1561 (3), furent pendant quinze années pour les protestants de l'Orléanais et de l'Ile de France un encouragement puissant et une sauvegarde efficace en temps de persécution.

« La ville fut retraitte de plusieurs povres fugitifs avec leurs femmes et enfans de Paris, *Melun, etc.*, voire mesmes de plusieurs de la religion romaine fuyant le tumulte de la guerre, lesquels ceste bonne duchesse recevoit sous ses ailes (4) ». Nous avons déjà signalé la présence à Montargis en 1568 de deux membres de la famille Budé.

(1) Leroy, *Recherches sur le protestantisme dans le Melunais*, Meaux, 1874, p. 7.

(2) *Antiquités de Corbeil.* Cf. *France prot.*, 2e éd. t. II, col. 326.

(3) Demande d'un ministre à Calvin, par l'intermédiaire du ministre Merlin, juin 1561 (*Op. Calv.*, XVIII, 507).

(4) *Hist. ecclés.*, VII, 464 (éd. Baum, II, p. 555).

Entre Montargis et Corbeil, à Nemours, la première assemblée fut faite le 11 janvier 1561 par le ministre Mathieu *Virel*, « lequel estant requis par trente ou quarante personnes, tant hommes que femmes, y dressa l'Église le mesme jour, y faisant eslire trois anciens ». Robert Barat, chez qui se réunissait l'Église, fut arrêté, mais relâché à la demande de la duchesse de Ferrare. En novembre, « un tresmeschant et seditieux homme nommé Jean Maillard, dit de Milly (1), se disant sommelier du Duc de Nemours, et auparavant de la sommelerie du Cardinal de Lorraine, commença à conspirer contre ceux de la Religion reformée, desquels il fict un rolle jusques aux enfans du berceau, en deliberation de tout exterminer pour s'enrichir du butin. » Nous avons un récit détaillé de ses exploits à cette époque et en 1562 (2).

En Beauce on constate de bonne heure, non seulement l'existence de nombreux huguenots, mais l'organisation de plusieurs Consistoires. Des réunions furent tenues dans les faubourgs d'Étampes en février 1560 « en présence des gens et officiers de la reine de Navarre », d'un grand nombre de gentilshommes de la Beauce et de gens du peuple; un ministre de Chinon prêcha que tous les hommes étaient fils d'Adam et d'Ève, « que les enfants d'un même père ont pareille dignité et qu'ils doivent garder égalité entre eux », etc. (3).

« Un monsieur *Truquet* » était ministre dans le bailliage d'Étampes, et un autre, *Lespine*, « à cinq ou six lieues de là ».

Au château de Villereau (4), « maître Robert *Tréhet* montroit en grec et en latin » à huit ou dix jeunes gentilshommes. Charles *Dumoulin*, qui devint ministre de cette Église de fief en 1562, connut alors, au château de Jonvilliers, le ministre Jean *Le Bailleur* dit *Desfacher* et sans doute aussi les membres de la famille *Budé* dont il parle. Il nomme aussi les consistoires d'Ablis, Gallardon, etc.,

(1) Bourg à cinq lieues au sud de Corbeil. En septembre 1561, il est question d'un *sieur de Milly*, qui paraît être un autre personnage, parent du Gouverneur de la Charité *Ligonde*, lequel va chez le sieur de Milly « mener le butin » fait sur les huguenots (*Hist. ecclés.*, VII, 432).

(2) *Hist. ecclés.*, V, 751 et VII, 468 (éd. Baum, t. I, p. 834 et t. II, p. 559).

(3) Ch. Dumoulin, plainte contre les ministres de l'Église réformée, 1565; défense de S. Challudre, art. XXXVIII (*Œuvres* de Dumoulin, éd. de 1681, t. V, p. 607). Cf. H. Lehr, *la Réforme aux environs d'Étampes vers 1560* (*Bull. hist. prot.*, 1895, p. 547) et J. Pannier, (*ibid.*, 1896, p. 277).

(4) Commune de Beauvilliers-en-Chartrain, près Allonnes (Eure-et-Loir).

PIERRE TOMBALE DE MICHEL II GAILLARD ET SOUVERAINE D'ANGOULÊME, DANS L'ÉGLISE DE CHILLY-MAZARIN.

(D'après le Bon de Guilhermy).

et le ministre *Saint-Martin*, du Chêne (de son vrai nom Hugues *Renard*), arrivé en juillet 1561 (1).

§ 2. — Michel Gaillard, baron de Longjumeau.

Beaucoup plus près de Corbeil habitait un autre seigneur qui favorisa puissamment les prêches dans la capitale même.

Au temps où Th. de Bèze était prieur de Longjumeau, le château de Chilly, au nord du bourg, sur la rive gauche de l'Yvette, appartenait déjà à la famille *Gaillard* (2). Elle portait « d'argent semé de trèfles de sinople à deux papegais affrontés en pointe, surmontés chacun d'une croix de Saint-Antoine de gueules » (3).

Michel Ier avait acquis en 1499 la moitié des seigneuries de Chilly et de Longjumeau (4). Michel II, son fils, reçut l'autre moitié lorsqu'il épousa en 1512 Souveraine d'Angoulême, sœur naturelle de François Ier. Il est qualifié « baron de Longjumeau et d'Escrennes, seigneur de Chilly, d'Harmancourt (5), de Fayet (6), premier gentilhomme de la chambre, panetier du roi », par lettres du 7 février 1512. Le contrat de mariage est du 10 février. La célébration de cette union eut lieu au château d'Amboise en présence de la cour.

Souveraine d'Angoulême avait pour armes: d'azur à trois fleurs de lys d'or, au lambel à trois pendants d'argent, chargés, chacun, d'un croissant de gueules. Elle mourut le 25 février 1551 et fut enterrée dans l'église de Chilly avec son époux, mort le 14 juillet 1531 » (7). La pierre tombale se voit encore aujourd'hui au pied du degré du sanctuaire (8).

(1) *Hist. ecclés.*, V, 756 (éd. Baum, I, p. 838).

(2) Patrice Salin, *Notice sur Chilly-Mazarin*, Paris, 1867, pp. 8.

(3) D'Hozier. Cf. Pinard, *Histoire du canton de Longjumeau*, 1864, p. 15.

(4) Lebeuf, t. IX, p. 101. P. Salin, p. 8, dit 1486. — « Il épousa Marguerite de Bourdin de Villène d'Assy (d'azur à trois têtes de cerfs coupées d'or) qui mourut le 9 septembre 1501 et fut inhumée aux Blancs Manteaux où l'on voit encore son épitaphe. » (Communication de M. l'abbé Géhin, curé de Chilly-Mazarin, auquel je suis heureux de renouveler ici mes remercîments pour les renseignements qu'il m'a fournis d'après les titres et quartiers de noblesse, sur la généalogie de la famille Gaillard de Longjumeau-Norreys: Preuves de quatre quartiers, dressées par Chazot de Nantigny; preuves de huit quartiers, par Duchesne).

(5) On trouve dans la Somme et dans l'Oise deux localités du nom d'Armancourt. Michel II fait hommage d'Harmancourt dès le 16 février 1487.

(6) Fayet, près de Saint-Quentin (Aisne).

(7) Lebeuf. Moréri dit 1533, Pinard 1535.

(8) Reproduction dans F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France* (dans la collection des documents inédits), t. III, ancien diocèse de Paris [1877], p. 641.

Leur fils unique Michel III, baron de Longjumeau, d'Escrennes et de Chilly, puis baron de Courcy, par sa femme, héritier des châtellenies de Raucourt, Fayet, Harmancourt, pour lesquelles il fit acte de foi et hommage les 5 mars 1538 et 6 août 1549, général des finances en Bourgogne et en Languedoc, était ainsi cousin germain du roi Henri II. Il devint l'un des plus fervents huguenots de Paris. Il habitait une maison « assise au prey aux clercs » (1). Cet hôtel, isolé, avait appartenu dix années auparavant à Jean de Lisieux, dit le Pavanier; il était situé sur le chemin devenu plus tard la rue Saint-Dominique, au delà d'un autre chemin qui est aujourd'hui la rue du Bac. La maison fut détruite peu après 1561 (2). C'était un des principaux lieux de rendez-vous des protestants, et il paraît même que le culte y fut assez fréquemment célébré. En avril 1561, le sieur de Longjumeau fut mandé en Parlement « parce que la maison est diffamée des assemblées qui se y sont faictes » (3). Cette affaire fut le prétexte saisi pour rendre, le 26, un arrêt général « faisant défenses de faire assemblées et conventicules, de porter armes, ou de procéder par voye de faict, au pré aux clercs ou aultres lieux et endroitz de ceste ville et faulxbourgs ».

Dès le lendemain la populace attaqua l'hôtel de Michel Gaillard: « le 27e du present mois grande multitude de toute sorte allèrent en la maison la où estoit logé un nommé Longemeau, lequel estoit soupçonné de y faire conventicules et presches illicites contre la religion chrestienne, et se mit ledit Longemeau en defense, accompagné de plus de trois cent hommes aiants pistolets et armes, et y furent tués de la commune plusieurs personnes » (4). Michel Gaillard porta plainte, mais, au lieu de lui rendre justice pour cette aggression contre sa demeure, la Cour, par arrêt du 29 avril, ordonna « que commandement sera faict au seigneur de Longjumeau, sa femme et famille, de vuider ceste ville et faulxbourgs de Paris dans huy, sur peine d'estre desclaré rebelle au roy et à justice » (5).

(1) *Journal* de Bruslart, dans les *Mém. de Condé*, I, 26.

(2) Et remplacée par l'hôtel Molé. Douen, *Paris protestant*, dans l'*Encyclopédie des sciences rel.*, t. XII, p. 758.

(3) Bruslart, dans *Mém. de Condé*, II, p. 341.

(4) Bruslart, dans *Mém. de Condé*, I, p. 26.

(5) *Ibid.*, II, p. 349. Cf. *France prot.*, 2e éd., t. VI, col. 793. Michelet (*Hist de Fr.*, t. IX, p. 246) a décrit cette scène de pillage et ce jugement comme types de ces ours « que l'histoire marquera d'un rouge sombre ».

La dame de Longjumeau était Louise *de Sains d'Ailly* (1), de la maison d'Épinay-Saint-Luc (écartelé au 1er de gueules, à la fasce d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits, qui est de *Sains*; au 2e d'*Hangest* qui est d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or; au 3e de *Clermont* qui est de gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés sur le tout; au 4e d'*Apremont* qui est de gueules à la croix d'argent). Nous retrouverons en 1562, une bande parisienne venant attaquer et « tues cruellement traiter » la dame de Longjumeau jusque dans son château de Chilly (2). Elle mourut en 1607 à Paris (3).

§ 3. — La Situation en 1561-1562. — L'Église de Melun.

L'Ile de France renfermait ainsi nombre de familles et même de petites communautés protestantes souvent groupées autour des châteaux des seigneurs huguenots, lorsqu'arrive cette période troublée qui précède le colloque de Poissy et les guerres de religion, pendant laquelle le cardinal de Sainte-Croix écrivait à Rome: « Le royaume est plus qu'à demi huguenot (4). » Catherine de Médicis crut, suivant les expressions de Bossuet, « que, dans une commotion si universelle, une conférence concilierait les esprits, et que les disputes qui les partageaient seraient plus sûrement terminées par un accord que par une décision dont l'un des partis serait toujours mécontent (5). » Malheureusement, l'accord ne put être réalisé. Pour siéger à ce « fameux colloque » entre prélats et ministres, l'Église de Paris et les chefs du parti réformé — le roi de Navarre, Condé, Coligny — avaient fait revenir en France Théodore de Bèze. Son nom se trouve ainsi de nouveau mêlé à un épisode concernant notre région (6): entre deux séances, Bèze, à la demande

(1) Sains entre Amiens et Ailly-sur-Noye; la maison tire son nom d'Ailly-le-Haut-Clocher (arr. d'Abbeville, Somme). Sur Antoine *d'Ailly*, Marguerite *de Melun*, et leurs deux fils huguenots *Louis*, « l'un des plus grands seigneurs de la Picardie, dit Castelnau, qui s'attacha d'inclination au prince de Condé, gouverneur de la province », et *Charles*, seigneur de Péquigny, dans le château duquel se réunissait en 1562 une Église de fief, voy. *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 58, et Rossier, *Hist. des protestants de Picardie*, 1861, p. 55 et 91.

(2) *Hist ecclés.*, VI, 155 (éd. Baum, t. II, p. 200).

(3) Registres de Charenton, *Fr. prot.*, 2e éd., t. VI, col. 794.

(4) *Encyclopédie des sc. rel.*, t. V, p. 61.

(5) Bossuet, *Histoire des variations*, l. IX, *in fine*.

(6) Cf. ci-dessus p. 5 le récit de Fl. de Rémond relatif à un fermier de Longjumeau.

de la reine de Navarre, alla à Argenteuil, le 29 septembre 1561, « solenniser, à la vue de tout le peuple, à l'usage de Genève » (1), le mariage de *Jean de Rohan*, cousin de Jeanne d'Albret, avec *Diane de Barbançon*, nièce de la duchesse d'*Étampes* Anne de Pisseleu (2), dont l'hôtel se voit encore dans cette ville.

Le duc d'Étampes, Jean *de Brosse*, gouverneur de Bretagne, est représenté deux ans plus tard comme un « homme de soy mesme paisible et modéré, qui traitoit fort gracieusement les ministres (3). »

Un autre grand mariage de 1561, où figure une localité proche de Longjumeau (4), fut celui de Catherine Boucher, sœur du président d'*Orsay*, avec J. Hotman, greffier des monnaies, « à la mode de Genève ».

Il serait intéressant de savoir si Corbeil figurait parmi les « deux mil cent cinquante églises et plus », au nom desquelles, peu après le colloque de Poissy, une requête fut présentée au roi pour avoir des temples (5).

En tout cas on dut appliquer à notre ville l'édit de janvier 1562, où « pour la première fois les principes de la tolérance étaient posés dans un acte émané de l'autorité royale (6). » Cet édit, s'il interdisait tout culte public et privé dans les villes, renfermait cependant des mesures de protection assez larges en faveur des protestants, « défendant que lors que ceux de ladite Religion nouvelle iront, viendront et s'assembleront hors desdites villes, pour le faict de leur dite Religion, ils n'ayent à les y empescher, inquiéter, molester, ne leur courir sus, en quelque sorte ou manière que ce soit (7). »

Aucune tradition locale, aucun document, aucun indice tel que le nom d'une rue ou d'un champ ne nous a permis jusqu'à ce jour de fixer où pouvaient se tenir les assemblées de cette époque,

(1) Est. Pasquier, *Lettres*, l. IV, 11. Cf. comte J. Delaborde, *les Protestants à la cour de Saint-Germain*, p. 54.

(2) *Péronne de Pisseleu*, sœur aînée de la favorite de François Ier, avait épousé Michel de Barbançon, seigneur de Cany. Cf. *Lettres françaises* de Calvin, à madame de Cany (t. I, p. 281, 295, 335, 1549-1551) et *Fr. prot.*, 2e éd., t. I, col. 767.

(3) Crespin, *Histoire des martyrs*, l. VIII, fol. 599.

(4) Orsay, canton de Palaiseau, Seine-et-Oise. — *Journal* de Bruslart dans les *Mém.* de Condé, I, 65.

(5) *Histoire eccléS.*, IV, 669 (éd. Baum, t. I, p. 745).

(6) Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. I, p. 115.

(7) Isambert, *Recueil gén. des anc. lois*, XIV, 124.

hors de la ville ou dans les murs. Cependant l'historien Delabarre, dans le passage que nous allons citer, constate expressément l'existence des protestants et la célébration du culte réformé à une date *antérieure à juin 1562*.

Il n'est pas inutile, pour comprendre la situation, de rappeler ici les faits qui se passaient à la même époque, dans des circonstances analogues, à Melun. Comme nous l'avons remarqué dès les origines, la Réforme se propageait dans toutes les classes de la société: gentilshommes, gens de robe, artisans. Vers 1561, nombre de magistrats du bailliage de Melun suivent l'exemple de l'avocat au Châtelet, procureur du roi en la prévôté, Me Jehan *Chabouillé*, et se joignent à l'Église qui se réunissait au faubourg Saint-Liesne; le pasteur était Pierre *David*, ancien moine venu de Nérac en 1558 avec le roi de Navarre (1).

Les huguenots de Melun ne manquaient pas une occasion de protester contre ce qu'ils regardaient comme des superstitions papistes, et voici une curieuse description de la manière parfois intempestive dont ils cherchaient à gagner à leurs idées les gens du dehors, notamment les pélerins qui venaient de Corbeil: « Un dimanche du mois d'août 1562, Jehan *Rossignol*, habitant de Melun, qui avait embrassé le protestantisme, fit rencontre d'une procession de gens de la ville de Corbeil, qui venaient d'accomplir un pélerinage en l'Église des religieux du Mont-Saint-Père, au faubourg Saint-Barthélemy: « Messieurs, s'écria-t-il, de où venés-vous? Avez-vous bien baisé les relicques pour estre bien atoufez? Vous avez baisé la teste d'ung mouton! » Le père de Jean Rossignol, scandalisé d'un tel langage, alla aussitôt chez le notaire Jehan Violet faire deshériter son fils (2).

§ 4. — L'Église de Corbeil en 1562.

Comme Me Jean Chabouillé à Melun, ce sont aussi des hommes de loi, un prévôt et un ancien procureur, qui paraissent avoir été les principaux appuis de l'Église naissante à Corbeil. En voyant les Églises organisées et les prêches tenus tout autour d'eux, dès avant

(1) Leroy, *le Protestantisme dans le Melunais*, p. 9. (d'après une protestation notariée des chanoines le 16 février 1561). Cf. *Fr. prot.*, 2e éd., t. III, col. 997, et t. V, col. 172.

(2) Acte du 26 août 1562; Leroy, *Prot. dans le Melunais*, p. 17; Cf. *Bull. hist. prot.*, t. XXIV, p. 392.

le colloque de Poissy, et surtout après l'édit de janvier 1562, dans les villes et dans les châteaux, du côté de Melun comme du côté de Montargis ou d'Étampes, les protestants de Corbeil voulurent aussi avoir leur Église, et voici quels en furent, d'après Delabarre, prévôt et historien de Corbeil, les premiers développements (1).

« *Corbeil est trop proche de Paris pour s'exempter de cette contagion, qui avoit grande vogue dans ce peuple, ramassé de toutes nations, humeurs et complexions.* Berger, *prevost de Corbeil, avec cinq ou six autres des principaux habitans, agitez de l'esprit turbulent qui bouleversoit la France, voulurent establir en leur ville une synagogue de leur pretendüe reformation.* »

Delabarre, évitant les mots *église* ou *temple*, paraît bien désigner ici par *synagogue* un lieu de culte, plutôt que l'assemblée des fidèles. Quant au Prévôt Berger, nous connaissons peu de détails sur sa vie. La *France protestante* (2) dit qu'« il fut un des principaux soutiens de l'Église qui se forma à Corbeil au commencement du règne de Charles IX », et qu'après le siège de cette ville « il évita une mort certaine en se joignant aux troupes du prince de Condé. L'édit de pacification de Saint-Germain (1570) lui ayant permis de retourner à Corbeil, il y reprit ses fonctions, dans lesquelles il fut maintenu par arrêt du Conseil privé, rendu contre les prétentions de celui qui les avait exercées en son absence. La Saint-Barthélemy l'obligea de nouveau à fuir, mais sa conversion lui fit accorder plus tard l'autorisation de rentrer dans ses foyers ».

La famille *Berger*, *Bergier* ou *Le Bergier* a fourni trois prévôts à la ville de Corbeil dans le cours du seizième siècle (3). Un personnage de ce nom qui paraît dans les dernières années, et qu'on ne peut guère identifier avec celui de 1562, était zélé partisan de Henri IV, mais suspect à ses concitoyens catholiques (4).

« *A faute de meilleur prédicant*, continue Delabarre, *ils instruisi-*

(1) Delabarre, *Antiquitez de la ville, comté et châtelenie de Corbeil*, Paris, 1647, p. 243.

(2) Deuxième édition, t. II, col. 326.

(3) A. Dufour, *Relation du siège de Corbeil en 1590*, traduite du jésuite Dondini, avec introduction et notes, Fontainebleau, 1886 (extrait des *Annales de la Soc. hist. du Gâtinais*).

(4) Lettre à Monsieur le procureur du roy à Corbeil, datée de Villeroy, ce 2e février 1584, et signée : *Le Bergier*, dans les manuscrits déposés aux archives municipales de Corbeil. — Lettre de *Charles Le Bergier*, sergent royal à Corbeil, du 28 mars 1591, dans A. Dufour, *op. cit.*, p. 14.

rent un Procureur, nommé QUENTIN, *à jargonner selon leur ramage, des abus introduits en l'Église, de la superfluité des Prélats, de la desbauche des Moines, et de l'ignorance des Prestres, et sous ce prétexte desbaucher ce peuple, le faire revolter et secouër le joug de l'obéissance ecclésiastique et civile* ».

Aucun ministre autrement connu ne s'appelle *Quentin*, nom ou prénom d'ailleurs fréquent en Brie: Alexandre Quentin, de Claye, décrété de prise de corps en 1563 avec quarante-quatre autres, dont Catherine Budé (1); Quentin Rentier, Quentin Croyer etc. à Meaux en 1572 (2). Quant à la consécration d'un pasteur, on n'y procédait pas, même en ces temps difficiles, avec la légèreté que suppose Delabarre, et le tout premier article de la discipline de 1559 porte que « pour procéder à l'élection de ceux qu'on veut employer au ministère de la Parole de Dieu, on se gouvernera selon la règle de l'Apôtre: c'est qu'examen et inquisition sera faite de leur doctrine et de leurs mœurs, autant diligemment que faire se pourra ». L' « élection » était faite en synode, en colloque, ou tout au moins en consistoire.

Quant à l'esprit de révolte au point de vue politique, il est presque superflu de réfuter ce reproche répété dans tous les temps avec une égale ténacité et une égale fausseté: la confession de foi réformée (Art. XL) déclare « qu'il faut obéir aux lois et statuts, payer tributs, impôts et autres devoirs, et porter le joug de subjection d'une bonne et franche volonté, encore que les supérieurs fussent infidèles, moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier ».

Dès lors deux partis existaient dans la ville, et un des conflits trop fréquents, hélas, à cette époque, nous est raconté par Delabarre en une page qu'il serait fort utile — mais qu'il a été jusqu'à présent impossible — de contrôler d'après les documents originaux.

« *Le prevost reformé, assez instruit des moyens qu'il vouloit tenir en l'introduction de ces nouveautez, n'oublia aucun artifice pour attirer le peuple à sa cordelle, et harasser et tourmenter ceux qu'il connoissoit contrarier à ses desseins. Enfin il voulut donner l'espouvante aux Catholiques; il choisit l'heure que le peuple commençoit de s'assembler en*

(1) *France prot.*, III, col. 379. Cf. ci-dessus, p. 10.
(2) Crespin, *Hist. des martyrs*, fol. 709 *recto*.

l'Église, et envoya un de ses suppôts quereller ceux qui sonnoient les cloches : cet homme fut un peu mal mené, ainsi que son Maistre avoit projetté devoir advenir, pour avoir sujet d'en faire une grande information, en laquelle il s'estudia de comprendre les plus apparens des Catholiques : mais ils se retirèrent par devers la cour de Parlement, où ils exposèrent les procédures de leur prévost, qui fut mandé, blâsmé et renvoyé avec diminution de son authorité et réputation ».

Les faits ainsi rapportés se sont vraisemblablement passés dans le premier semestre de 1562, peu avant un autre épisode qui vient ensuite dans le livre des *Antiquitez de Corbeil*. Le Parlement de Paris n'avait enregistré qu'avec peine l'édit de janvier, et deux mois après, le massacre des protestants de Vassy avait ouvert la triste période des guerres de religion. Les huguenots ayant pris l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, un religieux s'enfuit sous un habit séculier à travers le Gâtinais, emportant « quelques particules d'ossemens de S. Benoist ».

« *Voulant passer par Corbeil, il fut arresté par les gardes de la porte S. Nicolas — (au-dessus de la rue Saint-Spire, entre les rues actuellement dénommées rue des Fossés et rue de la Juiverie) — à cause qu'il estoit en fort mauvais équipage, et fut conduit par devant Maistre Nicolas Barré, Procureur du Roy... et présenta les reliques qu'il portoit, lesquelles furent retenües par ledit Barré, en intention d'en faire un reliquaire pour sa paroisse, et de ce que dessus on dressa un procès verbal qui fut mis au greffe... du 8e juin 1562* ».

Telle était la situation des catholiques et des protestants à Corbeil, les uns soutenus par le prévôt Berger, les autres par le procureur Barré, dans l'été de 1562, quelques mois avant l'apparition, devant les murs de la ville, des troupes protestantes commandées par le prince de Condé.

CHAPITRE III

La campagne de 1562

§ 1. — Préliminaires, Conférences et Combats entre Paris et Orléans

Les préliminaires de la guerre et la première campagne eurent lieu précisément entre Paris et Orléans, et dans les environs immédiats de Corbeil.

Les sources à consulter sur ce point spécial de notre histoire sont relativement nombreuses et variées. Nous indiquerons en notes les diverses lettres, rapports etc.; en ce qui concerne *l'Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, si elle paraît être en général une compilation faite seulement *sous la direction* de Théodore de Bèze, le sixième livre, que nous aurons à consulter souvent, est certainement l'un de ceux où la part de Bèze fut la plus considérable, tant pour les matériaux fournis que pour leur mise en valeur. Il y a ici, comme l'a établi le dernier éditeur critique de cet ouvrage, « un ton plus particulièrement *personnel* »; plusieurs récits sont évidemment sortis de la plume d'un témoin oculaire des faits, bien au courant des hommes et des choses (1) ». Et en effet Bèze, devenu « l'âme du parti réformé » (2), accompagna, cette année-là, le prince de Condé dans la plupart de ses marches à travers l'Ile de France et l'Orléanais, étant d'ailleurs, comme il

(1) Rod. Reuss, *Notice bibliographique, historique et littéraire*, en tête du t. III, édition de Paris, Fischbacher, 1889, p. LXIV.

(2) Viguié, *Encycl. des sc. rel.*, t. II, p. 262, v° Bèze.

prend soin de le marquer lui-même, « en manteau et non en armes » (1).

Depuis que François Ier avait reconstruit le château de Fontainebleau, il y avait entre Paris et cette ville, lorsque la cour y était, un grand mouvement de troupes et de cortèges seigneuriaux, et l'une des routes, celle de la rive gauche de la Seine, passait alors comme aujourd'hui à l'ouest de Corbeil au village d'Essonnes où, depuis deux siècles déjà, s'était établie la plus vieille papeterie française (2).

C'est ainsi que, dans les premiers jours de mars 1561, le prince de Condé venant de son gouvernement de Picardie pour se disculper devant le conseil, à Fontainebleau, des accusations portées contre lui par ses ennemis, « arriva en poste, accompaigné au partir de Paris par où il passa, de cent chevaux et plus (3) ».

Un an après, en mars 1562, aussitôt après le massacre de Vassy, le roi de Navarre, détaché du parti protestant par le roi d'Espagne, s'entend avec les Guise pour ramener le roi de Fontainebleau à Melun, où ils le garderont à leur disposition (4), tandis que Condé, arrivé à Meaux « avec neuf cens a mil chevaux (5) », conseille à Catherine de Médicis de conduire son fils à Orléans sous la protection des chefs réformés. L'ambassadeur d'Angleterre, Throckmorton, dit formellement qu'Antoine de Bourbon s'arrêta d'abord, avec une nombreuse escorte, à Corbeil (6).

« Né grand, prudent, courageux et pauvre (7) », Louis de Bourbon, prince de Condé, était devenu le chef des réformés après

(1) *Apologia ad libellum F. Claudii de Xaintes*, 1567 (dans les *tractationes theologicæ*, 1570).

(2) En 1340 (Vicomte d'Avenel, *le Mécanisme de la vie moderne*, ch. VII).

(3) *De la Place*, p. 120.

(4) « C'est un lieu où l'on a acoustumé tenir et enfermer ceux desquels on se veut garder » (Harangue de Spifame, envoyé de Condé, en novembre 1562, publiée en 1563 ; traduite dans l'*Hist. eccles.*, VI, 178 (éd. Baum, t. II, p. 221), et les *Mémoires de Condé*, ou Recueil pour servir à l'histoire de France (Londres, 1743 ; IV, 56).

(5) *Hist. ecclés.*, VI, 6 (éd. Baum, t. II, p. 16).

(6) « The king of Navarre with his company went from *Corbeil* to Fontainebleau, where the Ring and especially the queen mother made them strong countenance, because the train came in arms to the court (Throckmorton to the queen, 31 mars 1562. Calendar of state papers, foreign). Comte J. Delaborde, *Coligny*, t. II, p. 54, note 1.

(7) D'Aubigné, *Histoire universelle*.

la défection de son frère le roi de Navarre, et fut dès lors un des principaux personnages dans l'histoire du siècle. « D'après des portraits authentiques ses yeux étaient vifs et perçants ; sa figure, agréable sans être régulière, s'encadra plus tard dans une de ces barbes fortes, d'un blond ardent, que reproduisent si souvent les maîtres du XVI[e] siècle. Son esprit était brillant et assez cultivé, sa parole facile, entraînante, avec une pointe de raillerie que sa bonne humeur faisait oublier ; rien de puritain assurément ; beaucoup de gaieté et d'ardeur, le désir et le don de plaire, le caractère résolu, l'âme fière, le cœur grand et généreux » (1). Toutefois il faut bien reconnaître que le prince manqua souvent de caractère, et le siège de Corbeil nous en donnera précisément un exemple typique.

Condé se décida à entrer en campagne lorsqu'il apprit l'arrivée et la quasi-captivité du roi au château de Melun. « Entendant cela ledit sieur Prince... après avoir fait la Cene à Meaux, le jour de Pasques 29 de Mars, tira droit au pont S. Clou (2) ». Il eût été plus court de passer par Corbeil pour aller à Orléans, mais les triumvirs étaient maîtres de la route entre Paris et Melun (3), et déjà sans doute, comme nous en aurons bientôt la preuve, le pont de Corbeil était très sérieusement gardé.

Condé passe donc celui de Saint-Cloud avec deux mille cavaliers (4). « De là il tira droit [par Palaiseau (5)] à Montlehery (6) » et Chastres (7), c'est-à-dire Arpajon ; puis par Angerville et Toury il arriva sans coup férir à Orléans, où les huguenots le reçurent au chant des psaumes, et qui devint la base des opérations. Nous glanerons seulement, dans les diverses relations des graves évé-

(1) Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I. p. 23. En tête de ce volume figure une reproduction d'un dessin de Janet. Un dessin à la plume et une gravure prêtés en janvier 1897 à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères par un libraire allemand représentent le prince de profil, avec la barbe en pointe, la main droite sur sa toque que supporte un coussin, la main gauche tenant une fleur.

(2) *Hist. eccles.*, VI, 7 (éd. Baum, II, p. 18). Cf. La Noue, *Discours*, p. 783.

(3) M. le duc d'Aumale admet que « *déjà Condé était au pont de Saint-Cloud* quand il apprit qu'il était devancé et que les triumvirs étaient à Fontainebleau (1, p. 125) ». Ce qu'il y apprit, c'était que la cour, le mardi 31, était venue de Fontainebleau à Melun (*Mém. de Condé*, II, 31).

(4) Languet, 30 mart., p. 213.

(5) *Mémoires de Condé*, I, 79.

(6) *Hist. eccles.*, loc. cit.

(7) La Noue, *Discours*, loc. cit.

nements qui suivirent, les détails topographiques ou autres concernant notre région.

Par divers manifestes publiés à Orléans, le prince de Condé, l'amiral Coligny, les seigneurs et chevaliers de l'Ordre, déclaraient qu'ils étaient « de bons et loyaux subjectz », ne prenant les armes que « forcez et contraints », « n'ayant rien en plus grande recommandation, après l'honneur de Dieu, que le service de notre roy », « désirans remettre sa majesté et sa couronne en sûreté, et la royne en son autorité » (avril 1562) (1). En témoignage de leur dévouement aux véritables intérêts du roi de France, les huguenots prirent ses couleurs: la casaque et l'écharpe *blanches*.

De leur côté les triumvirs, chefs du parti catholique, se préparaient aussi à la lutte. Ils prirent la livrée rouge du roi d'Espagne, ce qui montre combien l'idée patriotique était loin d'être alors ce qu'elle est aujourd'hui. Le 31 mai, l'armée catholique sortit de Paris. « M. le maréchal de S. André la conduisit au partir, accompagné de M. de Brosses [le duc d'Étampes]. Le lendemain le roy de Navarre, le Connetable, et M. de Guise, accompagnés d'un grand nombre de gentilshommes et grands seigneurs, s'en allèrent au camp qui estoit a Longjumeau (2) ». Ils avancèrent ensuite jusqu'à Montlhéry (3). Le 3 juin, la reine vint de Vincennes avec « des haquenées de relais, pour faire plus grande diligence (4) », passant plus probablement par le pont de Charenton que par celui de Corbeil. Elle tint conseil avec les chefs catholiques au camp de Montlhéry (5), puis eut à Château-Gaillard, entre Artenay et Toury, avec le prince de Condé, une conférence que rendirent inutiles les décisions irrévocablement prises la veille (6).

Après une autre tentative aussi infructueuse pour « amuser » son adversaire, la reine se retira vers la fin du mois à Melun où était le roi (7), et les hostilités s'ouvrirent dans le sud-ouest de l'Ile

(1) *Mém. de Condé*, III, 258 sqq. Cf. C^te^ Delaborde, *Coligny*, II, p. 70.

(2) Journal de 1562, Revue rétrospective, V.

(3) *Hist. eccl*és., VI, 76 (éd. Baum, t. II. p. 99)

(4) Journal de 1562, *loc. cit.*

(5) *Discours* et dans les *Mém. de Condé*, IV, 10.

(6) « Cest abouchement demeura du tout infructueux, s'estans obligés la Royne et le Roy de Navarre devant que de partir de Montlehery, de n'outre passer la résolution prinse en leur conseil » (*Hist. eccl*és., VI, 81, éd. Baum, t. II, p. 103).

(7) *Ibid.*, VI, 98 (t. II, p. 128).

de France : « la Beauce eut deux armées pour luy aider à faire la récolte (1) ».

Les réformés résolurent de donner une « camisade » (surprise de nuit) à l'armée royale. « Dans la journée du 2 juillet ils vinrent à la Ferté-Alais ; au coucher du soleil leurs soldats revêtirent une chemise blanche pardessus leurs armes, afin de se reconnaître, et s'ébranlèrent en deux corps. Le premier était aux ordres de l'amiral : il marchait en tête avec huit cents lances qui devaient renverser les avant-postes de cavalerie ennemie ; douze cents arquebusiers et deux gros bataillons de piques devaient se saisir de l'artillerie. Condé dirigeait la « bataille », composée de mille chevaux, en quatre escadrons, et du reste de l'infanterie... Mais on chemina lentement ; les guides, troublés ou mal choisis, s'égarèrent : la surprise fut manquée (2) ».

En ce mois de juillet le Parlement de Paris rendit contre les huguenots divers arrêts dont l'Église de Corbeil et les protestants disséminés eurent sans doute fort à souffrir, car les arrêts furent exécutés dans l'Ile de France en maint endroit avec la même rigueur qu'à Paris, « tellement que, pour estre jetté en la rivière au lieu d'estre mené en prison, il ne faloit qu'estre appelé huguenot en pleine rue, de quelque religion qu'on fust (3) ».

Cependant les opérations militaires continuaient à l'est et au nord-ouest d'Orléans. Le 21 septembre le roi passe à Dourdan, allant en Normandie (4).

Les passages de rivières présentaient alors des difficultés particulièrement grandes, en temps de guerre, et surtout pour la cavalerie ; la garde des ponts était une des premières préoccupations des belligérants. C'est aussi ce qui donnait une certaine importance au château et à la ville de Corbeil, encore fort petite, mais située au confluent de la Seine et de l'Essonne, si près de la capitale. Lorsqu'en octobre 1562, le frère de l'amiral Coligny, d'Andelot, traverse tout l'est de la France, amenant neuf cornettes de reîtres et douze enseignes de lansquenets depuis Bacharach jusqu'à

(1) Castelnau.

(2) Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, I, p. 146, d'après La Noue. *Disc. polit. et milit.*, p. 676.

(3) Crespin, *Martyrs*, l. 8, f° 581. *Cf.* Bèze, VI, *passim*.

(4) Lettre de Perrenot de Chantonnay, ambassadeur du roi catholique, du 21 sept. 1562, dans les *Mém. de Condé*, II, 85.

Orléans, les triumvirs ordonnent aux villes et aux seigneurs de prendre des mesures extraordinaires, et pourvoient « très bien à tout ce qui pouvoit empescher ce passage (1) », mais sans résultat. Il franchit, à marches forcées, la Seine « audessus de l'embouchure [la source] (2), près de Châtillon, l'Armançon près de Tonnerre, l'Yonne à Cravant, le Loing à Montargis, et rejoignit son frère dans Orléans le 6 novembre. Dès l'arrivée de ces renforts, Condé et Coligny se mirent en marche sur Paris. On conçoit une haute idée de la manière dont Condé, ses officiers et ses ministres (entre autres Bèze qui venait d'arriver avec d'Andelot) entendaient la discipline, en lisant les *prières ordinaires des soldats de l'armée, accommodées selon l'occurrence du temps* (3).

A ce moment les environs de la capitale, occupés par les troupes des triumvirs, étaient battus par des bandes catholiques plus ou moins régulièrement organisées. Parmi les victimes, en octobre 1562, nous retrouvons la famille de Michel Gaillard, au château de Chilly près de Longjumeau (4) :

« C'estoit une pitié des pillages qui se faisoient par certains brigands, naguères intitulés Capitaines, sortant de Paris et d'ailleurs pour piller les maisons des gentilshommes de la religion en Beausse.., notamment celle de Longjumeau, par un Capitaine, cordonnier de Paris, dont la dame fut très cruellement traittée, y estant tué un jeune homme, précepteur de ses enfants, combien que la sauvegarde du roy, sous confiance de laquelle le sieur du lieu s'estoit retiré d'Orléans, luy fust exhibée, et mesmes fust attachée à la porte du château (5) ».

Il semblerait, d'après un autre récit, que la maison de Michel Gaillard fut pillée par un lieutenant criminel de robe courte, *Jean Tanchou*, « quant *par ordonnance de la court* il fust envoié audit lieu de Longjumeau (6) ».

(1) *Hist. eccles.*, VI, 186 (éd. Baum, t. II, p. 229). Cf. Cte Delaborde, Coligny, t. II, p. 158.

(2) D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. II, ch. XIII (éd. de Ruble, t. II, p. 99).

(3) Prière du matin, prière du soir, terminées l'une et l'autre par l'oraison dominicale et le symbole des apôtres. *Mém. de Condé*, III, p. 262. Cf. la Noue, VI, p. 286, et: Desjardins, *Les sentiments moraux au XVIe S.*, I, p. 51.

(4) Ci-dessus p. 23.

(5) *Hist. eccles.*, VI, 153 (éd. Baum, II, p. 199).

(6) Plainte de l'avocat Rusé (qui figure déjà en 1561 lors de l'attaque de l'hôtel de Michel Gaillard à Paris), en 1564 (*Mém. de Condé*, I, p. 149). En 1596, Michel IV

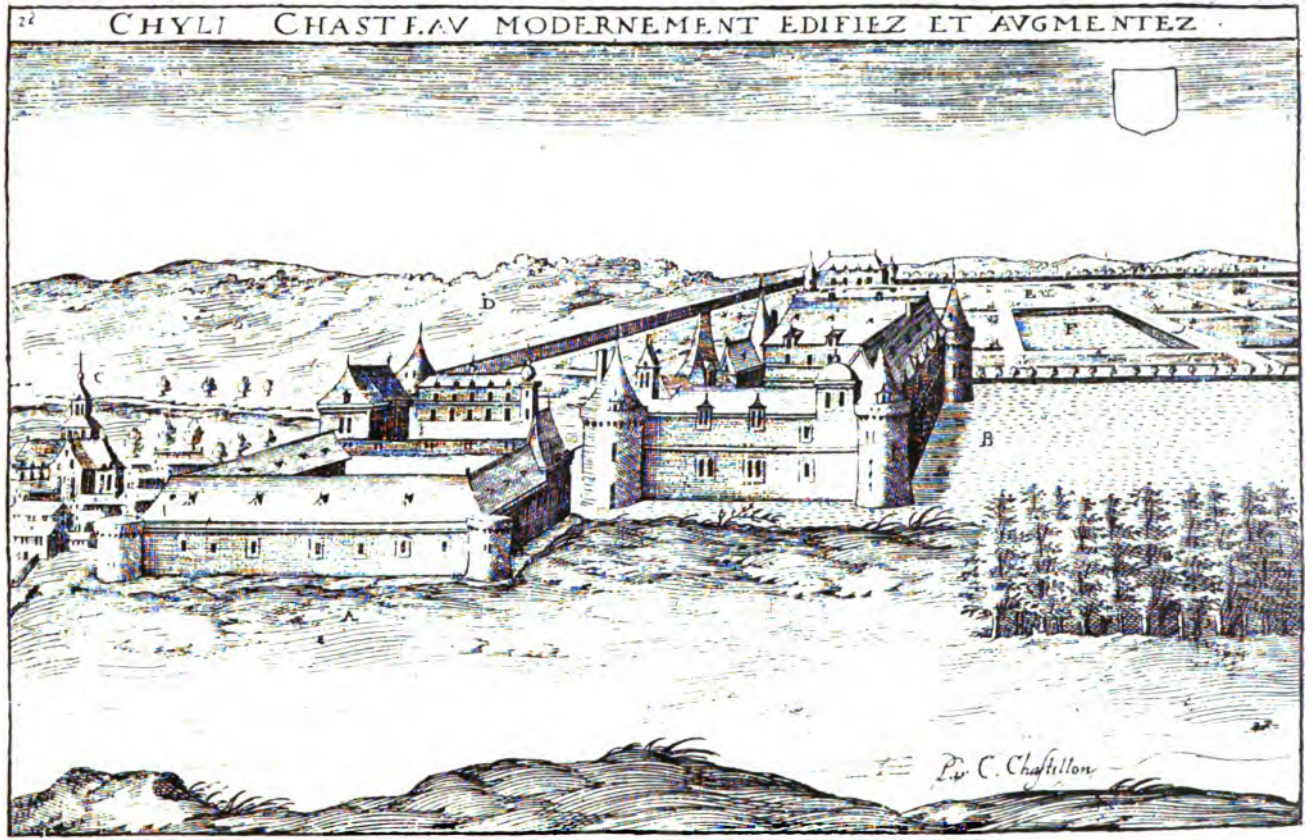

Le Chateau de Chilly-Mazarin, d'après Claude Chastillon (XVIe siècle).

§ 2. — Marche de Condé sur Étampes et Corbeil.

Nous avons laissé Condé sortant d'Orléans après l'arrivée des renforts qu'amenait d'Andelot. Le 8 novembre Artus de Cossé, seigneur de Gonnor, vint négocier avec lui de la part de la reine-mère, mais sans plus de succès qu'elle n'en avait eu précédemment.

La première ville à prendre sur la route de Paris était Étampes. Une petite garnison catholique y avait été laissée en septembre (1); le maréchal de St-André s'y était replié, après avoir vainement essayé de barrer la route à d'Andelot du côté de Sens. Il arrivait encore trop tard à Étampes, « en intention d'y faire le magasin de camp du triumvirat, s'il n'eust esté prévenu. Il se retira aussi en toute diligence, laissant toutes fois deux enseignes dans la ville, laquelle, y estant arrivée la cavalerie légère du Prince, luy ouvrit les portes, s'estant les gens de pied retirés au chasteau et rendus le lendemain avec l'espée et la dague. Seulement il y eut quelque désordre et pillage à l'entrée, par la faute de ceux qui ouvrirent les portes indiscrètement, mais cela cessa tantost. Et parce qu'il y avoit grande quantité de vivres, on y establit des commissaires pour fournir à la munition du camp (2) ».

Le château dont il est question ici est la forteresse bâtie par le roi Robert et dont les imposantes ruines, notamment la tour Guinette, dominent aujourd'hui encore la ville (3). « Le chasteau, écrivait le 6 novembre — sans doute aussitôt arrivé — l'ambassadeur d'Espagne, est sur un petit hault, qui ne s'est encores rendu;

vendit à Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, les terres de Chilly et de Longjumeau moyennant 40.000 écus, plus une somme de 500 écus représentant la valeur d'une chaîne d'or pour Claude de Lafayette, dame de Chilly. Ce Martin Ruzé, fils de Guillaume Ruzé, secrétaire d'État en 1588, mourut catholique en 1613, car sa pierre tombale dans le chœur de St-Étienne de Chilly porte la formule: « Priez Dieu pour son âme » (Cf. P. Salin, *Notice sur Chilly*; et F. de Guilhermy, *Inscrip. de la France*, t. III, p. 644); sa statue le représente en grand costume de l'ordre du St-Esprit. Il laissa ses domaines à son petit-neveu le marquis d'Effiat.

(1) *Hist. eccles.*, VI, 146 (éd. Baum, t. II, p. 190).

(2) *Hist. eccles.*, VI, 192 (éd. Baum, II, p. 236). Cf. d'Aubigné, *Hist. univ.*, l. III, ch. XII.

(3) Max. Legrand, *Étampes pittoresque*, 1896.

et leur donnera quelque empeschement, pour ce que maintenant ilz menent peu d'artillerie aveq eulx » (1).

Condé avait son quartier général dans « une commanderie » qui est certainement la riche commanderie de Chauffour, près d'Étréchy, à deux petites lieues au nord d'Étampes (2), peut-être dans quelqu'une des parties de l'ancien château des Templiers qui subsistent à la ferme du Roussay (3).

C'est à ce moment, d'après des témoignages un peu vagues, qu'il faudrait placer une petite expédition des huguenots contre la ville de Dourdan, « laquelle ils bruslèrent, parce que elle estoit à Monsieur de Guise » (4), et contre Chastres sous Montlhéry, c'est-à-dire Arpajon.

Théodore de Bèze, qui sans doute accompagnait déjà Condé comme il le fit pendant la suite de la campagne, se trouvait ainsi revenu tout près de son ancien prieuré de Saint-Éloi à Longjumeau. Il écrit à Calvin, sans autre détail : « Sequuta mox est Stamparum et *omnium vicinorum oppidorum* deditio (5) ».

Tandis que La Noue approuve Condé de n'avoir pas marché droit sur Paris, Bèze, dans cette lettre, blâme la tactique alors suivie, et la même appréciation se retrouve dans l'*Histoire ecclésiastique*, où l'on peut, ici tout au moins, reconnaître le même auteur (6) :

« *Alors fut-il délibéré quel chemin on tiendroit; de quoy plusieurs s'esmerveillèrent, estant chose toute claire, que si on fust allé droit à Paris, distant seulement de quatorze petites lieues par un chemin tout uni, et plein de bourgades et de vivres, le Prince pour le moins pouvoit*

(1) *Mém. de Condé*, II, 106.

(2) Une des sept commanderies de St-Jean de Latran ou de l'Hôpital ancien, à Paris (Mannier, *les Commanderies du grand prieuré de France*, 1872, in-8°, p. 43).

(3) L. Marquis, *Étréchy et les fiefs environnants*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol.* de Corbeil, 1896, p. 19. Cette campagne de 1562 n'est pas mentionnée dans le chapitre intitulé : « Les gens de guerre à Étréchy ».

(4) *Journal* de Bruslart, dans les *Mém. de Condé*, I, p. 100 : « Le douziesme jour de ce mois [novembre] vindrent [à Paris] nouvelles que la ville d'Étampes avoit esté prise,... et *de là* allèrent à la ville de Dordan, etc. ». Cf. lettre de Chantonnay (16 nov.), *Mém. de Condé*, II, p. 106 : « Dois qu'ilz arrivarent à Estampes, ilz ont courru jusques à Dordan et Chastres soulz Molday ». — Delabarre, *Antiquitez* etc., p. 245, place aussi la prise de Dourdan avant le siège de Corbeil.

(5) Beza Calvino, 14 déc., *Op. Calv.*, XIX, p. 597. Cf. *Mém. de Condé*, IV, p. 145. Throckmorton, 20 nov. (*Cal. of state papers*, p. 473).

(6) VI, 192. Cf. La Noue, p. 840. De Thou, III, 358.

surprendre tous les fauxbourgs de deça (1), *qui ne sont pas une petite partie de la ville, donnant un tel effroy aux Parisiens, qu'ils eussent apporte la carte blanche, ou bien eussent souffert une perte inestimable.*

« *Mais il pleut à Dieu de bander les yeux à tant de capitaines et gens d'esprit qu'il y avoit en l'armée pour prendre le chemin a costé, par La Ferté-Alaix et à Corbeil, alleguans les uns qu'il faloit espargner la ville capitale du royaume, c'est-à-dire la caverne dont souffloit tout le vent de ceste tempeste; les autres alleguoient une maxime de guerre, à savoir que si les soldats estoient une fois enrichis d'un tel butin, ils ne se voudroient plus exposer aux hazards et mesmes seroient en danger de se desbander; chose vraiment digne de considération, mais qui ne peut avoir lieu toutesfois et quantes que la prise d'une ville dont il est question apporte la victoire entière, ou contraint l'ennemi de venir à composition raisonnable, comme il fust lors advenu* ».

L'historien des princes de Condé juge ainsi cette détermination (2): « Quand il s'agit d'affaires de guerre, comment espérer qu'un conseil dirigeant adopte une résolution simple, énergique et efficace? Tout plan qu'on met en délibération est presque toujours amoindri ». M. le duc d'Aumale rend ainsi les conseillers du général en chef en majeure partie responsables du retard causé par la marche sur Corbeil. D'autres indices porteraient plutôt à croire que Condé résista à l'avis de la majorité, qui était de marcher droit sur Paris (par Arpajon, Longjumeau, Bourg-la-Reine, Montrouge); il y aurait à reconnaître ici l'effet de quelque scrupule, ou — ce qui paraît le plus probable — un succès diplomatique de la reine-mère. En effet, elle avait envoyé de nouveau à Condé et Coligny M. de Gonnor « qui passa la nuit du 11 novembre dans le logement occupé par l'amiral [à Étampes ou à la commanderie de Chauffour] et lui fit de longs discours (3). » Une lettre de l'ambassadeur d'Espagne donne une indication précieuse, d'après laquelle Condé, renonçant à marcher droit sur Paris et acceptant de recommencer les négociations avec Catherine de

(1) C'est-à-dire de la rive *gauche*. D'Aubigné (III, XII) dit: « Par les pratiques de Janlis, qui se vantoit d'intelligence dans la ville du costé de sainct Denis, il fut résolu de marcher vers Sainct-Denis », c'est-à-dire de passer sur la rive *droite*, par le pont de Corbeil.

(2) Duc d'Aumale, I, p. 176.

(3) Trockmorton to the queen, 20 nov. 1562 (*Calend. of state papers*, foreign).

Médicis, aurait demandé, à cet effet, l'autorisation de se rendre sur la rive droite de la Seine par le pont de Corbeil; ce qui expliquerait à la fois sa marche sur cette ville et son attente à quelque distance: « Il est entendu que le prince de Condey avoit envoyé à Corbeil demander passaige pour venir vers la Royne-mère. Celuy qu'est au dict Corbeil [Pavan ou Cosseins, voir ci-après] luy ha respondu que s'il vouloit passer avecq son train ordinaire il luy bailleroit ouverture; aultrement il s'efforceroit tant qu'il pourroit de luy guarder l'entrée (1) ».

Que ce fût pour attaquer Paris au nord-est, ou simplement pour conférer avec la reine (alors à Vincennes), toujours est-il que Condé, laissant une petite garnison à Étampes (2), se mit en marche dans la direction de Corbeil.

§ 3. — Condé devant Corbeil (16 novembre 1562).

« Le 16 du mois, l'avant-garde du Prince logea à deux lieues de Corbeil, ville assise sur la rivière de Sene, et la bataille en la paroisse de Balancourt, ayans ceux de la ville mis le feu à leurs fauxbourgs, de l'ordonnance du sieur de Pavan, qui y avoit esté envoyé avec quelques legionnaires de Picardie et Champagne (3) ».

L'avant-garde, qui paraît avoir campé précédemment, comme nous l'avons vu, à Étréchy, n'avait qu'à suivre la vallée de la Juisne, puis celle de l'Essonne, jusqu'au château de Villeroy et au village de Mennecy ; peut-être même s'avança-t-elle aussitôt, à deux petites lieues de Corbeil, jusqu'au dessus du Plessis-Chenet, où nous retrouverons bientôt établi le quartier général ; c'était en effet une bonne position stratégique commandant les deux vallées de la Seine et de l'Essonne. Enfin elle campa à Essonnes (4).

Quant à la *bataille*, « le centre, le principal corps où se trouvait, en général, le gros de la gendarmerie (5) », il vint, par le Mesnil-

(1) Lettres de Chantonnay, 16 novembre (*Mém. de Condé*, II, p. 107).

(2) Throckmorton, 13 déc. (*loc. cit.*, p. 543): « Pithiviers and Etampes are not guardable with the small force left in them ».

(3) *Hist. ecclés.*, VI, 193.

(4) De la Barre (p. 246) dit que ces troupes détruisirent les moulins à papier qui existaient à Essonne depuis le XIII[e] ou le XIV[e] siècle.

(5) Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, I, p. 51, n. 2.

Racoin, Boissy-le-Cutté, et Villiers-la-Joie, dont le couvent fut pillé (1), à la Ferté-Alais, et de là, par Baulne, à Ballancourt. L'ancienne route de la Ferté à Corbeil, aujourd'hui chemin vicinal, à l'est de la grande route, s'en détache à Ballancourt au sud du grand Saussay (château appartenant actuellement au général marquis de Colbert), et rejoint l'ancienne route de Milly et celle de Fontainebleau au nord du Plessis-Chenet, en laissant à droite la ferme des Messis, puis à gauche celle de la Verville.

Ballancourt, sur la rive droite de l'Essonne, était célèbre par la chapelle du château de Palluau où les reliques de saint Spire avaient été d'abord déposées au X^e^ siècle, avant d'être transportées à Corbeil (2).

La ville de Corbeil occupait alors l'espace assez étroit délimité aujourd'hui encore à l'est par la Seine, au nord et à l'ouest par l'Essonne, que longe la rue dite *des Remparts*, au sud par le canal de l'Arquebuse. La *rue des Fossés* indique la moitié d'un bastion derrière lequel était reléguée *la juiverie*, et qui défendait l'entrée méridionale de la ville: la *porte Saint-Nicolas* donnait accès dans la rue Saint-Spire. La *porte de Paris*, à l'autre extrémité de la ville, était au pied du château bâti par Louis le Gros sur la rive gauche de l'Essonne, où se trouvent actuellement les grands moulins. Enfin en tête du pont, sur la rive droite de la Seine, la *porte de Brie*, flanquée de deux tours, était gardée par un donjon avec cinq tourelles qui fut ruiné en 1590 et détruit en 1714 seulement. Le prévôt de la Barre dit que « ce chasteau estoit d'assez bonne deffense *au temps que l'on n'usoit point d'artillerie* (3) ». Or nous avons vu que, du moins la semaine précédente, au siège de la tour Guinette à Étampes, les réformés « menoient peu d'artillerie aveq

(1) A. Mallet, *Notes sur la Ferté-Alais*, extrait des *Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise*, Versailles, 1879, p. 28. Cf. *Gallia Christ.*, t. XII, p. 243. — D'après M. Mallet (p. 29), Mathieu de Launay, le président des Seize, serait né à la Ferté-Alais. Le couvent de Villiers était près du château de Presles (commune de Cerny), propriété de la famille Carnot, où la veuve de l'ancien Président de la République est morte en septembre 1898.

(2) A. Dufour, *S. Spire à Ballancourt et à Corbeil* (*Bull. de la soc. hist. et archéol. de Corbeil*, 1895, I, p. 5).

(3) *Antiquitez*, etc. *de Corbeil*, p. 10. Cf. A. Dufour, *Le vieux château de Corbeil*, dans le *Bull.* de la Société hist. de Corbeil, 1896, p. 77-79, avec gravure représentant « le viel chasteau et partie du pont de Corbeil veu du costé de Seinemont »; cf. plan de Corbeil par Tassin, 1534, reproduit par le même, *ibid.*, p. 7.

eulx (1) », et, à la fin du mois, devant Paris, ils ont « deux canons, une coulevrine, quatre pièces de campagne, et non plus (2) ».

Quant aux faubourgs brûlés par les habitants (ou par les soldats qui venaient les défendre?) il s'agit soit des faubourgs Saint-Jacques, en aval, et Saint-Léonard, en amont, sur la rive droite par laquelle le sieur de Pavan arriva précisément, avec ses légionnaires de Champagne ; soit plutôt (car ces faubourgs-là n'avaient guère à craindre l'armée de Condé), des faubourgs de Saint-Nicolas, de Nagis, de Paris et des Bordes, fort peu importants, situés sur la rive gauche de la Seine, au sud et à l'ouest de la ville.

Le sieur de Pavan était un seigneur voisin de la Ferté-sous-Jouarre, qui se rendit bientôt (février 1563) célèbre par le pillage de plusieurs châteaux et le massacre des huguenots en Brie (3).

La Noue signale aussi d'autres renforts jetés en toute hâte dans la ville menacée : « Comme les catholiques virent qu'on prenoit ceste route [d'Étampes à Corbeil] ils y envoyèrent toute la nuict [du 15 au 16 novembre] le maistre de camp *Causseins*, avec son vieil régiment, et après le mareschal de S. André (4), qui firent bien conoistre aux Huguenots que la meilleure défense des places sont les bons hommes en nombre suffisant ». Cosseins, « un des plus résolus et fidelles chefs de ce temps (5) », devait être plus tard chargé par le roi de garder l'hôtel de Coligny, et participer au meurtre de l'amiral le jour de la Saint-Barthélemy (6).

Quant aux troupes placées sous les ordres de ces capitaines, il se mêlait à leurs instincts belliqueux, en venant au milieu des célèbres vignobles du bord de la Seine, certains sentiments dont un chroniqueur du temps nous a laissé la naïve expression : quand le roi et M. de Guise quittèrent le Hâvre pour secourir Corbeil et Paris, « tout le camp prit courage de se retirer *vers les bons vins*

(1) Ci-dessus, p. 34.

(2) *Hist. eccléS.*, VI, 196 (éd. Baum, t. II, p. 242).

(3) *Hist. eccléS.*, VII, 358 (éd. Baum, t. II, p. 448).

(4) Quand le maréchal arriva, la ville avait déjà reçu une première sommation (voy. ci-dessous).

(5) La Popelinière, II, 143 a.

(6) Comte Delaborde, *Coligny*, III, p. 473. Cosseins mourut en 1573 au siège de la Rochelle, « plein de désespoir et d'hurlemens, sans vouloir admettre aucune consolation ni esperance de salut, disant tout hautement en grinçant les dents, qu'il savoit bien que Dieu ne luy pardonneroit jamais » (*Hist. eccléS.*, XVI, 480).

françois, étant tous hodés et lassés de boire le cidre de Normandie (1) ».

Depuis le commencement des hostilités, les portes de la ville étaient évidemment gardées avec un soin particulier, et l'on peut se faire une idée des moyens employés, d'après les ordres du roi au gouverneur et « aux maire, eschevins, manans et habitans de Corbeil » en 1568 dans des circonstances analogues (2) ainsi que d'après les mesures prises en cette année même 1562, à Tonnerre, contre les protestants assimilés à des vagabonds et voleurs de grand chemin (3): dès 1559 les portes ont des gardiens payés à l'année; pour 1562-1563 les comptes de la ville fournissent les renseignements suivants :

« *Le Recepveur a payé... treize livres douze sols pour les salaires et vaccations d'avoir fait le guet de jour à la lanterne du fort et chastel pour doubte de surprinse des voleurs et autres gens de la nouvelle religion allans, venans, et roulans journellement à l'entour de ceste ville, mal vivans, rompans et gastans les ymaiges, croix, et faisans aultres crimes exécrables etc. et pour les nuictz des deux mois de février et de mars* ».

« *A N. N. la somme de trente deux sols pour une logette de bois sur la porte Saint Pierre, pour mettre à couvert ceux qui faisoient la sentinelle et garde de nuict pour garder l'eschelage et la surprinse des volleurs et gens de la nouvelle religion, amassés, allans et venans jour et nuict à l'entour de ceste ville et pres des murailles d'icelle, etc.* »

Tous ces « allans et venans », d'une ville à l'autre, d'une armée à l'autre, nous donnent une idée de ce qui se passa entre Corbeil, le Plessis-Chenet, et Ballancourt du 16 au 22 novembre 1562.

Delabarre (4) fait arriver dès le 13 novembre Condé « ès environs de Corbeil, sous l'asseurance que ceux de son party luy avoient donné de luy livrer la ville ». On ne trouve nulle part ailleurs trace du bien-fondé d'une imputation aussi grave. Rien ne fait prévoir un tel acte dans les négociations et plans divers que

(1) Cl. Haton, p. 305; cité par Desjardins, *les sentiments moraux au XVI^e s.*, p. 455.

(2) Lettres du roi Charles IX en date du 3 avril et du 31 juillet 1568, dans les mss. de la bibliothèque municipale de Corbeil.

(3) Challe, *le Calvinisme et la Ligue dans le dép. de l'Yonne*, Auxerre, 1863, tome I, p. 393, pièce justif. XVIII.

(4) *Antiquitez* etc., p. 245.

nous avons longuement analysés tout à l'heure ; rien ne confirme la réalité d'une telle intention dans toute la suite du siège, en particulier dans un épisode que Delabarre raconte aussi au début. Nous citerons l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* — peut-être ici Th. de Bèze, — en tout cas témoin plus rapproché des faits. D'après ce détail, insignifiant en lui-même, mais dénotant des informations de première main, il semblerait au contraire que les huguenots de Corbeil aient craint d'être livrés sans merci aux soldats de Condé et qu'il fût bien près de prendre (presque *malgré eux* et non *grâce à eux*) la ville :

« *La ville estant sommée, il s'y fit quelque petite escarmouche, en laquelle advint que quelques soldats sortis de la ville se rendirent au camp du Prince, l'advertissans qu'il y avoit des gens de bien de la Religion leans, qui le prioient d'estre espargnés, s'il entroit en la ville, en mettant un cordon rouge pendant aux fenestres pour remarquer leurs maisons, comme Raab fit en Jéricho* (1)*; ce qui leur fut promis.*

« *Mais on ne fut en ceste peine, car bonnes et grandes forces furent aussi tost envoyées de Paris, tellement qu'il n'y avoit ordre ni esperance de forcer la ville* ».

La Noue ne parle pas de ces « gens de bien » protestants de Corbeil, ni de ces soldats venus (comme prisonniers?) au camp de Condé, mais il dit : « Ce n'estoyent que grosses escarmouches tous les jours (2) ».

Le premier combat, livré par des éclaireurs de l'armée de Condé qui paraissent avoir essayé de prendre la ville par surprise, eut lieu vers l'emplacement actuel de *la Quarantaine* :

« *Pour lors*, dit Delabarre, *il y avoit quantité de maisons autour de l'Eglise de S. Nicolas hors la ville; les Protestans s'approchèrent de ce costé-là et firent facilement retirer les soldats de Pavan, qui estoient sortis à l'escarmouche, d'autant qu'entre eux il y avoit des Reformez qui aydèrent a donner l'espouvante a leurs compagnons et s'attendoient de donner l'entrée libre aux ennemis; mais l'un des Eschevins qui se trouva à la porte, abbatit promptement le tapecul* (3), *qui fit visage de bois aux ennemis, et les arquebusiers qui estoient sur les murailles de*

(1) Josué, II, 18.

(2) *Discours*, p. 841.

(3) Bascule qui s'abaisse par un contre-poids, pour fermer l'entrée d'une barrière (Littré).

la ville les contraignirent de se retirer au gros de l'armee, qui se logea aux villages circonvoisins, sçavoir l'avant-garde à Essonne, la bataille à S. Fargeau, l'arrière-garde à Ballancourt. »

Il paraît plus naturel d'admettre, avec l'*Histoire ecclesiastique*, comme nous l'avons vu plus haut, que ce fut la *bataille*, venant d'Étampes, qui s'arrêta d'abord à Ballancourt, et un détachement, parti directement de là, ou de l'étape suivante, au-dessus du Plessis-Chenet, s'en alla, tournant le dos à Corbeil, occuper Saint-Fargeau, pour garder le passage de la Seine, en face Saint-Port (1) où aboutit, sur la rive droite, une route venant de Melun.

« *Il n'y eut village ni hameau sur le Gastinois qui ne fust remply de gens d'armes* [*de l'armée de Condé*]. *Dans Corbeil il y avoit la compagnie d'hommes d'armes du Duc de Lorraine, conduite par le sieur de Pavan, et à l'instant il y arriva des troupes de tous costez. Le régiment de Picardie fit si bonne diligence qu'il vint assez à temps pour sauver la ville du sac et pillage, et osta aux Protestans le moyen d'exécuter leurs desseins. La ville fut incontinent pourveue d'artillerie, armes et munitions de guerre, que l'on envoya de Paris, et le Mareschal de S. André y vint, et remplit la ville et les fauxbourgs d'infanterie françoise et estrangere; il logea la cavalerie par les villages de la Brie. Les ducs de Nevers, d'Aumale, de Gonor* (2) *et autres Seigneurs en quantité vindrent se loger dans la ville, qui fut si remplie de soldats, que la plus grande partie des habitans quittèrent leurs maisons et se retirèrent à Paris, Melun, et autres lieux plus esloignez du danger; car outre la guerre, ils furent affligez de la peste* (3) ».

L'infanterie étrangère dont il est question, c'étaient les Suisses, envoyés de Melun où commandait le maréchal de Saint-André. Il n'est pas certain qu'il soit venu en personne à Corbeil dès le début, comme le dit Delabarre, peut-être d'après La Noue. En effet, le 16 novembre (le jour même où le gros de l'armée campa aux environs de Corbeil) Chantonnay écrit (4):

« *Le Mareschal de S. Andrey s'est retiré d'Estampes à Melun, pour guarder le pont de la rivière de Seyne; aussy ha-on mis gens dedans Corbeil, et donne ordre d'arrester toutes les barques et bateaulx de*

(1) Par une corruption récente, on dit aujourd'hui Seine-Port.

(2) Le sieur de Gonnor, déjà envoyé plusieurs fois par la reine-mère comme négociateur auprès de Condé, n'était pas duc.

(3) Delabarre, p. 245.

(4) *Mémoires de Condé*, II, p. 107.

passaige que sont sur ladicte riviere... Le Mareschal de S. Andrey ne peult bouger dudit Melun, tant pour guarder le passaige de là et de Corbeil, que pour ce qu'il est foyble, pour s'approcher des ennemys;... Les huguenotz saccaigent et destruyent toute. La suyte des Catholiques n'en faict pas moings... Il est arrivé 2500 suysses vers le Mareschal de S. Andrey. ...Le dict prince de Condey a faict sommer la Ville de Corbeil; et l'on a dépêché à diligence Mons^r d'Aumalle pour s'aller mettre dedans, et il y ha nouvelles quil y est entré. »

En outre Agrippa d'Aubigné (1) nous apprend que « le régiment de Picardie, huit compagnies de gens d'armes, et la pluspart de la noblesse volontaire, furent donnez au mareschal pour défendre le passage de Corbeil *qui desja avoit esté sommé* ». La sommation étant du 17 novembre (2), l'arrivée des renforts serait du 18 au plus tôt.

De son côté, Condé avait sous ses ordres, outre ses plus anciennes troupes, trois mille cinq cents piétons, deux mille reîtres, en tout « sept à huit mille piétons et quatre mille chevaux (3) ». Le quartier général paraît être resté établi au sud de Corbeil, à la jonction des routes de la Ferté-Alais et de Milly, au Plessis-Chenet; du moins Condé date « *du Plessis*, le 21 novembre », une lettre au comte de Warwick, ministre de la reine Élisabeth. En voici quelques passages donnant des détails non seulement sur la situation générale au point de vue politique, mais sur le mauvais état et l'insécurité des routes à cette époque :

« *Monsieur le conte, ce m'a esté ung tres grand plaisir d'avoir entendu de voz nouvelles par la lettre que vous m'avez escripte du IV^e de ce mois, et plus encore de la bonne affection en laquelle je vous retrouve disposé à vous employer en la querelle que maintenant je soustiens à l'encontre des* ENNEMYS DE L'EVANGILE, *usurpateurs de l'auctorité du Roy, mon seigneur, et* PERTURBATEURS DU REPOZ PUBLICQ, *de quoy je ne veulx oublier à vous en rendre le condigne remerciement que vous meritez. Je puis vous dire que si l'*INCOMMODITÉ DES PASSAIGES *nous ont jusques icy empesché de recevoir lettres l'un de l'autre, j'espere, maintenant que Dieu me faict la grâce d'estre* EN LA CAMPAIGNE ET A HUIT OU

(1) *Hist. univ.* III, XII, *in fine.*

(2) A. de Ruble, édition de l'*Hist. univ.* d'Aubigné, t. II, p. 101, n. 2.

(3) Lettre de Chantonnay, 26 nov. 1562 (*Mém. de Condé*, II, 111).

NEUF LIEUES DE PARIS, *si bien pourveoir à rendre les chemins faciles que les moiens nous seront aysez, etc.* (1) ».

Le 18 novembre parvint au camp protestant une grave nouvelle: le frère de Condé, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, blessé au siège de Rouen, venait de mourir la veille. Le prince écrivit à Jeanne d'Albret, le 22 novembre, une lettre touchante datée « du camp devant Corbeil (2) ».

La reine-mère, reprenant sa politique de négociations, saisit aussitôt cette occasion pour envoyer de nouveaux émissaires au prince, lui représentant qu' « il devait prendre la place et l'autorité de son frère, à la conservation de l'estat ». « Au commencement le prince respondit qu'après la paix il sauroit bien prendre l'autorité de son frère, si ne pouvoit-il en aimer la place ni l'exemple, comme estant mort au service de ses ennemis; — si est-ce [continue d'Aubigné], qu'il se laissa amuser et par là donna loisir de fortifier tous les fauxbourgs [de Paris] (3) ».

§ 4. — SUSPENSION D'ARMES (du 18 au 22 novembre).

La suspension d'armes accordée par Condé fut blâmée par plusieurs de ses conseillers et mécontenta ses troupes. Bèze, écrivant à Calvin, déplore de voir se reproduire devant Corbeil le même manque de décision que naguère à Étampes:

« *Quum urbs* [Corbeil] *repentino impetu facile capi posset, accepto nuntio de Navarreni obitu et missis a Regina internunciis, cœperunt nostri duces de pace et nostri principis dignitate nescio quibus rationibus obtinenda, somniare: militibus quidem frementibus et nobis reclamantibus; sed frustrà. Sic elapsi sunt dies quatuor, et optima omissa occasio, autore præsertim istius mali Genlio perfidiosissimo proditore* (4) ».

L'ambassadeur d'Angleterre estime de même que cette inaction devant Corbeil, permettant aux catholiques de renforcer la gar-

(1) *State paper office;* duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, I, pièces et docum. n° X, p. 388.

(2) *Mém. de Condé*, t. IV, p. 126. Ce fait prouve que Delabarre commet une erreur en disant (p. 247): « le siège fut levé le vingt-unième novembre ».

(3) *Hist. univ.*, III, XII.

(4) Beza Calvino, 14 déc. *(Op. Calv.*, XIX, 600).

nison de cette ville et celle de Paris, sera funeste à Condé: « This delay will be to the Prince's disadvantage (1) ».

Le premier des émissaires ou négociateurs dont parle Bèze fut M. de Saint-Mesme, le premier écuyer de Catherine de Médicis (2).

« *La Royne envoya au Prince le sieur de Saunct Mesme, pour tousiours l'endormir, lui donnant à entendre qu'elle le vouloit recognoistre au mesme degré que tenoit au royaume le feu Roy de Navarre, et le priant, au reste, d'aviser des moyens les plus propres pour pacifier les troubles, pourveu que cependant on n'attentast rien contre la ville de Corbeil...*

« *Le prince accorda suspension d'armes, pourveu que le lendemain on luy apportast response sur les articles de paix qu'il mettoit en avant* (3) ».

Cette suspension d'armes, qui n'empêcha pas plusieurs petites escarmouches, dura en réalité jusqu'à la fin des négociations: quatre jours, du 18 au 22. Il faudrait donc considérer comme peu rigoureusement exactes les données chronologiques de Delabarre, qui fait arriver Condé lui-même « ès environs de Corbeil » le 13 novembre, et lever le siège (deux jours trop tôt) le 21; il dit d'ailleurs: « Cela (les négociations) fit passer *huit jours* inutilement devant Corbeil » (p. 245-247), et conteste qu'il y ait eu suspension d'armes formelle:

« *Le séjour des deux armées, l'une en Gastinois, l'autre en la Brie, fut cause que tout le territoire de la Chastellenie de Corbeil fut destruit et désolé, encores plus du costé du Gastinois, où il ne demeura aucun arbre fruitier debout, ny maison avec sa couverture; et les moulins à papier, dont les ouvriers se disent suppôts du recteur de l'Université de Paris, furent renversez dans la rivière d'Estampes* (4).

« *Le mareschal de S. Andre, général de l'armée royalle qui estoit à Corbeil et ès environs, ne voulut accepter aucunes trêves, et les escarmouches ne cesserent point, et les canoniers de Corbeil faisant merveilles de tirer, tuerent et estropierent quantité de soldats, outre deux*

(1) Throckmorton to the Queen, 22 nov., n° 2, p. 485 (*Calendar of state papers*).

(2) Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, I, 177. Il y a un village appelé Sainte-Mesme à l'ouest de Dourdan, place occupée à cette époque par les Guise.

(3) *Hist. eccles.* VI, 193 (éd. Baum, II, 238).

(4) Il s'agit de la papeterie d'Essonnes, sur la rivière de même nom, qui est mentionnée dès 1340.

personnes de remarque, savoir STUARD *Escossois, et* MILLANT DALAIGRE (sic), *ils furent tous deux atteins aux cuisses, mais ils furent si bien pensez qu'ils en eschapperent; et le canonier qui les avoit blessez fut tué le mesme jour par un capitaine de la garnison qui estoit protestant en son âme et se faschoit du mal qui tomboit sur ses freres en Christ, tant les guerres civiles sont dangereuses* (1) ».

L'*Histoire ecclésiastique* rapporte quelques autres détails sur ces mêmes épisodes : Jacques Stuart « receut un coup le plus grand qu'homme receut jamais sans mourir, au dedans de la cuisse, dont toutesfois il guerit si bien que depuis mesmes il n'en clochoit point, Dieu le reservant pour d'autres affaires » (il tua le connétable de Montmorency à Saint-Denis en 1567 et périt la même année à Jarnac). Quant à Antoine de *Millaud*, l'un des frères de la maison d'*Alègre*, il « receut une arquebouzade dont il demeura longtemps depuis a guerir (2) ».

Cependant d'autres nouvelles arrivaient au camp. Le Parlement de Paris, toujours acharné contre les huguenots, venait de rendre coup sur coup, les 12, 13, 14, 16, 21 novembre, une série d'arrêts contre les chefs de l'armée réformée; n'osant s'attaquer à Condé lui-même, il condamnait l'amiral Coligny, d'Andelot, etc., à avoir la tête tranchée en effigie. Quatre gentilshommes furent décapités. Un armurier nommé Joan fut pendu, « et sans estre estranglé jetté dans un feu par le peuple, duquel estant eschappé il fut assommé à coups d'espées et de halebardes, tellement qu'il mourut par la corde, par le feu et par le glaive (3) ».

D'Aubigné attribue à la colère qu'en ressentit Condé la levée du siège de Corbeil et la marche sur Paris; l'*Histoire ecclésiastique* donne comme raison, beaucoup plus vraisemblable, la suite des négociations.

Le même ouvrage place ici, pendant la suspension d'armes dans les environs immédiats de Corbeil, les deux faits suivants : « Le prince ne se bougeoit, hormis que la ville de Dourdan et Montlehery se rendirent entre ses mains, ce qui servit pour la munition de son camp ». S'agirait-il d'une expédition décidée anté-

(1) Delabarre, p. 246.

(2) *Hist. eccles.*, VI, 194 (éd. Baum, t. II, p. 239). Cf. *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 125.

(3) *Hist. eccl.*, *loc. cit.*

rieurement contre ces deux bourgs, chacun défendu par un château fort? En tout cas Condé, retenu par le deuil et les négociations devant Corbeil, n'y aura pas pris part. Montlhéry est à quatre lieues, mais Dourdan à plus de dix lieues de Corbeil: ces deux coups de main trouvent plus naturellement leur place, suivant un autre récit, dans la quinzaine précédente, après la prise d'Étampes (1).

« Ainsi le temps s'escoula jusques au 22 du mois, auquel le sieur de Gonor fut envoyé de Paris au Prince, pour derechef l'amuser, luy donnant à entendre que la Royne desiroit fort de le voir et communiquer avec luy des articles de la paix (2) ».

Le lendemain Chantonnay écrit (3): « Le Prince de Condé commence à parler plus doulx, et parle en général qu'il fera tout ce que la Royne vouldra pour l'accord ».

En effet Gonnor réussit dans cette troisième mission (4), et, moitié pour intimider le Parlement, moitié pour négocier directement avec la reine, Condé, levant le siège de Corbeil, se mit en marche sur Paris.

Le Maréchal de Saint-André fit de même, laissant à Corbeil « trois compagnies de gens de pied, sçavoir celle de Bèze [un nom qu'on est fort surpris de trouver dans les rangs du parti catholique], qui n'y demeura que trois jours; celles de Robin et de Souplain-

(1) Ci-dessus, p. 34.

(2) *Hist. ecclés.*, *loc. cit.*

(3) *Mém. de Condé*, II, 110 (23 nov.).

(4) Le 8 près d'Orléans, le 11 devant Étampes, et le 22 novembre devant Corbeil. Ci-dessus, p. 35. C'est ainsi qu'il faut combiner les divers textes. Cf. *Mém. de Condé*, I, 83: « En ce temps icy fust envoyé de la part du roy *par plusieurs fois* M. de Gonnor etc. » et Lettres de Chantonnay, 16 nov. (*Mém. de Condé*, p. 107): « Mr de Gonor ha esté envoyé de par la Royne mere vers ledict Prince, *despuis quelques jours en ça*, pour reguarder s'il y auroit moyen de l'adoulcir, mais il tient toujours ferme »; voir aussi deux lettres de Catherine de Médicis à Gonnor, des 7 et 10 nov. (*Lettres* de Cath. de M., t. I, p. 432), et une lettre de Coligny à Gonnor (*Mém. de Condé*, t. IV, p. 55). M. de Ruble (édition de l'*Hist. univ.* d'Aubigné, t. II. p. 100, n. 2) écrit: « De Thou dit que Gonnor était auprès du prince de Condé le 22 novembre (liv. 33). Il devait y être avant cette date, car on conserve dans le vol. 24 des Vc de Colbert un passeport donné par le prince à cet ambassadeur sous la date du 8 ». Or le 8 est bien le jour où Condé sortit d'Orléans pour aller à la rencontre des triumvirs jusqu'à Pithiviers (*Hist. ecclés.*, VI, 191): « Le sieur de Gonor vint en l'armée de la part de la Royne... *Le prince le renvoya* ».

ville qui s'y arrestèrent jusques au dixiesme jour de décembre (1) ».

Une dizaine de jours avaient suffi pour que le séjour de deux armées assez considérables ruinât complètement le pays. C'était malheureusement alors la règle générale. « L'armée la mieux disciplinée a de dures exigences, car il n'y a pas toujours de mauvais dessein chez les gens de guerre; le *Jeune Aventureux* et ses hommes ne vouloient faire nul mal au pays, fors seulement vivre ». Mais il en coûte cher au peuple, « qu'il faut manger en dépit qu'on en ait (2) ».

« *Corbeil et son territoire demeura vuide de tous biens, qui avoient esté consommez par une si grande multitude de soldats, dont il y en eut plusieurs atteints de peste; entre autres* MANDOCE (3) *colonnel des Suisses, et* LABOISSIÈRE *maistre de Camp, s'en allèrent à Paris remplir les cymetieres* (4) ».

§ 5. — DE LA LEVÉE DU SIÈGE DE CORBEIL A LA PAIX D'AMBOISE.

Pendant trois lieues Condé et Saint-André longèrent chacun une rive de la Seine, l'un passant par Évry et Ris, l'autre par Soisy et Champrosay. « Les deux armées, dit Delabarre, se pouvoient facilement voir les unes les autres, estant estendues et marchans sur les bords de la rivière qui les separoit et empeschoit de venir aux mains ». Cependant, s'il ne pouvoit y avoir de lutte corps à corps, la largeur de la rivière (une centaine de mètres) n'empêchait pas les « coups d'arquebouzades, avec mille outrages prononcés des uns et des autres (5) ». L'ambassadeur d'Espagne écrit: « Il y a tous les jours fortz escarmouches esquelles les adversaires reçoipvent pertes ordinaires et notables » (6).

« *Ainsi arriva le Prince à Juvisy le 24 dudit mois, là où derechef un gentilhomme le vint trouver de la part de la Royne, luy remonstrant le danger où il se mettoit, à quoy le Prince n'ayant respondu autre chose, sinon que tel menaçoit qui avoit grand peur, vint loger le 25 en*

(1) Delabarre, p. 247.

(2) Desjardins, *les Sentiments moraux au XVI^e siècle*, p. 458. La citation est de Fleurange, ch. XXXII.

(3) Mendoza ?

(4) Delabarre, *loc. cit.*

(5) *Hist. eccles.*, VI, 195.

(6) Chantonnay, 26 nov. (*Mém. de Condé*, II, 110).

une abbaye de femmes, dite la Saussaye, a deux petites lieues de Paris (1); *ce monastere fut trouvé tout vuide de Nonnains, mais non pas de plusieurs tesmoignages qu'elles gardoient tres mal leur vœu de chasteté, s'y estans trouvées de reste plusieurs letres pleines de propos lascifs et du tout impudiques* (2) ».

Le prince étant dès lors sorti de notre région, nous ne le suivrons pas dans le détail de l'entrevue qu'il eut, quoique souffrant d'une « foiblesse de cœur », avec le connétable au Port-à-l'Anglais, tandis que l'amiral allait voir la reine sur la rive droite. Malgré l'effroi des Parisiens, Condé ne donna pas l'assaut à la capitale ; il perdit quinze jours en petits combats devant les murs mêmes, et en négociations où la question des lieux à accorder aux réformés pour l'exercice du culte public fut souvent la pierre d'achoppement, jusqu'au jour où, lassé, il se remit en marche vers la Normandie.

Le 10 décembre il est à Palaiseau, le 11 à Limours, le 13 à Saint-Arnoult au nord de la forêt de Dourdan. « *Les portes furent refusees, à la solicitation de quelques prestres; mais le bourg fut tantost forcé par escalade, avec le meurtre de ceux qui se trouvèrent les premiers en rue. La grosse artillerie du Prince, a savoir deux canons et une coulevrine, estoit fort mal attelée et mal assistée de pionniers, ce qui arrestoit souvent le camp, et fut cause qu'on sejourna deux jours à S. Arnoul, tant pour l'attendre que pour la charger sur des chariots à quatre roues. Cependant le camp du Triumvirat, sorti de Paris et costoyant le Prince, approcha d'Estempes, comme s'il l'eust voulu assiéger; et parce qu'elle n'estoit tenable, la garnison fut toute preste de sortir, mais elle se rasseura puis apres, ayans les ennemis tourné à costé* (3) ».

C'est vers cette époque que les compagnies de gens de pied de Robin et Souplainville, laissées à Corbeil trois semaines auparavant, rejoignirent l'armée royale (4).

« Au camp de Saint Arnoul » Condé reçut la réponse de la reine Élisabeth à sa lettre (du Plessis près Corbeil) du 21 novembre; il écrit, le 16 décembre, qu'il a tout essayé pour « mettre une bonne,

(1) La grand'route s'écartant de la Seine à partir de Châtillon pour aller droit de Juvisy sur Bicêtre et Paris, passe aujourd'hui encore à la ferme de la Saussaye, commune de Chevilly, près de Villejuif (Seine).

(2) *Hist. eccles.*, VI, 195.

(3) *Hist. eccles.*, VI, 226 (éd. Baum, t. II, p. 276).

(4) Delabarre, *Antiquitez de Corbeil*, p. 247.

Biblioth. du protestantisme français. Dessin de Becourt, d'après Clouet.

ferme et seure paix en ce royaume et l'exempter des calamitez dont il est affligé, n'ayant demandé autre chose que la liberté des consciences avec la conservation de l'honneur et la seureté des biens et personnes de ceux qui se sont employez en ceste cause (1) ».

Le moment décisif de toute cette campagne de 1562 était arrivé: on sait comment, à la bataille de Dreux, les chefs des deux armées, Condé et le connétable, furent faits prisonniers. Le maréchal de Saint-André fut tué, mais, malgré des pertes considérables de part et d'autre, l'avantage resta aux catholiques (19 décembre). Coligny se replia sur la Beauce, où il prit, le 23, la petite ville forte du Puiset près de Janville (2), et fit célébrer la sainte Cène à Patay le jour de Noël, puis alla en Sologne.

Le sieur de *Duras*, Symphorien de Durfort, colonel des légionnaires de la Guyenne, avait été envoyé à Étampes par Condé lorsque l'armée des triumvirs avait une première fois paru menacer cette place. Il n'avait que trois compagnies de gens de pied (3). Le duc de Guise poursuivait Coligny et sa cavalerie, mais de loin, « ayant grande quantité d'artillerie, et son armée estant composée de gens de pied (4) ». Lorsqu'il approcha d'Étampes, Duras, jugeant le combat trop inégal, se retira dans Orléans, et la Beauce fut tout entière au pouvoir des troupes de Guise (janvier 1563).

Après la mort du duc devant Orléans, le mois suivant, la reine reprit les négociations avec Condé, las de trois mois de captivité. Ainsi soustrait à l'influence austère de Coligny, de Bèze et des autres chefs et pasteurs réformés, « il respirait déjà, dit Mézeray, le doux air de la cour et des plaisirs des dames ». Beaucoup de gentilhommes l'engagèrent à ne pas exiger que l'édit de janvier 1562 fût rétabli dans tous ses articles, et l'empêchèrent d'écouter les remontrances des ministres, demandant un libre et sûr exercice de la religion, soit dans les lieux où il existait avant la guerre, soit dans ceux où il serait réclamé par les habitants (5).

(1) Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. I, pièces, p. 393. Comte Delaborde, *Coligny*, II, p. 167.

(2) *Hist. ecclés.*, VI, 246. Castelnau, *Mém.*, I, 131.

(3) *Hist. ecclés.*, VI, 249: d'après le passage précédemment cité (VI, 226), Duras n'avait amené d'abord que « deux enseignes de gascons ». Cf. *France prot.*, 2e éd., t. V, col. 1037.

(4) Castelnau, *loc. cit.*

(5) *Hist. ecclés.*, VI, 281. De Thou, III, 404.

L'édit de pacification publié à Amboise le 19 mars n'accorda le libre exercice de la religion que dans les villes au pouvoir des réformés le 7 mars. Les seigneurs hauts justiciers pourront « vivre en leurs maisons en liberté de leurs consciences et exercice de la Religion qu'ils disent réformée, *aveque leur famille et sujets* », mais les autres gentilshommes n'ont le droit de faire célébrer le culte à certaines conditions, que « pour eux et leurs familles tant seulement ». En dehors de là il pourra y avoir, dans chaque baillage, « à la requeste desdits de la Religion, une ville aux fauxbourgs de laquelle l'exercice de ladite Religion se pourra faire de tous ceux du ressort qui y voudront aller, et non autrement ni ailleurs ».

« Certes, dit un historien, il y avait loin des articles d'Amboise à l'édit de janvier. Au lieu d'un droit général, on n'accordait plus à la masse des réformés que la tolérance du for intérieur et du foyer domestique. Les nobles seuls, et les fidèles qui habitaient aux environs d'une ville de baillage, pouvaient encore tenir des assemblées. C'était parquer les disciples de la Réforme comme des pestiférés dans un lazaret (1) ».

« C'est trop grand pitié, s'écria Coligny, de limiter ainsy certains lieux pour servir à Dieu, comme s'il ne vouloit estre servy en tous endroits... On a plus ruiné d'églises par ce trait de plume [« une ville par baillage »], que toutes les forces ennemies n'en eussent peu abattre en dix ans (2) ».

Malgré cette protestation, les choses restèrent ainsi arrêtées, et sur le « rolle des villes aux faulxbourgs desquelles l'exercice de la nouvelle Religion a esté ordonné » ne figurent, pour les environs de Paris, que *Dourdan* et *Janville* (3).

L'exercice du culte public, que les protestants de Corbeil auraient pu continuer à célébrer régulièrement si l'édit de janvier eût été maintenu, était donc supprimé.

CONCLUSION

Tels sont les renseignements épars que nous avons pu rassembler sur cette première église protestante existant à Corbeil en 1562, sur les origines de la Réforme aux environs de Corbeil et d'Étampes,

(1) G. de Félice, *Hist. des protestants de France*, p. 171.
(2) Comte Delaborde, *Coligny*, t. II, p. 251.
(3) *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 336.

sur la campagne du prince de Condé. Grâce à d'autres documents nous essaierons peut-être un jour de faire connaître un assez grand nombre de protestants, dont plusieurs personnages illustres de l'histoire de France, qui ont vécu dans les villes et les châteaux de notre région au XVI[e] siècle, en particulier lorsque, après l'édit de Nantes, le culte public put être célébré à Grigny, puis à Ablon, en 1599.

Mais il n'y a plus eu à Corbeil d'assemblée régulière, d'Église organisée et autorisée, pendant plus de deux siècles, jusqu'au moment où le grand manufacturier Oberkampf ayant créé la filature d'Essonnes, le culte fut d'abord célébré, au commencement du XIX[e] siècle, dans ses salons de Chantemerle; puis, vers 1838, M. Louis Feray, gendre d'Oberkampf, fit, avec les autres protestants de Corbeil, aménager une salle dans le faubourg Saint-Léonard. En 1851, grâce à l'initiative de M. Ernest Feray, plus tard sénateur de Seine-et-Oise, un premier temple fut construit; les travaux d'agrandissement de la gare ayant entraîné sa démolition, il fut remplacé en 1862 par l'édifice actuel. Ces divers lieux de culte ont été desservis par les pasteurs de Paris et de Versailles, jusqu'au jour où, en 1895, un pasteur a été placé en résidence à Corbeil. Il n'y en avait plus eu depuis 1562, lorsque l'ancien procureur Quentin prêchait devant le prévôt Berger et quelques « gens de bien », bourgeois et soldats. Dieu soit loué de ce que, depuis lors, bien des choses ont changé, en sorte qu'aujourd'hui tous les chrétiens de France, respectant la liberté de conscience du prochain, peuvent manifester leurs convictions religieuses en toute liberté.

Jacques PANNIER,
pasteur de l'Église réformée de Corbeil.

INDEX

DES NOMS DE LIEUX

	Pages
Ablis	18
Ablon	51
Ailly	21
Amboise	19, 50
Angerville	29
Argenteuil	16, 22
Armancourt	19
Arpajon	29, 34, 35
Artenay	30
Bacharach	32
Bagneux	16
Ballancourt	2, 36, 37, 39, 41
Baulne	37
Beauce	1, 11, 12, 13, 18, 31, 48
Beauvais (Oise)	4
Beauvais-Nangis	13n
Beauvilliers	18
Berville	14
Bicêtre	47
Blois	16
Boissy-le-Cutté	37
Bourg-la-Reine	35
Brichanteau	13n
Brie	1, 15, 38, 44, 46
Cerny	39n
Châlons	5
Champcueil	13n
Champagne	38
Champrosay	47
Chantemerle	51
Charenton	2
Chauffour	34, 35
Chastres (voy. Arpajon)	
Chevilly	48n
Châtillon	32
Chilly	5, 19, 20, 21, 32, 33n
Claye	10
Corbeil	1, 3, 15, 16, 23 à 47, 50
Courcy	22
Cravant	32
Dourdan	31, 34, 45, 48, 50
Dreux	49
Écrosnes	11n
Escresnes	20
Essonnes	28, 36, 41, 51
Étampes	1, 18, 24, 33, 36n, 41, 48
Étréchy	34, 36
Évry	47
Fayet	19, 22
Ferrare	17
Ferté-Alais	31, 35, 37, 42
Ferté-sous-Jouarre	38
Fontainebleau	28, 29n
Gallardon	18
Garennes	14
Gâtinais	12, 14, 41, 44
Genève	7, 8, 9, 12
Grigny	51
Hurepoix	1, 14, 15
Ile de France	1, 21, 27
Janville	49, 50
Jonvilliers	11
Juvisy	47
Limours	48
Linière	13n

	Pages
Longjumeau, 4, 6, 8, 20, 22, 30, 32, 33, 35	
Lorris	12
Marly-la-Ville	10
May	7
Meaux	1, 10, 14, 17, 25, 28, 29
Melun,	2, 16, 17, 25, 30 31, 41, 42
Mennecy	36
Mesnil-Racoin	36
Messis	39
Milly	18, 37, 42
Montargis	12, 17, 24, 32
Montgeron	9
Montlhéry	12, 29, 30, 45
Montmorency	15
Montrouge	35
Nemours	18
Neuchâtel	16
Normandie	31, 38
Orléans	2, 4, 8, 15, 27, 32
Orsay	22
Palaiseau	29, 48
Palluau	2, 37
Paris	1, 5, 7, 21, 27, 30, 31, 35, 43
Patay	48
Picardie	28, 36
Pithiviers	36n, 46n
Plessis-Chenet (le)	36, 37, 39, 41, 42, 48
Poissy	21, 24
Pontoise	12n
Port-à-l'Anglais	48
Presles	37
Puiset (le)	49
Raucourt	20
Ris	47
Rocquencourt	12n
Roussay	34
Sains	21
Saint-Arnoult	48
Saint-Benoit-sur-Loire	26
Saint-Cloud	29
Saint-Denis	16, 35, 47
Saint-Fargeau	41
Saint-Gervais-en-Vexin	12n
Saint-Martin-de-Nigelles	13n
Saint-Port	41
Sainte-Mesme	44n
Saussay (le)	37
Saussaye (la)	48
Soisy-sous-Étiolles	47
Strasbourg	14
Surènes	21
Thiérache	1
Tonnerre	32, 38
Toury	29, 30
Varennes	10
Vassy	26, 28
Versailles	51
Verville	37
Vézelay	4, 6
Villejuif	48n
Villeneuve [Saint-Georges ?]	11
Villereau	23
Villeroy	24n, 36
Villeselve	4, 6, 8
Villiers-la-Joie	37
Villiers-sur-Marne	9
Vincennes	30, 36
Yerres	9, 10
Yverdon	5
Yvette	16

INDEX

DES NOMS DE PERSONNES

	Pages
Alègre	45
Andelot	31, 33, 45
Angoulême (Souveraine d')	19
Anjorrant	10, 12
Antoine de Bourbon	28, 43, 45
Aubigné	42, 47
Aumale (duc d')	41
Barat	18
Barbançon	22
Barré	26
Bavois	12
Berger	24
Bernier	12
Bèze (Audibert de)	4
Bèze (Nicolas de)	4
Bèze (Théodore de)	4-8, 20-21, 27, 40, 43, 45
Bèze (catholique)	46
Boucher	22
Bourbier	8
Brichanteau (M. de)	13
Brichanteau (Pierre)	14
Brosses (Jean de)	23-30
Budé (divers)	9-11, 18
Calvin	3, 9, 15, 45
Cappel	9n
Catherine de Médicis,	21, 28, 36, 45
Chabouillé	23
Chantonnay	34n, 41, 48
Charles IX	24
Charpentier	2
Coligny	21, 30, 47, 48, 49
Condé	21, 27, 28, 30, 36, 39, 40 48
Cossé (voy. Gonnor)	
Cosseins	36, 38
Croyer	25
David	23
Delabarre	24, 43 *et passim*
Denosse	9
Desfacher	18
Dumoulin	18
Duras	49
Durfort	49
Effiat	33n
Etampes (duc d')	22, 30
Etampes (duchesse d')	22
Feray	51
Fleurange	47
Formyer	12
François 1er	2, 30
Gaillard	19 à 22, 32
Gonnor	33, 39, 41, 48
Guise	28, 48
Hénoc	12
Hotman	22
Jacqueson	5
Jeanne d'Albret	22, 43
Joan	45
Jouan (M. et J. de)	11
Laboissière	47
Lafontaine	12n
Lebailleur	18
Le Berger	24
Leclerc (Jean)	1
Leclerc (Mathias)	12n
Leclerc (Pierre)	25
Lefèvre d'Etaples	1

	Pages
Le Lieur	9
Le Noyer	12
Lespine	18
Lisieux (Jean de)	22
Louise de Savoie	2
Luther	1
Maillard (Jean)	18
Malingre	16
Mandoce	47
Mangin	16
Marillac	17
Marot	3, 16
Miège	13
Millaut	45
Montmorency	47
Nevers (duc de)	41
Oberkampf	51
Olivétan	3
Pasquier	5 n
Pavan	36, 38, 41
Quentin	25
Renard	19
Renée de France	12, 17
Robin	46, 48
Rohan	22
Rossignol	23
Rousseau	3, 12
Ruzé	33 n
Sains (Louis de)	21
Saint-André	30, 33, 38, 41, 49
Sainte-Croix	21
Saint-Martin (ministre)	19
Saint-Martin	13
Saint-Mesme	44
Sauvage	8
Souplainville	46, 48
Stuart	45
Tanchou	32
Thiébaud de May (Bèze)	6n, 7
Throckmorton	30
Trie (Guillaume de)	10
Truquet	18
Virel	18
Wolmar	4, 6n

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Année 1895. — Livraisons I et II.
Année 1896. — Livraisons I et II.
Annee 1897. — Livraisons I et II.
Année 1898. — Livraisons I et II.
Année 1899. — Livraisons I et II.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

1897

I. L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. Vollant, monographie accompagnée de 24 héliogravures de Dujardin.

1900

I. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. — Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction par A. Dufour.

II. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux environs au XVI[e] siècle, par J. Pannier.

MONTDIDIER. — IMPRIMERIE BELLIN

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 419